

COMMUNAUTE DE COMMUNES
des
TERRES D'APCHER MARGERIDE AUBRAC



RAPPORT ANNUEL
2019

SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	3
<i>I. La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac</i>	4
I.1. Le territoire	4
I.2. Les élus	5
I.2.1. Les élus par commune (en 2019)	5
I.2.2. Organigramme des élus	7
I.3. Composition des commissions	8
I.4. Organigramme administratif	9
I.5. Les compétences	10
I.5.1. Compétences obligatoires	10
I.5.2. Compétences optionnelles	11
I.6.2. Compétences facultatives	12
<i>II. Actions menées en 2019</i>	13
II.1 Aménagement de l'espace	13
II.1.1 Participation à la mise en œuvre des politiques de Pays	13
II.1.2 Participation aux frais de transport vers les équipements sportifs et culturels	13
II.1.3 Locaux pour le siège de la Communauté de Communes	14
II.2 Développement économique	15
II.2.1 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire	15
II.2.2 Zones d'activités économiques	17
II.2.3 Actions de développement économique	19
II.2.4 Promotion du tourisme	23
II.2.5 Participation au SMIMM	24
II.3 Aire d'accueil des gens du voyage	24
II.4 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	25
II.4.1 Plan d'Actions et de Prévention des Inondations – Système d'Alerte Locale sur la Truyère Lozérienne	25
II.4.2 Gouvernance sur le bassin versant de la Truyère en matière de GEMAPI	25
II.5 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	25
II.6. Protection et mise en valeur de l'environnement	26
II.6.1 Natura 2000 - animation	26
II.6.2 Natura 2000 – révision du DOCOB	26
II.6.3 Installation et fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides	27
II.7. Politique du logement et du cadre de vie	28
II.7.1. Programme Habiter Mieux – Contrat Local d'Engagement – Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique - Programme d'Intérêt Général	28
II.7.2. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – études pré-opérationnelles	29

II.7.3. Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)	30
II.7.4 Lotissement Chantegrive	31
II.8 Equipements culturels et sportifs	32
II.8.1 Aide aux associations	32
II.8.2 Ciné-théâtre	32
II.8.3 Compagnie de la Joie Errante – conventionnement	33
II.8.4 Courts de tennis couverts	34
II.8.5 Halle des sports	34
II.8.6 Via Ferrata	35
II.9 Action sociale d'intérêt communautaire	36
II.9.1 Aide à la téléalarme	36
II.8.2 Aide au chauffage	36
II.9.3 Relais Assistantes Maternelles (RAM)	36
II.9.4 Centre de vacances du Villaret	36
II.9.5 Maison multi-services au Malzieu-Ville	37
II.9.6. Micro-crèche de Saint Alban sur Limagnole	37
II.9.7 Maison de santé pluriprofessionnelle	39
II.9.8 Convention territoriale globale et charte territoriale des familles	40
II.10 Sécurité et prévention : centre de secours et contributions au SDIS	42
II.11 SPANC	43
II.11.1 Le fonctionnement	43
II.11.2 Les redevances	43
II.11.3 Les contrôles réalisés	43
II.12 Soutien aux Communes – attribution de fonds de concours	44
III. Finances	45
III.1. Vote des taux	45
III.2. Comptes administratifs 2019	45
III.2.1 Budget principal	45
III.2.2 Budget annexe du ciné-théâtre	49
III.2.3 Budget annexe du SPIC – station-service	51
III.2.4 Budget annexe du SPANC	53
III.2.5 Budget annexe de l'atelier-relais Espaces Créatifs	55
III.2.6 Budget annexe de l'atelier-relais France Résille	57
III.2.7 Budget annexe de la ZA la Brugette	59
III.2.8 Budget annexe de la ZA Albaret Ste Marie	61
III.2.9 Budget annexe de la ZA St Alban sur Limagnole	63
III.2.10 Budget annexe de la ZA St Chély d'Apcher	65
III.2.11 Budget annexe du lotissement Chantegrive	67
IV. Annexes	69
Annexe 1 –Natura 2000 – Lettre d'information	69
Annexe 2 – Natura 2000 – bilan de l'animation	70
Annexe 3 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – étude préopérationnelles	71
Annexe 4 - Rapport d'activités 2018-2019 du Ciné-théâtre	72
Annexe 5 – Maison des Services Au Public (MSAP) – rapport d'activités 2019	73

Préambule

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

I. La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

I.1. Le territoire

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, créée le 1^{er} janvier 2017, par fusion des Communautés de Communes des Terres d'Apcher et Apcher-Margeride-Aubrac, est composée de 20 communes : Albaret Ste Marie, Blavignac, Chaulhac, Fontans, Julianges, la Fage St Julien, Lajo, le Malzieu-Forain, le Malzieu-Ville, les Bessons, Paulhac en Margeride, Prunières, Rimeize, Saint Alban sur Limagnole, Saint Chély d'Apcher, Sainte Eulalie, Saint Léger du Malzieu, Saint Pierre le Vieux, Saint Privat du Fau, Serverette.



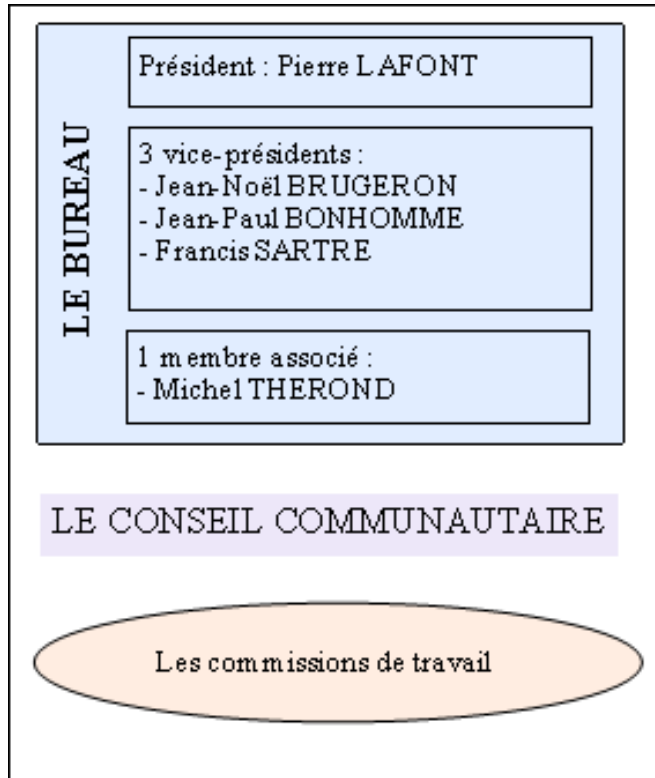
1.2. Les élus

1.2.1. Les élus par commune (en 2019)

Communes	Nombre d'habitants (pop. municipale)	Nombre de conseillers communautaires	Nom des délégués communautaires
Albaret Ste Marie	571	2 conseillers	THEROND Michel BOUSSUGE Daniel
Blavignac	273	1 titulaire 1 suppléant	CHADELAT Yves LONGEON Maryse
Chaulhac	71	1 titulaire 1 suppléant	ROUSSET Gérard POURCHER Alain
Fontans	216	1 titulaire 1 suppléant	VANEL Jean-Paul CHAMPAGNE Olivier
Julianges	57	1 titulaire 1 suppléant	ARCHER Thierry SOULIER Henri
La Fage St Julien	294	1 titulaire 1 suppléant	SARTRE Francis (3 ^{ème} vice-Président) DAUNIS Josette
Lajo	101	1 titulaire 1 suppléant	SOULIER Alain VALY Christian
Le Malzieu-Forain	468	1 titulaire 1 suppléant	SOULIER Jean-Louis BOURRIER Mikaël
Le Malzieu-Ville	735	2 conseillers	BRUGERON Jean-Noël (1 ^{er} vice-Président) MAGNE Jean-François
Les Bessons	442	1 titulaire 1 suppléant	TARDIEU René BOYER Michel
Paulhac en Margeride	100	1 titulaire 1 suppléant	GUENNOU Alain BOULET Patrice
Prunières	259	1 titulaire 1 suppléant	ODOUL Roland GERBAIL Myriam
Rimeize	581	2 conseillers	FARGES Alain CHALMETON Jean
Saint Alban sur Limagnole	1336	5 conseillers	BONHOMME Jean-Paul (2 ^{ème} vice-Président) THUEL Bernard PANTEL-BEILLA Emilie CONSTANT Sandrine BOULET Josette

Saint Chély d'Apcher	4160	15 conseillers	LAFONT Pierre (Président) LAFONT Jean-François ANFRAY Jocelyne BOUT Hubert CŒUR Alain GAUTHIER Marie-Laure MEISSONNIER Catherine CONSTAND André TROCELLIER Isabelle MOURGUES Nadine DELMAS Jean-Pierre TORROJA-VENTURA Christelle JIMENEZ Etienne VALADIER Régine PARAN Christian
Sainte Eulalie	37	1 titulaire 1 suppléant	ROBERT Nathalie MEYRAND Christian
Saint Léger du Malzieu	213	1 titulaire 1 suppléant	JAFFUEL Ludovic VACHER Jean-Paul
Saint Pierre le Vieux	315	1 titulaire 1 suppléant	ROUQUET Joël VERDIER Maryse
Saint Privat du Fau	130	1 titulaire 1 suppléant	LAURENT Jean-Claude HUGON Serge
Serverette	264	1 titulaire 1 suppléant	CORNUT Séverine PAULET Stéphane
Total	10 623	41 conseillers communautaires titulaires 15 conseillers communautaires suppléants	

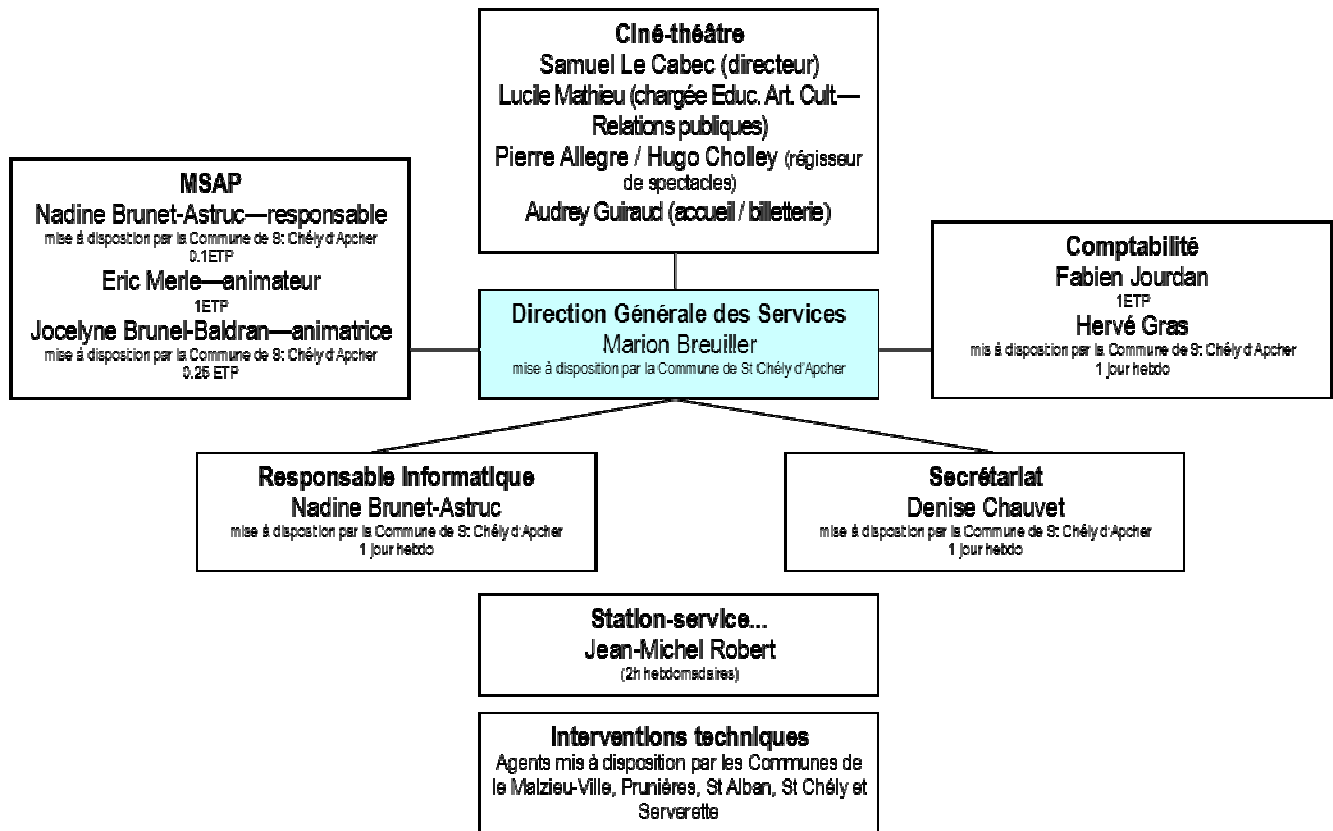
I.2.2. Organigramme des élus



1.3. Composition des commissions

Développement économique : artisans, entreprise, industriels, commerces, activités agricoles et forestières	Développement économique : tourisme, patrimoine, action culturelle et sportive	Environnement, habitat et cadre de vie	Accompagnement et innovation sociale
LAFONT Pierre THEROND Michel (<i>Président de commission</i>) BRUGERON Jean-Noël CHADELAT Yves DELMAS Jean-Pierre JAFFUEL Ludovic JIMENEZ Etienne LAFONT Jean-François LAURENT Jean-Claude PANTEL-BEILLA Emilie PARAN Christian ROUQUET Joël SARTRE Francis VALADIER Régine VANEL Jean-Paul	LAFONT Pierre BRUGERON Jean-Noël (<i>Président de commission</i>) ANFRAY Jocelyne BOULET Josette CONSTANT Sandrine CORNUT Séverine GAUTHIER Marie-Laure GUENNOU Alain MAGNE Jean-François MEISSONNIER Catherine MOURGUES Nadine ODOUL Roland PARAN Christian ROBERT Nathalie THUEL Bernard VALADIER Régine	LAFONT Pierre SARTRE Francis (<i>Président de commission</i>) BOUT Hubert BRUGERON Jean-Noël CORNUT Séverine JAFFUEL Ludovic ROBERT Nathalie ROUQUET Joël SOULIER Alain SOULIER Jean-Louis	LAFONT Pierre BONHOMME Jean-Paul (<i>Président de commission</i>) ANFRAY Jocelyne CONSTAND André CONSTANT Sandrine GAUTHIER Marie-Laure MAGNE Jean-François MOURGUES Nadine TARDIEU René TORROJA-VENTURA Christelle VALADIER Régine

1.4. Organigramme administratif



1.5. Les compétences

Par arrêté préfectoral n°PREF-BRCL-2016-335-0004 du 30 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017,

Par arrêté préfectoral n°PREF-BICCL-2018-052-0006 du 21 février 2018 portant constatation des compétences exercées par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018 après levée des options au titre de l'article 35-III de la loi NOTRe,

Par arrêté préfectoral n°PREF-BICCL-2018-113-0003 du 23 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes,

Par délibérations 2017-118 du 7 juillet 2017, 2017-131 du 21 décembre 2017 et 2018-96 du 12 décembre 2018 relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

les compétences exercées depuis 2018 par la Communauté de Communes sont les suivantes :

1.5.1. Compétences obligatoires

1.5.1.1. Aménagement de l'espace

Compétences	Intérêt communautaire
<i>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire</i>	- Participation à la mise en œuvre des politiques de pays - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Participation financière au transport des élèves vers les équipements sportifs et culturels du territoire communautaire, à hauteur de 50% du coût à la charge des communes membres <i>(délibération du 07/07/17)</i>
<i>Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur</i>	

1.5.1.2. Développement économique

<i>Actions de développement économique</i>	Soutien, maintien et développement des activités agricoles et forestières <i>(délibération du 07/07/17)</i>
<i>ZAE (création, aménagement, entretien)</i>	
<i>Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</i>	Commerces de 1 ^{ère} nécessité en cas de défaillance privée dans un périmètre de 10mn en voiture <i>(délibération du 07/07/17)</i>
<i>Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme</i>	Participation au SMIMM <i>(délibération du 07/07/17)</i>

1.5.1.3. Aire d'accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil des gens du voyage est située sur la Commune de Saint Chély d'Apcher.

1.5.1.4. GEMAPI

1.5.1.5. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

L'exercice de cette compétence a été déléguée au Syndicat mixte la Montagne.

1.5.2. Compétences optionnelles

1.5.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

<i>Intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none">- installation et fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides- animation et mise en valeur des sites Natura 2000 <p><i>(délibération du 07/07/17)</i></p>
------------------------------	---

1.5.2.2. Politique du logement et du cadre de vie

<i>Intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none">- construction de lotissements dont le foncier a été acquis par la CC- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) <p><i>(délibération du 07/07/17)</i></p>
------------------------------	--

1.5.2.3. Politique de la ville

Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance *(délibération du 21/12/2017)*

1.5.2.4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

<i>Intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none">- Halle des Sports au Malzieu-Ville- Via Ferrata- Tennis couverts comportant au moins 2 courts- Ciné-théâtre- Equipements culturels et sportifs futurs accessibles à un public non exclusivement issu de la commune d'implantation et présentant un montant d'investissement minimum de 300 000€- Soutien aux actions des associations culturelles s'inscrivant dans la programmation culturelle de la CC- Soutien à la création et diffusion artistiques par l'organisation de résidences d'artistes, d'expositions ou d'événements à vocation artistique ou patrimoniale associant plusieurs communes <p><i>(délibération du 12/12/18)</i></p>
------------------------------	--

1.5.2.5. Action sociale d'intérêt communautaire

<i>Intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation, entretien et fonctionnement d'un centre de vacances pour handicapés au Villaret- Construction, fonctionnement et gestion d'une Maison de santé pluriprofessionnelle- Réalisation, entretien et fonctionnement d'une maison multi-services au Malzieu-Ville destinée à accueillir des activités ou des structures à vocation sociale ou médicale- Réalisation, entretien et fonctionnement de micro-crèche- Adhésion au Relais Assistantes Maternelles (RAM)- Aide à la téléalarme et aide au chauffage <p><i>(délibération du 12/12/18)</i></p>
------------------------------	---

1.5.2.6 Création et gestion des Maisons de Services au Public

(délibération du 21/12/2017)

I.6.2. Compétences facultatives

1.6.2.1. Centres d'incendie et de secours

Prise en charge des contributions communales au SDIS.

Entretien, gestion et renouvellement des centres d'incendie et de secours.

1.6.2.2 Voirie communautaire

Relève de la compétence de la Communauté de Communes la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie interne aux lotissements communautaires.

1.6.2.3. Assainissement non collectif

Réalisation des diagnostic et contrôles obligatoires sur les installations d'assainissement autonome.

II. Actions menées en 2019

II.1 Aménagement de l'espace

II.1.1 Participation à la mise en œuvre des politiques de Pays

Cotisation au PETR du Pays du Gévaudan-Lozère pour un montant de 22 792.37€.



Les représentants de la Communauté de Communes au sein du PETR sont :

- Titulaires : MM LAFONT P., BRUGERON, SARTRE, THEROND et BOUT.
- Suppléants : M CONSTAND, Mme CORNUT, MM GUENNOU, JAFFUEL et Mme BOULET

Les représentants de la Communauté de Communes au sein du GAL (Groupe d'Action Locale) sont :

- Titulaires : MM LAFONT P., BRUGERON.
- Suppléants : MM SARTRE, THEROND

Les référents de la Communauté de Communes pour la mission accueil de nouvelles populations au sein du PETR sont :

- Titulaire : M BRUGERON.
- Suppléant : M LAFONT P.

II.1.2 Participation aux frais de transport vers les équipements sportifs et culturels

Versement aux Communes de la participation financière (50% du reste à charge) au transport des élèves vers les équipements sportifs et culturels du territoire communautaire, soit :

- 2 835€ pour la Commune de Rimeize (dont 1 895€ au titre de 2018)
- 2 261.52€ pour la Commune du Malzieu-Ville
- 565.50€ pour la Commune de Prunières
- 145.00€ pour la Commune de Serverette

pour les déplacements vers la piscine, le bâtiment des activités sportives, la médiathèque et le ciné-théâtre à St Chély d'Apcher principalement.

II.1.3 Locaux pour le siège de la Communauté de Communes

L'arrêté préfectoral de création de la Communauté de Communes en a fixé le siège en mairie de de Saint Chély d'Apcher.

Afin que la Communauté de Communes dispose de locaux distincts, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Concept' (Stéphane Bessières) et HSB (Hélène Solignac) pour la construction de nouveaux locaux à St Chély d'Apcher, en lieu et place de l'ancien centre de secours.

Les marchés de travaux ont été notifiés en décembre 2018. Les travaux ont également débuté en décembre 2018 par la démolition de l'ancien centre de secours.

En 2019, les dépenses d'investissement liés à ce projet se sont élevées à 758 433.48€ TTC ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 869 220.69€ TTC.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 295 452€ correspondant à un acompte de la subvention DETR pour ce projet ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 689 388€.



	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € TTC)	55 279.43€	758 433.48€	869 220.69€	1 682 933.60€
Recettes (subventions DETR)		295 452€	689 388€	984 840€

II.2 Développement économique

II.2.1 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

II.2.1.1 Commerce multi-services au Malzieu-Ville

La Communauté de Communes est propriétaire des bâtiments accueillant le commerce multi-service au Malzieu-Ville. A ce titre, elle a perçu en 2019 des loyers pour un montant de 18 000€.

II.2.1.2 Commerce multi-services à Serverette

La Communauté de Communes est propriétaire des bâtiments accueillant le commerce multi-service à Serverette. A ce titre, elle a perçu en 2019 des loyers pour un montant de 3 893.31€.

En 2019, la Communauté de Communes a réalisé des dépenses d'investissement pour un montant de 4 309€ TTC correspondant au remplacement de l'enseigne et à la réalisation d'une devanture.

II.2.1.3 Commerce multi-service et station-service à Saint Alban sur Limagnole

La Communauté de Communes a fait construire un commerce multi-service avec station-service et logement de fonction sur la Commune de Saint Alban sur Limagnole. La surface de vente s'élève à près de 300m², complétée de 160m² de réserves et vestiaires. Le parking comprend 20 places de stationnement. Le logement comprend 2 chambres pour une surface totale de 70m².

En 2019, les dépenses d'investissement liés à ce projet se sont élevées à 189 030.74€ TTC (budget principal + budget annexe SPIC station-service) ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 680.00€ TTC.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 426 116.47€ correspondant à un acompte de la subvention DETR pour ce projet ; un emprunt de 190 000€ (15 ans, taux fixe de 0.86%) a été réalisé sur le budget principal pour les travaux correspondant au commerce et un emprunt de 65 000€ (15 ans, taux fixe de 0.86%) a été réalisé sur le budget annexe SPIC station-service pour les travaux correspondant à la nouvelle station-service ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 186 529.12€, correspondant au solde de la subvention DETR (106 529.12€) et à la subvention de la Région (80 000€).

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € TTC)	1 016 619.77€	189 030.74€	1 680.00€	1 207 330.51€
Recettes (subventions DETR + Région)	0.00€	426 116.47€	186 529.12€	612 645.59€
Emprunts	200 000.00€	255 000.00€		

Le commerce et la nouvelle station-service, en gérance, ont ouvert leurs portes en novembre 2018. Un bail commercial a été conclu avec la SARL le Temps des Services pour un loyer annuel de 15 000€ HT.

A ce titre, la Communauté de Communes a perçu en 2019 des loyers pour un montant de 18 000€ TTC.



L'ancienne station-service à Saint Alban sur Limagnole a cessé son activité le 28 février 2019. A ce titre, elle a généré 837.14€ de dépenses (majoritairement consacrées à l'achat de carburant) et 1 185.63€ de recettes liées à la vente de carburants.

Les travaux d'inertie des cuves ont été engagés et mandatés à la fin de l'année 2019, pour un montant de 14 500.00€ HT.

II.2.2 Zones d'activités économiques

II.2.2.1 ZAE le Malzieu-Ville

La Communauté de Communes a acquis en 2017 un terrain route de Saugues pour un montant global de 199 660€.

En 2018, elle a débuté les travaux de viabilisation du terrain pour un montant global de 96 481.08€.

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 157 398€.

La parcelle accueille l'atelier-relais France Résille.

En 2018, la Communauté de Communes a contracté un emprunt de 170 000€ (15 ans, 1.55%) pour financer ces travaux. Les sommes correspondantes ont été versées sur l'exercice 2019.

En 2019, les dépenses d'investissement liés à ce projet se sont élevées à 15 888.89€, au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 13 395.50€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 47 219.40€ ; les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 110 178.60€, correspondant au solde de la subvention DETR.

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € HT)	269 626.58€	15 888.89€	13 395.50€	298 910.97€
Recettes (subvention DETR)	0.00€	47 219.40€	110 178.60€	157 398.00€
Emprunts	0.00€	170 000.00€		170 000.00€

Le lot 14 d'une superficie de 879m² a été cédé à l'entreprise Bordes au prix de 5€ HT / m².

Le lot 2 d'une superficie de 728m² ainsi que les parcelles A1585 (336m²) et A1586 (337m²) ont été cédés à l'entreprise Rousset au prix de 5€ HT/m².

L'intégralité des prix de vente revient à la Commune du Malzieu-Ville dans la mesure où elle a assumé les charges d'aménagement de la zone avant la prise de compétence par la Communauté de Communes.

II.2.2.2 ZAE Albaret Ste Marie

La Communauté de Communes a acquis en 2017 un terrain pour un montant global de 318 547.63€

En 2018, elle a réalisé les travaux de viabilisation du terrain pour un montant global de 154 342.30€.

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 291 793.63€.

L'entreprise SEFIAM, via 2 SCI, a acquis 2 parcelles pour un montant de 230 274€.

En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 103 358.85€ ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 130 025.34€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 12 807.11€ ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 278 986.52€, correspondant à un acompte de la subvention DETR.

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € HT)	321 242.63€	103 358.85 €	130 025.34€	554 626.82€
Recettes (subvention DETR)	0.00€	12 807.11€	278 986.52€	291 793.63€
Vente du terrain	230 274.00€			230 274.00€

II.2.2.3 ZAE Saint Alban sur Limagnole

2500m² issus du lot 2 ont été cédés à l'EURL Mendès au prix de 6.25€ HT / m².

L'intégralité du prix de vente revient à la Commune de Saint Alban sur Limagnole dans la mesure où elle a assumé les charges d'aménagement de la zone avant la prise de compétence par la Communauté de Communes

II.2.2.4 ZAE Saint Chély d'Apcher

Le lot 1 de la ZA (4496m²) Sud a été cédé à la Chambre d'Agriculture et au CER France au prix de 15€ HT/m².

Le lot 3 de la ZA Sud (28887m²) a été cédé à la SCI Les Pierres du Scorpion au prix de 15€ HT/m².

L'intégralité des prix de vente revient à la Commune de Saint Chély d'Apcher dans la mesure où elle a assumé les charges d'aménagement de la zone avant la prise de compétence par la Communauté de Communes.

II.2.3 Actions de développement économique

II.2.3.1 Lozère Développement

La Communauté de Communes cotise à Lozère Développement à hauteur de 3 784.77€.



II.2.3.2 Syndicat mixte lozérien de l'A75

La Communauté de Communes cotise est membre du syndicat mixte lozérien de l'A75 et cotise à ce titre à hauteur de 3 000€.

II.2.3.3. Occtav

Les trois chambres consulaires se sont associées pour favoriser la transmission d'entreprises au sein du dispositif Occtav.

La Communauté de Communes soutient ce dispositif en attribuant une subvention de 1 000€ à ce dispositif.



II.2.3.4 Convention avec le PETR Pays du Gévaudan

Par délibération du 6 avril 2018, la Communauté de Communes a conventionné avec le PETR Pays du Gévaudan pour les projets éligibles aux aides Leader.

Ce conventionnement doit permettre à la Communauté de Communes d'apporter le cofinancement public nécessaire à l'attribution d'aides européennes Leader en faveur des porteurs de projets privés. Ce cofinancement intervient uniquement lorsque la Région n'apporte pas son cofinancement.

Ainsi, 1€ attribué par la Communauté de Communes permet aux porteurs de projets de bénéficier de 4€ d'aides Leader. Par ailleurs, l'aide maximale Leader est fixée à 20 000€, ce qui limite la participation de la Communauté de Communes, par projet, à 5 000€ maximum.

Ainsi, par délibérations du 3 juin 2019, la Communauté de Communes a attribué :

- Une subvention de 5 000€ à la SAS les Couleurs de Julia, en cofinancement des aides européennes
- Une subvention de 5 000€ à la SAS Service Véhicule Margeride Aubrac, en cofinancement des aides européennes et des aides de la Région Occitanie

II.2.3.5 Aide à l'immobilier d'entreprise

Alors que la Région a la compétence pour promouvoir le développement économique depuis la loi NOTRe, les Communautés de Communes sont compétentes en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise.

A ce titre, par délibération du 28 juin 2018, complétée par délibération du 2 octobre 2019, la Communauté de Communes a délégué partiellement au Département l'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Cette délégation partielle permet au Département de poursuivre son soutien au développement économique du département, en cofinancement des aides apportées par la Communauté de Communes.

Par ces mêmes délibérations, ont été approuvés les règlements d'attribution des aides pour les porteurs de projets privés et publics et pour les commerces de proximité. Le règlement d'attribution des aides à l'immobilier touristique mis à jour a été approuvé par délibération du 11 décembre 2019.

Ainsi, les aides que la Communauté de Communes est susceptible d'octroyer sont définies de la manière suivante :

- Pour les projets supérieurs à 40 000€ HT, à la condition que la Région intervienne selon les modalités de la Région, à savoir :

2019	2020 et au-delà
Minimum 20% EPCI + Département (à parité) Max 80% Région	Minimum 30% EPCI + Département (à parité) Max 70% Région

- Pour les projets inférieurs à 40 000€ HT, intervention à parité entre la Communauté de Communes et le Département, avec un montant minimum de dépenses de 10 000€, sous conditions.

Par délibérations du 2 octobre 2019 et du 11 décembre 2019, la Communauté de Communes a ainsi acté le principe d'un octroi d'aides pour les entreprises suivantes, sur la base des montants maximum suivants :

- Une subvention maximale de 34 553€ pour l'entreprise **So'Fret**, en cofinancement avec le Département et la Région
- Une subvention maximale de 31 695€ pour l'entreprise **Delcros Chasseur**, en cofinancement avec le Département et la Région
- Une subvention maximale de 15 000€ pour l'entreprise **Martinazzo**, en cofinancement avec le Département et la Région
- Une subvention maximale de 21 800€ pour l'entreprise **SAS Véhicule Margeride Aubrac**, en cofinancement avec le Département et la Région
- Une subvention maximale de 5 100€ pour l'entreprise **Boyer**, en cofinancement avec le Département et la Région
- Une subvention maximale de 59 255€ pour l'entreprise **Chazette**, en cofinancement avec le Département et la Région

II.2.3.6 Soutien, maintien et développement des activités agricoles et forestières

En matière de soutien à l'activité agricole, le Conseil communautaire a attribué les subventions suivantes :

- Jeunes agriculteurs du canton d'Aumont-St Chély pour l'organisation de la fête de la Terre : 250€
- Syndicat des jeunes agriculteurs : 500€

II.2.3.4 Atelier-relais Espaces Créatifs

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher a construit l'atelier-relais Espaces Créatifs, commune d'Albaret Ste Marie, pour un montant global de 1 476 332.95€ HT.

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 730 000€ et d'une subvention de la Région d'un montant de 20 000€.

La Communauté de Communes a contracté en 2018 un emprunt de 730 000€ auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 1.61%.



Le contrat de crédit-bail correspondant a été signé avec l'entreprise Espaces Créatifs pour une durée de 20 ans. Le loyer annuel s'élève à l'annuité de l'emprunt, soit 42 715.56€.

En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 4 081.72€ ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 4 925.41€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 381 000.00€ (16 000€ de la Région et 365 000€ de l'Etat au titre de la DETR ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 150 000.00€, correspondant au solde de la subvention de la Région (4 000.00€) et au solde de la subvention DETR (146 000.00€).

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € HT)	1 467 216.82€	4 081.72€	4 925.41€	1 476 223.95€
Recettes (subventions DETR + Région))	219 000.00€	381 000.00€	150 000.00€	750 000.00€
Emprunts	730 000.00€			730 000.00€

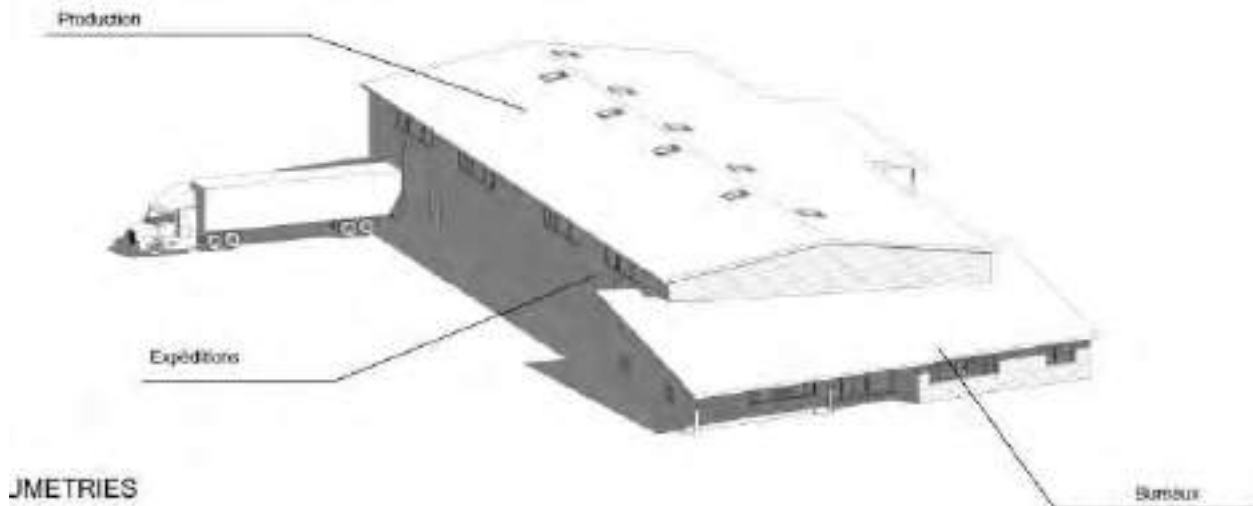
II.2.3.5 Atelier-relais France Résille

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher a construit l'atelier-relais France Résille, commune du Malzieu-Ville, pour un montant global de 1 100 000€ HT environ HT.



Ce projet bénéficie de subventions de l'Etat pour un montant de 579 965.05€, de la Région pour un montant de 100 000€ et du Département pour un montant de 30 000€.

La Communauté de Communes a contracté en 2018 un emprunt de 350 000€ auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 15 ans à un taux fixe de 1.55%. Le remboursement a débuté sur l'exercice 2019.



En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 425 294.91€ ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 56 299.63€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 513 168.39€ (25 144.74€ du Département, 42 734€ de la Région et 445 289.65€ de l'Etat au titre de la DETR) ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 196 796.66€, correspondant au solde de la subvention du Département (4 855.26€), au solde de la subvention de la Région (57 266€) et au solde de la subvention DETR (134 675.40€).

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € HT)	689 688.98€	425 294.91€	56 299.63€	1 171 283.52€
Recettes (subventions DETR + Région))	0.00€	513 168.39€	196 796.66€	709 965.05€
Emprunts		350 000.00€		

II.2.3.6 Entreprise France résille

La Communauté de Communes est propriétaire des bâtiments accueillant l'entreprise France Résille au Malzieu-Ville. A ce titre, elle a perçu en 2019 des loyers pour un montant de 13 060.00€.

II.2.4 Promotion du tourisme

La Communauté de Communes est compétente en matière de promotion du tourisme depuis le 1^{er} janvier 2017.

II.2.4.1 Office de tourisme Margeride en Gévaudan

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la Communauté de Communes compte un office de tourisme communautaire constitué en EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).



Subventions de fonctionnement et d'investissement

Pour l'année 2019, la Communauté de Communes a attribué une subvention de fonctionnement de 250 000€ à l'EPIC Margeride en Gévaudan.

Elle a également versé une subvention d'investissement de 19 994.91€, pour financer l'acquisition de matériel d'accueil hors les murs, l'acquisition d'un logiciel de caisse, la création d'un site Internet, la création d'une identité visuelle et l'acquisition de mobilier pour le siège de l'office de tourisme.

Taxe de séjour

Par délibération du 27 septembre 2018, la Communauté de Communes a institué une taxe de séjour, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le montant de la taxe collectée en 2019 a été intégralement reversée au budget de l'office de tourisme Margeride en Gévaudan, soit un montant global de 18 196.92€.

II.2.4.2 Travaux d'aménagement du siège de l'office de tourisme communautaire

Le siège de l'Office de tourisme Margeride en Gévaudan est situé tour Bodon au Malzieu-Ville.

Afin d'aménager les locaux pour accueillir la nouvelle équipe et permettre une nouvelle organisation cohérente avec le territoire d'intervention de l'office de tourisme, des travaux ont été initiés par la Communauté de Communes.

Le montant du projet a été évalué à 82 525€ HT.

En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 6 097.44€ ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 68 333.87€.

Aucun versement d'acompte de subvention n'a été réalisé en 2019 ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 49 515€, correspondant à la subvention de l'Etat au titre de la DSIL.

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € TTC)	0.00€	6 097.44€	68 333.87€	74 431.31€
Recettes (subventions DETR + Région))	0.00€	0.00€	49 515.00€	49 515.00€



II.2.4.3 Parc naturel régional de l'Aubrac

La Communauté de Communes adhère au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac. A ce titre, elle a cotisé à hauteur de 3 655.62€.

II.2.4.4 Entretien des sentiers de randonnée

En 2017, la Communauté de Communes a conventionné avec l'association Sentiers en Margeride pour l'entretien des chemins situés sur la Commune de Sainte Eulalie. La participation, pour l'année 2019, s'élève à 48.60€.

II.2.5 Participation au SMIMM



Le syndicat mixte des Monts de la Margeride (SMIMM) assure la gestion de la réserve des Bisons d'Europe à Sainte Eulalie.

La Communauté de Communes verse, pour le compte des Communes, les cotisations au SMIMM (1.52€ / hab) et a ainsi versé un montant total de cotisation de 16 678.96€.

La Communauté de Communes a également attribué une subvention de fonctionnement au SMIMM pour un montant de 35 060.00€.

II.3 Aire d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes est compétente pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la Commune de Saint Chély d'Apcher.

Cette aire d'accueil comporte 10 emplacements avec borne individuelle ainsi qu'un bloc sanitaire. Elle est ouverte du 1^{er} mai au 31 octobre inclus.

La redevance journalière forfaitaire a été fixée à 5€ par emplacement.

En 2019, les frais de dépenses courantes (eau, électricité...) se sont élevés à 5 834.79€.

L'allocation attribuée par l'Etat pour la gestion de cette aire s'est élevée à 4 598.69€ ; les droits de place se sont élevés à 702€ pour 135 personnes accueillies.

II.4 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

II.4.1 Plan d'Actions et de Prévention des Inondations – Système d'Alerte Locale sur la Truyère Lozérienne

Dans le cadre de la compétence obligatoire GEMAPI, la Communauté de Communes, avec l'appui technique du syndicat mixte de l'Entente Vallée du Lot, porte le projet de mise en œuvre d'un système d'alerte local sur le bassin de la Truyère lozérienne.

Dans ce cadre, le cahier des charges relatifs aux études de faisabilité de ce projet a été finalisé fin 2019. Les demandes de subvention correspondantes ont été adressées aux différents financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant	% du montant subventionnable
Etat - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs	12 000,00 €	50%
Région Occitanie	4 800,00 €	20%
EDF	2 400,00 €	10%
quote-part communautaire	4 800,00 €	20%
Total TTC	24 000,00 €	100%

Dès 2020, la consultation pour retenir le prestataire en charge de ces études de faisabilité est initié.

II.4.2 Gouvernance sur le bassin versant de la Truyère en matière de GEMAPI

Par ailleurs, d'une manière générale et afin que les actions menées le soient à une échelle hydrographique cohérente, celle du bassin versant, la Communauté de Communes a sollicité le Syndicat Mixte du Bassin du Lot dont l'action couvre l'intégralité du bassin de la Truyère, afin qu'il puisse réaliser une étude ayant pour objectif d'identifier les différentes possibilités de mise en œuvre d'une gouvernance appropriée au bassin versant de la Truyère et de pouvoir à terme établir une structuration unique capable d'exercer cette compétence de manière concertée et adaptée.

II.5 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes a transféré cette compétence au Syndicat Mixte la Montagne.

A ce titre, la Communauté de Communes a perçu 1 271 736€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et a reversé 1 267 452€ au SIVOM la Montagne.

Le taux de TEOM a été fixé à 10.60% en 2019.



II.6. Protection et mise en valeur de l'environnement

II.6.1 Natura 2000 - animation



La Communauté de communes assure, par l'intermédiaire du COPAGE, l'animation de l'opération Natura 2000 du site Montagne de la Margeride. Le montant s'élève à 21 210€ TTC, auquel s'ajoutent des dépenses annexes (impression et distribution de la lettre d'information...) portant le montant total des dépenses à 24 794.92€.

Elle bénéficie à ce titre de subvention de l'Etat, pour un montant de 9 174.12€ et de l'Europe pour un montant de 15 620.79€.

Une lettre d'information a été adressée à l'ensemble des Communes membres (jointe en annexe du présent rapport).

Le bilan complet de l'animation y figure également.

II.6.2 Natura 2000 – révision du DOCOB

Le document d'objectif regroupe, pour un site, l'ensemble des informations générales, présente les acteurs du projet, le contexte environnemental et socio-économique, les enjeux et objectifs ainsi que le plan d'actions qui permettra d'atteindre les objectifs de développement durable.

C'est un document de référence et une aide à la décision pour les acteurs concernés par le périmètre du site et le territoire au sens large.



Le premier DOCOB du site Montagne de la Margeride a été réalisé en 2003 et était animé depuis 2005. Afin de prendre en compte l'évolution du contenu des DOCOBs ainsi que l'évolution des enjeux du territoire, une révision du DOCOB a été réalisée par le cabinet Rural Concept', pour un montant de 46 860€ TTC, entièrement subventionné par l'Etat.

Par arrêté préfectoral DDT-BIEF-2019-311-0001 du 7 novembre 2019 a été approuvé le nouveau DOCOB Montagne de la Margeride.

II.6.3 Installation et fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Dans le cadre du programme de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides, la communauté de Communes prend en charge la quote-part résiduelle de cet investissement.

Ainsi, en 2019, elle a réalisé une dépense de 39 083.27€ TTC pour :

- 1 borne de recharge accélérée au Malzieu-Ville
- 1 borne de recharge accélérée à Saint Chély d'Apcher
- 1 borne de recharge rapide à Saint Chély d'Apcher

Par ailleurs, 1 borne de recharge accélérée a également été mise en œuvre à Saint Alban sur Limagnole, à proximité du commerce multi-service. Elle n'a pas encore donné lieu à mandatement.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2019, le SDEE a en charge l'ensemble des coûts afférents au fonctionnement (monétique, électricité, télécommunication, assurance...) et à la maintenance des bornes de recharge. En contrepartie, la Communauté de Communes s'acquitte auprès du SDEE d'une participation forfaitaire de 300€ par borne accélérée et 700€ par borne rapide

II.7. Politique du logement et du cadre de vie

II.7.1. Programme Habiter Mieux – Contrat Local d'Engagement – Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique - Programme d'Intérêt Général

En année de transition, la Communauté de Communes a poursuivi la participation de la Communauté de Communes Apcher-Margeride-Aubrac au Contrat Local d'Engagement (CLE) pour le programme « Habiter Mieux ». Cette participation consiste dans le versement d'une subvention de 500€ dans le cadre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) visant à réduire la précarité énergétique des propriétaires occupants ou bailleurs aux revenus modestes et très modestes.

2 dossiers réalisés en 2019 à St Chély d'Apcher.

Dans la continuité, la Communauté de Communes a également souhaité s'inscrire dans le nouveau Programme d'Intérêt Général du Département de lutte contre la précarité énergétique.

Ainsi, par délibération du 12 décembre 2018, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer, en complément de l'aide du Département, une aide de :

- 300€ pour les ménages aux ressources très modestes
- 150€ pour les ménages aux ressources modestes

10 dossiers engagés en 2019 (7 pour des propriétaires aux ressources très modestes ; 3 pour des propriétaires aux ressources modestes) répartis sur les communes suivantes : 2 propriétaires au Malzieu-Forain, 1 propriétaire à Paulhac en Margeride, 2 propriétaires à Rimeize, 4 propriétaires à Saint Chély d'Apcher et 1 propriétaire à Saint Privat du Fau.



II.7.2. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – études pré-opérationnelles



En complément du Programme Habiter Mieux, la Communauté de Communes a retenu le cabinet Soliha d'Aveyron pour mener les études pré-opérationnelles d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire. Le montant des études s'élève à 29 640€ TTC. Ce projet bénéficie d'une subvention de l'ANAH à hauteur de 50%.

Les études pré opérationnelles ont été achevées fin 2019 (études jointes en annexe du présent rapport).

Sur la base de ces études, le Conseil communautaire a fixé, par délibération du 2 octobre 2019, les objectifs suivants :

Sur 5 ans, 290 logements soit :

- 215 logements de propriétaires occupants (43 logements par an)
- 75 logements locatifs vacants ou occupés conventionnés (15 logements par an)
- 5 copropriétés (dégradée en difficulté ou en précarité énergétique)

La participation financière de la Communauté de Communes, en complément de celles de l'Etat, de la Région et du Département, s'établit comme suit

- Pour les **propriétaires occupants** modestes ou très modestes et/ou en perte d'autonomie ou handicapés :

	Objectif sur 1 an	Plafonds de travaux HT	Participation CC	Total participation CC
15 logements insalubres ou très dégradés	3	50 000€	5% des travaux plafonnée à 2 500€	37 500€
50 logements avec travaux pour l'autonomie	10	20 000€	300€ pour les propriétaires très modestes 150€ pour les propriétaires modestes	15 000€
150 logements en économie d'énergie	30	20 000€	300€ pour les propriétaires très modestes 150€ pour les propriétaires modestes	45 000€

Soit une enveloppe globale maximale sur les 5 ans de 97 500€.

- Pour les **propriétaires bailleurs** :

	Objectif sur 1 an	Plafonds de travaux HT	Participation CC	Total participation CC
30 logements insalubres ou très dégradés	6	1 000€ HT / m ² plafonné à 80 000€	5% des travaux plafonnée à 2 000€	60 000€
15 logements moyennement dégradés	3	750€ HT / m ² plafonné à 60 000€	5% des travaux plafonnée à 1 000€	15 000€
15 logements en travaux d'économie d'énergie	3	750€ HT / m ² plafonné à 60 000€	300€ par logement	4 500€
10 logements en transformation d'usage	2	750€ HT / m ² plafonné à 60 000€	5% des travaux plafonnée à 2 000€	20 000€
5 travaux suite à contrôle décence	1	750€ HT / m ² plafonné à 80 000€	0€	0€

Soit une enveloppe globale maximale sur les 5 ans de 99 500€.

A l'issue de ces études, une convention de financement est établie entre les différentes partenaires de l'opération. Dès le début de l'année 2020, une consultation est initiée afin de retenir le prestataire qui sera en charge de l'animation de l'opération sur le territoire, animation qui doit débuter au 2^{ème} trimestre 2020.

II.7.3. Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Lozère a été créée en 1997 à l'initiative conjointe du Conseil Départemental de la Lozère et de l'Etat.

L'ADIL est agréée par l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) et le ministère chargé du logement. L'ADIL de la Lozère appartient au réseau des 79 ADIL de France métropolitaine et d'outre-mer.

Elle assure des permanences au sein de la Maison des Services au Public à Saint Chély d'Apcher.

L'ADIL de la Lozère offre au public une information gratuite et neutre et un conseil sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

- **Les financements** : Quels sont les prêts et les aides dont vous pouvez bénéficier ? Quel est le plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle ? Des juristes spécialistes du logement, vous établissent à l'aide d'un outil informatique, un diagnostic financier "sur mesure". Un plan de financement bien étudié est un gage de sécurité.
- **La fiscalité** : impôts locaux, avantages fiscaux ...
- **Les contrats** : contrat de vente ou de construction, contrat d'entreprise, contrat de prêt...
- **Les assurances liées à la construction et à l'habitation.**
- **Les relations avec les professionnels de l'immobilier** : notaire, agent immobilier, syndic, architecte, constructeur, établissement de crédit...
- **La location** : bail, loyers et charges, réparations locatives, démarches pour obtenir un logement social...
- **La copropriété** : la participation aux assemblées générales, les charges...

Elle assure des permanences au sein de la Maison des Services au Public à Saint Chély d'Apcher.

Afin de compléter l'accompagnement des administrés dans le domaine de l'habitat, la Communauté de Communes, par délibération du 11 décembre 2019, a décidé d'adhérer à l'ADIL et de verser la cotisation correspondante (3 399.36€ soit 0.32€/habitant).

II.7.4 Lotissement Chantegrive

Ce lotissement situé à Blavignac comporte 16 lots. Le prix de vente a été fixé à 34€ HT / m².

3 lots ont été vendus.



II.8 Equipements culturels et sportifs

II.8.1 Aide aux associations

Afin de soutenir l'action des associations dans les domaines culturel et sportif, la Communauté de Communes a accordé les subventions suivantes :

- ✓ En matière culturelle :
 - Association Kezaco pour l'organisation du festival des Cultures du Monde à la Fage St Julien : 18 000€
 - Association les Rencontres Musicales du Malzieu-Ville : 5 000€
 - Comité d'animation du Malzieu-Ville pour l'organisation des Médiévales : 15 000€
 - Association Centre Culture et Loisirs pour l'organisation du festival St Chély d'Arte (opération Le Livre et la Bête) : 5 000€
 - Association les Amis du Château d'Apcher pour les visites de la Tour d'Apcher : 5 000€
 - Association Clap Vidéo : 500€
 - Association Centre Culture et Loisirs, pour le renouvellement du matériel radiophonique : 1 000€
 - Association Les Interstices, pour la réalisation d'une balade sonore dans les tourbières de Lajo : 1 000€
 - Radio Margeride, pour étendre sa zone de couverture, en partenariat avec le PNR Aubrac : 250€

- ✓ En matière sportive :
 - Entente Nord Lozère Football : 10 000€
 - Handball Nord Lozère : 3 000€
 - Trail de la Margeride : 1 500€
 - Comité des fêtes et animation de St Alban pour l'organisation de la Rand'albanaise : 1 500€

II.8.2 Ciné-théâtre

Le rapport de la saison 2018/2019 et 2019/2020 (1^{er} semestre) du Ciné-théâtre est joint en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Il est à noter la création, depuis le mois de septembre 2019, de cours d'initiation à la pratique théâtrale à destination des enfants et adolescents âgés de 8 à 16 ans. Les enfants sont issus de l'ensemble du territoire communautaire et même au-delà.

II.8.3 Compagnie de la Joie Errante – conventionnement



Dans le cadre de sa politique culturelle qui vise à sensibiliser et développer les publics à l'art et à la culture, la Communauté de Communes a conventionné avec la Compagnie de la Joie Errante, dont le directeur artistique est Thomas Pouget. Cette compagnie promeut un théâtre populaire, un théâtre de texte, un « élitisme pour tous » fidèle à Jean Vilar, développe des ateliers de pratique artistique à destination des publics jeunes et adultes, des lectures d'auteurs en itinérance... A ce titre, la Compagnie de la Joie Errante a réalisé des lectures publiques, des ateliers de pratique artistiques auprès des enfants (dans le cadre d'interventions scolaires) et auprès des adultes (dans le cadre de stage amateurs).

18 lectures ont eu lieu dans les communes du territoire, comptabilisant 450 personnes au total.

Les écoles d'Albaret Ste Marie et Saint Alban sur Limagnole ont bénéficié des interventions de la compagnie. La pièce de Fabien Arca, « Moustique », a été abordée avec les élèves d'Albaret Ste Marie et a donné lieu à une représentation théâtrale de la part des élèves, devant 150 spectateurs ;

Les élèves de l'école de Saint Alban sur Limagnole ont abordé la pièce « les 45 ça va ? » de Jean-Claude Grumberg, autour de la question quotidienne « ça va ». Leur représentation théâtrale a eu lieu devant 160 personnes.

Le stage amateurs destiné aux adultes était axé sur l'œuvre « Monsieur de Pourceaugnac » de Molière. 13 comédiens amateurs, de 12 à 65 ans, ont suivi pendant 10 jours ce récit. Plus de 180 personnes ont assisté au rendu final au Scénovision à Saint Alban sur Limagnole.

Dans le cadre des journées du Patrimoine, la Compagnie a proposé une lecture itinérante de l'œuvre de Fred Vargas « L'Homme à l'envers », polar pastoral : les communes du Malzieu-Forain, Saint Privat du Fau, Chaulhac, Saint Léger du Malzieu, Lajo et Saint Pierre le Vieux ont ainsi accueilli Thomas Pouget pour le récit d'un épisode du polar.

La convention prévoyait une indemnisation de 220€ TTC par lecture publique, de 45€ TTC par heure d'ateliers de pratique artistique avec les enfants, plafonnés à 100h par an, réparties sur 2 écoles, de 200€ TTC par journée de stage amateurs, dans la limite de 10 jours par an.



Par ailleurs, la Communauté de Communes a apporté une aide de 3500€ à la Compagnie, dans le cadre du soutien à la création artistique, pour la création du spectacle « Vacarme(s) ou comment l'homme marche sur la terre », en tournée nationale après plusieurs représentations à succès en Lozère.

II.8.4 Courts de tennis couverts

La Communauté de Communes est propriétaire de deux courts de tennis couverts à Saint Chély d'Apcher.

Ainsi, les écoles maternelles et élémentaires publiques, le collège du Haut Gévaudan, le collège et le lycée Sacré Cœur ainsi que le LEGPTA utilisent ces installations sur différents créneaux horaires



II.8.5 Halle des sports

En mai 2017, la Communauté de Communes a publié un marché pour la construction d'une halle des sports sur la Commune du Malzieu-Ville.

La Communauté de Communes a attribué les marchés de travaux pour un montant global de 1 368 000€ HT.

Ce projet bénéficie de subventions de l'Etat pour un montant de 561 284.99€ (DETR) et 214 248€ (DSIL), de l'ADEME pour un montant de 22 680€, de la Région pour un montant de 160 116€ et du Département pour un montant de 250 000€.

En 2019, la Communauté de Communes a réalisé un emprunt de 350 000€ auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 15 ans au taux de 0.86%. Les fonds seront libérés sur l'exercice 2020.



En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 194 121.91€ ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 306 785.64€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 323 862.29€ (115 850€ du Département, 96 026.74€ de l'Etat au titre de la DSIL et 111 985.55€ de l'Etat au titre de la DETR) ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 629 214.21€, correspondant au solde de la subvention de la Région (160 116€), au solde de la subvention du Département (80 675€), au solde de la subvention DSIL (107 529.26€) et au solde de la subvention DETR (280 913.95€).

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € TTC)	329 692.73€	1 194 121.91€	306 785.64€	1 830 600.28€
Recettes (subventions DETR + Région))	45 162.00€	323 862.29€	629 214.21€	998 239.50€

II.8.6 Via Ferrata

La Communauté de Communes assure l'entretien de la via ferrata située au Malzieu-Ville, en accès libre.



II.9 Action sociale d'intérêt communautaire

II.9.1 Aide à la téléalarme

Pérennisation de l'aide à la téléalarme, soit une aide de 9€ par mois versée directement à l'organisme prestataire de service, pour les personnes résidant sur le territoire communautaire, âgées de 65 ans et plus, vivant seules et fournissant un avis de non-imposition.

- ⇒ 17 bénéficiaires (1 domicilié sur la Commune des Bessons, 1 domicilié sur la Commune de Chaulhac, 1 domicilié sur la Commune de La Fage Saint Julien, 3 domiciliés sur la Commune du Malzieu-Ville, 1 domicilié sur la Commune de Paulhac en Margeride, 1 domicilié sur la Commune de St Léger du Malzieu, 8 domiciliés sur la Commune de St Chély d'Apcher)

II.8.2 Aide au chauffage

Pérennisation de l'aide au chauffage, soit une aide de 175€ par foyer, pour les personnes résidant sur le territoire communautaire, âgées de 65 ans et plus, dont les ressources sont inférieures aux ressources plafond instaurées pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées, majorées de 10%.

- ⇒ 39 bénéficiaires (1 domicilié sur la Commune de Chaulhac, 4 domiciliés sur la Commune de La Fage St Julien, 1 domicilié sur la Commune de Fontans, 1 domicilié sur la Commune du Malzieu-Forain, 2 domiciliés sur la Commune du Malzieu-Ville, 1 domicilié sur la Commune de St Alban sur Limagnole, 25 domiciliés sur la Commune de St Chély d'Apcher, 2 domiciliés sur la Commune de St Privat du Fau, 2 domiciliés sur la Commune de Serverette)

II.9.3 Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Reconduction de l'adhésion au Relais Assistantes Maternelles, pour un montant de 8 700€, pour que les assistantes maternelles présentes sur le territoire communautaire, les enfants dont elles ont la charge ainsi que leurs familles puissent bénéficier de ce service.

Une salle a été aménagée à l'étage de la structure municipale multi-accueil de St Chély d'Apcher pour assurer des activités manuelles ainsi que les permanences administratives.

II.9.4 Centre de vacances du Villaret

La Communauté de Communes loue à l'association St Nicolas des locaux situés à Saint Alban sur Limagnole, pour l'accueil de personnes en situation de handicap durant des séjours.

A ce titre, elle a perçu, en 2019, des loyers à hauteur de 29 592.00€.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil, la Communauté de Communes a également réalisé des travaux pour le remplacement de menuiseries extérieures et intérieures, la rénovation de la couverture et l'optimisation du système de chauffage, sous un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Bonnet Teissier. Les dépenses exécutées en 2019 se sont élevées à 6 585.60€ TTC, portant le montant global des dépenses réalisées à 102 796.19€ TTC.

II.9.5 Maison multi-services au Malzieu-Ville

La Communauté de Communes est propriétaire d'une Maison multi-services au Malzieu-Ville destinée à accueillir des activités à vocation sociale ou médicale.

Elle accueille actuellement :

- un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- une Maison d'Assistantes Maternelles,
- une psychothérapeute
- trois infirmières
- un chirurgien-dentiste
- un médecin généraliste

II.9.6. Micro-crèche de Saint Alban sur Limagnole

Par délibération du 12 décembre 2018, le Conseil communautaire a considéré que les micro-crèches relevaient de l'intérêt communautaire.

II.9.6.1. La gestion de la micro-crèche de Saint Alban sur Limagnole

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion de la micro-crèche de Saint Alban sur Limagnole relève ainsi de la compétence de la Communauté de Communes.

Par délibération du 9 avril 2019, la Communauté de Communes a conclu une convention d'objectifs avec l'association Les Frimousses de la Limagnole à qui la gestion de la micro-crèche a été confiée.

En contrepartie de cette gestion, la Communauté de Communes a attribué à l'association une subvention de 60 000€ (50 000€ initialement et 10 000€ supplémentaires à titre exceptionnel).

II.9.6.2. La construction d'une micro-crèche à Saint Alban sur Limagnole

Afin d'offrir des locaux adaptés aux enfants, à la fois en termes d'ergonomie mais aussi de normes de sécurité et d'isolation thermique, la Communauté de Communes a initié la construction d'un nouveau bâtiment, sur un terrain mis à disposition gracieusement par la Commune de Saint Alban sur Limagnole.

Après consultation des entreprises, le montant des marchés de travaux s'élève à près de 350 000€ HT.

Ce projet bénéficie d'une subvention de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) à hauteur de 89 000€, de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 27 742.40€ et de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 263 536€.



En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 158 271.26€ ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 312 877.51€.

Aucun versement d'acompte de subvention n'a été réalisé en 2019 ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 352 536€, correspondant à la subvention de la CAF (89 000€) et à la subvention DETR (263 536€).

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € TTC)	19 520.11€	158 271.26€	312 877.51€	490 668.88€
Recettes (subventions CAF + DETR)	0.00€	0.00€	352 536€	352 536€

II.9.7 Maison de santé pluriprofessionnelle

Afin de lutter contre la désertification médicale, la Communauté de Communes porte, en partenariat avec les professionnels de santé regroupés en association, la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

A ce titre, la Communauté de Communes est assistée par la SELO en qualité d'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) et par le groupement d'architectes Concept' (Stéphane Bessières) et HSB (Hélène Solignac) en qualité de maître d'œuvre de l'opération.

Le montant du projet est évalué à 2 253 936.48€.

Ce projet bénéficie de subventions à la fois pour la partie dédiée aux activités de santé et pour la partie dédiée aux logements des professionnels de santé internes et remplaçants : une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 1 281 755.28€, une subvention de l'Etat au titre du FNADT pour un montant de 100 000€, une subvention de la Région pour un montant de 140 000€ ; pour les logements, une subvention du Département pour un montant de 18 828.43€ et une subvention de l'Europe pour un montant de 75 313.68€.

Les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises dès que le Bail en L'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) a été signé avec les professionnels de santé, soit en août 2019.



En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 49 232€ ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 179 271.35€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 30 000€ en 2019, correspondant à un acompte de la subvention de l'Etat au titre du FNADT ; au 31/12/2019, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 1 491 755.28€, correspondant à la subvention de l'Etat au titre de la DETR (1 281 755.28€), au solde de la subvention de l'Etat au titre du FNADT (70 000€) et à la subvention de la Région (140 000€).

	Montant total au 31/12/2018	Réalisés en 2019	Restes à réaliser au 31/12/2019	TOTAL
Dépenses (en € TTC)	101 162.83€	49 232€	2 179 271.35€	2 329 666.18€
Recettes (subventions FNADT +	0.00€	30 000€	1 491 755.28€	1 521 755.28€

DETR + Région)				
----------------	--	--	--	--

II.9.8 Convention territoriale globale et charte territoriale des familles

II.9.8.1 Convention territoriale globale

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Des engagements et services pour les habitants du territoire, portés par les collectivités territoriales et les associations.

- 1 crèche (0-3 ans)
- 2 accueil de loisirs (3-12 ans)
- 1 garderie (2012-16)
- 1 accueil scolaire
- 1 accueil de nuit
- 1 accueil de nuit

Mercredi 18 décembre 2019

La CCSS signe avec la CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, la Commune de St-Chély d'Apcher, la DDCSPP, la MSA et le Département une convention territoriale globale.

La CCSS au cœur des solidarités familiales et sociales

La CCSS a élaboré une feuille des familles et des seniors sur chaque territoire du département en concertant à leur écoute les réseaux, services et équipements et en mobilisant les partenaires dans une dynamique de concertation de proximité.

La Convention territoriale globale vise à définir et coordonner l'ensemble des dispositifs existants sur les 27 communes du département de la CCSS, tenues par services.

La CCSS apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son travail de concertation et son expertise au service des habitants. Elle accompagne le développement de la vie locale par son engagement et ses outils techniques et financiers.

Fin 2019, la Communauté de Communes a signé la convention territoriale globale.

La Convention Territoriale Globale - CTG - est un document de cadrage qui permet aux partenaires signataires (CCSS, MSA, Etat et Département) et aux élus de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans les domaines de compétence concernés. Elle est un moyen de donner de la lisibilité aux actions mises en œuvre localement et ainsi de gagner en efficacité, cohérence et coordination, au bénéfice des familles et publics éligibles aux dispositifs et services soutenus par la CCSS.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le projet est établi à partir d'un diagnostic réalisé par la CCSS tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.).

La convention a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, à travers des fiches-actions.

Cette convention s'articule avec le Contrat enfance Jeunesse qui a été renouvelé en 2019, pour 4 ans, avec la Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac et la commune de Saint-Chély d'Apcher.

II.9.8.2 Charte des familles

La charte des familles a été signée fin 2019 par la CCSS, la MSA, le Département et la Communauté de Communes. Elle s'articule avec la Convention territoriale globale.

La Charte a pour vocation de développer les services et les solidarités aux familles sur les territoires fragilisés par l'absence ou l'insuffisance de services qui leur sont dédiés et marqués par trois phénomènes :

- l'arrivée de nouvelles familles en milieu rural, notamment de jeunes familles,
- une tendance à une réduction des services ou à leur éloignement,
- un accroissement de l'isolement et une dilution du lien social.

Les signataires de la convention partagent deux orientations et quatre objectifs :

✓ Deux orientations

- Réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre des services aux familles.
- Favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles, avec une attention particulière aux facteurs de fragilité dans une perspective préventive.

✓ Quatre objectifs généraux

- favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services,
- favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités,
- développer une culture partagée de la prévention, en particulier en mobilisant les « ressources » des familles,
- encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs.

II.10 Maisons de Services au Public (MSAP)

Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines.

En un lieu unique, les usagers - particuliers ou professionnels - sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux...

Les Maisons de services au public (MSAP) sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire a considéré que l'unique MSAP située à St Chély d'Apcher relevait de l'intérêt communautaire.

En 2019, l'Etat a financé la MSAP à hauteur de 15 000€ et un fonds inter-opérateurs à hauteur de 15 000€ également. Afin que ces financements soient garantis pour la Communauté de Communes, la MSAP a été candidate à sa labellisation « France Services » par l'Etat. Le 15 novembre 2019, la MSAP de Saint Chély d'Apcher faisait partie de la première vague de labellisation « France Services ».

Le rapport d'activités 2019 de la structure est joint en annexe du présent rapport.



II.10 Sécurité et prévention : centre de secours et contributions au SDIS

II.10.1 Fonctionnement et entretien des centres d'incendie et de secours

La Communauté de Communes, par délibération du 07/07/2017, a décidé d'étendre sa compétence relative au fonctionnement et au renouvellement à l'ensemble des centres d'incendie et de secours du territoire. Relèvent ainsi désormais de la Communauté de Communes les centres d'incendie et de secours du Malzieu-Ville, de Saint Alban sur Limagnole, de Saint Chély d'Apcher et de Serverette.

A ce titre, la Communauté de Communes perçoit l'aide au fonctionnement du SDIS ainsi que le remboursement de l'annuité d'emprunt et assume l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement et au renouvellement des centres d'incendie et de secours.



II.10.2 Contributions au SDIS

De la même manière, la Communauté de Communes a décidé d'étendre à l'ensemble des communes sa compétence relative à la prise en charge de la contribution des Communes au SDIS.

En 2019, le montant de cette contribution s'élève à 455 727.33€.

II.11 SPANC

II.11.1 Le fonctionnement

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les missions du SPANC ont été confiées pour l'ensemble du territoire à Veolia Eau, par un contrat de prestation de services.

II.11.2 Les redevances

Les redevances ont été fixées par délibération du 25 mars 2019 afin de couvrir uniquement les frais de prestation de Veolia Eau.

Elles s'établissent comme suit :

- Contrôle diagnostic des installations existantes : 88.05€ HT
- Contrôle d'implantation des installations neuves : 53.45€ HT
- Contrôle d'exécution des installations neuves : 88.45€ HT
- Avis sur les certificats d'urbanisme : 53.45€ HT
- Diagnostic pour ventes : 88.45€ HT

II.11.3 Les contrôles réalisés

En 2019, ont été réalisés :

124 diagnostics :

- 1 aux Bessons
- 1 à Chaulhac
- 1 à Fontans
- 2 au Malzieu-Forain
- 2 à Paulhac en Margeride
- 27 à Prunières
- 8 à Rimeize
- 36 à Saint Alban sur Limagnole
- 1 à Saint Chély d'Apcher
- 26 à Saint Léger du Malzieu
- 19 à Saint Pierre le Vieux



Parmi ces 124 diagnostics, 32 concernant des installations classées en priorité 1, c'est-à-dire présentant un risque sanitaire ou pour l'environnement avéré, avec obligation de réaliser des travaux dans un délai de 4 ans ou d'un an en cas de vente.

15 contrôles de conception / réalisation :

- 3 à Saint Chély d'Apcher
- 5 à Rimeize
- 1 à Albaret Ste Marie
- 4 aux Bessons
- 2 à Fontans

II.12 Soutien aux Communes – attribution de fonds de concours

Afin de soutenir les projets des Communes membres, le Conseil communautaire a voté une enveloppe de 137 039.92€ dans le cadre du budget primitif 2019, correspondant aux reliquats de fonds de concours non mobilisés en 2018 et à l'enveloppe initiale de 100 000€ pour l'année 2019.

Cette enveloppe se répartit entre les 16 Communes sur le territoire desquelles la Communauté de Communes n'a pas réalisé d'investissements.

Le principe suivant a été retenu : 8 Communes bénéficieraient en 2018 des fonds de concours, pour un montant plafonné à 12 500€ (100 000€ / 8 Communes). Les 8 autres Communes bénéficieraient en 2019 des fonds de concours, selon les mêmes modalités, suite au vote d'une enveloppe supplémentaire de 100 000€ dans le cadre du budget primitif 2019.

Ainsi, en 2019, le Conseil communautaire a voté en faveur des fonds de concours suivants, complémentaires à ceux votés en 2018 :

- Paulhac en Margeride : 12 500€
- Les Bessons : 8 523.76€
- Lajo : 12 500€
- Julianges : 4 937.90€
- Chaulhac : 12 499.26€
- Blavignac : 12 000€
- Serverette : 12 500€
- La Fage Saint Julien : 12 500€
- Le Malzieu Forain : 12 500€
- Saint Privat du Fau : 12 500€
- Prunières : 11 594.94€.

III. Finances

III.1. Vote des taux

	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	6.28	6.28	6.28
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.19	2.19	2.19
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11.13	11.13	11.13
CFE	25.60	25.60	25.60
TEOM	10.70	10.70	10.60

III.2. Comptes administratifs 2019

(sous réserves du vote des comptes administratifs par l'assemblée délibérante)

III.2.1 Budget principal

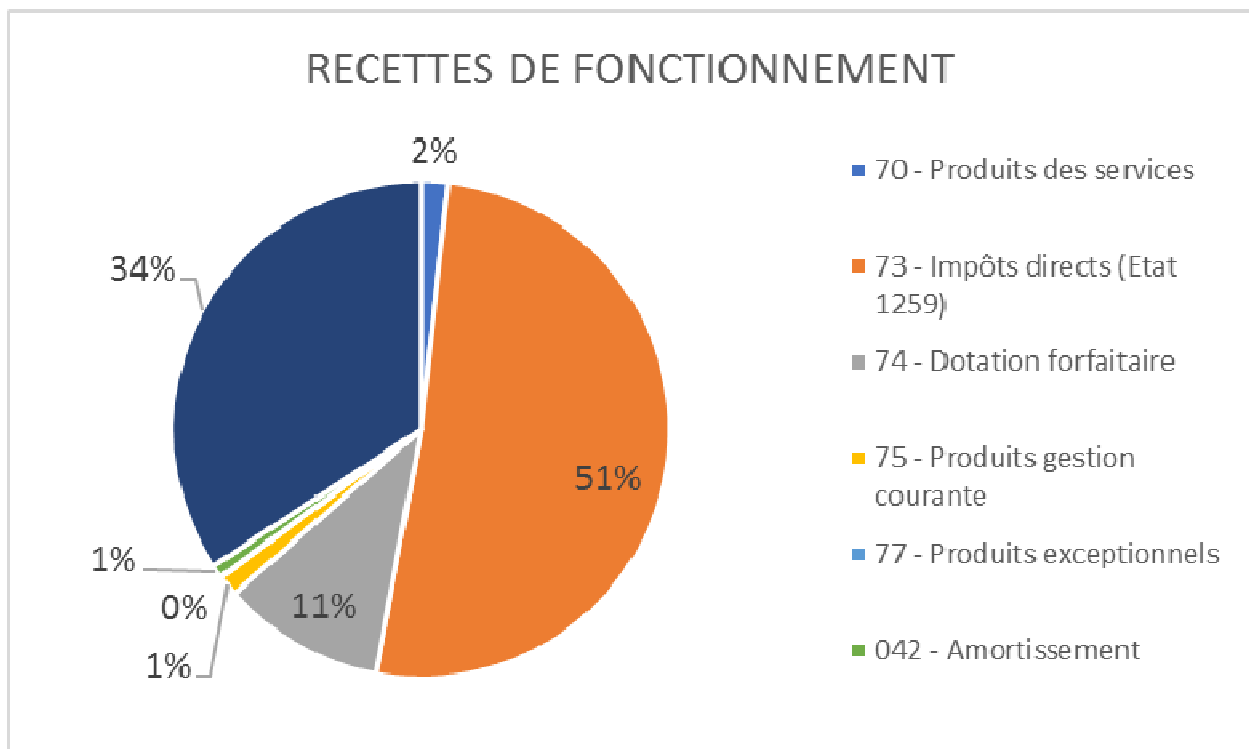
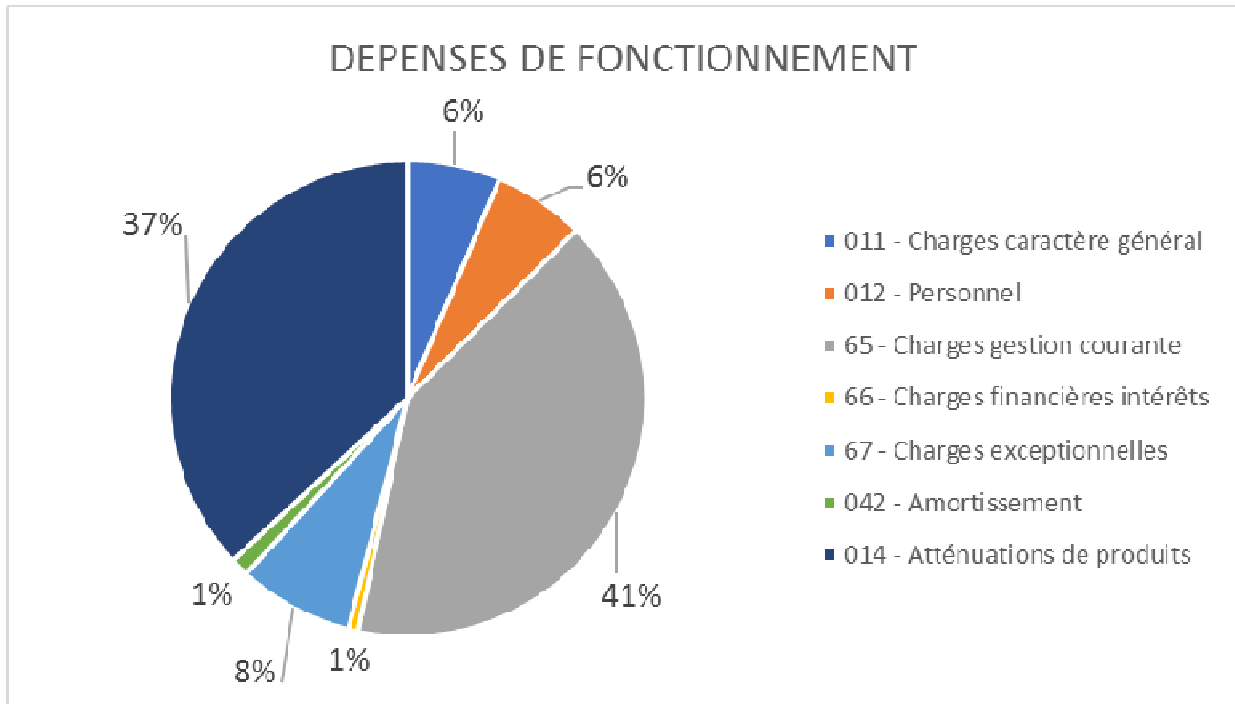
Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	309 146,78 €	70 - Produits des services	141 006,67 €
012 - Personnel	303 331,78 €	73 - Impôts directs (Etat 1259)	4 095 789,84 €
65 - Charges gestion courante	1 991 128,33 €	74 - Dotation forfaitaire	848 425,28 €
66 - Charges financières intérêts	32 280,00 €	75 - Produits gestion courante	107 773,75 €
67 - Charges exceptionnelles	382 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	3 379,48 €
042 - Amortissement	61 192,14 €	042 - Amortissement	66 889,98 €
014 - Atténuations de produits	1 802 303,66 €	002 - Résultat fonctionnement 2018	2 741 941,54 €
TOTAL	4 881 382,69 €	TOTAL	8 005 206,54 €

soit un excédent de fonctionnement 2019 de 3 123 823,85 €

Restes à réaliser en dépenses	40 552,68€	Restes à réaliser en recettes	25 300,00€
-------------------------------	------------	-------------------------------	------------

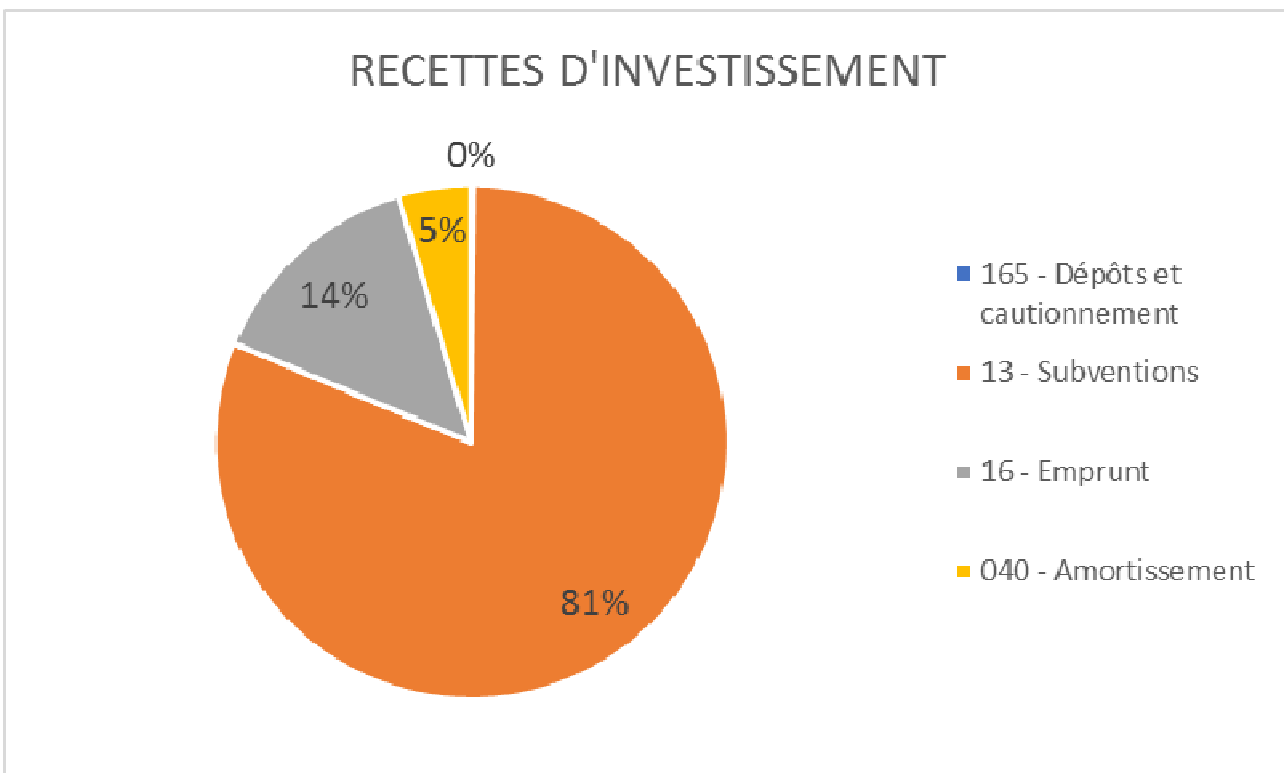
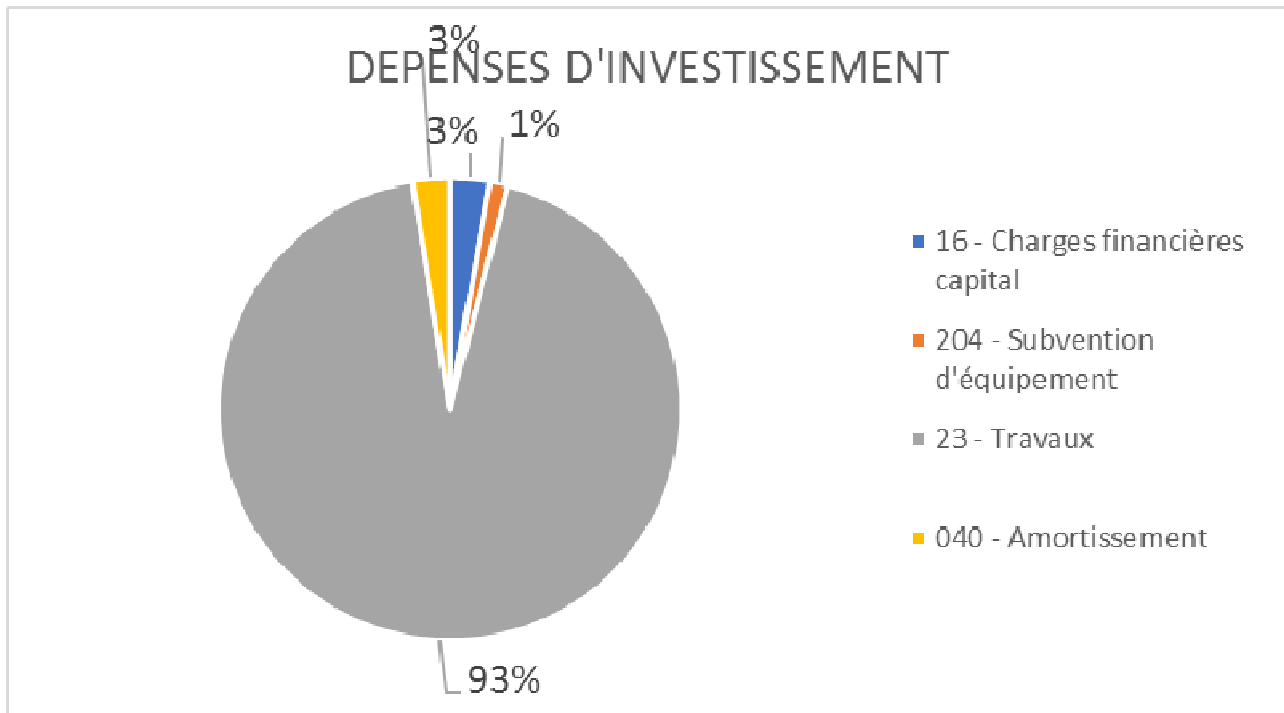
Soit un excédent définitif de fonctionnement 2019 de 3 108 571,17 €



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - Charges financières capital	71 072,50 €	165 - Dépôts et cautionnement	2 353,00 €
204 - Subvention d'équipement	32 370,33 €	13 - Subventions	1 089 314,29 €
23 - Travaux	2 394 766,61 €	16 - Emprunt	190 000,00 €
040 - Amortissement	<u>66 889,98 €</u>	040 - Amortissement	61 192,14 €
001 - Résultat investissement 2018	776 071,15 €		
TOTAL	<u>3 341 170,57 €</u>	TOTAL	<u>1 342 859,43 €</u>
soit un déficit d'investissement 2019 de 1 998 311,14€			
Restes à réaliser en dépenses	4 066 763,71 €	Restes à réaliser en recettes	3 776 679,61 €

Soit un excédent définitif d'investissement 2019 de 2 288 395,24 €



III.2.2 Budget annexe du ciné-théâtre

Section de fonctionnement

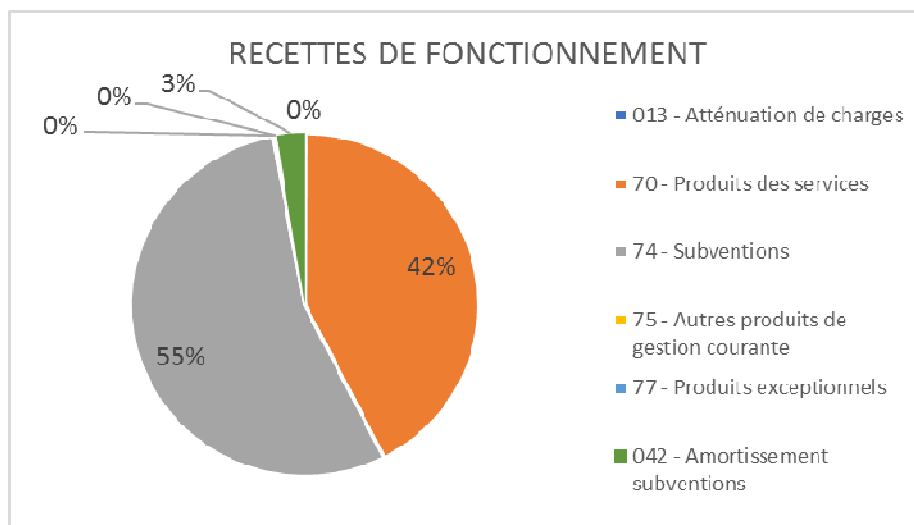
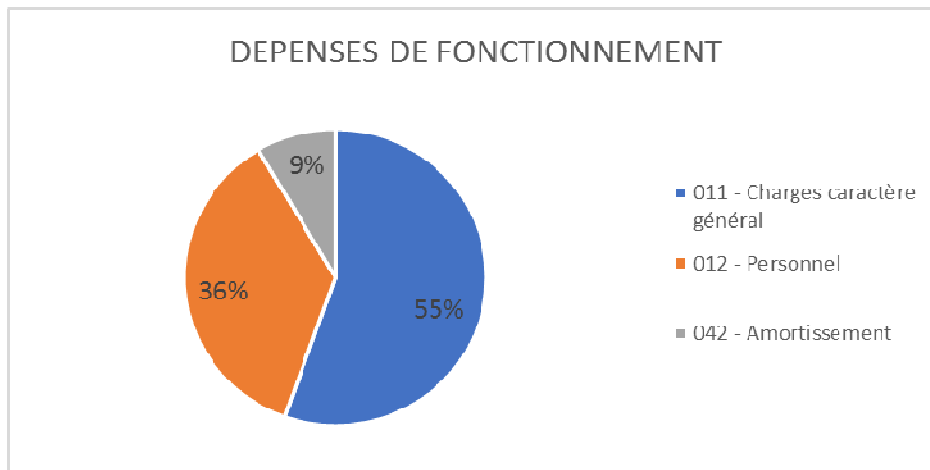
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	217 557,27 €	013 - Atténuation de charges	214,88 €
012 - Personnel	141 107,67 €	70 - Produits des services	166 721,67 €
042 - Amortissement	33 426,88 €	74 - Subventions	214 439,63 €
		75 - Autres produits de gestion courante	506,00 €
		77 - Produits exceptionnels	796,67 €
		042 - Amortissement subventions	10 245,35 €
		002 - Résultat de fonctionnement 2018	2 961,65 €
TOTAL	392 091,82 €	TOTAL	395 885,85 €

soit un excédent de fonctionnement 2019 de 3 794,03€

Restes à réaliser en recettes

14 000.00€

Soit un excédent définitif de fonctionnement 2019 de 17 794.03 €



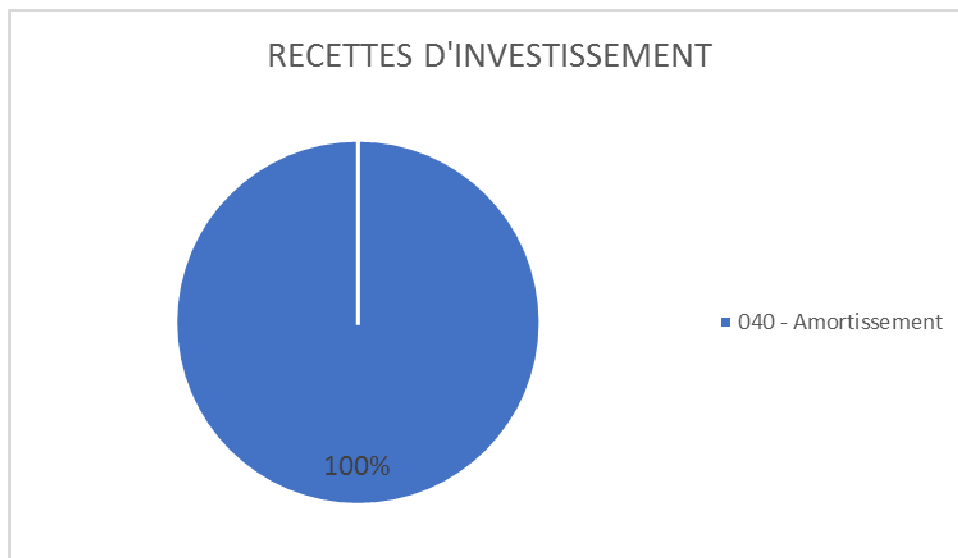
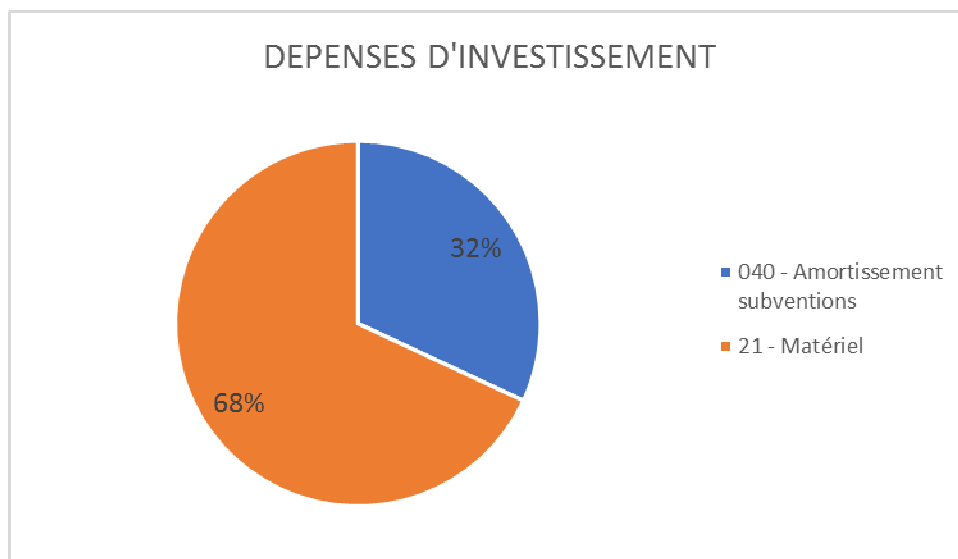
Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Amortissement subventions	10 245,35 €	040 - Amortissement	33 426,88 €
21 - Matériel	21 830,54 €		
		001 - Résultat d'investissement 2018	88 948,63 €
TOTAL	32 075,89 €	TOTAL	122 375,51 €

soit un excédent d'investissement 2019 de 90 299,62 €

Restes à réaliser en recettes : 1 250.00€

Soit un excédent définitif d'investissement 2019 de 91 949,62 €

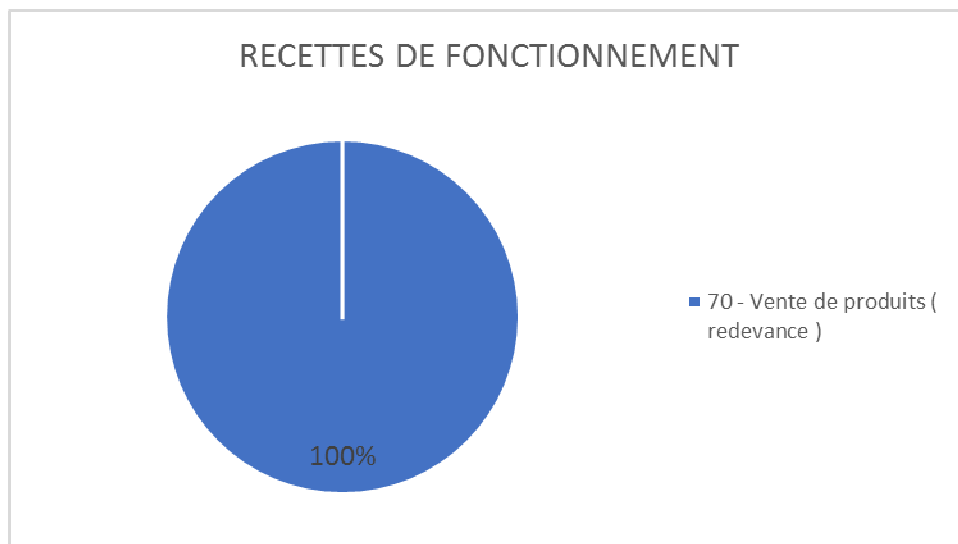
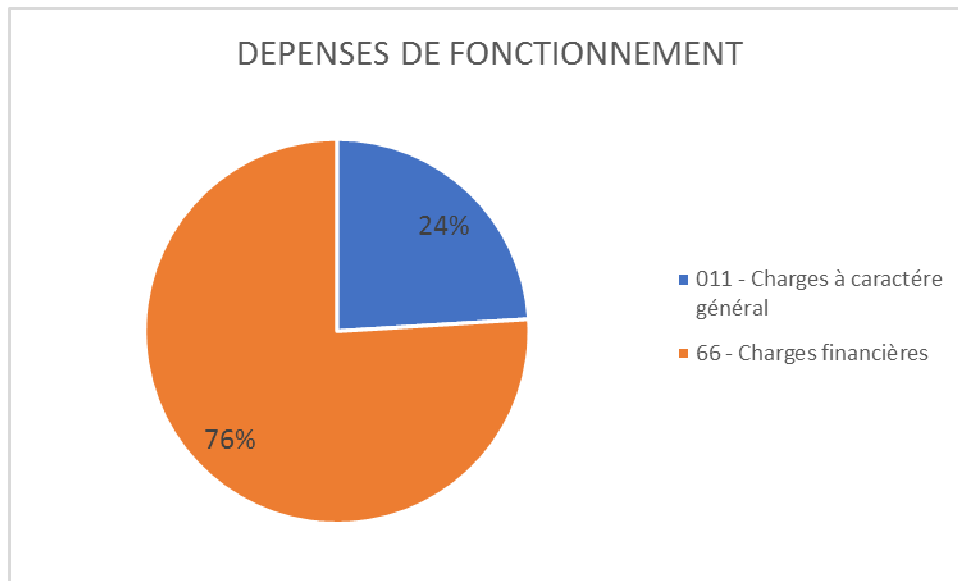


III.2.3 Budget annexe du SPIC – station-service

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	837,14 €	70 - Vente de produits (redevance)	1 185,63 €
66 - Charges financières	2 652,05 €		
TOTAL	3 489,19 €	TOTAL	1 185,63 €

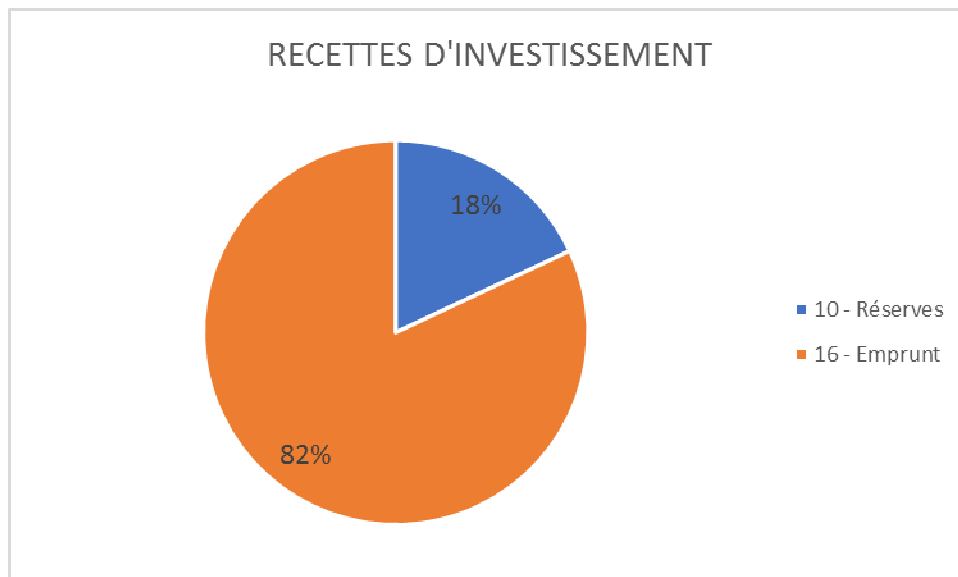
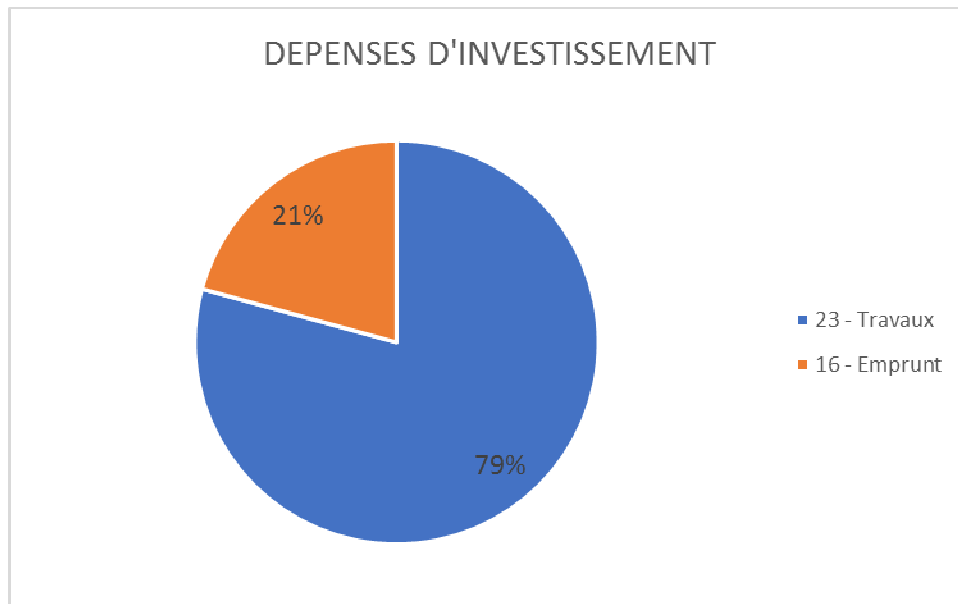
soit un déficit de fonctionnement 2019 de 2 303,56 €



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
23 - Travaux	40 734,25 €	10 - Réserves	14 286,21 €
16 - Emprunt	10 655,33 €	16 - Emprunt	65 000,00 €
TOTAL	51 389,58 €	001 - Résultat investissement 2018	4 615,81 €
		TOTAL	83 902,02 €

soit un excédent d'investissement 2019 de 32 512,44 €

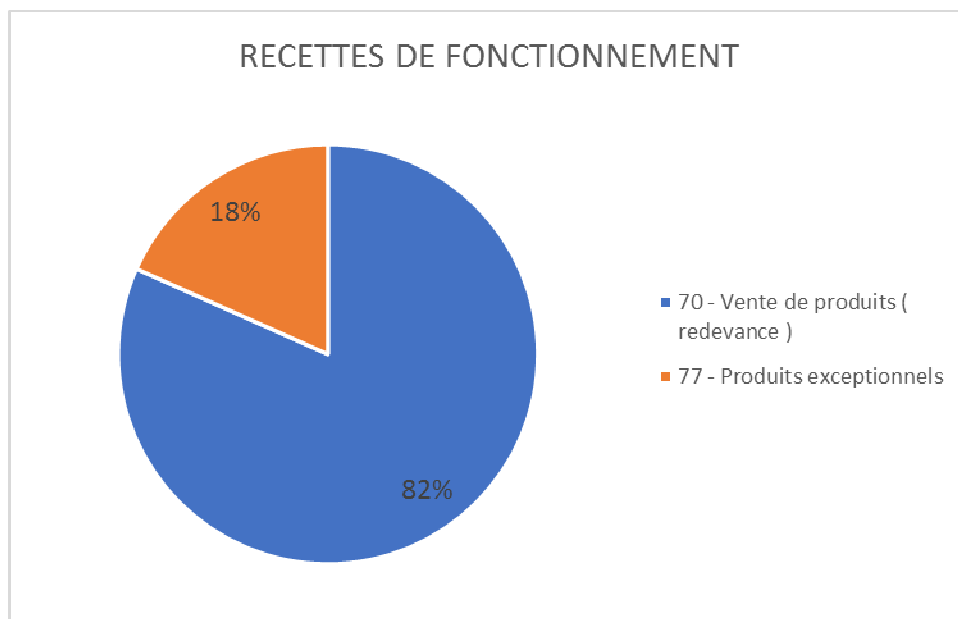
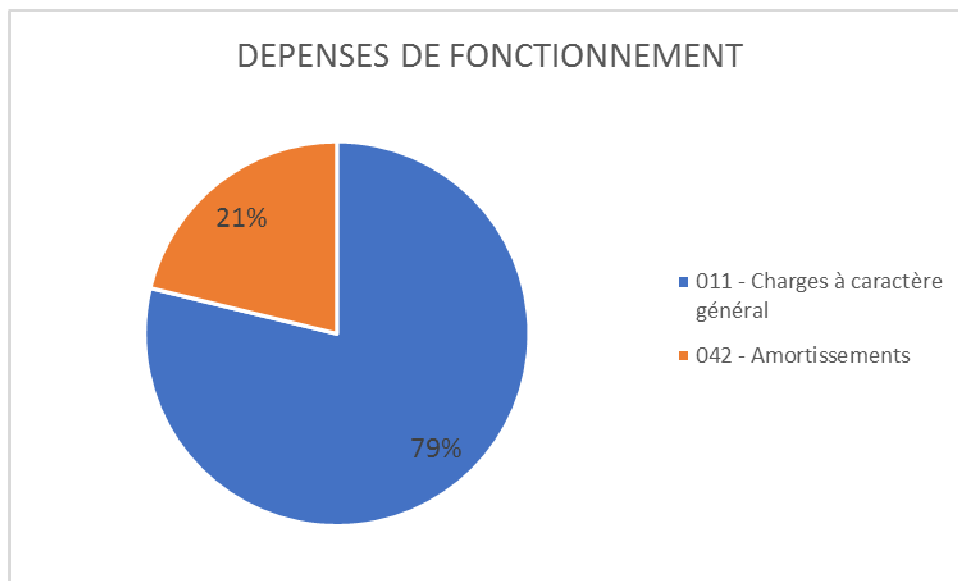


III.2.4 Budget annexe du SPANC

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	14 309,62 €	70 - Vente de produits (redevance)	15 003,85 €
042 - Amortissements (opération d'ordre)	3 845,00 €	77 - Produits exceptionnels	3 367,00 €
002 - Résultat de fonctionnement 2018	4 871,27 €		
TOTAL	23 025,89 €	TOTAL	18 370,85 €

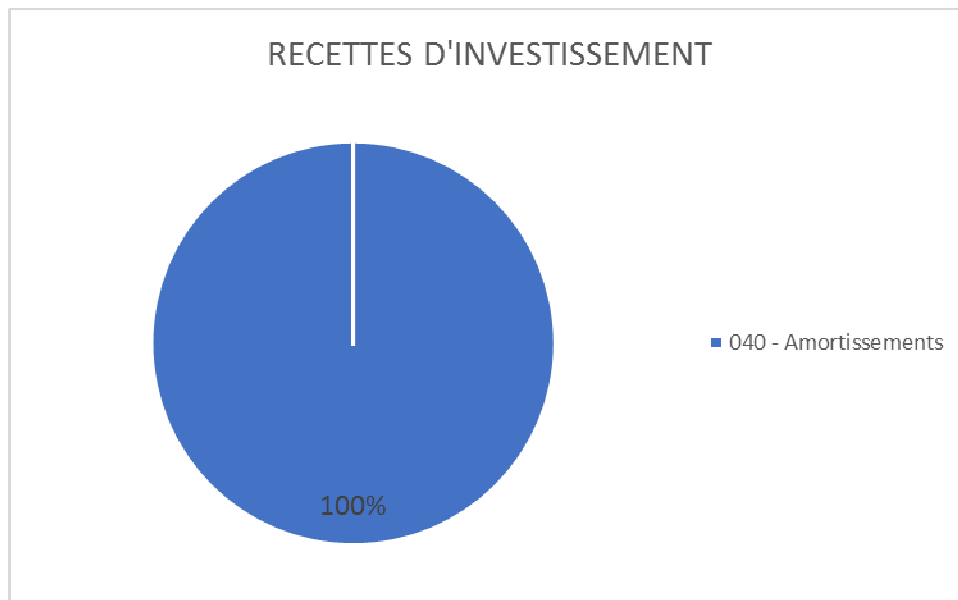
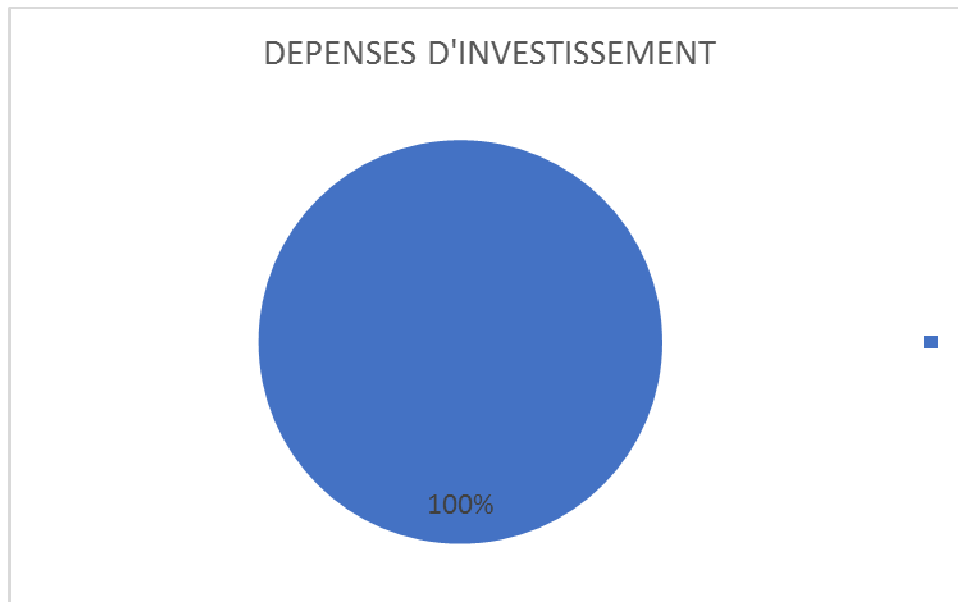
soit un déficit de fonctionnement 2019 de 4 655,04€€



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL	- €	040 - Amortissements	3 845,00 €
		001 - Résultat d'investissement 2018	1 889,11 €
		TOTAL	5 734,11 €

soit un excédent d'investissement de 5 734,11€

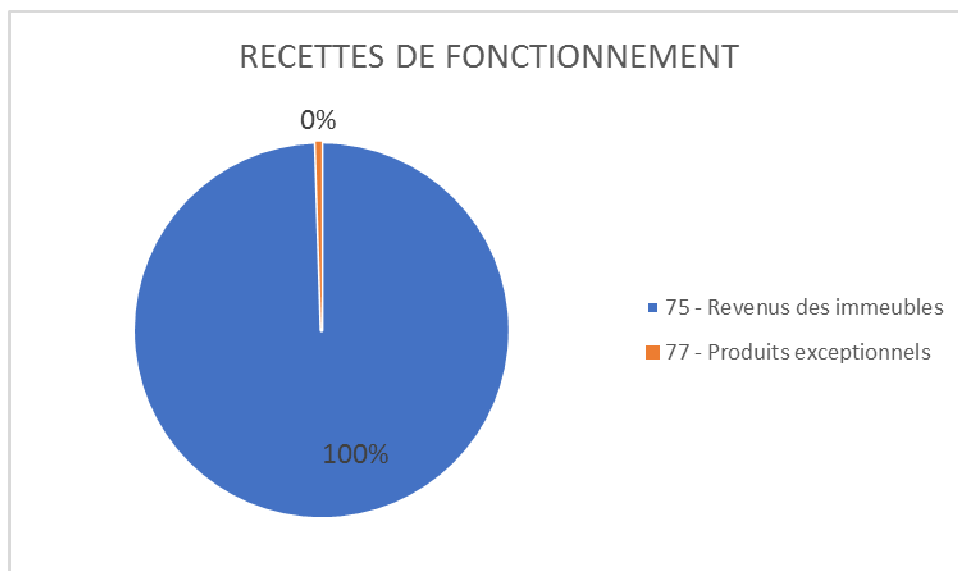
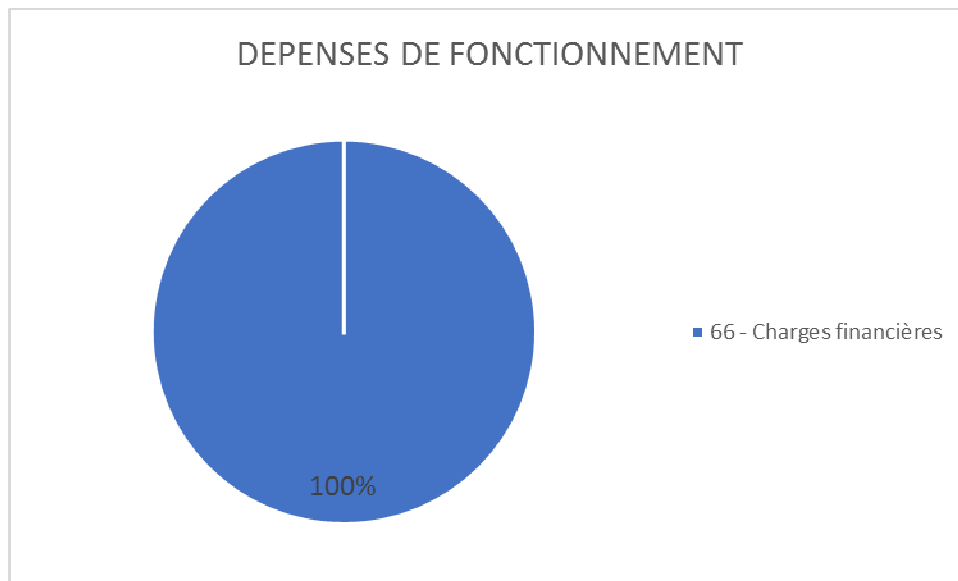


III.2.5 Budget annexe de l'atelier-relais Espaces Créatifs

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
66 - Charges financières	11 271,57 €	75 - Revenus des immeubles	42 715,56 €
TOTAL	11 271,57 €	77 - Produits exceptionnels	213,55 €
		TOTAL	42 929,11 €

soit un excédent de fonctionnement de 31 657,54 €



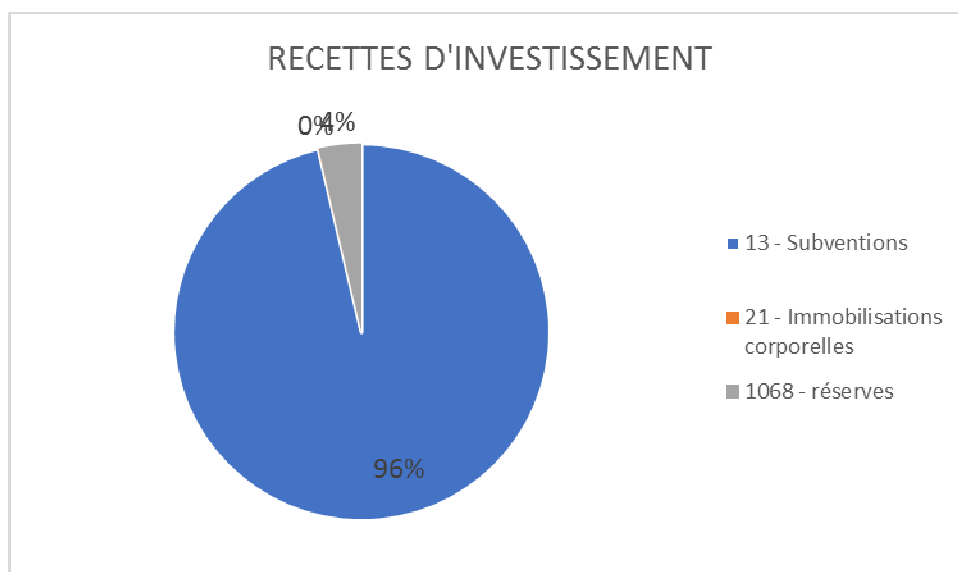
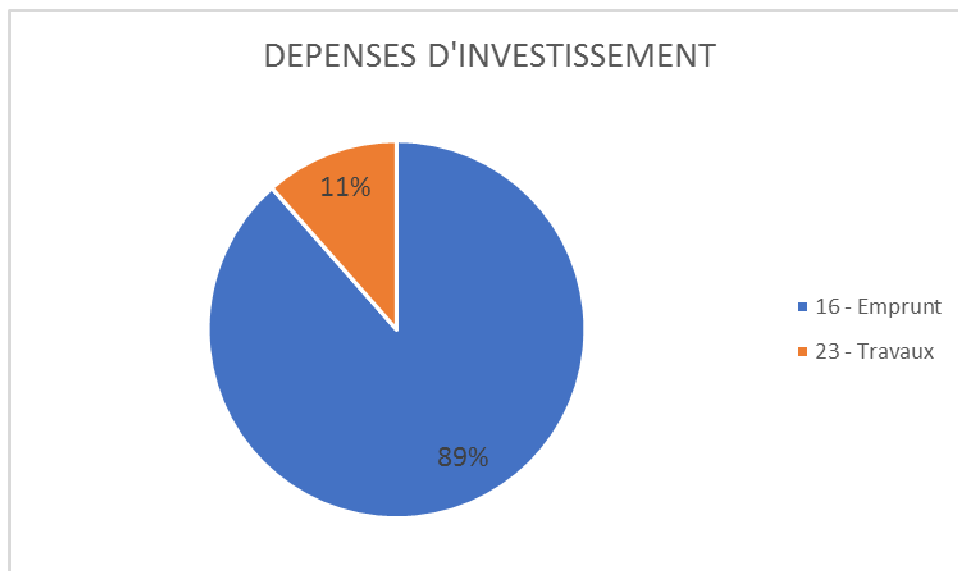
Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - Emprunt	31 443,99 €	13 - Subventions	381 000,00 €
23 - Travaux	4 081,72 €	21 - Immobilisations corporelles	124,00 €
001 - Résultat investissement 2018	538 409,37 €	1068 - réserves	14 438,30 €
TOTAL	573 935,08 €	TOTAL	395 562,30 €

soit un déficit d'investissement 2019 de 178 372,78 €

Restes à réaliser en dépenses	4 925,41 €	Restes à réaliser en recettes	150 000,00 €
-------------------------------	------------	-------------------------------	--------------

soit un déficit définitif d'investissement 2019 de 33 298,19 €

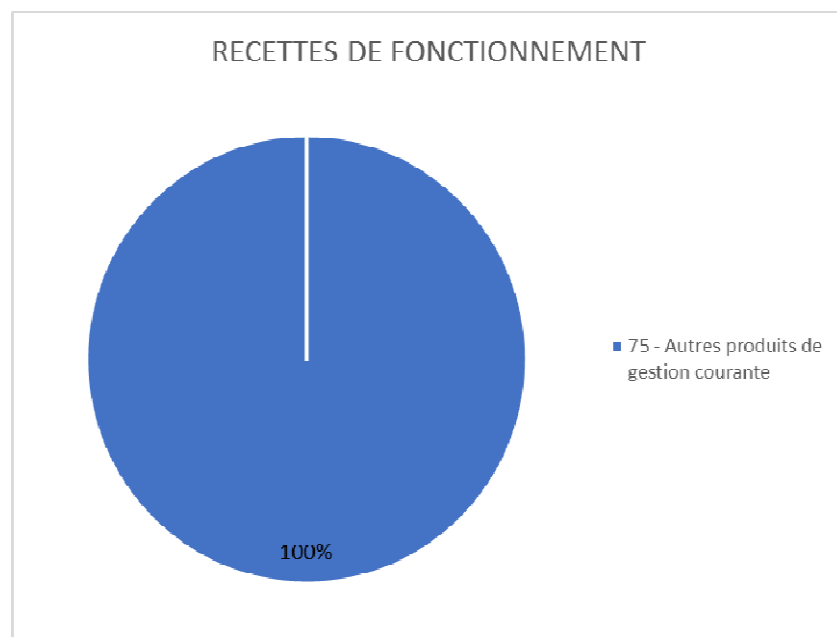
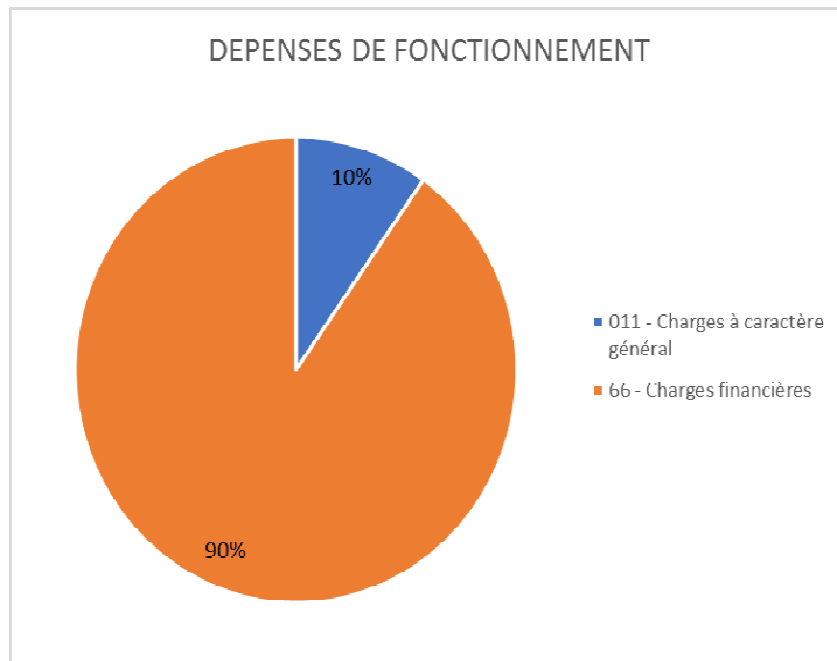


III.2.6 Budget annexe de l'atelier-relais France Résille

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	525,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	13 360,00 €
66 - Charges financières	4 835,07 €		
TOTAL	4 835,07 €	TOTAL	13 360,00 €

soit un excédent de fonctionnement 2019 de 7 999,93 €



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunt	19 135,74 €
23 - Travaux	425 294,91 €
001 - Résultat investissement 2018	690 324,98 €

TOTAL 1 134 755,63 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

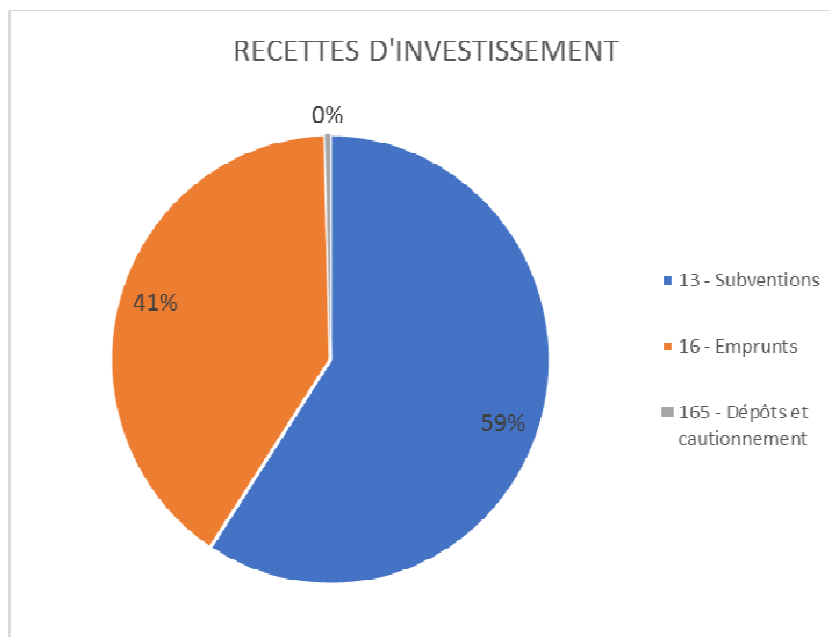
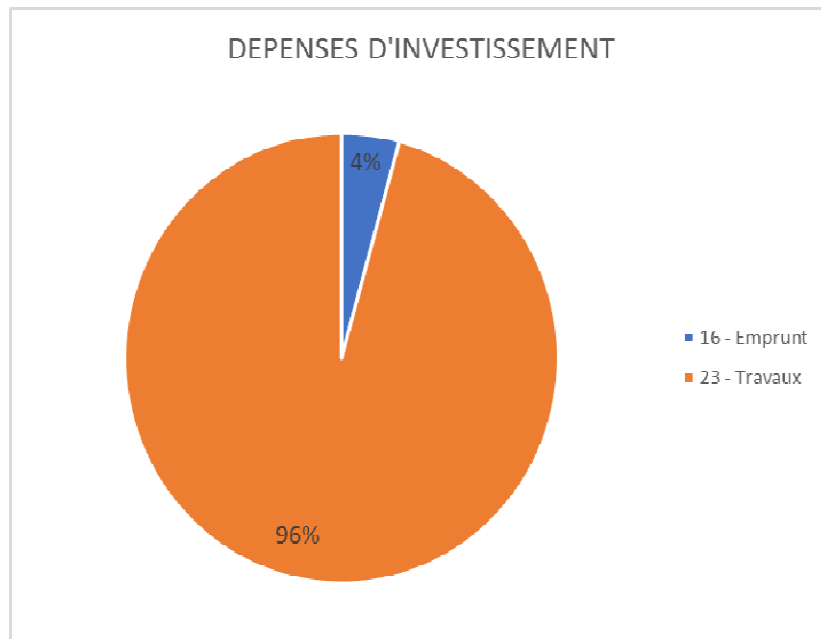
13 - Subventions	513 168,39 €
16 - Emprunts	350 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnement	3 240,00 €

TOTAL 866 408,39 €

soit un déficit d'investissement 2019 de 268 347,24 €

Restes à réaliser en dépenses	56 299,63 €	Restes à réaliser en recettes	196 796,66 €
-------------------------------	-------------	-------------------------------	--------------

soit un déficit définitif d'investissement 2019 de 127 850,21 €



III.2.7 Budget annexe de la ZA la Brugерette

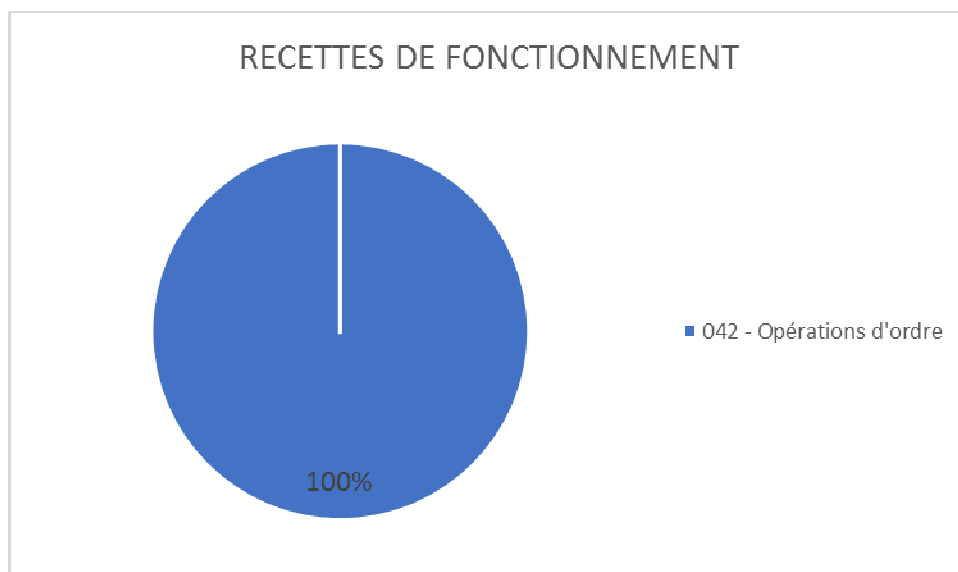
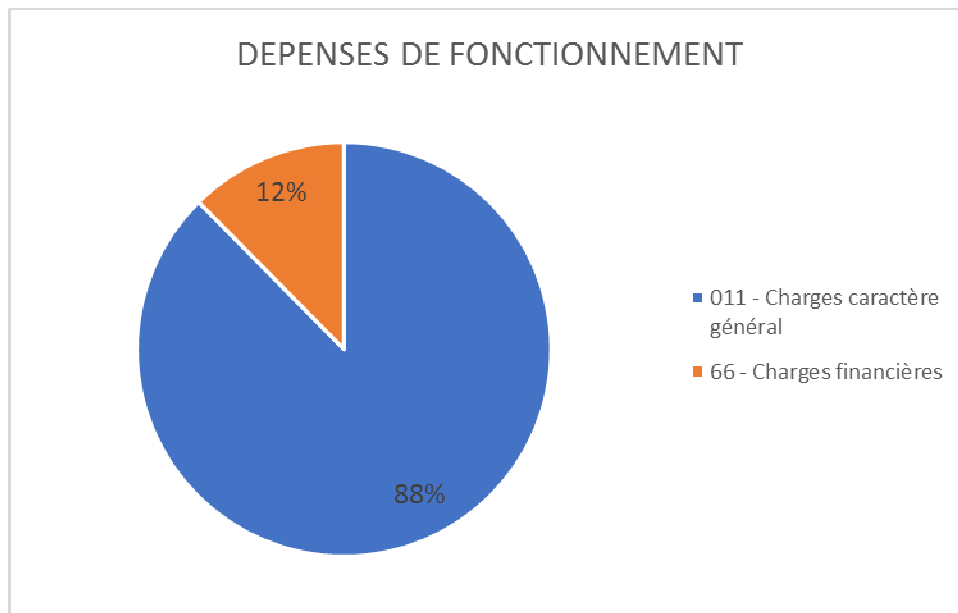
Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	16 143,89 €	042 - Opérations d'ordre	18 428,61 €
66 - Charges financières	2 284,72 €		
002 - Résultat fonctionnement 2018	154 048,84 €		
TOTAL	172 477,45 €	TOTAL	18 428,61 €

soit un déficit de fonctionnement 2019 de 154 048,84 €

Restes à réaliser en dépenses **13 395,50 €**

soit un déficit définitif de fonctionnement 2019 de 167 444,34 €



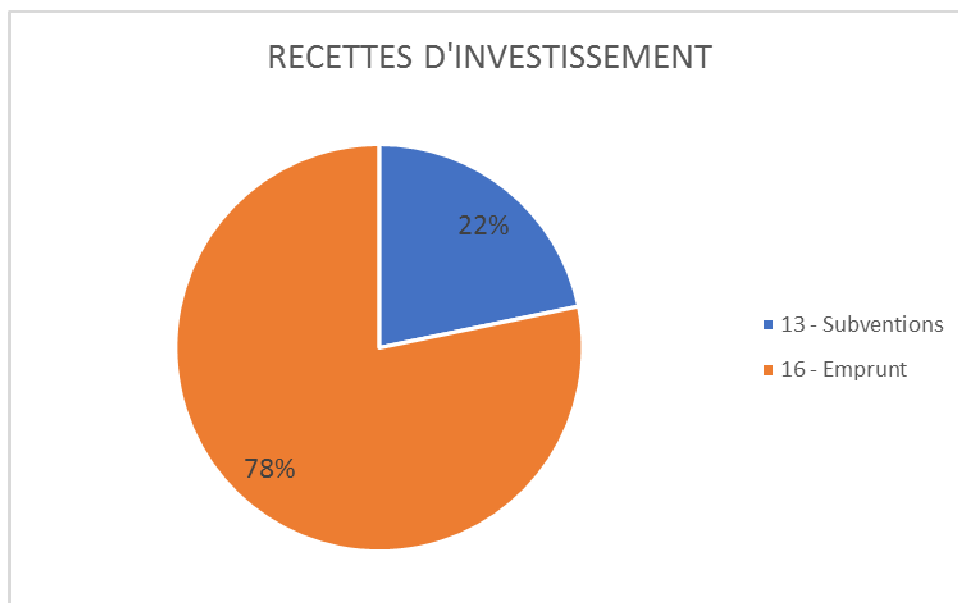
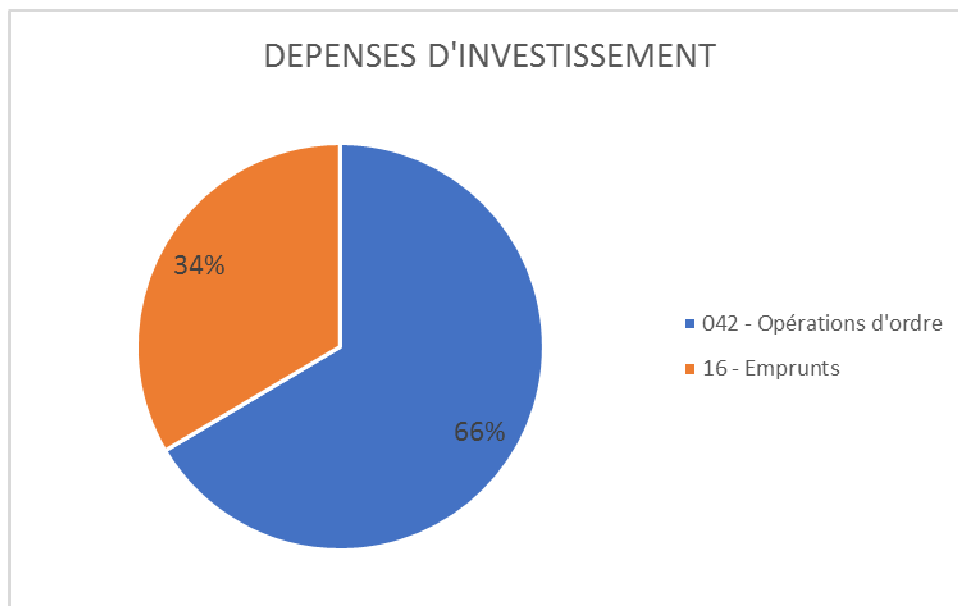
Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
042 - Opérations d'ordre	18 428,61 €	13 - Subventions	47 219,40 €
16 - Emprunts	9 294,44 €	16 - Emprunt	170 000,00 €
001 - Résultat investissement 2018	269 626,58 €		
TOTAL	297 349,63 €	TOTAL	217 219,40 €

soit un déficit d'investissement de 80 130,23 €

Restes à réaliser en recettes **110 178,60 €**

soit un déficit définitif d'investissement de 30 048,37 €



III.2.8 Budget annexe de la ZA Albaret Ste Marie

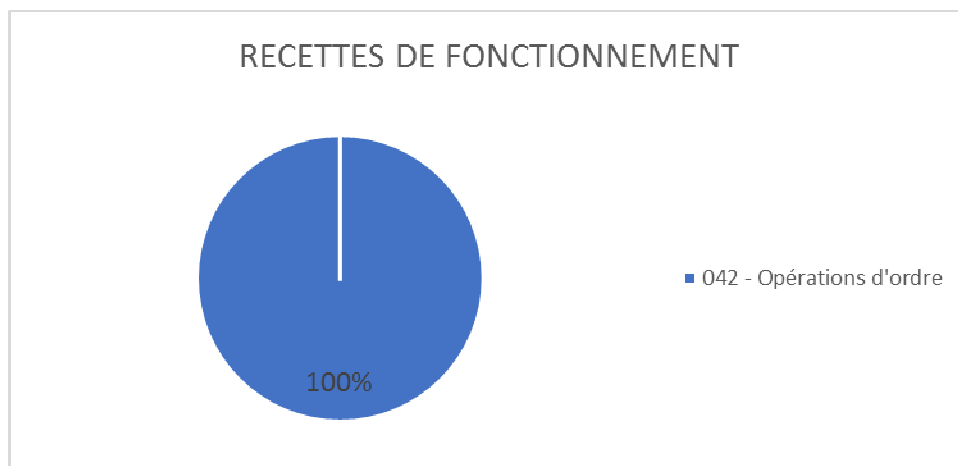
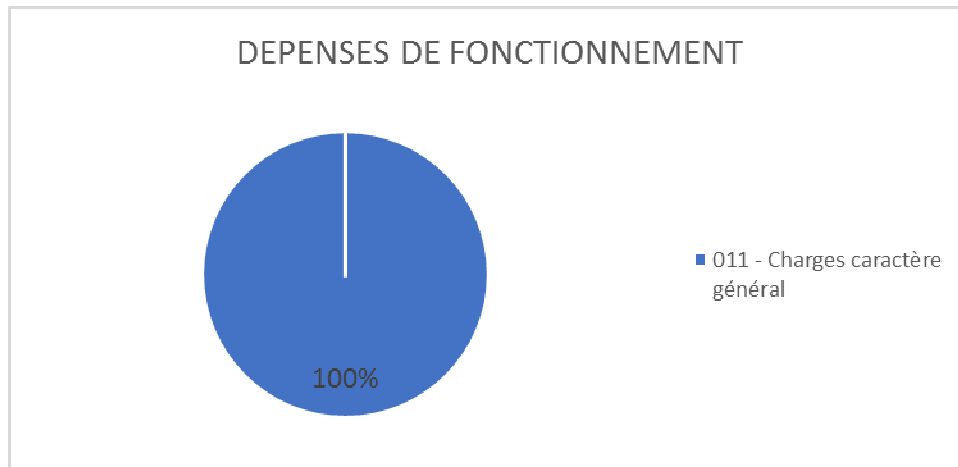
Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	103 358,85 €	042 - Opérations d'ordre	103 358,85 €
002 - Résultat fonctionnement 2018	<u>1 250,00 €</u>		
TOTAL	104 608,85 €	TOTAL	<u>103 358,85 €</u>

soit un déficit de fonctionnement de 1 250 €

Restes à réaliser en dépenses **130 025,34 €**

soit un déficit définitif de fonctionnement de 131 275,34 €



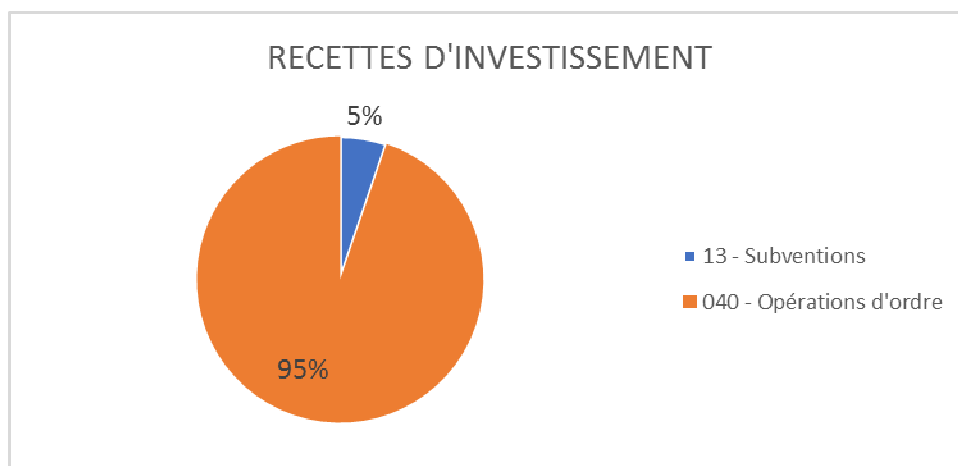
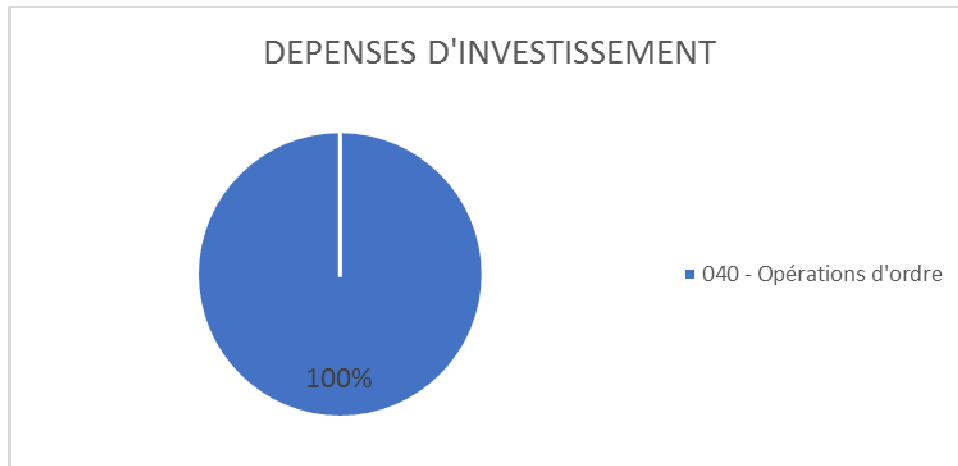
Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre	103 358,85 €	13 - Subventions	12 807,11 €
001 - Résultat investissement 2018	94 258,62 €	040 - Opérations d'ordre	230 274,00 €
TOTAL	197 617,47 €	TOTAL	230 274,00 €

soit un déficit d'investissement de 184 810,36 €

Restes à réaliser en recettes **278 986,52 €**

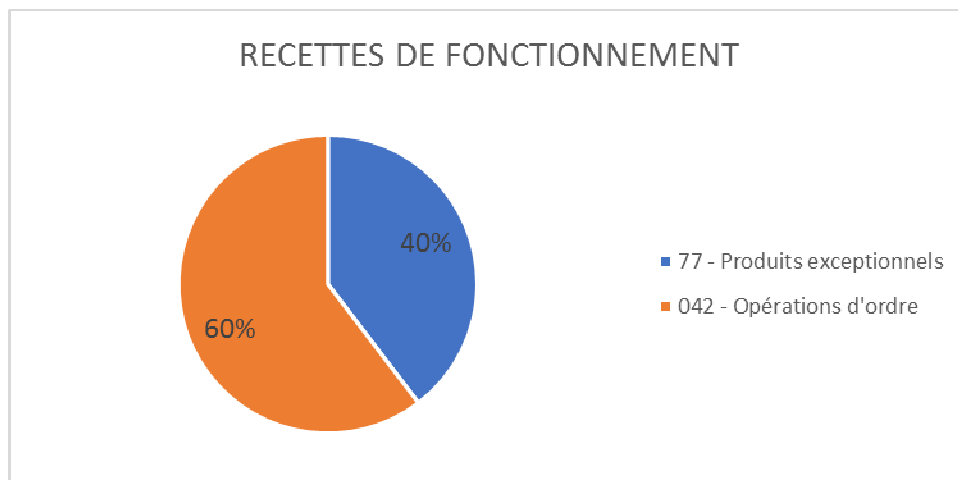
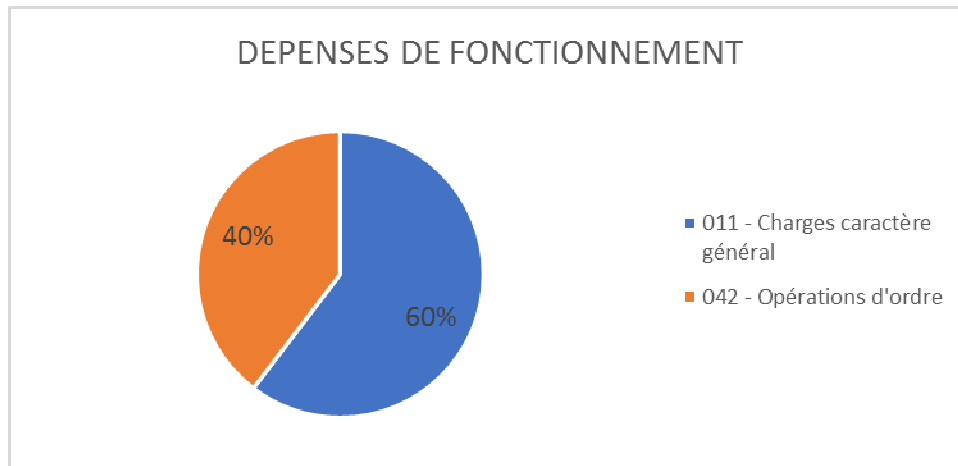
soit un excédent définitif d'investissement de 94 176,16 €



III.2.9 Budget annexe de la ZA St Alban sur Limagnole

Section de fonctionnement

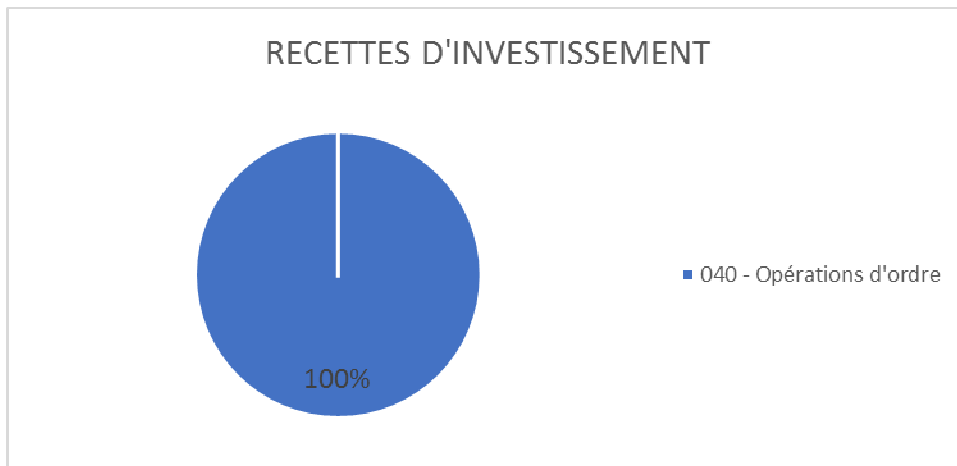
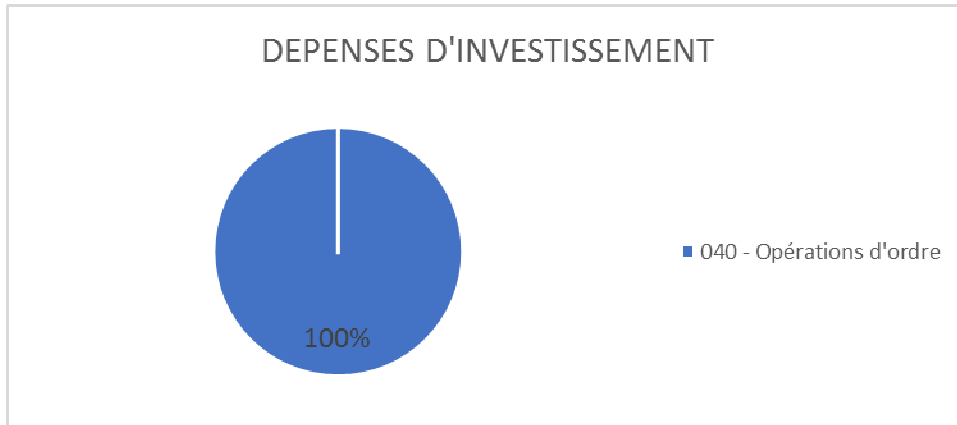
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	963,00 €	77 - Produits exceptionnels	632,40 €
042 - Opérations d'ordre	632,40 €	042 - Opérations d'ordre	963,00 €
TOTAL	1 595,40 €	TOTAL	1 595,40 €



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre	963,00 €	040 - Opérations d'ordre	632,40 €
TOTAL	963,00 €	TOTAL	632,40 €

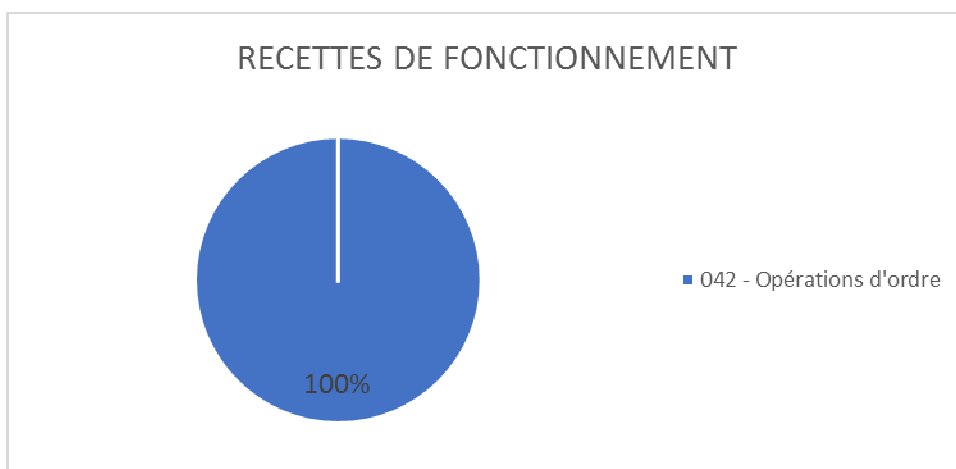
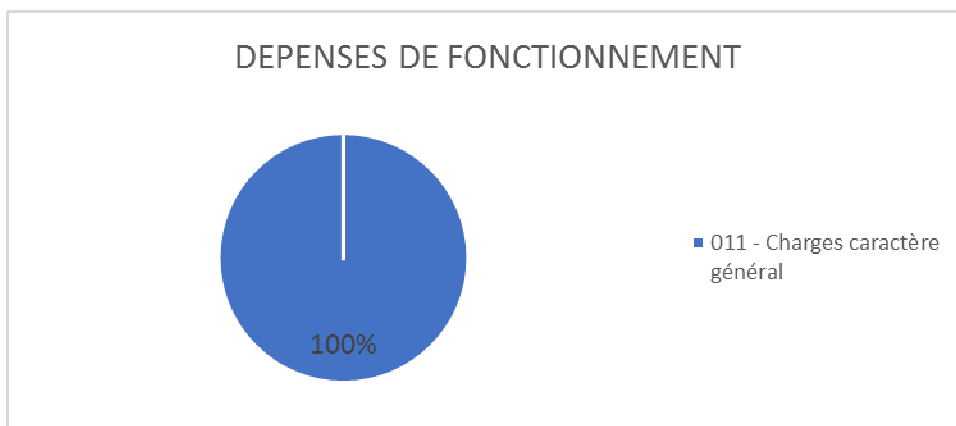
Soit un déficit définitif d'investissement 2019 de 330,60 €



III.2.10 Budget annexe de la ZA St Chély d'Apcher

Section de fonctionnement

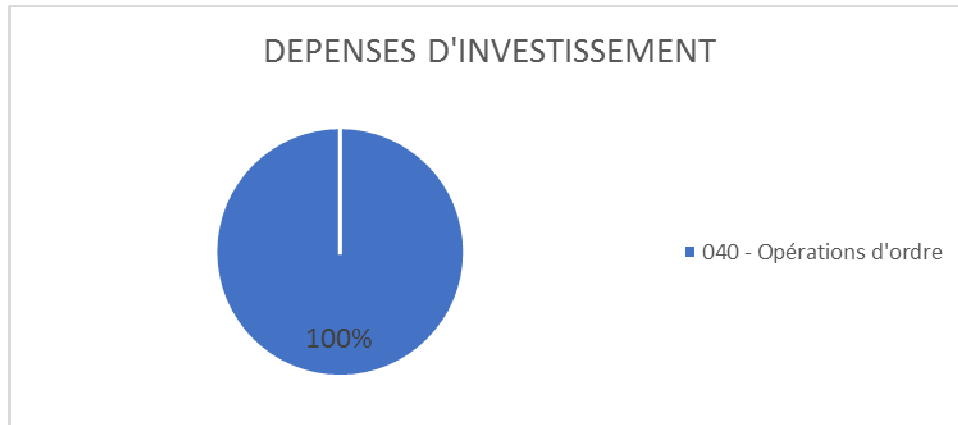
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	670,00 €	042 - Opérations d'ordre	670,00 €
TOTAL	670,00 €	TOTAL	670,00 €



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre	670,00 €		
TOTAL	670,00 €	TOTAL	

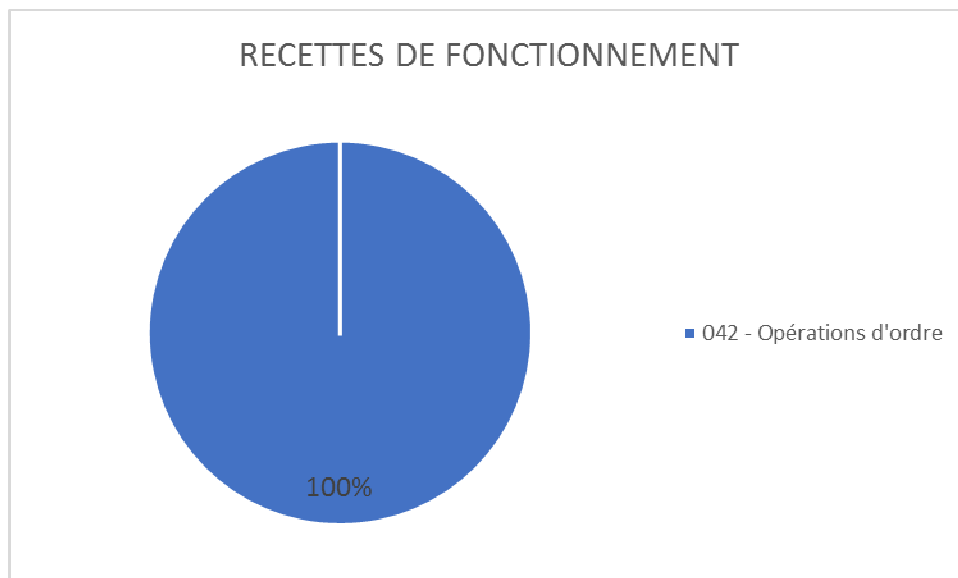
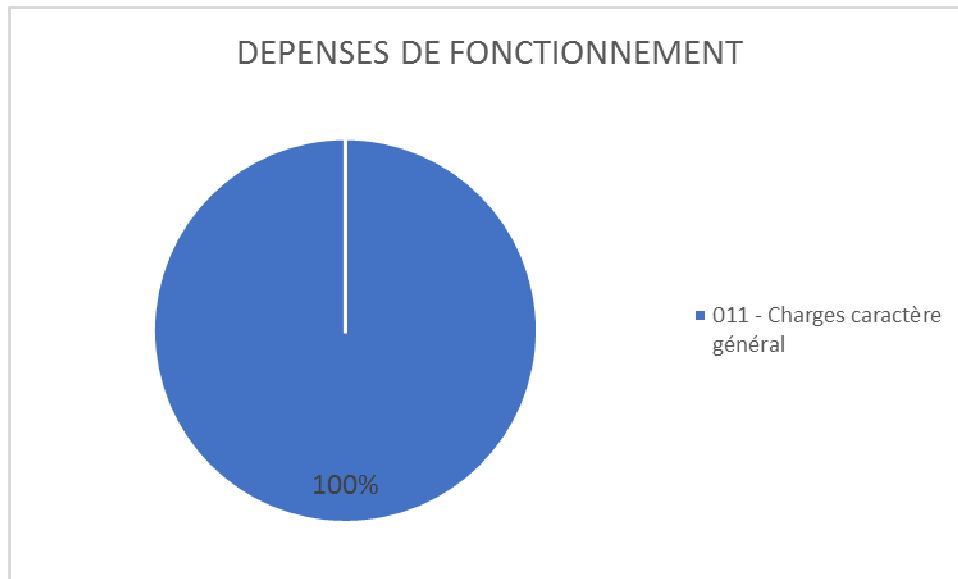
Soit un déficit définitif d'investissement 2019 de 670€.



III.2.11 Budget annexe du lotissement Chantegrive

Section de fonctionnement

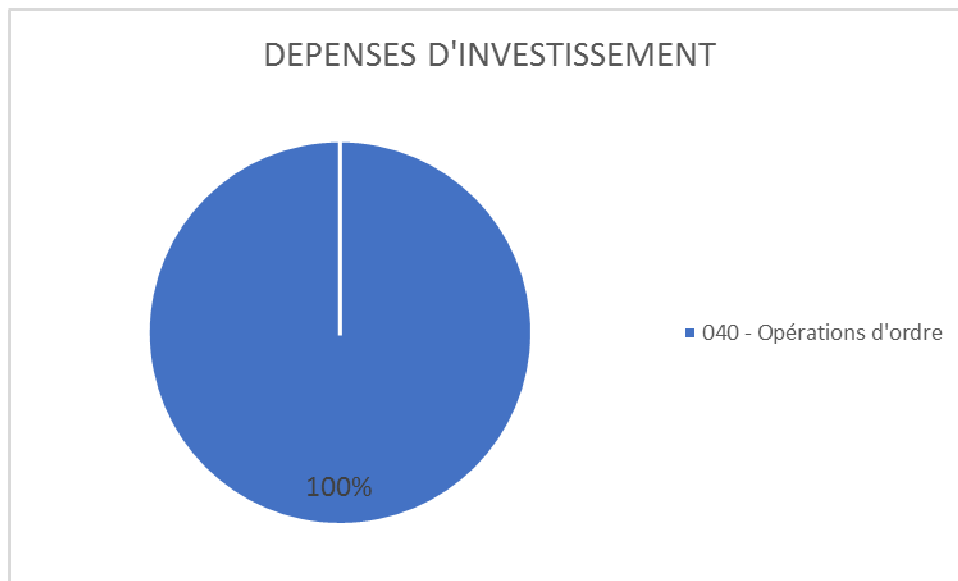
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	1 467,00 €	042 - Opérations d'ordre	1 467,00 €
TOTAL	1 467,00 €	TOTAL	1 467,00 €



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre	1 467,00 €		
001 - Résultat investissement 2018	308 350,17 €		
TOTAL	309 817,17 €	TOTAL	- €

soit un déficit d'investissement 2019 de 309 817,17€



IV. Annexes

Annexe 1 –Natura 2000 – Lettre d'information



Montagne de la argeride



Lettre de liaison n°17

Édito

L'animation du site Montagne de la Margeride par le Copage s'est poursuivie cette année avec notamment la révision du document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000, réalisée par Rural concept, du fait de son ancienneté (2003).*

Différentes actions de communication ont également été menées. D'une part, une page Facebook sur le site a vu le jour. D'autre part, l'exposition départementale lancée en 2018 et conçue avec les enfants des différents sites Natura 2000 sera disponible et itinérante sur la Lozère.

Pour découvrir tous ces projets, ouvrez vite ! Bonne lecture.

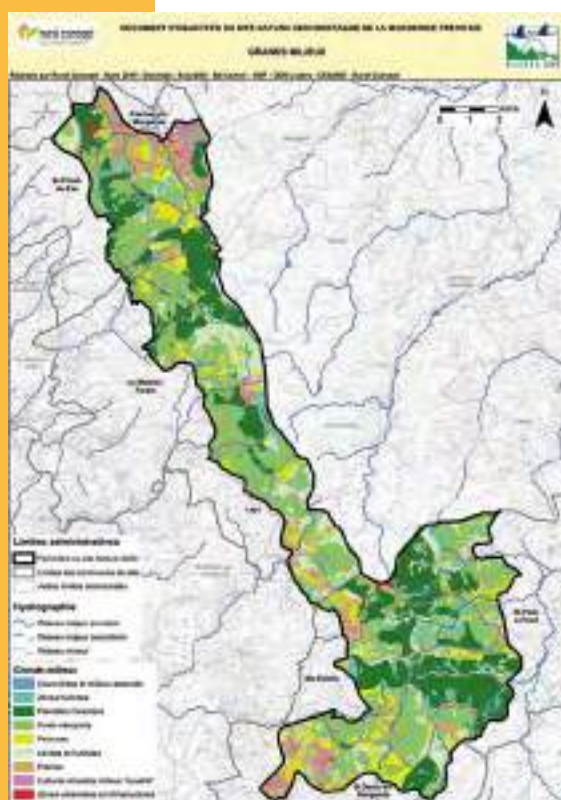
Francis SARTRE,
*président du comité de pilotage
du site Natura 2000*

**Comité pour la mise en œuvre du plan
agri-environnemental et de gestion de
l'espace en Lozère.*



Une actualisation pour le premier site Natura 2000 de Lozère

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée du nouveau document d'objectifs (Docob) réalisé par le bureau d'étude Rural concept. C'est un document d'orientation et d'aide à la décision pour les acteurs qui animent le site. Il présente notamment l'état de conservation des habitats et des espèces, leur localisation et leur répartition. Il était nécessaire de modifier le document initial, puisque c'était le plus ancien du département (2003), et de l'actualiser en fonction des nouveaux enjeux identifiés.



Ce qui change :

- Sept nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés :
 - Rivières des étages planitiaires à montagnard ;
 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ;
 - Forêts alluviales à base d'aulnes et de frênes ;
 - Prairies à Molinia sur sols tourbeux ou argilo-limoneux ;
 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ;
 - Prairies de fauche de montagne ;
 - Hétraies atlantiques acidophiles.
 - L'inventaire et la cartographie des zones humides du site ont été mis à jour.
- Ainsi, de nouvelles actions pourront voir le jour prochainement au sein du site.

Carte du site issue du Docob
présentant les grands milieux

Une exposition pédagogique sur les sites Natura 2000



En 2018, les membres du réseau Natura 2000 en Lozère ont lancé un projet de création d'une exposition itinérante à destination du grand public et des écoles primaires du département, afin de faire découvrir et de valoriser les différents sites lozériens. Au cours de l'année 2019, 14 classes d'écoles primaires de Lozère se sont impliquées dans le projet pour participer à la réalisation des supports de l'exposition. Des professionnels de l'environnement sont intervenus auprès des élèves par le biais de sorties de terrain, pour découvrir les sites Natura 2000 et leurs richesses environnementales. Les élèves de l'école Saint-Régis (Saint-Alban-sur-Limagnole) ont participé au projet en travaillant plus spécifiquement sur les landes. L'inauguration a eu lieu mi-décembre à Saint-Étienne-du-Valdonnez et l'exposition pourra ensuite être déplacée dans les différents sites Natura 2000 du département.

Élèves de l'école Saint-Régis
à St-Alban-sur-Limagnole

La hêtraie : un habitat rare et riche en biodiversité

Les forêts de hêtres, qui couvraient autrefois le département, sont aujourd'hui rares en Lozère et correspondent au dernier stade de l'évolution d'une forêt. Elles constituent un habitat propice pour toutes sortes d'animaux. En effet, les cavités ou déformations des hêtres constituent des abris très appréciés par les chauves-souris, les oiseaux et les insectes. Par exemple, la Rosalie des Alpes est un grand coléoptère qui se développe principalement dans les hêtraies puisqu'elle pond ses œufs dans le tronc du hêtre.

Au sein du site Natura 2000, ce sont des hêtraies acidophiles (sol acide) constituées d'arbres assez jeunes. Cet habitat est bien représenté puisqu'il occupe la deuxième place en termes de surface (19 % du site). Néanmoins, les déboisements massifs pratiqués dans le passé ainsi que les reboisements par des résineux ont limité son expansion. Il est donc indispensable de préserver cet habitat.



Rosalie des Alpes

Michel Dechanel - ONF

Le saviez-vous ?

La feuille du hêtre a la bordure velue alors que celle du charme est dentée.



Hêtre



École Saint-Régis à St-Alban-sur-Limagnole

Une balade découverte entre hêtraies et zones humides

Le 21 août a eu lieu la balade annuelle organisée par le Copage. Un parcours diversifié au départ du pont du « Pas de l'âne » a été proposé à la quinzaine de participants. La présence d'Hermann Mily, agent de l'ONF, a permis de présenter la hêtraie ainsi que les plantations de résineux réalisées par les forestiers. Une intervention d'Éric Chevalier, agriculteur au Malzieu-Forain, a ensuite eu lieu sur l'une de ses parcelles afin de témoigner de la mise en place d'une gestion du pâturage adaptée, par le biais d'aménagement de passages busés et de bacs à niveau constant pour l'abreuvement, et ainsi limiter le piétinement des animaux sur des zones humides sensibles. Enfin, le Copage a présenté le contexte et l'intérêt de la démarche Natura 2000 en prenant exemple sur le site « Montagne de la Margeride ».



Sur les traces de la Loutre d'Europe



J.-P. Malafosse – Alepe

La présence de la loutre est avérée en Lozère et notamment sur la Margeride. L'Alepe* réalise une étude depuis la fin d'année 2016 pour connaître les populations présentes sur le territoire. L'objectif est double puisqu'il s'agit de collecter des informations sur l'effectif de loutres qui fréquentent le site et de déterminer l'origine génétique de cette population. Pour cela, des épreintes (déjections des loutres) ont été prélevées sur le site puis analysées en laboratoire. L'étude touche à sa fin puisque tous les échantillons ont été récoltés par l'Alepe et analysés. Nous attendons donc avec impatience l'interprétation et la publication des résultats qui ne devraient plus tarder. Nous vous tiendrons au courant.

*Alepe : association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement.

Un peu de visibilité sur les réseaux sociaux

Une page Facebook a été créée sur le site Natura 2000 « Montagne de la Margeride », l'occasion de mettre en avant les événements qui ont lieu sur la zone mais aussi de valoriser les paysages par le biais de photos.

N'hésitez pas à visiter la page Facebook « Site Natura 2000 : Montagne de la Margeride » et à partager !



Quel programme pour 2020 ?

- Sorties nature à la découverte du site Natura 2000 et de ses richesses naturelles
- Interventions auprès des scolaires et des agriculteurs
- Accompagnement et suivi des évaluations d'incidence pour les travaux et les activités sportives
- Suivi des tourbières et des zones humides

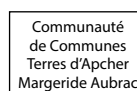
Contacts

Fabien JOURDAN – Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac

Tél. 04 66 47 70 02 – ccta48@orange.fr

Nina COMBET – Copage

Tél. 04 66 65 64 57 – nina.combet@lozere.chambagri.fr – www.copage-lozere.org



Annexe 2 – Natura 2000 – bilan de l'animation

Communauté de communes
Terres d'Apcher Margeride
Aubrac



Animation
DOCOB du site Natura 2000 n°FR 910 1355
« Montagne de la Margeride »



Bilan annuel d'activités

Période : 1^{er} Avril 2019 au 31 mars 2020



SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Le DOCOB et le site Natura 2000	3
1.2	L'animation.....	3
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	3
1.4	Les missions de la structure animatrice	4
2	Gestion des habitats et des espèces	5
2.1	Contrats Natura 2000.....	5
2.2	Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	5
2.2.1	Présentation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Margeride Est	5
2.2.2	Synthèse sur la signature des MAEC.....	6
2.2.3	Suivi des contractualisations agricoles (MAEC)	6
2.3	Animation de la charte Natura 2000.....	7
3	Evaluation des incidences et consultations diverses.....	8
4	Suivis scientifiques et techniques	9
4.1	Suivi des chantiers forestiers menés par l'ONF.....	9
4.2	Suivi d'une parcelle agricole.....	9
4.3	Suivi des travaux sur les estives de Lajo.....	9
4.4	Veille et suivi des captages d'alimentation en eau potable.....	9
4.5	Veille et suivi des tourbières et des landes.....	10
4.6	Étude génétique de la Loutre	10
5	Information, communication, sensibilisation	11
5.1	Création/mise à jour d'outils de communication, média	11
5.2	Organisation de réunions d'informations ou manifestations.....	12
5.3	Communication/animation auprès du grand public	12
5.4	Participation à la vie du réseau du site	13
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance	14
6.1	Organisation de la gouvernance du site.....	14
6.2	Compléments ou mise à jour du DOCOB	14
6.3	Autres actions.....	14
7	Synthèse.....	16
7.1	Points positifs	18
7.2	Difficultés rencontrées	18
8	Annexes.....	19

1 Préambule

1.1 Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » FR 910 1355, s'étend sur 9 454 hectares. Il se situe entre 1 120 et 1 486 mètres d'altitude sur les crêtes de la Margeride et est limitrophe du département de la Haute-Loire. Les communes concernées par le site sont Paulhac-en-Margeride, Saint-Privat-du-Fau, Le Malzieu-Forain, Lajo, Sainte-Eulalie, Saint-Denis-en-Margeride et Saint-Paul-le-Froid. Son point culminant est le Truc de La Garde. De nombreux petits cours d'eau y prennent leur source, et desservent le réseau hydrographique des bassins versants Adour-Garonne à l'ouest (Truyère) et Loire-Bretagne à l'est (Allier).

Le bureau d'étude Rural Concept a rédigé le nouveau document d'objectifs du site et ce dernier a été approuvé par arrêté préfectoral du 7 novembre 2019. Le 25 mars 2011, le site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, Faune et Flore ».

1.2 L'animation

Le président du comité de pilotage est Monsieur Francis SARTRE, Vice-président de la Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac.

C'est par arrêté préfectoral du 15 juin 2004 que l'Office National des Forêts – Agence de la Lozère a été désigné comme **structure animatrice** du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride ». L'établissement public était à ce titre chargé de l'animation du site et de la mise en œuvre de l'ancien document d'objectifs. L'animation sur le site a débuté en décembre 2004.

Depuis 2008, la Communauté de communes des Terres d'Apcher (actuellement Terres d'Apcher Margeride Aubrac) a pris la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000. Suite à une procédure de marchés publics, l'association COPAGE a été retenue pour réaliser en prestation l'animation du site « Montagne de la Margeride ». Depuis 2010, le COPAGE est animateur de ce site et quarante-trois jours et demi ont été réalisés pour le programme 2019/2020. L'association COPAGE anime également un second site Natura 2000 « Vallon de l'Urugne » FR 9101374 depuis 2008.

L'ONF, alors chargé de l'animation de la contractualisation, par prestation à la collectivité, a réalisé à ce titre, jusqu'en 2012, les diagnostics écologiques préalables aux contrats MAET sur les parcelles agricoles concernées. En 2013, le COPAGE est recruté par la collectivité pour poursuivre la réalisation des diagnostics écologiques. En 2015, les MAET sont devenus des MAEC, le COPAGE a alors été identifié comme opérateur du PAEC Margeride Est.

Des partenaires techniques peuvent également intervenir ponctuellement, à la demande de la structure animatrice, sur des domaines précis.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

D'après le nouveau DOCOB réalisé en 2019, le site compte 14 habitats et 15 espèces d'intérêt communautaire.

Les objectifs de développement durable recensés sont les suivants :

- Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des zones humides
- Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des cours d'eau (et des habitats et des espèces qui en dépendent)
- Favoriser la biodiversité en milieu forestier

- Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des pelouses et landes
- Favoriser la richesse biologique des prairies naturelles de fauche
- Conserver la structure du paysage et le bâti favorables à la faune
- Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats du site
- Informer et sensibiliser à la préservation des espèces et habitats du site
- Animer, suivre et évaluer les objectifs et les actions du DOCOB

1.4 Les missions de la structure animatrice

En tant que responsable de la coordination du programme d'actions, intégrant le projet de contractualisation, COPAGE élabore, en concertation avec les partenaires locaux, le programme, les outils et les documents techniques qui s'y rapportent.

La chargée de mission recherche et synthétise les données concernant le territoire, recueille les avis, prépare et anime les groupes de travail. Elle est en contact avec tous les partenaires locaux concernés par le projet du territoire « Montagne de la Margeride ».

Ses missions se déclinent de la manière suivante :

1. Élaboration, mise en place, coordination et suivi du programme d'activités annuel ;
2. Participation et interventions en réunions du Comité de pilotage afin de présenter l'état d'avancement du programme ;
3. Animation des contrats MAEC par un accompagnement aux agriculteurs ;
4. Animation – coordination pour l'élaboration de contrats Natura 2000 non agricoles ;
5. Animation auprès des propriétaires pour la signature de la Charte Natura 2000 ;
6. Communication et sensibilisation à destination du grand public et des scolaires :
 - Rédaction et diffusion de la lettre d'information annuelle à destination des habitants des communes situées sur le site Natura 2000,
 - Organisation de visites thématiques et d'animations grand public (exposition, soirée découverte,...) et/ou scolaires (écoles primaires, collège, lycée),
 - Coordination des partenaires techniques intervenant sur les actions programmées.

Les pages suivantes récapitulent le détail des différentes missions réalisées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

2 Gestion des habitats et des espèces

2.1 Contrats Natura 2000

Aucun contrat Natura 2000 n'a été signé malgré une communication annuelle dans la lettre d'information du site et des prises de contact auprès de bénéficiaires potentiels. Pour les années à venir, une communication plus large dans la presse locale ou dans les bulletins municipaux des communes du site peut être envisagée. De plus, un ciblage des enjeux majeurs et de leur localisation, puis une recherche des propriétaires et/ou maîtres d'ouvrage potentiels pourrait être tenté. De potentiels bénéficiaires (propriétaires privés, ONF) sont en contact avec l'animatrice pour essayer de faire émerger des contrats lors du prochain programme.

2.2 Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

2.2.1 Présentation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Margeride Est

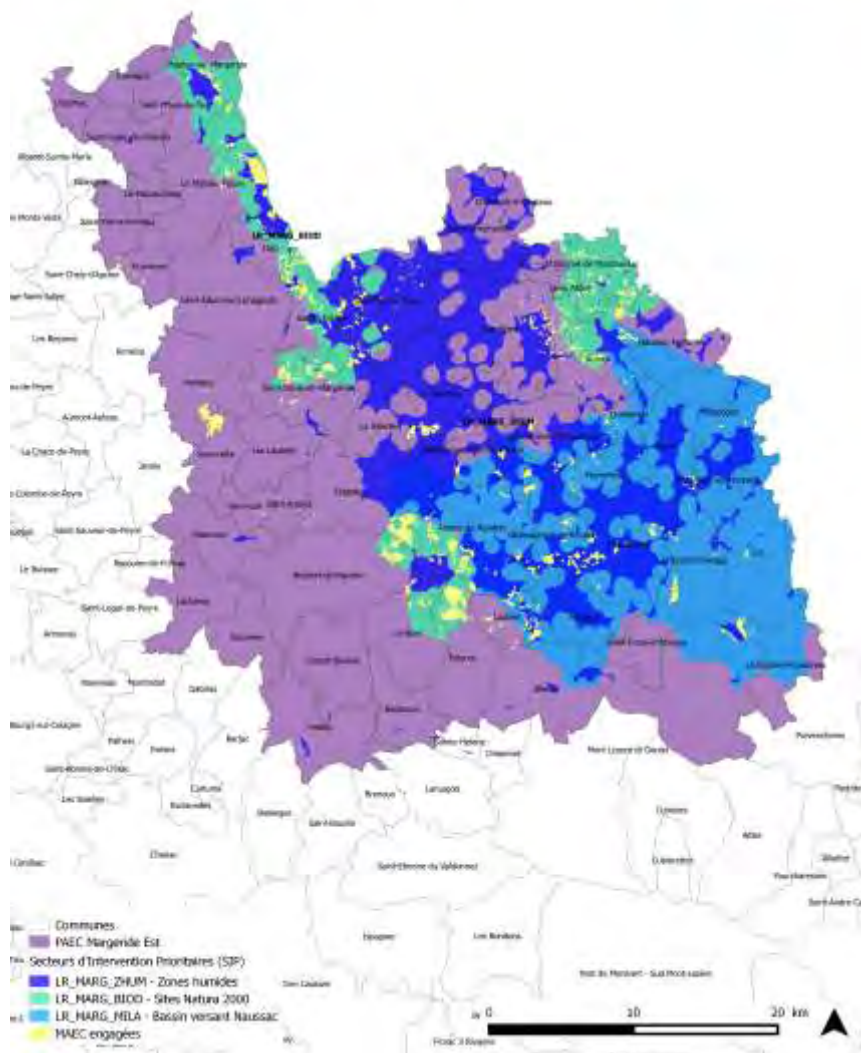
Le territoire du nouveau PAEC fait le lien entre les sites Natura 2000 de « Montagne de la Margeride », « Haut Val d' Allier », « Plateau de Charpal » mais également tout le bassin versant du lac de Naussac. Trois Zones d'Actions Prioritaire (ZAP) régionales sont identifiées sur le territoire (Biodiversité, Zones humides et Herbe), qui permettent de proposer trois Secteurs d'Intervention Prioritaires (SIP) :

- SIP Biodiversité : Les sites Natura 2000 « Montagne de la Margeride » et « Plateau de Charpal » présentent un contexte agricole similaire et comprennent les mêmes habitats d'intérêt communautaire, dont les zones humides restent prioritaires sur l'enjeu biodiversité. De même, le site Natura 2000 « Haut Val d'Allier » nécessite de travailler avec les agriculteurs au maintien de la mosaïque des milieux favorables aux oiseaux. Enfin, le territoire est concerné par 3 Plans Nationaux d'Actions pour les Odonates, les Maculinea et les Chiroptères.
- SIP Milieux Aquatiques (bassin versant du lac de Naussac): Les cours d'eau du Chapeauroux et de l'Allier, ainsi que leurs affluents proches, incluant la retenue du lac de Naussac sont des cours d'eau prioritaires, classés en Lozère sur les critères piscicoles et la présence de l'écrevisse à pieds blancs. À ce titre, il existe sur ce secteur un enjeu biodiversité lié à la présence d'espèces aquatiques, en lien avec le réseau hydrographique, comprenant les ruisseaux et les zones humides associées.
- SIP Zones humides : L'enjeu zones humides étant prépondérant sur le territoire de la Margeride Est, il semble important de cibler les actions du PAEC pour améliorer la gestion agricole de ces milieux

Ce PAEC a été porté en 2015 par la Communauté de communes Cœur de Lozère. Il n'a été validé que pour 1 an. Lors de cette campagne, la coordination du PAEC a été déléguée au COPAGE. Ce travail a été mené en partenariat avec le SMAT du Haut-Allier et la Chambre d'agriculture via l'ancien Contrat Territorial de Naussac.

Pour 2016 – 2017, la poursuite du PAEC était portée par l'Association Terres de Vie en Lozère. Durant cette seconde campagne, la coordination était toujours déléguée au COPAGE, et les mêmes partenariats de travail ont été renouvelés. Ce PAEC porte les Mesures Agro-environnementale et Climatique (MAEC) mobilisables pour les agriculteurs (9 mesures).

PAEC Margeride Est Contractualisation de MAEC de 2015 à 2017



Carte du PAEC Margeride Est

2.2.2 Synthèse sur la signature des MAEC

Du fait de la fin du PAEC et dans l'attente des directives régionales pour la suite, aucun contrat n'a été signé à l'échelle du PAEC sur le programme 2019-2020.

2.2.3 Suivi des contractualisations agricoles (MAEC)

Depuis la programmation 2018-2019 il a été initié un suivi sur les exploitations ayant des parcelles engagées en MAEC au sein du site « Montagne de la Margeride ». Cette année, des échanges ont eu lieu avec un autre agriculteur pour faire un point (cf compte-rendu: annexe 1), il avait contractualisé dès 2008 puis renouvelé en 2013 puis en 2015. Il prévoit de faire des travaux sur deux de ses parcelles et l'animatrice lui a donc apporté des conseils après échange avec la DDT 48 et la Chambre d'agriculture.

Les axes abordés lors de l'entretien sont les suivants :

- Parcellaire engagé : démonstration sur carte
- Rappel des mesures de contractualisation et mise en parallèle du plan de gestion et des notices des mesures

- Explication des travaux entrepris depuis le début de la contractualisation
- Identification des avantages et inconvénients identifiés des MAEC et des travaux que cela engendre
- Visite des parcelles contractualisées

De plus, le temps pour cette action a également permis de réaliser un bilan des contrats agricoles qui ont été signés depuis la création du site à la demande des élus. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des contrats, les surfaces et les montants engagés.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de contrats	1	3	5	4	1	4	5	9	6	2	24	2	2
Surface contractualisée (ha)	35,43	103,51	137,78	86,75	7,68	106,91	91,28	258,4	128,66	15,66	936,43	142,57	40
Montants engagés / 5 ans (€)	27 100	103 400	105 600	95 200	8422	104 168	70 041	140 804	50 708	19 085	627 645	92 005	29 795

Sur 4
puis 3
puis 2
puis 1
↑
 Retour à 0

Au total, 68 contrats (dont les renouvellements) ont été signés sur le site « Montagne de la Margeride » ce qui représente près de 1.5 millions d'euros sur 15 ans.

2.3 Animation de la charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil contractuel de mise en œuvre de Natura 2000, politique européenne de préservation du patrimoine naturel, à laquelle la France a adhéré. Elle est élaborée localement et est donc spécifique à chaque site. En raison de la révision du DOCUMENT d'OBJECTIFS, la charte a dû être mise à jour durant le programme 2019-2020 afin d'être en adéquation avec ce dernier. Le temps qui avait été fléché a donc été entièrement consacré à cela. La finalisation de cette mise à jour aura lieu au prochain programme.

La charte Natura 2000 n'a été signée par aucune structure du site. Néanmoins, un document de communication avait été réalisé, lors du précédent programme, et avait été diffusé à toutes les structures d'activités et de loisirs pouvant avoir une activité sur le site Natura 2000 « Montagne de la Margeride ». Pour les années à venir, un ciblage et un démarchage des structures potentiellement intéressées pourront être tentés.

3 Evaluation des incidences et consultations diverses

Sur le programme 2019-2020, le COPAGE a été sollicité dans le cadre de trois évaluations d'incidence :

N° Projet	Type	Passage sur le site Montagne de la Margeride	Communes concernées	Habitats d'IC à proximité immédiate du projet	Porter à connaissance effectué	
					Porteur de projet	Direction Départementale des Territoires
1	Course de Stock-Car	Non	Saint-Paul-le- Froid	Non	Scc Roc de Fenestres	
2	Chantier d'accotement	Non	Saint-Denis-en- Margeride et Saint-Paul-le- Froid	Oui	Département de la Lozère	
3	Course de motos	Oui	Le Malzieu- Forain, Sainte- Eulalie, Saint- Paul-le-Froid et Saint-Denis-en- Margeride	Oui	Relais DDT	Oui

Lors des différents contacts avec les porteurs de projets des échanges sur les enjeux du site ont eu lieu. COPAGE a transmis la fiche de synthèse du site pour information. Concernant la course de motos, elle a finalement été annulée en raison du contexte sanitaire actuel.

Le temps restant a été utilisé dans le cadre du suivi des MAEC (cf page 6) afin de renseigner l'agriculteur qui souhaitait faire des travaux sur des pelouses classées d'intérêt communautaire ainsi que pour compléter les informations sur l'application SIN2 (cf page 16).

4 Suivis scientifiques et techniques

4.1 Suivi des chantiers forestiers menés par l'ONF

Plusieurs contacts avec les agents de l'ONF ont eu lieu dont une visite de terrain concernant une plantation de mélèzes sur la commune de Lajo. Le compte-rendu de cette rencontre se situe en annexe (cf : annexe 2). La principale question concernait la distance à maintenir entre les plants et la zone humide la plus proche. Une distance de 40m avait été conseillée car la bibliographie évoquait une distance équivalente à deux fois la hauteur du peuplement adulte. En Lozère, la taille moyenne adulte se situe entre 15 et 25 mètres.

4.2 Suivi d'une parcelle agricole

Un agriculteur a sollicité la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du COPAGE dans l'objectif de capter une source pour aménager un second point d'abreuvement en haut d'une estive. Cet aménagement permettrait de limiter les passages répétés du troupeau sur le cours d'eau d'une part, de permettre aux animaux de boire une eau de bonne qualité sans impacter les écoulements au sein des zones humides, qui ont tendance à s'assécher et sont sensibles au piétinement d'autre part. Par ailleurs, installer un deuxième point d'abreuvement sur l'estive favoriserait le pâturage et les déplacements du troupeau sur l'ensemble de l'estive.



Une visite diagnostic de la parcelle concernée, située sur la Montagne des Ducs, sur la commune du Malzieu Forain, au sein du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride », avait été organisée le 10 août 2017, à sa demande. Les travaux ont été réalisés en 2018/2019 par captage d'une source en profondeur. Au printemps 2019, l'animatrice s'est rendue sur place pour voir le résultat des travaux. A cette période, le bac d'abreuvement débordait et le trop-plein était dirigé vers la tourbière attenante. Cependant, un échange téléphonique avec l'agriculteur au début du mois de juillet a eu lieu et ce dernier a indiqué que la source s'était tarie en raison de la sécheresse. Une visite sur place en 2020 est programmée avec l'agent de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides afin de faire un point avec l'agriculteur. Un suivi de la zone pourra être envisagé suite à cet échange.

4.3 Suivi des travaux sur les estives de Lajo

Un échange avec le maire de Lajo a eu lieu concernant les travaux d'ouverture de certaines estives de la commune. Seuls les travaux prévus sur les estives individuelles ont été réalisés et les agriculteurs concernés sont actuellement en train de finir de ramasser les débris végétaux. Les travaux initialement prévus sur l'estive collective n'ont pas pu avoir lieu.

4.4 Veille et suivi des captages d'alimentation en eau potable

Le nouveau DOCOB comprend une fiche action spécifique aux captages AEP. Pour cette année, l'étude réalisée par CESAME a été reprise et l'animatrice a pris contact avec la DDT pour connaître les évolutions liées à cet enjeu sur le site. En effet, l'étude date d'une dizaine d'années et de nouveaux captages ont vu le jour depuis. Afin de pouvoir informer les gestionnaires des enjeux liés aux habitats, il est nécessaire de réaliser une veille auprès de ces derniers pour connaître les projets en cours ou à venir. Cette action sera poursuivie dans le prochain programme.

4.5 Veille et suivi des tourbières et des landes

Le site comprend une multitude de tourbières et de landes dont l'état de conservation est variable. Il avait été proposé de mettre en place une veille de cet état de conservation pour cette année. L'animatrice a donc travaillé sur la mise en place de cette veille et a proposé d'accompagner cela d'un suivi des habitats sur le terrain. Ces derniers étant nombreux, l'animatrice se centre pour le moment sur l'un d'entre eux : les tourbières hautes actives (7110*). En effet, le nouveau DOCOB caractérise cet habitat comme étant « exceptionnel ».

Un premier travail de mise en place d'un protocole de suivi de végétation a donc été fait (cf : annexe 3). Cependant, l'animatrice a pris contact avec plusieurs chercheurs spécialisés sur l'écosystème des tourbières qui lui ont conseillé une autre méthode à mettre en œuvre au préalable. L'objectif lors du prochain programme serait de se rendre sur les différentes tourbières hautes actives du site afin de vérifier si cet écosystème est bien présent et fonctionnel. Pour cela, une tige filetée peut être enfoncée afin d'identifier la profondeur de tourbe. Deux chercheurs du CNRS sont en contact avec l'animatrice et prévoient de venir sur place afin de réaliser 2 ou 3 jours de suivis sur le terrain.

L'objectif est de mettre en place ce suivi lors du prochain programme et d'étendre ce travail sur les autres habitats les années suivantes. De plus, le protocole de suivi de végétation pourra être réalisé au prochain programme sur les tourbières hautes actives identifiées.

Ce travail étant très chronophage mais particulièrement intéressant et nécessaire, les professeurs des BTS GPN ont proposé à l'animatrice de mettre en place des projets tutorés avec les étudiants. Cette hypothèse sera donc étudiée prochainement.

4.6 Étude génétique de la Loutre

L'étude génétique sur la Loutre d'Europe a été finalisée et le rapport se trouve en annexe (cf : annexe 4). Elle a été menée par l'ALEPE sur la Margeride lozérienne et avait pour objectif de connaître l'effectif sur l'aire étudiée, d'identifier le linéaire de cours d'eau constituant le domaine vital, de déceler si des différences existent entre les sexes ou au cours des saisons concernant l'occupation de l'espace. Pour répondre à ces interrogations, des épreintes ont été collectées sur l'aire d'étude puis génotypées en laboratoire (ANTAGENE).

En termes de résultats relatifs au site, au moins 6 individus (2 mâles et 4 femelles) ont un domaine vital qui doit inclure le réseau hydrographique du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride », même si la ressource alimentaire piscicole disponible dans ces petits cours d'eau en têtes de bassins implique une présence vraisemblablement discontinue au cours de l'année.



Photo : Romain Monlong

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création/mise à jour d'outils de communication, média

➤ Lettre d'information n°17



La 17^{ème} lettre d'information du site « Montagne de la Margeride », imprimée en 7500 exemplaires, a été distribuée au mois de décembre 2019 à l'ensemble des habitants des communes du site et de celles avoisinantes (cf : annexe 5).

Aucune distribution n'a eu lieu via les bulletins municipaux en raison d'une remise obtenue sur le montant de la distribution et nécessitant de garder toutes les communes pour l'obtenir.

Chaque année, ce document tient les habitants informés de l'avancement des actions mises en place sur le site et du programme à venir.

Elle est distribuée également à tous les partenaires, aux mairies des communes du site, aux offices de tourisme, aux écoles et aux membres du comité de pilotage.

Cette lettre est également disponible sur les sites internet du COPAGE ainsi que sur la page Facebook de COPAGE.

➤ Articles de presse

Un article de presse ainsi qu'un reportage ont été réalisés pour présenter l'exposition départementale sur le réseau Natura 2000 (semaine 5 2020). La revue de presse du programme 2019-2020 est disponible en annexe 6.

➤ Visibilité sur les réseaux sociaux

Une page présentant le site a été créée sur Facebook et est régulièrement alimentée avec des photos et des textes afin de partager et d'échanger autour des richesses du site. Cette page compte pour le moment 120 abonnés et l'objectif sera de la promouvoir pour élargir la communauté et diversifier les publications.



5.2 Organisation de réunions d'informations ou manifestations

➤ Balade découverte en Margeride

Le 21 août 2019 a eu lieu la balade annuelle organisée par le COPAGE. Un parcours diversifié au départ du pont du « Pas de l'âne » a été proposé à la quinzaine de participants.

La présence de Hermann Mily, agent de l'ONF, a permis de présenter la hêtraie ainsi que les plantations de résineux réalisées par les forestiers. Les enjeux liés à la gestion des forêts ont pu être abordés.

Puis, une intervention d'Éric Chevalier, agriculteur au Malzieu-Forain, a ensuite eu lieu sur l'une de ses parcelles afin de témoigner de la mise en place d'une gestion du pâturage adaptée, par le biais d'aménagement de passages busés et de bacs à niveau constant pour l'abreuvement, et ainsi limiter le piétinement des animaux sur des zones humides sensibles.

Enfin, le COPAGE a présenté le contexte et l'intérêt de la démarche Natura 2000 en prenant exemple sur le site « Montagne de la Margeride ». Cette randonnée aura donc permis de montrer combien le patrimoine naturel de ce secteur de Margeride est riche, dépendant des activités humaines et qu'il constitue une unité remarquable.



5.3 Communication/animation auprès du grand public

➤ Exposition départementale Natura 2000

L'exposition départementale Natura 2000 a fait l'objet d'un travail conséquent lors de cette programmation. Les élèves de l'école de Saint-Régis à Saint-Alban-sur-Limagnole ont participé à plusieurs interventions (en classe et sur le terrain) réalisées par l'ALEPE en partenariat avec l'animatrice du site. Ceci a permis de faire comprendre aux enfants ce qu'est le réseau Natura 2000 tout en travaillant sur certains habitats : hêtraies, landes et tourbières.

En parallèle de ces journées, un travail de réalisation de l'exposition a été mené avec les animateurs Natura 2000 du département, la DDT Lozère, le REEL 48 et le graphiste. Au total, 13 panneaux ont été réalisés : 3 généraux sur la biodiversité et le réseau Natura 2000 / 10 sur les différents habitats retrouvés dans le département. L'illustration de certains d'entre eux se trouve en annexe (cf : annexe 7) ainsi que les panneaux où les élèves de Saint-Alban-sur-Limagnole ont contribué à leur création (cf : annexe 8).



La finalisation de l'exposition a permis de réaliser l'inauguration le 12 décembre à Saint-Etienne du Valdonnez.

Durant le prochain programme, l'exposition sera itinérante sur le département en donnant la priorité aux écoles participantes. En effet, un livret pédagogique à destination des enseignants ainsi qu'un quizz pour les enfants ont également été réalisés afin d'accompagner l'exposition dans le cadre d'animations scolaires.



➤ **Intervention Natura 2000 auprès des lycées agricoles**

Une intervention devait avoir lieu au CFPPA¹ de Marvejols mais elle a été annulée au dernier moment. Le support que l'animatrice avait travaillé a été transmis aux enseignants. L'animatrice est également intervenue auprès d'élèves de 1^{ère} STAV de Civergols sur les zones humides et leur diversité en prenant exemple sur le site Natura 2000.

Une partie du temps a également été employée à développer les interventions pour le prochain programme avec notamment une journée auprès des BTS GPN sur le terrain pour réaliser un diagnostic d'une zone constituée de zones humides remarquables. Les enseignants de Civergols sont intéressés pour tenter de rédiger un projet tutoré à proposer aux étudiants de l'année prochaine concernant le suivi d'habitats remarquables du site. L'animatrice travaille donc en collaboration avec ces derniers.

➤ **Création d'un document de communication à destinations des touristes**

Les élus avaient fait ressortir le manque de visibilité du site Natura 2000. Pour remédier à cela, il avait été proposé de développer un prospectus. Ce document a été créé et validé par les élus et la DDT 48, il sera imprimé et distribué au prochain programme. Le visuel se situe en annexe (cf : annexe 9).

5.4 Participation à la vie du réseau du site

Pendant le programme d'animation, COPAGE s'est investi dans la vie du réseau du site en participant à différentes réunions :

- la réunion départementale des opérateurs Natura 2000 le 03 octobre 2019 à Mende. Le compte-rendu se trouve en annexe (cf : annexe 10).
- le rassemblement régional des opérateurs Natura 2000 le 17 et 18 octobre 2019 à Leucate. La première journée a permis d'avoir des retours d'expérience de la part de certains animateurs, d'échanger avec l'ensemble du réseau Natura 2000 ainsi qu'avec d'autres acteurs comme le CBN ou l'OFB mais aussi d'évoquer certains points comme les MAEC. La deuxième journée a consisté à participer à différents ateliers. L'animatrice a suivi les ateliers « Communication » et « Evaluation de DOCOB ».

¹ CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance

6.1 Organisation de la gouvernance du site

➤ Organisation de réunion du Comité de Pilotage

L'organisation du COPIL a été réalisée en janvier 2020 en raison du contexte électoral. Cependant, le programme se termine le 31 mars 2020, les animations se sont poursuivies jusqu'à cette date. Le bilan d'activité quant à lui a été réalisé au mois de mars afin d'englober l'ensemble des actions menées. Il sera envoyé aux membres du COPIL ultérieurement.

➤ Animation de groupes de travail

La structure animatrice a coordonné tout au long de l'année les actions du programme d'animation en lien avec les partenaires techniques et administratifs. Les groupes de travail se sont portés exclusivement sur l'exposition départementale Natura 2000 pour le programme 2019-2020.

➤ Restitution aux élus

Des restitutions sur l'avancement du programme d'animation ont été réalisées auprès de la Communauté de communes (maître d'ouvrage) et au président du comité de pilotage.

Celles-ci se sont faites de différentes formes :

- Echanges de mails
- Echanges téléphoniques

➤ Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Des échanges téléphoniques et par mails sont réalisés lors du programme d'action. COPAGE participe aux réunions des services de l'état quand celles-ci ont lieu. Lors de ce programme elles ont été les suivantes :

- Réunion sur les demandes de financements Natura 2000
- Réunion sur l'exposition départementale Natura 2000
- Rencontres dans le cadre de la mise à jour du nouveau DOCOB (cf page 15)

6.2 Compléments ou mise à jour du DOCOB

Le DOCOB a été finalisé à l'automne 2019 et sera prochainement disponible sur le site internet de la DREAL. Des rencontres et des échanges entre l'animatrice et la DDT 48 ont eu lieu afin de prendre en compte les nouveaux habitats, espèces, enjeux et objectifs dans le choix et le montage de l'animation du prochain programme d'animation.

De plus, l'animatrice a préparé un diaporama afin de présenter succinctement le site puis de résumer les changements liés au nouveau DOCOB. Cette présentation pourra avoir lieu auprès des élus quand la nouvelle équipe sera en place et que la crise sanitaire sera passée.

6.3 Autres actions

➤ SIN2

Depuis 2017, le logiciel SUDOCO utilisé pour la saisie des données Natura 2000 est remplacé par l'application SIN2 (Synthèse d'Information des sites Natura 2000). Il a été conçu pour l'amélioration et l'enrichissement

des échanges des données entre les différents acteurs du réseau Natura 2000 en France. Cette application permet de centraliser en un seul système les informations des sites nationaux.

Du fait du changement d'animatrice ainsi que du changement de la personne en charge du logiciel à la DREAL, la création d'un nouveau compte ainsi que la prise en main de l'outil a pris un certain temps.

Actuellement, des modifications peuvent être apportées uniquement sur certains onglets. C'est pourquoi, certaines informations saisies sur l'application font référence à l'ancien DOCOB et ne peuvent être changées facilement. Afin de modifier cela, l'animatrice, la DDT 48 et la DREAL ont transmis les informations nécessaires au Muséum National d'Histoire Naturelle pour actualisation des données.

Concernant les onglets modifiables, l'application a été complétée avec les objectifs, les mesures de gestion, les grands types de milieux et les habitats d'espèces. La charte venant d'être finalisée, l'onglet « engagements charte » pourra être complété au prochain programme ainsi que le volet « Mise en œuvre » qui est en cours de remplissage.

7 Synthèse

Les actions menées durant le programme 2019/2020 afin de répondre aux grands objectifs de la démarche Natura 2000 sont décrits dans le tableau ci-dessous. Un programme est proposé pour 2020/2021 dans la continuité de ces actions.

Objectifs	Partenaires associés	Réalizations 2019-2020	Programmation 2020-2021
<p>Garantir l'animation générale</p>	<p>DDT/DREAL/Collectivités/ Animateurs des sites Natura 2000 de Lozère/Membres du COFIL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la vie du réseau - Natura 2000 - Organisation de réunions (COTECH) - Organisation du COFIL - Elaboration du programme d'actions annuel - Mise à jour des informations SIN2 - Compte-rendu annuel d'activités - Prise en main du nouveau DOCOB - Mise à jour de la charte 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la vie du réseau - Natura 2000 - Organisation de réunions (COTECH) - Organisation du COFIL - Elaboration du programme d'actions annuel - Mise à jour des informations SIN2 - Compte-rendu annuel d'activités
<p>Communiquer et améliorer la connaissance sur les milieux naturels et les espèces</p>	<p>DDT/Collectivités/établissements scolaires/CA48/ALEPE/ FDPPMA 48/ONF/Office de tourisme Margeride en Gévaudan/REEL 48/ Animateurs des sites Natura 2000 de Lozère</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'information n°17 - Restitution auprès des élus - Création d'une page Facebook - Création d'un prospectus à destination des touristes - Animation grand public (Balade découverte) - Animations scolaires (ALEPE) - Rédaction d'articles de presse - Interventions auprès d'étudiants - Exposition départementale Natura 2000 (coordination) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'information n°18 - Restitution auprès des élus - Animation grand public (Balade découverte) - Rédaction d'articles de presse - Intervention / animation pédagogiques (lycées, collèges, scolaires et autres établissements) - Entretien de la page Facebook - Valorisation de l'exposition auprès du grand public - Prospection pour la création d'un sentier botanique - Finalisation du prospectus à destination des touristes

<p>Gestion des habitats et des espèces</p>	<p>DREA/DDT/Collectivités/C A48/FDPPMA 48/ONF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance dans le cadre d'évaluations d'incidence - Suivi et accompagnement des agriculteurs ayant des contrats MAEC - Suivi de chantiers (ONF, communes, agriculteurs, ...) - Recherche et démarchage de nouveaux bénéficiaires pour des contrats ni-ni ou forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance dans le cadre d'évaluations d'incidence - Suivi et accompagnement des agriculteurs ayant des contrats MAEC - Recherche et démarchage de nouveaux bénéficiaires pour des contrats ni-ni ou forestiers - Recherche et démarchage de nouveaux signataires pour la charte - Suivi de chantiers (ONF, communes, agriculteurs, ...)
<p>Suivi des espèces et des habitats</p>	<p>DDT/Chercheurs/COPAGE via la CATZH/ALEPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille et un suivi auprès des gestionnaires des captages AEP sur le site - Suivi des habitats d'intérêts communautaire du site : création d'un protocole de suivi des tourbières hautes 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille et un suivi auprès des gestionnaires des captages AEP sur le site - Suivi des habitats d'intérêts communautaire du site - projet tutoré - Veille sur l'état de conservation des tourbières hautes - mise en place d'un suivi

7.1 Points positifs

Comme l'année précédente, le financement à 100 % (Europe et Etat) du programme d'animation a permis de pérenniser les actions sur le territoire.

Les points positifs de ce programme sont les suivants :

- Une école du site a participé à l'exposition départementale Natura 2000 et cette dernière a été finalisée et inaugurée.
- Le grand public s'est à nouveau investi lors de la balade organisée par la structure animatrice.
- Les demandes d'interventions pour les étudiants sont toujours présentes et ce public se montre particulièrement sensible et intéressé.
- Le suivi des habitats se renforce et se concrétise avec l'aide de partenaires techniques comme des chercheurs ou la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du COPAGE.
- Les agents de l'ONF sont régulièrement contactés car ce sont de bons relais sur le terrain et ces derniers se montrent intéressés par la démarche Natura 2000. Leur participation à la dernière balade révèle bien leur implication.
- Le volet communication est bien développé, grâce à des partenaires locaux comme l'Office de tourisme Margeride en Gévaudan et la réalisation de certaines actions avec notamment la création d'un prospectus à destination des touristes.
- Les échanges avec le réseau d'animateurs Natura 2000 du département de la Lozère se renforcent. Cette volonté se confirme notamment par l'exposition départementale Natura 2000. Ce projet commun a favorisé les échanges (fonctionnement des sites, techniques d'animation, aspects scientifique).

7.2 Difficultés rencontrées

Le PAEC « Margeride Est » est arrivé à sa dernière année de contractualisation en 2017, ce qui laisse place à de nombreux questionnements de la part des agriculteurs et de l'opérateur. En effet, certains contrats engagés en 2015 arrivent à leur terme en 2020. Les agriculteurs, contactent le COPAGE pour connaître les devenir de ces contrats et la possibilité de re-contractualiser. Les directives devraient être connues au début du prochain programme.

La signature de la charte ainsi que la mise en œuvre de contrats ni-ni et forestiers ne sont pas des actions très développées sur le site. Néanmoins, il est important d'investir du temps dans ce démarchage afin de mettre en place des actions concrètes chez les bénéficiaires potentiels.

8 Annexes

Annexe 1 : Compte-rendu de l'échange avec un agriculteur du site concernant les MAEC	20
Annexe 2 : Compte-rendu de la rencontre avec l'ONF concernant une plantation de mélèzes.....	22
Annexe 3 : Protocole de suivis de végétation des tourbières hautes actives	24
Annexe 4 : Rapport de l'étude de l'ALEPE sur la Loutre d'Europe	27
Annexe 5 : Lettre d'information Natura 2000 n°17	51
Annexe 6 : Revue de presse	55
Annexe 7 : Exemple de panneaux réalisés dans le cadre de l'exposition départementale Natura 2000	56
Annexe 8 : Panneaux réalisés avec la participation de l'école Saint-Régis de Saint-Alban-sur- Limagnole.....	57
Annexe 9 : Prospectus à destination des touristes.....	59
Annexe 10 : Compte-rendu de la réunion départementale des opérateurs Natura 2000.....	60

Annexe 1 : Compte-rendu de l'échange avec un agriculteur du site concernant les MAEC



COMPTE RENDU SUIVI MAEC – GAEC Loubat Bilan et préconisations – 20/03/2020

Présents

- Yves Loubat (Exploitant)
- Nina Combet (Animatrice Natura 2000)

Mesures d'engagement

- HE11 : Gestion pastorale avec absence de fertilisation
- ZH04 : Gestion des milieux humides avec absence de fertilisation
- ZH05 : Gestion extensive des tourbières



Point général sur les parcelles engagées.

- Gyrobroyeur passé sur certaines parcelles engagées en HE11 en 2015/2016
- Gyrobroyeur passé dans toutes les parcelles engagées en HE11 en 2020

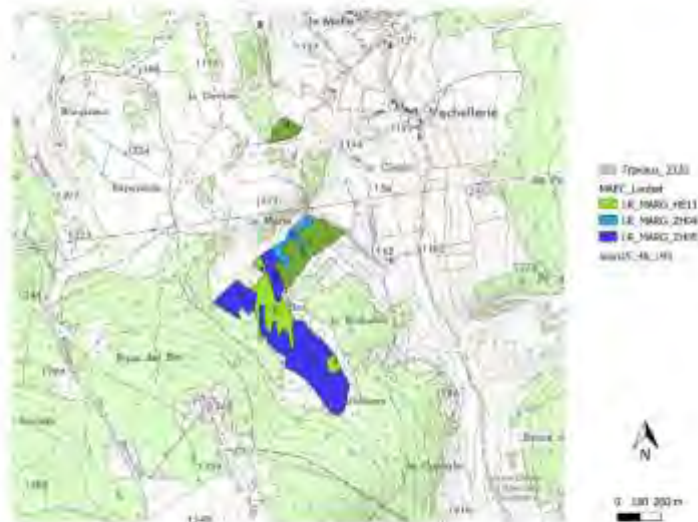
Evolutions de l'exploitation depuis 2015

- Exploitation agricole similaire sans grands changements
- Cheptel composé d'ovins et de bovins



Travaux envisagés

- Ilots 21 et 22 – parcelle S7 (3.69 ha) et F9 (0.95 ha) – initialement engagées en HE11 : L'agriculteur souhaite boucher les rases et enlever des rochers à l'aide d'une pelle mécanique. Il a donc contacté l'animatrice pour savoir s'il était possible de réaliser les travaux tout en prolongeant le contrat MAEC d'un an.



Conseils

- Le dérochage entraîne généralement un retournement localisé de la terre. Le retournement est strictement interdit dans le cahier des charges de la mesure. Après échange avec la DDT 48 et la CA 48, il a été conseillé à l'agriculteur de ne pas proroger l'engagement sur ces deux parcelles lors de sa prochaine déclaration PAC, dans le cas où un contrôle surviendrait.
- Concernant les rases, l'animatrice a vérifié que ces dernières ne sont pas cartographiées comme « cours d'eau » car dans ce cas, les travaux sont interdits. Il a été proposé à l'agriculteur de venir faire une expertise sur la parcelle concernant ces rases avec la chargée de mission en charge de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides.

Contraintes et avantages d'après l'agriculteur

Contraintes :

- Ne pas pouvoir faire quelques travaux sans se demander si c'est autorisé ou non.

Avantages :

- Pratiques identiques à celles d'avant puisque les zones humides ne doivent pas être détruites.
- Argument financier non négligeable.

Annexe 2 : Compte-rendu de la rencontre avec l'ONF concernant une plantation de mélèzes



COMPTE RENDU Réunion ONF-COPAGE 22/09/2019

Participants

Présents : Matthieu OCHUDLO (Agent patrimonial ONF – Unité territoriale Margeride) ;
Sophie MARCO (Animatrice du site Montagne de la Margeride)

Éléments abordés

- 1. Visite terrain en vue de travaux d'aménagements sur la forêt sectionale de Lajo par l'ONF
- 2. Échange sur la corrélation des plans de gestion forestiers et la gestion du site Natura 2000

1. Visite terrain en vue de travaux d'aménagements sur la forêt sectionale de Lajo par l'ONF

Type de projet : reboisement de 4.5 ha avec 6000 mélèzes autour de Chichiro (cf : carte de situation ci-contre)

Ce projet fait suite aux coupes rases par bande qui ont eu lieu en 2016. La préparation du terrain, préalable à la plantation est prévue en octobre/novembre 2019 et la plantation en avril 2020.



Nature de la sollicitation de l'ONF : sollicitation technique sur les préconisations indiquées dans le cadre ci-dessous (inspirées du guide COPAGE pour les entreprises forestières en 2015 – cf : pièce jointe). Les préconisations seront énoncées aux entreprises lors de la consultation pour la phase de travaux préalables à la plantation

Concernant la préservation des habitats d'intérêt communautaires types tourbières à Bouleaux nains et Saules des Lapons :

- ✓ il est strictement interdit de circuler dans ces zones ou de déposer des matériaux et rémanents.
- ✓ une distance de 40 m doit être respectée pour la confection des potets (2 fois la hauteur du futur peuplement).

Concernant le ruisseau :

- ✓ Respecter une distance de 10 m pour la confection des potets.
- ✓ Interdit de le traverser.



2. Échange sur la corrélation des plans de gestion forestiers et la gestion du site Natura 2000

Cette sollicitation a donné lieu à une rencontre le 22/09/2019 entre l'agent ONF de secteur (Mathieu OCHUDLO) et l'animatrice Natura 2000 du site Montagne de la Margeride (Sophie MARCO). Lors de ce rendez-vous plusieurs interrogations sont ressorties :

- Le questionnement sur la distance des **40 mètres** de la zone humide qui doit être respectée (transmis à la DDT)
- La mise à jour du Document d'Objectif du site en 2019, qui inclus de nouveaux habitats d'intérêts communautaire non identifié mis à jour dans les programmes d'aménagement ONF du fait de la mise à jour récente. Nous pouvons donner l'exemple des aménagements décrits ci-dessus. En effet, le programme d'aménagement réalisé par l'ONF inclus les anciennes cartes d'habitats d'intérêts communautaires. Aujourd'hui avec la nouvelle cartographie, l'habitat de hêtraie apparaît sur la même zone (cf : Carto des habitats d'intérêts communautaire DOCOB) **La question se pose de la corrélation des programmes d'aménagements à la nouvelle couche cartographique mise à jour lors du DOCOB en 2018.**

Une réunion devra être programmée prochainement avec la DDT pour connaître la procédure à suivre.

Annexe 3 : Protocole de suivis de végétation des tourbières hautes actives



Communauté de
communes Terres d'Apcher
Margeride Aubrac

Protocole de suivis des tourbières hautes actives du site « Montagne de la Margeride »

1. Contexte et enjeux :

Le site d'intérêt communautaire « Montagne de la Margeride – FR9101355 », désigné en Zone Spéciale de Conservation depuis 2011, s'étend sur 9 400 hectares. Il se situe entre 1 120 et 1 486 mètres d'altitude sur les crêtes de la Margeride et est limitrophe du département de la Haute-Loire.

Ce site concerne les communes de Paulhac-en-Margeride, Saint-Privat-du-Fau, Le Malzieu-Forain, Lajo, Sainte-Eulalie, Saint-Denis-en-Margeride et Saint-Paul-le-Froid. Son point culminant est le Truc de La Garde.

De nombreux petits cours d'eau y prennent leur source, et desservent le réseau hydrographique des bassins versants Adour-Garonne à l'ouest (Truyère) et Loire-Bretagne à l'est (Allier).

Le site Natura 2000 a été désigné à l'origine pour :

- sa mosaïque d'habitats naturels d'intérêt communautaire caractéristiques du massif granitique de la Margeride, de ses sols acides et de son climat de type montagnard : tourbières, landes à Callune et landes à Genêt purgatif, pelouses à Nard.
- la présence sur les cours d'eau du site d'une espèce animale d'intérêt communautaire : la Loutre d'Europe.

L'amélioration des connaissances sur le site suite à sa création a mis en évidence la présence d'autres habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- des habitats de milieux ouverts liés à l'activité agricole : prairies naturelles de fauche, prairies humides oligotrophes ;
- des habitats liés aux cours d'eau : végétations aquatiques des rivières oligotrophes, mégaphorbiaies et aulnaie-frénaies ;
- un habitat forestier : les hêtraies acidiphiles montagnardes.

L'activité agricole, avec des systèmes d'exploitation dominés par l'élevage bovin viande, ainsi que l'activité sylvicole, sur les terrains sectionaux et domaniaux, ont façonné le territoire.

Les activités de loisirs et de tourisme, comme la pêche, la chasse, la cueillette ou les sports de pleine nature se développent sur le territoire.

2. Justification des habitats suivis :

La hiérarchisation des enjeux du document d'objectifs du site rappelle que la priorité majeure concerne les milieux humides car ces zones abritent des habitats d'intérêt communautaire à enjeu très fort et exceptionnel ainsi que des espèces d'intérêt communautaire à enjeu fort. Le

Le site « Montagne de la Margeride » est reconnu au niveau régional pour sa forte responsabilité concernant leur conservation. De plus, situé en tête de bassin versant, le site Natura 2000 a un rôle fonctionnel capital pour ce qui est de la ressource en eau.

Ce protocole se centre sur le suivi des milieux tourbeux et plus précisément sur les tourbières hautes actives (7110). En effet, ces tourbières correspondent à un enjeu exceptionnel d'après le document d'objectifs (DOCOB) et sont bien présentes sur le site. Pourtant, aucun suivi n'a été réalisé jusqu'à alors.

3. Matériel et méthode du protocole de suivis :

Dans le cas du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride », le suivi de végétation a pour objectif de suivre la dynamique de l'habitat et non pas de travailler sur des suivis d'espèces emblématiques. L'objectif est d'évaluer l'état de conservation de cet habitat. Pour cela, les relevés sont de deux sortes : une évaluation approximative du recouvrement et un dénombrement exhaustif des espèces grâce à la méthode des quadrats.

a) Mise en place du matériel

Une placette se présente sous la forme d'un carré de 81m² (9x9m), dans lequel sont installés 9 quadrats de 1m² positionnés à égale distance les uns des autres. Les relevés sont effectués dans ces quadrats qui sont donc des échantillons de la placette. Ce choix s'explique notamment par le manque de moyens humains et donc la nécessité de privilégier des méthodes peu chronophages.

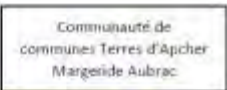
La placette est positionnée sur une surface homogène et représentative de la végétation suivie. Afin de pouvoir être interprétée, la placette et les quadrats sont positionnés au même endroit d'une année sur l'autre. Ainsi chaque placette fait l'objet d'une mesure de coordonnées GPS prise en son centre. De plus, chaque piquet des placettes est également localisé au GPS (de manière à éviter toute erreur dans le sens de la lecture des quadrats). Des points de repères supplémentaires sont associés à la mesure GPS :

- 1 piquet fixe à chacun des angles de la placette,
- Une prise de mesure de l'angle nord-ouest de la placette au GPS,
- Une photographie de la placette dans son environnement,
- Toujours numéroter les quadrats de 1 à 9 en commençant par celui situé au plus proche du piquet orienté au nord.

b) Méthodologie de suivi

Dénombrement exhaustif des taxons

Cette étape consiste à réaliser au sein de chaque quadrat de 1 m² un relevé floristique exhaustif. Les espèces relevées sont toutes celles qui interceptent la verticale du quadrat. Les espèces sont notées en termes de présence/absence sans considération de recouvrement.



Echelle de recouvrement selon la méthode de Braun-Blanquet

Cette étape consiste à évaluer au sein de la placette un coefficient d'abondance-dominance. Ce coefficient unit l'appréciation du nombre d'individus d'une espèce (abondance) à celle de son recouvrement en surface et volume (dominance), il permet d'éviter de mesurer le recouvrement exact de la végétation, opération fastidieuse. Pour cela, c'est l'échelle de Braun-Blanquet qui a été retenue :

- 5 : recouvrement supérieur à 75% de la surface, abondance quelconque
- 4 : recouvrement compris entre 50 et 75% de surface, abondance quelconque
- 3 : recouvrement compris entre 25 et 50% de surface, abondance quelconque
- 2 : recouvrement compris entre 5 et 25% de la surface ou individus très abondants mais recouvrement < 5%
- 1 : recouvrement < 5% de la surface

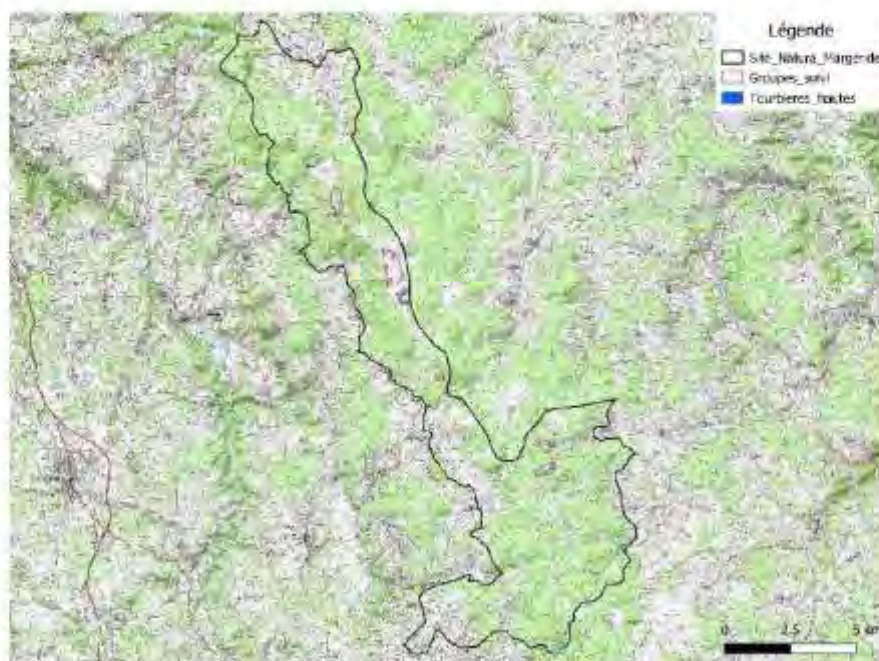
c) Périodicité de suivi

La périodicité du suivi découle de la dynamique de l'habitat. Plus un habitat est dynamique, plus la périodicité du suivi est courte. Pour un habitat stable tel que la tourbière haute active, un suivi tous les 3 à 5 ans est suffisant. La période optimale de suivi en fonction du développement de la végétation se situe entre juillet et septembre.

d) Répartition des relevés sur le site

La localisation des tourbières s'est faite grâce à la cartographie du document d'objectifs qui recense 62 polygones d'habitat 7110. Les polygones sont regroupés en groupes pour le suivi afin de limiter le nombre d'intervention en raison d'un manque de moyens humains. 6 groupes ont été identifiés ce qui permet de réaliser 3 suivis tous les 2 ans. Au sein de chaque groupe, une placette sera définie.

Carte de la répartition des tourbières hautes (7110) et des groupes de suivi sur le site Natura 2000 Montagne de la Margeride



Annexe 4 : Rapport de l'étude de l'ALEPE sur la Loutre d'Europe

ASSOCIATION LOZÉRIENNE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Mairie de Juliers - 48000 BALSIEGES
Tél : 04 66 47 09 97 - Courriel : d@act.lin@alope48.fr - Site internet : www.alope48.fr

ETUDE GÉNÉTIQUE DE LA POPULATION DE LOUTRE D'EURASIE *Lutra lutra* (Linnaeus, 1758) EN MARGERIDE (nord LOZÈRE-48)

Étude réalisée par :

L'Association Lozérienne pour l'Étude et la Protection de l'Environnement
(ALEPE)

avec le soutien financier de :

l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG),
l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB),
le site Natura 2000 « Plateau de Charpal » FR9101357,
le site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » FR9101355,

Terrain (collecte des échantillons) :

Salariés : Fabien SANE, Florian CHRISTOPHE, Séverine MERLY, Myriam JAMIER; **Services civiques :** Fanny PAPERIN, Hugo LEPAPE, Louis DIEULESAINT; **Stagiaires :** Gautier KELIAN, Etienne CHABRIER, Dimitri DOZETHEZ, Lara MIQUEL, Stéphane HUGONY, LOISEL Marion; **Bénévoles :** DESTRE Rémi, Laetitia BORTHOLOZZI, Marion MARTINEAU

Analyses génétiques :

Guillaume QUENEY - ANTAGENE
laboratoire de recherche et d'analyses en génomique animale

Rédaction

SANE Fabien, maître es Biologie des Populations et des Ecosystèmes



Février 2020

ALEPE

Association loi 1901 déclarée le 20 novembre 1978 à la sous-préfecture de Florac Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre départemental (Arrêté n° 2013-168-0001)
Agréée au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire sous le numéro 48-07-041
SIRET n° 38424348500042 - Code NAF n° 9499Z



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	4
3. AIRE D'ETUDE	6
4. MATERIEL ET METHODE	9
4.1. Sites de prélèvement.....	9
4.2. Temps et dates de prospection	9
4.3. Protocole de prélèvement.....	10
4.4. Extraction de l'ADN.....	11
4.5. Identification des individus.....	12
5. RESULTATS.....	12
5.1. Nombre d'individus génotypés	12
5.2. « Recaptures »	17
5.3. Densité de Loutres dans l'aire d'étude	18
5.4. Effectifs dans les sites Natura 2000 « Plateau de Charpal » et « Montagne de la Margeride »	19
5.4.1. Site Natura 2000 « Plateau de Charpal »	19
5.4.2. Site Natura 2000 « Montagne de la Margeride »	19
6. CONCLUSION.....	22
BIBLIOGRAPHIE.....	24

1. INTRODUCTION

En Europe...

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la Loutre d'Europe fréquentait presque tous les cours d'eau et la majorité des zones humides d'Europe. Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, un rapide et spectaculaire déclin des populations est observé dans la plupart des pays européens, conduisant à une réduction de l'aire de répartition de l'espèce et à un morcellement des populations. Ce déclin est particulièrement marqué en Suède (Erlinge, 1972), en Allemagne (Röben, 1974), dans certaines régions d'Angleterre (Chanin et Jeffries, 1978), en Belgique (Libois et al., 1982), au Portugal (Macdonald et Mason, 1982), en Pologne (Romanowski, 1984), en Suisse (Muller, 1984), en Yougoslavie (Liles et Jenkins, 1984), en Espagne (Adrian et al., 1985) ou encore en France.

En France...

En France, la régression de la Loutre est constatée dès les années 1930 dans le nord, l'est et le sud-est du pays. Dans les années 50, la Loutre disparaît de 60 départements. Les populations qui subsistent deviennent plus clairsemées. Au début des années 1980, l'espèce ne se maintient plus, en effectifs conséquents, que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin. Dans les autres régions de France, elle ne subsiste que sous forme de très petites populations fragiles. Mais dès le début des années 1980 en Auvergne-Limousin (Bouchardy, 1985), un mouvement de recolonisation est constaté. Une lente progression de l'espèce est signalée en Bretagne, en Loire-Atlantique et dans l'ouest, le sud puis l'Est du Massif Central (Cévennes). Cette expansion se poursuit dans les années 2000 ; l'espèce recolonise alors des rivières abandonnées depuis plus d'un demi-siècle, conduisant à la reconnexion des populations atlantiques et continentales.



Figure 1.- Répartition de la Loutre d'Europe en France sur la période 2007-2016 (© SFEPM et SPN-MNHN, extrait du Plan National d'Actions pour la Loutre)

D'après la dernière mise à jour disponible (**figure 1**), l'espèce est actuellement présente dans une soixantaine de départements, approximativement au sud d'une ligne reliant l'estuaire de la Seine à Lyon et à Marseille. Dans cette aire et à ses marges, le processus de recolonisation semble se poursuivre, par exemple en Basse-Normandie, dans le Centre Val-de-Loire, dans l'Ain, l'Isère et la Haute-Savoie, à l'Est du Rhône et dans les départements littoraux des plaines du Languedoc-Roussillon.

En Lozère

En Lozère, la Loure est signalée « partout » à la fin du XIX^{ème} siècle. Mais le piégeage pour le commerce de sa fourrure, puis la volonté d'éliminer ce prédateur considéré comme « nuisible » et « concurrent » des pêcheurs a sans doute éliminé le mammifère de la moitié sud du département dans les années 1950-1970 (Destre et al., 2000). A ce moment, il est probable que l'espèce ne subsiste plus en effectifs restreints que sur l'Aubrac et dans la Margeride.

Il faudra attendre près d'une dizaine d'années après l'interdiction de la chasse de l'espèce en 1972, puis sa protection totale en 1976, pour que soit observé une amélioration du statut de l'espèce (Fonderflick et al., 1992, 1995). Grâce notamment au suivi réalisé par les agents du Parc national des Cévennes, le retour du mustélidé est ainsi constaté dans les vallées du Lot et du Tarn en 1991, dans le Luech, le Tarnon et la Cèze entre 1992 et 1994, dans l'Altier en 1994, le Chassezac entre 1995 et 1997, la Jonte en 1995, la Dourbie (Aveyron) en 1997, et l'Hérault (Gard) entre 2001 et 2003, les gardons cévenols en 2004-2005 (Janssens et al., 2006). En moins d'une vingtaine d'années, la Loure réoccupe tous les bassins hydrographiques du Parc national des Cévennes. Si l'Aubrac et la Margeride, et plus largement le nord du Massif Central, constituent les bastions à partir desquels l'espèce a entrepris sa reconquête des territoires perdus plus d'un demi-siècle auparavant, une étude génétique montre que les individus occupant le Tarnon, la Jonte et l'Hérault pourraient avoir une autre origine, peut-être les Landes ou les Pyrénées (Janssens et al., 2008).

Aujourd'hui, les raisons du déclin les plus souvent incriminées en Europe sont la destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation de l'eau, la raréfaction de ses ressources piscicoles, la contamination par les biocides (pesticides, PCB, métaux lourds...), les facteurs de mortalité volontaire ou accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) et enfin le dérangement (tourisme nautique et sports associés)(MNHN *op. cit.*, Lodé 1993, Bouchardy 1983, Lafontaine 2005, Olson et Sandegren 1983).

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Au début des analyses génétiques, les loutres victimes de collisions routières constituaient la principale source d'ADN. Les progrès de la méthode, qui permettent l'amplification de quantité de plus en plus faible d'ADN, ont rapidement permis l'analyse d'échantillons non invasifs comme les épreintes (= crottes de Loure), les gelées anales déposées lors du marquage des territoires ou des poils arrachés par des branches ou des fils barbelés. Dans ces cas, l'ADN est généralement dégradé avec un fort impact sur la proportion d'échantillons génotypés avec succès et sur la fiabilité des génotypes obtenus. Si ce taux de succès est de 100% dans le cas de prélèvement de tissus sur l'animal, il est ainsi généralement compris entre 20 et 58% pour les marqueurs microsatellites amplifiés à partir d'épreintes, est de 71% dans le cas des gelées anales (Pigneur et al., 2018).

La Loure d'Europe ne présente pas d'adaptations particulières à la vie nocturne qui est son mode de vie actuel à cause des persécutions dont elle a fait l'objet pendant des siècles. Si on peut aujourd'hui la voir de plus en plus fréquemment chasser en plein jour, elle reste un animal discret et farouche que peu de naturalistes ou promeneurs ont eu la chance d'observer dans son milieu naturel. La collecte d'échantillons non invasifs à des fins d'analyse génétique s'est donc imposé comme la meilleure, sinon l'unique façon d'obtenir des informations sur les populations de cette espèce, avec l'avantage de ne pas requérir de contact direct avec les individus et donc de ne pas perturber leur comportement. L'utilisation de ce type de matériel demande toutefois une grande rigueur, tant au niveau des protocoles de collecte et de conservation des échantillons (Hajkova et

al. 2006) que de l'amplification des marqueurs génétiques (Lampa et al. 2007). Une telle rigueur est essentielle afin de s'assurer de la bonne exploitation des données obtenues et de la fiabilité des résultats (Pigneur et al., 2018).

En Lozère, une enquête départementale menée de 2005 à 2008 selon la « méthode standard » recommandée par le Groupe Loutre de l'IUCN/SSC, a révélé que **l'espèce fréquente potentiellement tous le réseau hydrographique du département** (ALEPE, non publié). Cette méthode consiste à longer la rive d'un cours d'eau sur une longueur de 600 m depuis un point de départ (pont ou confluence en général) localisé dans une maille de 5x5 km. Ce « site » (et la maille UTM de 10x10 km contenant le carré de 5x5 km) est considéré comme « positif » en cas d'observation d'individu ou d'indices de présence certaine (épreintes essentiellement). Sur les 143 sites visités, l'enquête a révélé une proportion de sites « positifs » de 74%, avec des disparités notables entre les différentes régions naturelles. **C'est dans les trois secteurs du nord du département qu'ont été relevés les taux les plus élevés, avec 96% des sites positifs en Margeride occidentale, 90% en Margeride orientale et 82% sur l'Aubrac.** Ces trois secteurs, qui correspondent au refuge présumé de l'espèce en Lozère dans les années 1970, couvrent un grand tiers nord du département. En admettant que la fréquence du marquage soit corrélée à l'importance de la compétition intraspécifique et donc à la densité de la population (Strachan et Jefferies, 1996 ; Conroy and French, 1987; Madsen et Gaardmand, 2000; Ruiz-Olmo et al., 2001a; Mason and Macdonald, 2004 ; Williams et al. in Chanin, 2003 ; Romanovski, 2006), ces chiffres suggèrent une forte présence de l'espèce en Aubrac et Margeride. Ils ne fournissent malheureusement aucune indication quantitative sur l'effectif ou la densité de populations dans les différents bassins versants.

Or, si la Loutre jouit d'un indéniable capital sympathie auprès du grand public, elle fait encore occasionnellement l'objet de critiques de la part de certains usagers des milieux aquatiques peu au fait de la biologie de l'espèce et de l'importance de son rôle de prédateur dans le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, par exemple en prélevant les poissons malades ou blessés tout en exerçant une pression de prédation faible au regard de la biomasse piscicole disponible. L'acquisition de données scientifiques relatives à l'effectif des populations ou à l'étendue du domaine vital des individus s'avère donc nécessaire aussi bien pour mieux cerner l'écologie de l'espèce que pour opposer des arguments scientifiques aux détracteurs de l'espèce dont les déclarations sont bien souvent fantaisistes. C'est sur la base de ce même constat qu'a été proposée l'action n°4 du Plan national d'actions en faveur de la Loutre (2010-2015) qui propose de « Développer l'application des méthodes d'étude de l'utilisation de l'espace par analyse génétique ».

En 2016, il a donc été proposé **une étude génétique sur la Loutre en Margeride, soutenue dans le cadre du PNA Loutre par les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. L'aire d'étude retenue, centrée sur la ligne de crête de la Margeride et à cheval sur les deux bassins versants, inclut également les sites Natura 2000 « Plateau de Charpal » et « Montagne de la Margeride »** intégrés au réseau écologique européen en raison de la présence d'habitats remarquables, mais aussi de la présence de la Loutre. De fait, l'étude proposée s'inscrit également dans le cadre de l'action G du DOCOB du site Natura 2000 « Plateau de Charpal » (étudier l'occupation de l'espace par la Loutre) et de l'action IG4 du DOCOB du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » (meilleure connaissance de l'utilisation de l'espace par la Loutre).

Les questions auxquelles l'étude souhaite apporter des éléments de réponse sont les suivantes :

1. Quel est l'effectif de la population dans l'aire étudiée (et plus particulièrement dans le site Natura 2000 « Plateau de Charpal ») ?



2. Sur quel linéaire de cours d'eau s'étend le domaine vital des individus ?
3. Comment sont structurés les domaines vitaux selon les sexes (chevauchement 1 mâle / plusieurs femelles) ?
4. Observe-t-on une variation de la fréquentation de l'espace au cours des saisons ?
5. Existe-t-il une connexion (par circulation d'individus) entre les bassins versants ?

A ces importantes questions, le génotypage d'épreintes peut également permettre d'apporter des données intéressantes relatives à la structure et à la démographie des populations : sex-ratio, longévité, lien de parenté entre individus...

3. AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude dans laquelle les épreintes ont été recherchées, est centrée sur la crête de la Margeride, et s'étend sur une aire d'environ 1070 km². Elle intersecte trois unités paysagères :

- La **montagne de la Margeride**, qui correspond à la partie sommitale du massif, dont l'altitude culmine au Truc de Fortunio à 1552 m, 3 km au nord-ouest du barrage du lac de Charpal. Depuis ce point culminant, le faite du massif se maintient à plus de 1 400 m d'altitude sur une longueur de 40 km vers le nord.
- A l'ouest, **les plateaux et les vallées de la Margeride occidentale**, région drainée par la Truyère, important affluent du Lot qui s'écoule en Lozère selon une direction sud-nord jusqu'au lac de Grandval, après quoi le cours d'eau prend une direction sud-ouest pour rejoindre le Lot en Aveyron à Entraygues-sur-Truyère, 50 km (en ligne droite) en aval de ce dernier barrage.
- A l'est, **les plateaux et les vallées de la Margeride orientale**, région drainée par le Chapeauroux et le Grandrieu, ce dernier rejoignant le premier à Laval-Atger, avant que le Chapeauroux ne mêle ses eaux à l'Allier, 4,7 km au nord-est sur la frontière du département.

Ces trois unités paysagères composent la plus grande partie de la **région naturelle dite de « la Margeride »**, partie d'un vaste massif granitique qui s'étend sur 50 km de large et plus de 100 km selon une direction sud-sud-est / nord-nord-ouest depuis le centre de la Lozère (au nord de Mende) jusqu'aux environs de Saint-Flour dans le Cantal.

Cet ensemble géomorphologique constitue un **témoin majeur de l'ancienne chaîne hercynienne** qui traversait autrefois toute l'Europe. La roche prédominante de ce laccolite subhorizontal de 4 à 8 km d'épaisseur est un **granite porphyroïde**, également appelé granite à « dents de cheval » en raison des très grands cristaux de feldspath qu'il contient. Moins répandu que le précédent, on trouve également des intrusions de leucogranites à deux micas ainsi que des roches filoniennes comme la kersantite et la vauugnérinite ainsi que des micro-granites et des microdiorites.

Sur le plan géomorphologique, **la Margeride est un horst**. Avec la surrection des Alpes, le terrain a été porté en altitude, sur une période allant de l'Éocène au Miocène, par une série de failles orientées nord-ouest / sud-est qui ont créé plusieurs gradins. La topographie de cette région naturelle présente une **structure alvéolaire façonnée par les phénomènes périglaciaires** aux ères tertiaires et quaternaires. Cette morphologie se traduit par la succession de buttes convexes aux sommets très arrondis, de replats et de dépressions très largement creusées. La présence du granite est soulignée dans le paysage par de nombreux chaos ou des empilements de rochers (appelés *tor*) dégagés par l'érosion, analogues à ceux que l'on peut observer dans d'autres massifs granitiques européens où affleure les racines de l'ancienne chaîne hercynienne.

La zone étudiée (ainsi que tout le nord de la Lozère) s'inscrit dans le **domaine biogéographique continental**. La température moyenne annuelle est inférieure à 9°C. Le nombre de jours où la température est inférieure à -5°C est supérieur à 25 par an. La température dépasse 30°C moins



Etude génétique de la population de Loure d'Europe en Margeride (nord Lozère-48).

de 4 jours par an. La pluviométrie moyenne est comprise entre 940 et 1150 mm sur la plus grande partie de la ligne de faite, et peut excéder 1150 mm sur les plus hauts sommets de la bordure méridionale du massif qui peut recevoir aux intersaisons, par flux de sud, d'importantes précipitations (épisodes méditerranéens ou « céveols »). Sur les plateaux à l'ouest et à l'Est, qui bénéficient d'un effet d'abri par flux d'ouest, la pluviométrie est moins importante qu'attendu compte tenu de l'altitude, comprise entre 800 et 940 mm. L'ensemble de ces valeurs définissent un **climat au caractère montagnard affirmé**, dont les traits dominants sont une période froide longue et rigoureuse, des précipitations assez abondantes sur la crête bordée de plateaux relativement secs, des étés plutôt frais et courts et des vents forts toute l'année.

Le **tableau 1** présente les principaux cours d'eau présents dans l'aire d'étude (le linéaire a été calculé avec une SIG à partir du référentiel hydrographique BD Carthage). La plupart (à l'exception du Lot en limite sud de l'aire d'étude) prennent leur source dans la montagne de la Margeride, à une altitude supérieure à 1300 ou 1400 m.

Tableau 1.- Caractéristique des principaux cours d'eau dans l'aire d'étude (mesures sur SIG à partir du référentiel BD Carthage Tronçons hydrographiques).

Bassin versant	Nom cours d'eau	Remarque	Linéaire (en m)	Largeur maximale
Adour-Garonne (779,3 km ²)	La Truyère	affluent Lot	65774	≤ 35 m
	La Colagne	affluent Lot	41090	≤ 10 m
	Le Mézère	affluent Truyère	15254	< 5 m
	Le Triboulin	affluent Truyère	15159	< 5 m
	Le Bouisset	affluent Lot	12140	< 5 m
	Le Lot		11901	≤ 20 m
	Rau de Galastre	affluent Truyère	11458	< 5 m
	Rau de Limagnole	affluent Truyère	10499	< 5 m
	+ 101 cours d'eau avec toponyme (<10 km)		307101	< 5 m
	Cours d'eau sans toponyme		238 349	< 5 m
	Sous total		728 996	
Loire-Bretagne (285,2 km ²)	Le Chapeauroux		28803	≤ 15 m
	L'Ance		23680	≤ 10 m
	Rau de Mal rieu	affluent Chapeauroux	7264	< 5 m
	Rau de la Boutzresse	affluent Chapeauroux	6841	< 5 m
	Rau de Brenac	affluent de l'Ance	6205	< 5 m
	Rau d'Aussagne	affluent 2aire Chapeauroux	5394	< 5 m
	Rau des Têroundels	affluent 3aire Chapeauroux	5333	< 5 m
	Rau des Barrières	affluent de l'Ance	5285	< 5 m
	Rau de Tombatou	affluent de la Desges	5186	< 5 m
	La Desges		5089	< 5 m
	Rau de Donaldés	affluent 3aire de l'Ance	5006	< 5 m
	+ 23 cours d'eau avec toponyme (<5 km)		64206	< 5 m
	Cours d'eau sans toponyme		98790	< 5 m
Sous-total		267 071		
Zone d'étude (1065 km²)	Total		996 066 m	

La Truyère est le cours d'eau le plus important dans l'aire d'étude, avec une longueur de 65,7 km, devant la Colagne (41,1 km), le Chapeauroux (28,8 km) et l'Ance (23,6 km). C'est également la rivière la plus large, dont le lit mineur dépasse 30 m par endroits en limite aval de l'aire d'étude. Les autres rivières n'excèdent pas 10 ou 15 m en leurs points les plus larges. Il s'agit de cours



Etude génétique de la population de Loure d'Europe en Margeride (nord Lozère-48).

d'eau naturel ou peu modifiés, alimentés par un chevelu souvent bien préservé. L'altitude la plus basse dans l'aire d'étude est de 748 m pour la Truyère, 715 m pour la Colagne, 1050 m pour le Chapeauroux, 920 m pour l'Ance.

Le linéaire de cours d'eau totalise 996 km dans l'aire d'étude, 729 km dans le bassin Adour-Garonne et 64 km dans le bassin Loire-Bretagne. Il en résulte une densité identique de 0,94 km de cours d'eau/km² des deux côtés de la ligne de partage des eaux dans l'aire d'étude.

Ces cours d'eau présentent tous un **régime hydrologique pluvio-nival océanique** : ils sont soumis aux influences océaniques et parfois à des remontées des masses d'air méditerranéennes en automne. Les écoulements restent élevés de décembre à mai avec une pointe en avril liée à la fonte de neige. L'étiage estival est plus marqué sur le Chapeauroux que sur la Truyère qui bénéficie directement des pluies en provenance de l'Aubrac.

Le paysage de la Margeride se compose d'une mosaïque de pâtures, de prairies artificielles, de cultures, de bois de Pin sylvestre, de landes à genêts, de plantations de résineux et de zones humides.

Le **tableau 2** présente les types d'habitats représentés dans la zone d'étude selon le référentiel Corine Landcover 2018. La zone d'étude est boisée à 41%, principalement par des forêts de conifères (bois naturels de Pin sylvestre et plantations de résineux et notamment d'Epicéas), secondairement par des boisements mixtes et de façon marginale (<5%) par des bois naturels de Hêtre (taillis et futaies). Les surfaces agricoles occupent une superficie presque équivalente (42,5%), avec une surface en herbe (pelouses, prairies pâturées et/ou fauchées) à peu près équivalente à celle des prairies artificielles et des cultures (20%). Les landes à genêts et les zones de « forêt et végétation arbustive en mutation », témoins d'une importante déprise agricole survenue après Guerre, occupent les terrains les moins fertiles et/ou non mécanisables sur une superficie non négligeable (15%).

Tableau 2.- Types d'habitats représentés dans la zone d'étude (selon le référentiel Corine Landcover 2018)

Code	Intitulé Corine Landcover	Superficie (ha)	% Zone étude
312	Forêts de conifères	30516	29,26
231	Prairies	19585	18,78
242	Systèmes cultureux et parcellaires complexes	15509	14,87
322	Landes et broussailles	9295	8,91
313	Forêts mélangées	7669	7,35
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	6193	5,94
243	Surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels importants	5480	5,26
311	Forêts de feuillus	5076	4,87
321	Pelouses et pâturages naturels	3657	3,51
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	600	0,58
112	Tissu urbain discontinu	448	0,43
512	Plans d'eau	215	0,21
121	Zones industrielles et commerciales	26	0,03
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	8	0,01
		104 280 ha	100 %

La zone d'étude intersecte une soixantaine de communes de Lozère, dont la population est comprise entre quelques dizaines d'habitants, et plus de 1500 pour St-Alban-sur-Limagnole qui est le plus gros bourg dans le périmètre étudié. **La densité de population humaine dans l'aire d'étude est inférieure à 11 habitants/km²**. Les principales activités socio-économiques sont :



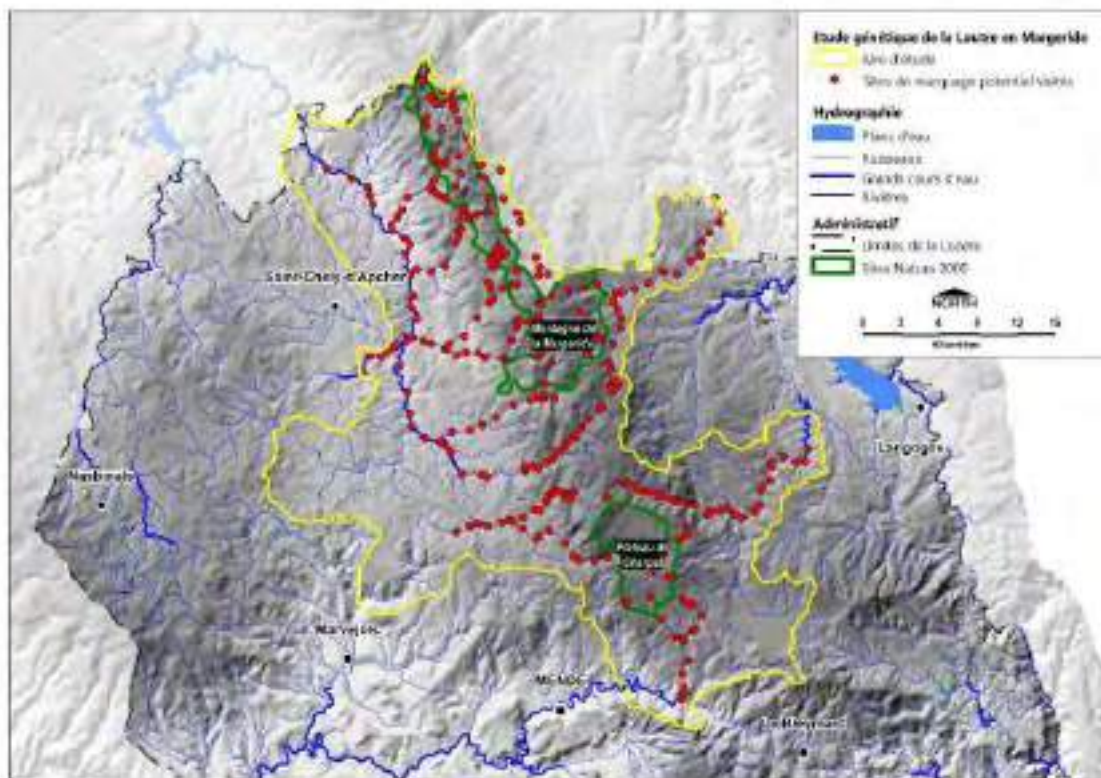
Etude génétique de la population de Louvre d'Europe en Margeride (nord Lozère-48).

- l'activité agricole et plus précisément l'activité agro-pastorale, avec la présence de troupeaux équins, ovins et bovins, ces derniers dominant en nombre,
- l'activité forestière, qui s'exerce sur des espaces privés, sectionnaux ou domaniaux
- le tourisme et les activités de loisirs
- des entreprises artisanales liées pour certaines à des activités de cueillette (COLLECTIF, 2003).

4. MATERIEL ET METHODE

4.1. Sites de prélèvement

Préalablement au terrain, **150 points de contrôles** de présence d'épreintes ont été repéré dans l'aire d'étude, dont 100 dans le bassin versant Adour Garonne et 50 dans le bassin Loire Bretagne. Ces points d'inventaire sont localisés sur la **carte 1**. Ils correspondent à des ponts ou à des confluences, qui constituent des sites de marquage territorial préférentiel pour la Louvre.



Carte 1.- Localisation de l'aire d'étude dans le nord de la Lozère et des sites visités pour la recherche d'épreintes.

4.2. Temps et dates de prospection

Entre le mois de mai 2016 et mai 2019, **14 personnes** ont visité les points d'inventaire à la recherche d'indices de présence. Ces prospections ont été réalisées à **38 dates** différentes :

- En 2015, le 20/4 ;
- En 2016, les 18/1, 25/1, 29/1, 30/5 et 05/8
- En 2017, les 17/1, 20/1, 23/1, 7/2, 8/2, 9/2, 10/2, 11/2, 13/2, 21/11, 07/12, 13/12
- En 2018, les 17/4, 18/4, 19/4, 23/4, 24/4, 26/4, 27/4, 29/10, 30/10, 13/11, 16/11
- En 2019, les 21/1, 25/1, 5/2, 6/2, 15/2, 19/2, 26/2, 27/2 et 27/5.

4.3. Protocole de prélèvement

Les prospections débutaient tôt le matin et duraient en général toute la journée.

Les épreintes les plus fraîches étaient recherchées en priorité, mais la difficulté à trouver le matériel a conduit à prélever un certain nombre d'épreintes qualifiées de « moyennement fraîches ».

Chaque épreinte a fait l'objet de deux prélèvements :

- La surface de l'épreinte est, dans un premier temps, frottée légèrement avec une cytobrosse, dont la brosse est ensuite coupée dans un petit Ependorf rempli d'éthanol.
- L'épreinte est ensuite poussée avec une fourchette à escargot dans un tube à essai contenant des billes de silica gel.

Sur les deux types de tubes (fournis par Antagène) sont collés des autocollants portant des numéros uniques.

Après les prélèvements, les tubes sont immédiatement placés dans une petite glacière contenant des blocs de froid, où ils sont conservés pendant toute la durée de la prospection. Au retour au bureau, les tubes et Ependorf sont placés au congélateur.

Les jours ou les semaines suivant, le matériel est envoyé par Chronopost au laboratoire Antagène.

Le **tableau 3** résume les principaux points du protocole de collecte des fécès, visant à optimiser la qualité du prélèvement de l'ADN.

Tableau 3.- Protocole de prélèvement des fécès. En gras : facteurs clés pour garantir la qualité de l'ADN.

Paramètres	Idéal	A éviter	Commentaire (présente étude)
Conditions météorologiques	Froid et sec (plusieurs jours sans pluie)	Temps pluvieux, plein soleil en été	Prospections ciblées sur les périodes froides. Pas de prélèvements réalisés en été et les journées chaudes
Créneaux horaires	Tôt le matin		Prospections journées entières en général
Zone de collecte	Définir un circuit ou des points d'échantillonnage en fonction des questions posées		Visite de points prédéfinis
Lieu de collecte	Propre, peu souillé (éliminer les fécès anciennes avant de commencer l'opération de collecte)		Collecte d'épreintes bien individualisées
Fraicheur	Encore humide, luisant avec du mucus	Très sec, désagrégé	Collecte des épreintes jugées très fraîches, fraîches, assez fraîches et éventuellement moyennement fraîches
Tube	Numéroté avec un numéro unique	Marquer effaçable	Tube avec billes de silica gel (épreinte entière) + ependorf rempli d'éthanol (cytobrosse)
Conservation	A sec ou à sec avec des cristaux de silicate	Pas dans un liquide. Pas dans l'alcool	
Prélèvement	Une seule crotte par tube	Ne pas mettre plusieurs crottes dans un tube	Une seule épreinte par tube Une seule cytobrosse par Ependorf
Manipulation	Pousser avec une brindille dans le tube	Ne pas toucher avec les doigts	Epreintes poussées avec une cuillère à escargot stérilisée à l'alcool modifié
Stockage sur le terrain	Glacière avec des blocs de froid	Eviter la chaleur ou l'exposition au soleil	Petite glacière avec blocs de froid
Stockage avant expédition	4°C si quelques jours -20°C au-delà de quelques jours	Ne pas stocker à température ambiante	Stockage au congélateur
Expédition	Express 24 ou 48h. Si possible avec un emballage polystyrène avec des blocs de froid (en évitant que les blocs froids coulent sur les échantillons)	Ne pas utiliser le courrier simple dans suivi	Envoi Chronopost en début de semaine

4.4. Extraction de l'ADN

Marqueurs microsatellites et génotypage

L'extraction d'ADN est réalisée selon un protocole stérile dans une pièce d'extraction dédiée, exempte d'ADN. Afin d'éviter les contaminations croisées, la préparation de chaque échantillon se fait à l'aide d'outils et consommables stériles à usage unique et la paillasse est décontaminée à l'eau de Javel entre chaque prélèvement. Chaque échantillon de fèces conservé dans du silica gel est radé sur le pourtour extérieur afin d'obtenir des débris d'excréments qui sont transférés dans un microtube stérile numéroté individuellement afin de procéder à l'extraction d'ADN. Les frottis de fèces étant conservés dans l'alcool, 1mL d'alcool contenant les débris de fèces sont prélevés, transférés dans un microtube stérile numéroté, puis culotés afin d'éliminer l'alcool et procéder à l'extraction d'ADN. Les échantillons préparés sont entourés de témoins positifs et négatifs d'extraction et lysés sur la nuit à 56°C selon les recommandations du fournisseur (Nucleospin 96 Tissue Kit, Macherey-Nagel). L'ADN est ensuite purifié sous vide à l'aide de colonnes conformément au protocole fourni avec le kit d'extraction d'ADN (Nucleospin 96 Tissue Kit, Macherey-Nagel). L'ADN est élué dans 100µL de tampon d'éluion pour obtenir une concentration finale de 20-100 ng/µL. L'ADN est conservé à -20°C sous forme de plaque de 96 microtubes numérotés individuellement.

Pour chaque ADN extrait, **14 marqueurs microsatellites et 1 marqueur de sexe (SRY) sont amplifiés** en une seule PCR multiplex (polymerase chain reaction) et analysés en un seul run sur un séquenceur automatique d'ADN. La liste des marqueurs et leurs tailles d'amplification sont fournies en annexe.

La préparation de la PCR se fait étape par étape suivant une marche en avant démarrant par la préparation des réactifs sensibles (enzymes et amorces) dans une zone en surpression d'air garantissant l'absence de toute trace d'ADN contaminant. Cette préparation se poursuit dans une pièce pré-PCR, en atmosphère confinée et nettoyée par traitements à l'eau de Javel et aux rayons ultra-violet dans laquelle les réactifs sont distribués dans une microplaque 96 puits puis mélangés à l'ADN à l'aide de pointes à filtre. A cette étape, deux témoins positifs et un témoin négatif de PCR sont ajoutés sur la plaque. Puis, l'amplification d'ADN est réalisée dans une pièce post-PCR dédiée avec un système de dépression et de renouvellement indépendant de l'air empêchant ainsi aux ADN amplifiés de contaminer les autres zones. Cette réaction se fait dans un volume final de 10 µL contenant 5 µL de mastermix Taq Polymérase (Type-It PCR Kit, Qiagen), 1.22 µL d'un mélange de 15 couples d'amorces oligonucléotidiques à une concentration comprise entre 0.06 et 0.4 µM et environ 30 ng d'ADN génomique. Pour chacun des 15 couples, une des deux amorces porte un fluorochrome (FAM, VIC, NED, PET, ThermoFisher Scientific). Le détail des fluorochromes utilisés pour chaque marqueur se trouve en annexe. Le programme PCR utilisé est le suivant : 95°C pendant 5 min ; puis 50 cycles de 95°C pendant 30 sec, 55.9°C pendant 90 sec, 72°C pendant 30 sec ; et enfin une dernière étape d'élongation à 60°C pendant 30 min. Les produits d'amplification sont résolus par électrophorèse capillaire, en un seul run, sur un séquenceur automatique d'ADN ABI PRISM 3130 XL (ThermoFisher Scientific, Waltham, Massachusetts). La migration de ce run est réalisée en conditions dénaturantes dans un mélange de formamide (HiDi™ Formamide, ThermoFisher Scientific) et d'un marqueur de taille (600 Liz, ThermoFisher Scientific) préparés extemporanément et répartis équitablement dans tous les puits du run. Les électrophérogrammes sont analysés à l'aide du logiciel GENEMAPPER 4.1 (ThermoFisher Scientific) puis interprétés indépendamment par 2 analystes afin de déterminer les allèles présents sur chaque marqueur pour chaque individu. Lorsque les génotypes analysés par les 2 analystes diffèrent, les électrophérogrammes sont ré-analysés, les erreurs de lectures corrigées et les résultats ambigus ou douteux sont considérés comme des données manquantes.

Tableau 4.- Marqueurs microsatellites et marqueur de sexe utilisés dans la présente étude.

Marqueur	Locus	Publication	Taille (bp)	Fluorochrome
Lou-01	Lut435	Dallas and Piertney (1998)	127-147	FAM
Lou-02	Lut453	Dallas and Piertney (1998)	131-139	PET
Lou-03	Lut457	Dallas and Piertney (1998)	204-214	NED
Lou-04	Lut604	Dallas and Piertney (1998)	132-142	NED
Lou-05	Lut701	Dallas and Piertney (1998)	239-247	NED
Lou-06	Lut715	Dallas and Piertney (1998)	242-254	VIC
Lou-07	Lut717	Dallas and Piertney (1998)	203-215	FAM
Lou-08	Lut733	Dallas and Piertney (1998)	171-183	VIC
Lou-09	Lut782	Dallas and Piertney (1998)	197-213	PET
Lou-10	Lut818	Dallas and Piertney (1998)	161-187	FAM
Lou-11	Lut832	Dallas and Piertney (1998)	205-217	VIC
Lou-12	Lut833	Dallas and Piertney (1998)	146-182	PET
Lou-13	Lut902	Dallas et al. (1999)	155-179	NED
Lou-14	Lut914	Dallas et al. (2000)	144-152	VIC
SRY	Lut5RY	Dallas et al. (2000)	71	FAM

4.5. Identification des individus

Les échantillons exploitables ont été génotypés trois fois afin d'obtenir une empreinte génétique la plus complète possible.

La probabilité d'identification d'un individu est considérée comme bonne lorsqu'au moins 7 marqueurs différents (sans le marqueur sexuel) ont été amplifiés. Dans les autres cas, un ADN trop dégradé peut entraîner une perte allélique empêchant la détermination de l'individu avec une fiabilité suffisante.

5. RESULTATS

5.1. Nombre d'individus génotypés

Un total de **122 échantillons** (épreinte entière et/ou cytobrosse) ont fait l'objet d'une amplification de l'ADN, permettant d'établir **62 génotypes (tableau 5)** qui sont localisés sur la **carte 2**. Selon le laboratoire, mes résultats donnés par les épreintes conservées dans les tubes avec des billes de silica gel donne de meilleurs résultats que les frottis d'épreintes avec les cytobrosse. Cette règle n'est pas générale au regard des résultats obtenus dans le cadre d'autres projets.

Parmi ces 62 génotypes (**tableau 4**), **23 correspondent vraisemblablement à 11 individus déjà génotypés**. Les doublons de ces génotypes peuvent être soit identiques, soit ne différer que par un allèle ou plus qui n'a pas été amplifié du fait de la dégradation de l'ADN. La localisation des échantillons confirme ces doublons ou recaptures qui sont analysées dans le paragraphe suivant.

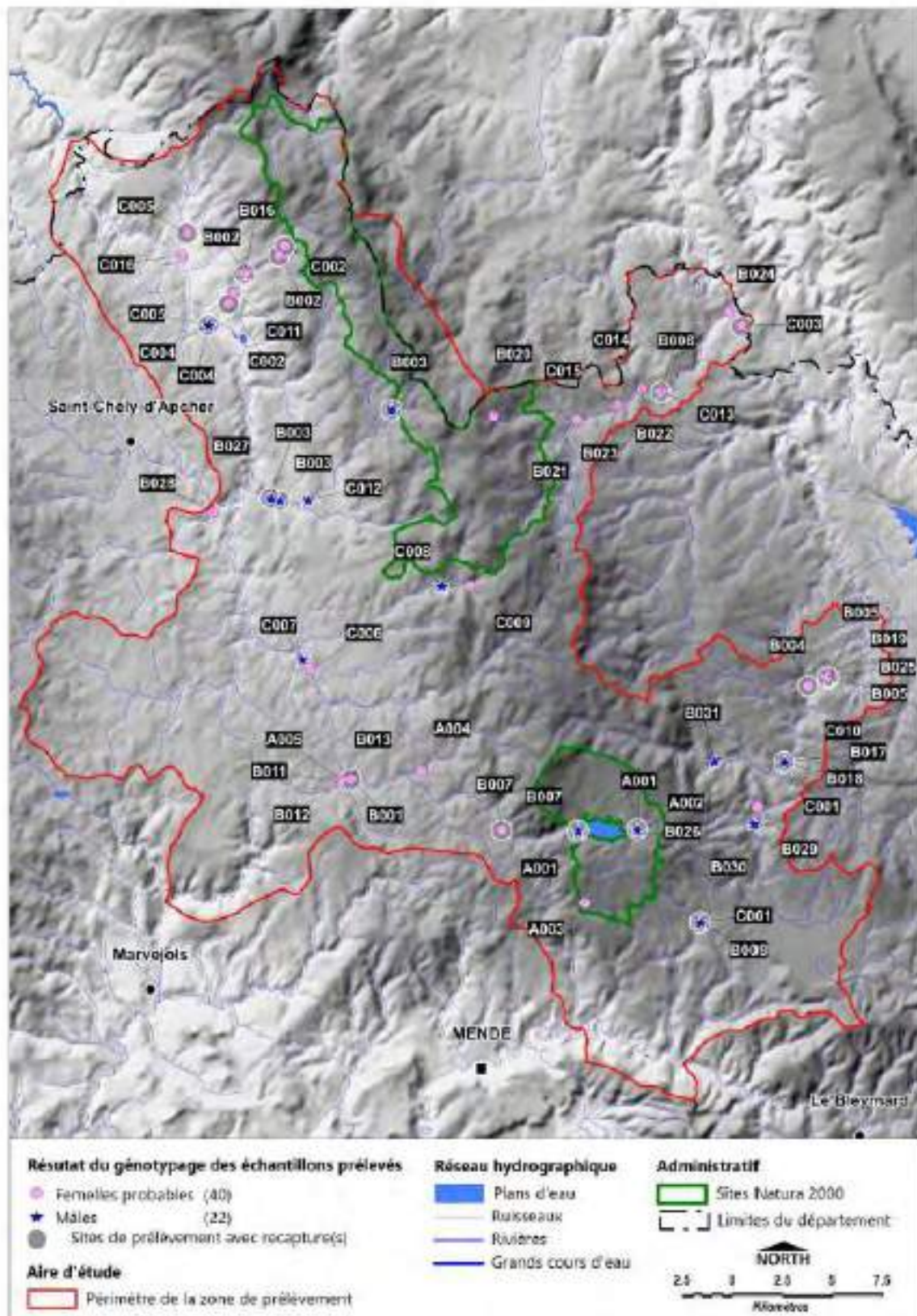
Au final, ce sont donc 48 loutres qui ont été génotypées dans l'aire d'étude :

- 29 dans le bassin Adour-Garonne, dont au moins 14 mâles ;
- 19 dans le bassin Loire Bretagne de l'aire d'étude, dont au moins 5 mâles

Le sexe mâle des individus est déterminé par l'amplification d'un locus localisé sur le chromosome X. Si l'ADN est dégradé, ce locus peut ne pas être amplifié, et l'échantillon peut alors être attribué à tort à une femelle.



Etude génétique de la population de Loutre d'Europe en Margeride (nord Lozère-48).



Carte 2.- Localisation des épreintes génotypées. Etiquettes = n° de la Loutre (cf 4^{ème} colonne du tableau 4).

Tableau 5 (suite). Recaptures

Population	ID	Groups	N° Loutre	Lou01- Lut435	Lou02- Lut453	Lou03- Lut457	Lou04- Lut604	Lou05- Lut701	Lou06- Lut715	Lou07- Lut717	Lou08- Lut733	Lou09- Lut782	Lou10- Lut818	Lou11- Lut832	Lou12- Lut833	Lou13- Lut902	Lou14- Lut914	Lou15- Lutary	Marker OK	Sexe	X	Y
Session C	3	1	C001	127127	133135	206208	132136	000000	242246	203207	175179	205205	000000	209213	162178	159159	144144	Y	13	Mâle	3.637230	44.563060
Session C	246	1	C001	127127	133135	206208	132136	000000	242246	203207	175179	205205	179179	209213	162178	159159	144144	Y	14	Mâle	3.690290	44.655210
Session B	16	2a	B001	127143	135137	000000	138140	000000	250250	000000	183183	205205	179179	209209	162178	159159	144144	000000	11	-	3.416510	44.648630
Session B	33	2b	B002	127143	135137	000000	000000	000000	250250	000000	000000	205205	000000	209209	162182	159159	144144	000000	8	-	3.350327	44.877639
Session B	69	2b	B002	127143	135137	206210	138138	247247	250250	207207	179179	205205	161179	209213	162182	159159	144144	000000	14	-	3.372170	44.885670
Session C	266	2b	C002	127143	135137	206210	138140	247247	250250	207207	179179	205205	161179	209213	162182	159159	144144	000000	14	-	3.340010	44.853850
Session C	267	2b	C002	127143	135137	000000	138140	000000	000000	207207	179179	205205	000000	209213	162182	159159	144144	000000	10	-	3.375940	44.889720
Session B	19	3	B003	143143	135137	206206	136136	243243	246250	207211	179179	205213	161179	213213	166178	159159	144148	Y	15	Mâle	3.443400	44.815660
Session B	193	3	B003	143143	135137	206206	136136	000000	246250	207211	179179	205213	161179	213213	166178	159159	144148	Y	14	Mâle	3.371960	44.774970
Session B	194	3	B003	143143	135137	206206	136136	243243	000000	000000	179179	205205	161179	213213	166178	159159	144148	Y	13	Mâle	3.366400	44.775060
Session B	40	4	B004	127127	135137	206208	132140	000000	250250	207207	175175	205205	000000	213213	162182	159159	144144	000000	12	-	3.305990	44.688900
Session B	41	4	B005	127127	137137	206208	000000	000000	246246	207207	175175	000000	161161	000000	000000	159159	144144	000000	9	-	3.319600	44.692200
Session B	160	4	B005	127127	135137	206208	132140	000000	000000	207207	175175	197205	161161	000000	162182	159159	144144	000000	11	-	3.318660	44.683310
Session B	117	5	B006	127127	135135	206208	132140	239247	250250	203207	175179	183183	179179	213213	162182	159159	144144	000000	14	-	3.614892	44.822825
Session C	276	5	C003	127127	135135	206208	132140	000000	250250	203207	179179	193183	179179	213213	162182	159159	144144	000000	13	-	3.666600	44.852370
Session C	261	6	C004	127143	133137	206208	132136	239243	250250	207211	179179	205205	161183	209213	162178	159159	144144	Y	15	Mâle	3.327020	44.854380
Session C	263	6	C004	127143	133137	206208	132136	239243	250250	207211	179179	205205	161183	209213	162178	159159	144144	Y	15	Mâle	3.327070	44.854450
Session C	262	7	C005	127127	135135	206208	000000	000000	248250	207207	175179	000000	000000	209213	166186	159159	144148	Y	11	Mâle	3.327070	44.854450
Session C	298	7	C005	127127	135135	000000	138140	000000	000000	207207	175179	000000	161161	213213	166186	159159	144148	000000	10	-	3.313640	44.859320
Session A	171215FC2	8	A001	127129	135135	206210	136140	247247	246250	207211	179179	205205	161183	209213	162186	159159	144144	XY	15	Mâle	3.590290	44.634870
Session A	171215FS3	8	A001	127129	135135	206210	136140	247247	246250	207211	179179	205205	161183	209213	162186	159159	144144	XY	15	Mâle	3.597780	44.625480
Session B	7	9	B007	127127	135137	206208	000000	000000	242246	203203	179179	205205	179179	205209	162186	159179	144148	000000	12	-	3.511740	44.625340
Session B	9	9	B007	127127	137137	206208	132140	239247	242242	203203	179179	205205	179179	205209	162186	159179	144148	000000	14	-	3.511740	44.625340

Etude génétique de la population de Loustre d'Europe en Margeride (nord Lozère-48).

En admettant que le locus ait été amplifié chez tous les individus mâles, le sex-ratio dans l'aire d'étude est donc de :

- 1 mâle pour 2,8 femelles dans le bassin versant Loire-Bretagne (5 mâles – 14 femelles)
- 1 mâle pour 1,1 femelles dans le bassin versant Adour-Garonne (14 mâles – 15 femelles)

Compte tenu de la taille modeste de l'échantillon, le sex-ratio à l'échelle de toute la zone d'étude est vraisemblablement plus fidèle à la réalité ; il est de 1,5 mâles pour 2 femelles, valeur minimale si l'on considère que le marqueur du sexe n'a pas été amplifié chez l'un ou l'autre mâle.

5.2. « Recaptures »

Le **tableau 5** résume les informations relatives aux différentes recaptures. Elles concernent a priori 4 mâles et 6 femelles.

Tableau 6.- Détail des « recaptures » réalisées dans l'aire d'étude

ID	Date	Groupe	N° Loustre	Marker OK	Sexe	X	Y	Remarque
3	21/11/17	1	C001	13	Mâle	3,63723	44,58306	n°3 rau de Maloval (Loubert - BVAG) et 246 sur Chapeauroux (Châteauneuf-de-Randon - BVLB), 14,2 km. 1an2mois15jours
246	06/02/19	1	C001	14	Mâle	3,69029	44,65521	
16	21/11/17	2a	B001	11	-	3,41651	44,64883	1 seul point (queue du lac de Ganivet)
33	07/12/17	2b	B002	8	-	3,350327	44,877639	Sur Galastre (BVAG). Epreintes espacées de 2090, 2470 et 600 m (max 5180 m et 1 an, 1mois et 30jours)
69	17/04/18	2b	B002	14	-	3,37217	44,88587	
265	06/02/19	2b	C002	14	-	3,34001	44,86385	
267	06/02/19	2b	C002	10	-	3,37594	44,88972	
19	07/12/17	3	B003	15	Mâle	3,4434	44,81566	riu de la roche (affluent Imagnole) - rau de Imagnole 9740 m (7/12/17-26/4/18 = 4mois19jours - 480 m 26/4-26/4/18)
193	26/04/18	3	B003	14	Mâle	3,37196	44,77497	
194	26/04/18	3	B003	13	Mâle	3,3664	44,77586	
40	13/12/17	4	B004	12	-	3,70599	44,6895	Affluent sans nom du Chapeauroux 13/12/17 - 1520 m Chapeauroux 13/12/17 (13/12/17 et 24/4/18 = 4 mois 11 jours)
41	13/12/17	4	B005	9	-	3,719	44,6932	
160	24/04/18	4	B005	11	-	3,71866	44,69331	
117	19/04/18	5	B006	14	-	3,614892	44,822826	l'Ance 19/4/18 - 8770 m - pont de Briontau affluent sans nom de l'Ance à Chambon-le-château le 16/02/19 (9mois28 jours)
276	16/02/19	5	C003	13	-	3,6666	44,85237	
261	06/02/19	6	C004	15	Mâle	3,32702	44,85438	même point même date
263	06/02/19	6	C004	15	Mâle	3,32707	44,85445	
262	06/02/19	7	C005	11	Mâle	3,32707	44,85445	Même point qu'individu précédent (Truyère pont rialzieu). Puis 8650 m rau de Chambaron La bastide (20 jours)
298	26/02/19	7	C005	10	-	3,31364	44,89582	
171215FC2	17/12/15	8	A001	15	Mâle	3,56025	44,62487	Même jour. Barrage et queue du lac de Charpal (3050 m)
171215FS3	17/12/15	8	A001	15	Mâle	3,59778	44,62548	
7	21/11/17	9	B007	12	-	3,51174	44,62534	Même jour même site (Colagne amont Boussefol)
9	21/11/17	9	B007	14	-	3,51174	44,62534	

Etude génétique de la population de Loutre d'Europe en Margeride (nord Lozère-48).

Les informations les plus intéressantes apportées par ces recaptures sont les suivantes :

- Les échantillons n°3 et 246 correspondent au même individu, mâle (C001). Une épreinte de cet individu a été collectée sur le ruisseau de Malaval (commune de Laubert) le 21/11/2017. Une épreinte de ce mâle a de nouveau été prélevée 1 an, 2 mois et 15 jours plus tard sur le Chapeauroux. Cet individu a donc franchi la ligne de partage des eaux entre les bassins versants Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Une distance de 14,2 km sépare les deux sites de prélèvement, en suivant au plus court le linéaire hydrographique reliant ces deux cours d'eau.
- Sur le ruisseau du Galastre (comme du Malzieu-ville et du Malzieu-Forain, les échantillons 33-69-265-267 correspondent au même individu (B002), femelle a priori. Les sites de prélèvement les plus éloignés sont distants de 5 180 m. Les dates extrêmes de prélèvement sont espacées de 1 an, 1 mois et 30 jours.
- Un échantillon prélevé à Lajo le 07/12/2017 sur un affluent de la Limagnole correspond à un mâle (B003) dont une autre épreinte a été prélevée sur la Limagnole 4 mois et 19 jours plus tard, 9 740 m en aval du premier point.
- Sur l'Ance (bassin Loire-Bretagne), une épreinte (C003 = B006, femelle probable) a été collectée le 19/4/18. Une autre épreinte de ce même individu est prélevée 9 mois et 28 jours plus tard en aval sur un affluent de l'Ance près de Chambon-le-château, soit à une distance de 8 770 m en suivant linéaire de cours d'eau (descente de l'Ance et remontée de l'affluent).
- Les échantillons 262 et 263, prélevés le même jour sous un pont du Malzieu au-dessus de la Truyère correspondent à deux mâles différents (C005 et C004 respectivement). Une épreinte du premier individu a été prélevée 20 jours plus tard, sur le ruisseau de Chambaron près de la Bastide (affluent de la Truyère), à un linéaire de cours d'eau de 6 650 m (après avoir dévalé la Truyère et remonté l'affluent).
- Enfin, deux épreintes collectées le même jour au pied du barrage de Charpal et au niveau de la queue du lac appartiennent au même mâle (A001), et sont espacées par voie d'eau de 3050 mètres.

5.3. Densité de Loutres dans l'aire d'étude

D'après le nombre d'individus génotypés et le linéaire des tronçons hydrographiques mesuré à l'aide du référentiel numérique BD Carthage, la densité de population dans l'aire d'étude à cheval sur les deux bassins versant Adour-Garonne et Loire-Bretagne est de 1 Loutre / 20 km linéaire de cours d'eau. Toutefois, le taux de recapture global étant assez faible (19%), il est probable que des individus n'ont pas été détectés et que l'effectif dans la zone d'étude soit supérieur aux 48 loutres identifiées. La densité calculée est donc une densité minimale.

Tableau 7.- Densité de la population de Loutre dans l'aire étudiée.

Bassin versant	Nombre d'individus génotypés (mâles et femelles)	Linéaire de cours d'eau	Densité (nombre de loutres / km linéaire de cours d'eau)
Bassin versant Adour-Garonne	29	729 km	1 loutre / 25 km linéaire de cours d'eau
Bassin versant Loire-Bretagne	19	267 km	1 loutre / 14,1 km linéaire de cours d'eau
Total	48	996 km	1 loutre / 20 km linéaire de cours d'eau



5.4. Effectifs dans les sites Natura 2000 « Plateau de Charpal » et « Montagne de la Margeride »

5.4.1. Site Natura 2000 « Plateau de Charpal »

Les sessions de prélèvement réalisées dans le site Natura 2000 « Plateau de Charpal » ont permis d'identifier 4 individus différents : A001 (mâle), A002 (mâle), B026 (femelle probable) et A003 (femelle probable). Les coefficients d'apparentement (cf matrice en **annexe 1**), montre que les deux mâles ne sont pas apparentés aux deux femelles. En revanche, les deux mâles sont apparentés, avec un coefficient (coeff = 0,58) indiquant une relation proche, père-fils ou frère-frère. Des épreintes appartenant à ces deux mâles ont été trouvées le même jour en queue du lac du Charpal (**carte 3**). La proximité de ces dépôts suggère plus une relation de type fratrie que parentale, considérant la nature très territoriale des mâles adultes (qui ne s'occupent pas d'élever leur progéniture dont il ne tolérerait pas la présence une fois émancipés) et considérant le fait que les individus immatures sont généralement ceux qui parcourent les plus grandes distances pour chercher un territoire non occupé et contribuent ainsi efficacement à la dispersion de l'espèce. Quel que soit l'hypothèse (frères ou relation père-fils), la femelle (et mère de l'un des deux mâles ou des deux) n'a pas été détectée autour du lac, où sa présence semble probable.

Le lac de Charpal, retenue artificielle de 190 ha perché à 1326 mètres d'altitude au centre du plateau du Palais du Roy, accueille donc une population d'au moins quatre Loutre, probablement cinq, dont 2 mâles et 2 ou 3 femelles. Ces individus fréquentent le lac et les très petits cours d'eau qui l'alimente, et qui totalisent un linéaire de 40,8 km dans le périmètre du site Natura 2000.

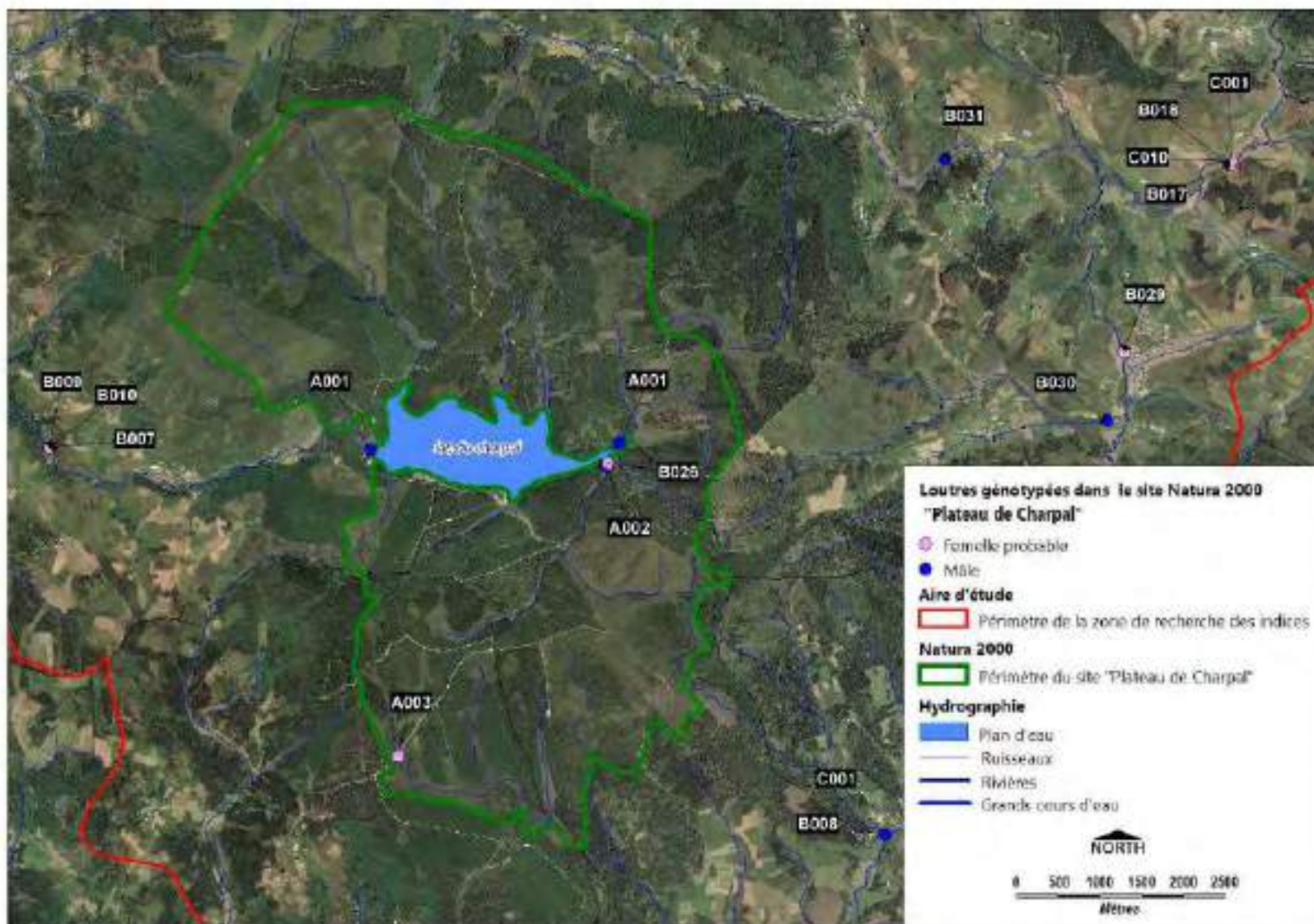
5.4.2. Site Natura 2000 « Montagne de la Margeride »

La **carte 4** localise les échantillons génotypés dans le site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » et à ses abords.

Une seule épreinte (femelle B020) a été génotypée dans le périmètre *sensu stricto* du site Natura 2000, mais au moins quatre individus ont été détectés à ses abords immédiats :

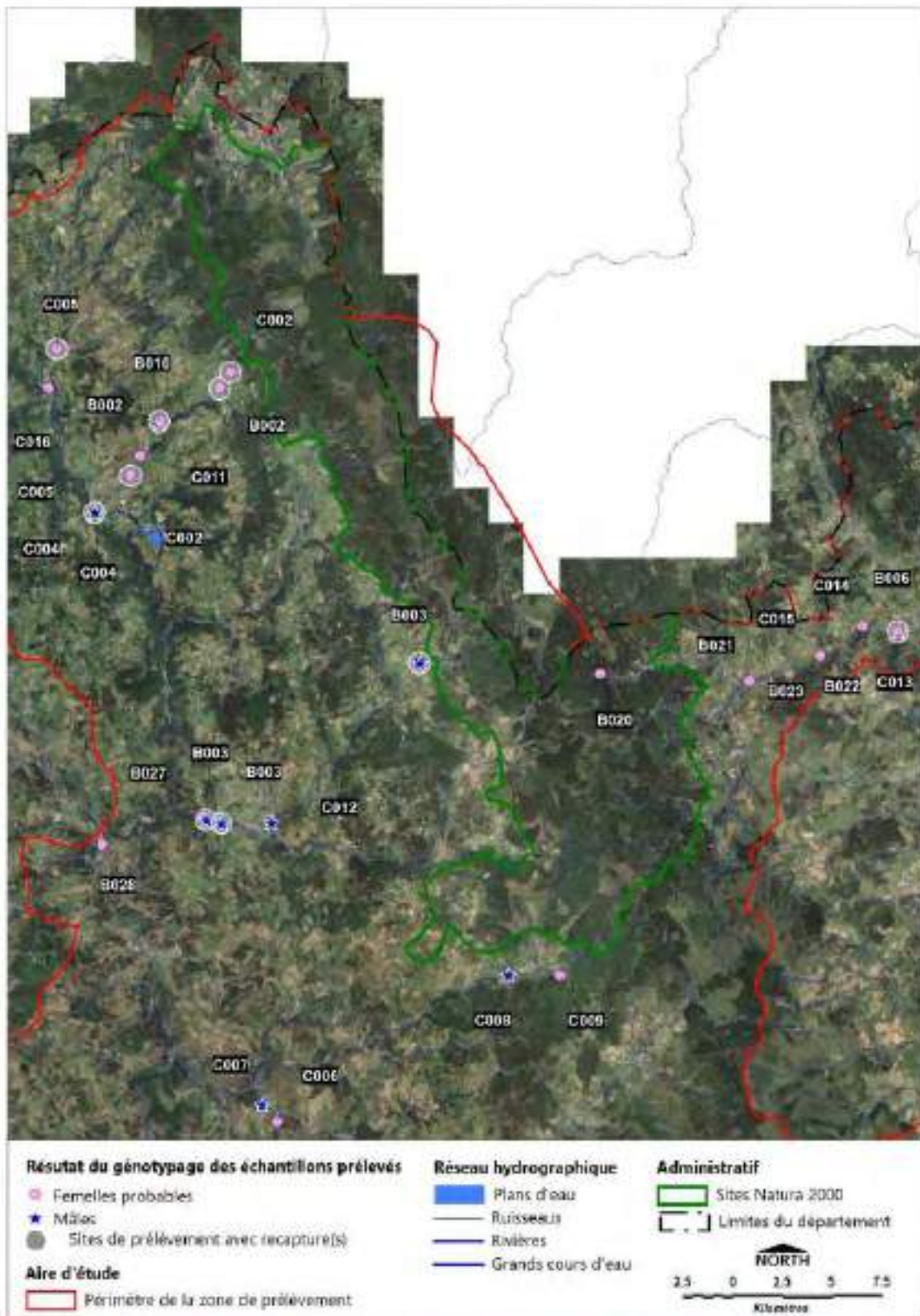
- B002 (= C002) correspond à une femelle dont une épreinte a été collectée sur le ruisseau de Galastre à 780 m à l'ouest du périmètre ;
- B003 est un mâle dont une épreinte a été prélevée sur le riu de la Roche à 400 m à l'ouest du périmètre ;
- C008 (mâle) et C009 (femelle) ont été identifiés par des épreintes déposées sur le Mézère, respectivement à 2220 m et 1350 m du périmètre du site Natura 2000.
- B021 (femelle) a été identifiée à partir d'une épreinte déposée dans le cours de l'Ance à 2720 m à l'Est du périmètre du site Natura 2000.

Peu d'épreintes ont été trouvées dans le site « Montagne de la Margeride », et une seule a été génotypée. Toutefois, au moins 5 autres individus (dont 2 mâles et 3 femelles) ont été identifiés en proche bordure de ce périmètre, sur des cours d'eau prenant tous naissance dans le site d'intérêt communautaire. Il fait donc peu de doute que le domaine vital de ces individus inclut le réseau hydrographique en têtes du bassin de ces cours d'eau, même si ces ruisselets ne sont sans doute visités que sporadiquement ou à certaines saisons (période de fraie des amphibiens ?) compte tenu de la faible biomasse piscicole qu'ils abritent.



Carte 3.- Localisation des échantillons génotypés dans le site Natura 2000 « Plateau de Charpal ».

Etude génétique de la population de Loustre d'Europe en Margeride (nord Lozère-48).



Carte 4.- Localisation des échantillons génotypés dans le site Natura 2000 « Montagne de la Margeride ».

6. CONCLUSION

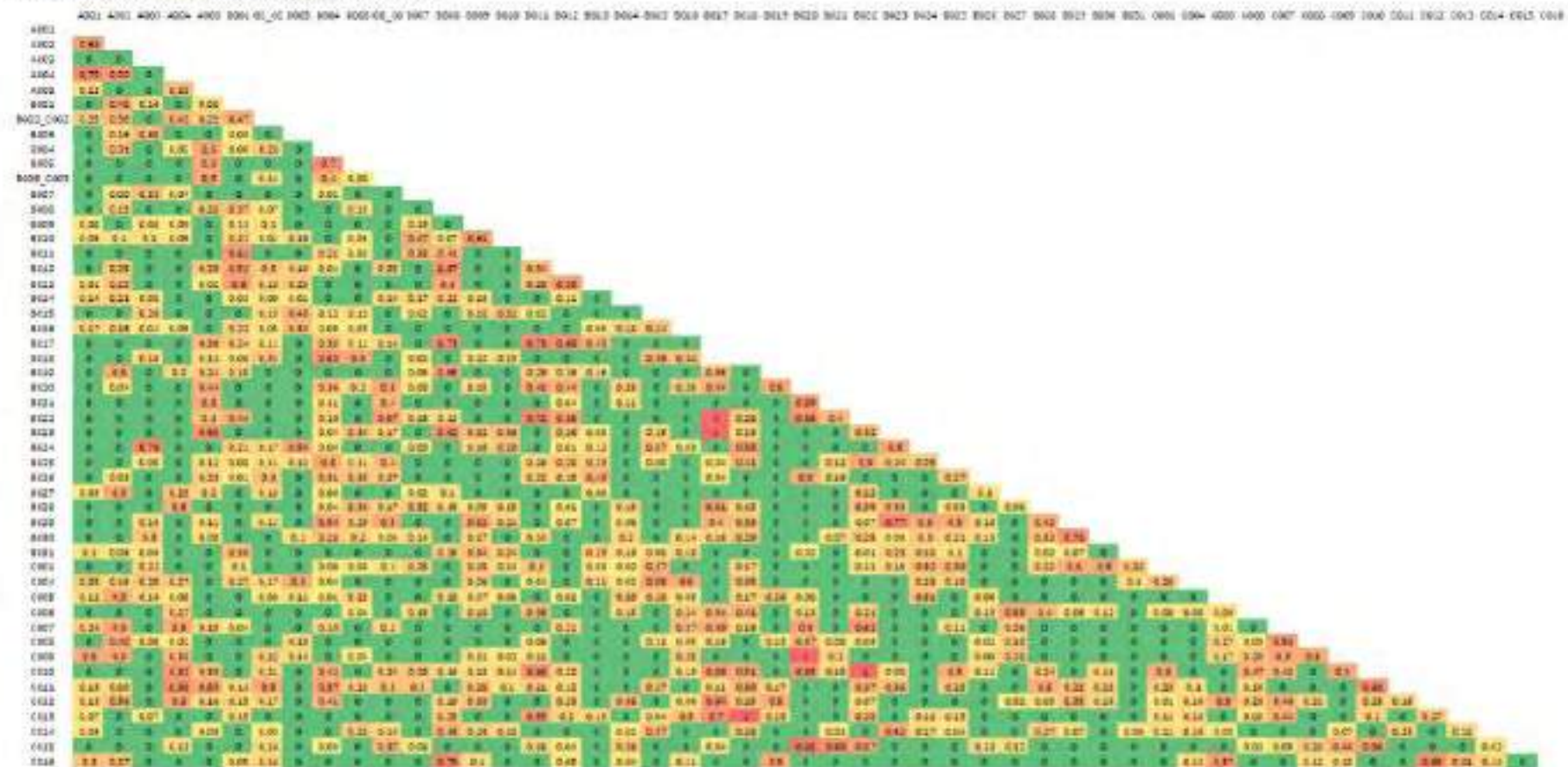
Bien que fondée sur un nombre modeste d'individus génotypés (n=62), la présente étude apporte des éléments de réponse à la plupart des questions posées avant le début des travaux :

- l'effectif de la population fréquentant la zone étudiée s'élève à au moins 48 individus différents, avec un sex-ratio moyen (sur les deux bassins versants Adour-Garonne et Loire-Bretagne) de 1,5 mâles pour 2 femelles, et une densité de 1 loutre pour 20 km linéaire de cours d'eau.
- Pour diverses raisons, et compte tenu notamment du taux de recapture global assez faible (20%), cet effectif est très probablement sous-estimé, autant qu'est surestimé le linéaire de cours d'eau fréquenté par individu (des valeurs de 1 loutre pour 15 km linéaire de cours d'eau étant le plus souvent citées dans la littérature, même si la position en tête de bassin de la zone d'étude laisse présumer une densité de population plus faible en Margeride que dans les régions moins élevées en raison d'une biomasse piscicole plus faible).
- le franchissement de la ligne de partage des eaux a pu être mis en évidence chez un mâle (C001) initialement identifié dans le bassin versant Adour-Garonne, puis retrouvé sur le Chapeauroux (bassin Loire-Bretagne) un an, deux mois et quinze jours plus tard. Cette recapture correspond au plus long déplacement constaté pendant l'étude (14,2 km en suivant le réseau hydrographique).
- Pour les autres « recaptures », les distances maximales suivantes ont été mesurées ; pour les mâles : 9 740 m (B003) et 6 650 m (C005) ; pour les femelles : 5180 m (B002) et 8 770 m (C003=B006).
- D'après le résultat des analyse, la population fréquentant le site Natura 2000 « Plateau de Charpal » est estimée à 5 individus, effectif identique à celui donné en 2013 au terme d'une autre étude génétique qui visait à identifier l'origine (= zones refuges des années 1980) des individus fréquentant les abords du lac (ALEPE, 2013).
- Au moins 6 individus (2 mâles et 4 femelles) ont un domaine vital qui doit inclure le réseau hydrographique du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride », même si la faible biomasse piscicole disponible dans ces petits cours en têtes de bassins implique une présence vraisemblablement discontinue au cours de l'année (à la différence de la population du « Plateau de Charpal »).

La présente étude confirme que l'utilisation de techniques moléculaires non invasives se révèlent des plus intéressantes pour améliorer notre connaissance de la biologie de la Loure, espèce aux mœurs principalement nocturnes, très difficile à observer, et évoluant sur des linéaires de cours d'eau importants. Ces techniques moléculaires seront probablement encore plus intéressantes dans les années à venir, avec le développement de nouvelles méthodes pour la conservation des échantillons et l'extraction de l'ADN qui permettront d'améliorer encore la fiabilité et le rendement des identifications individuelles.

ANNEXE 1

Matrice des coefficients d'apparement



BIBLIOGRAPHIE

- ADRIAN M.I., WILDEN W & DELIBES M., 1985.- Otter distribution and agriculture in Southwestern Spain. *Congr. Int. Union Game Biol.*, 18th, Brussels, 17-21 September 1985: 519-26.
- ALEPE 2014.- Résultats de l'analyse génétique d'échantillons de Loutre d'Europe (*Lutra lutra*, L.) collectés dans le site Natura 2000 « Plateau de Charpal » FR9101357. Etude réalisée pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Lozère, avec le soutien financier de la DREAL et de l'Europe (Natura 2000, fonds FEADER). 15 pages.
- BOUCHARDY C., 1985.- *Statut de la Loutre (Lutra lutra) en zone limite de répartition, dans la région Auvergne-Limousin (France). Premiers résultats sur l'étude des mouvements de recolonisation.* Rapport Ministère de l'Environnement/Conseil Régional/UICN/SFEPM. 13 pages + annexes.
- BOUCHARDY C., 1986.- *La Loutre.* Le sang et la terre éditeurs. Paris. 176 pages.
- BOUCHARDY C., 2001.- *La loutre d'Europe : histoire d'une sauvegarde.* Caliche productions, Libris, 32 pages.
- BOUCHARDY C. & BOULADE Y., 1989.- *Statut de la loutre (Lutra lutra) dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (France). Répartition et étude du mouvement de recolonisation.* PNR des Volcans d'Auvergne. S.F.E.P.M.
- BOUCHARDY C. & BOULADE Y., 1994.- *Statut de la loutre (Lutra lutra) sur le bassin du Haut-Allier en amont de Brionne Haute-Loire – Lozère – Ardèche. Répartition et mouvement de recolonisation.* Programme Life Loire. Mesure « Haut Allier ». Fédération de Protection de la Nature de la Haute Loire – Loire Nature.
- BOUCHARDY C. & BOULADE Y., 1995.- *Statut de la loutre (Lutra lutra) dans le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez - Puy de Dôme - Haute Loire. Répartition et mouvement de recolonisation.* Enquêtes et prospections 1994-1995. PNR Livradois-Forez.
- CHANIN P., 2003.- *Ecology of the European Otter.* Conserving Natura 2000 Rivers Ecology Series No. 10. English Nature, Peterborough.
- CHANIN, P.R.F. & JEFFERIES, D.J., 1978.- The decline of the otter *Lutra lutra* L. in Britain: an analysis of
- CONROY J.W.H. & FRENCH D.D., 1987.- The use of spraints to monitor populations of otters *Lutra lutra* L. *Symp. Zool. Soc. Lond.*, 58 : 247-62.
- DESTRE R., d'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. et coll., 2000.- *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés.* ALEPE. 256 pages.
- ERLINGE S., 1972.- The situation of the otter population in Sweden. *Viltrevy* 8 : 379-97.
- FONDERFLICK J., 1992.- *La Loutre dans le Parc national des Cévennes.* Rapport PNC. 20 pp.
- FONDERFLICK J., DE KERMABON J., LIBOIS R.M., BAFFIE P., ROSOUX R., TOURNEBIZE T., 1995.- Evolution récente du statut de la loutre dans le Parc national des Cévennes. *Cahier d'Ethologie*, 15 (2-3-4) : 223-238.
- JANSSENS X., 2006.- Monitoring and predicting elusive species colonisation. Application to the otter in the Cévennes National Park (France). PhD Thesis, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgium
- JANSSENS X., DEFOURNY P., DE KERMABON J., BARET P., 2006.- The recovery of the Otter in the Cévennes (France): a GIS-based model. *Hystrix It. Mamm.* 17(1) :5-14.
- LIBOIS, R. M., PHILIPPART, J. C., ROSOUX, R. & VRANKEN, M., 1982.- Quel avenir pour la loutre en Belgique? *Cahiers Ethol. Appl.*, 2, 1-15.

Etude génétique de la population de Loutre d'Europe en Margeride (nord Lozère-48).

- LILES G., JENKINS L., 1984. - A field survey for otters *Lutra lutra* in Yugoslavia. *J. Zool. Lond.*, 203 : 282-4.
- LODÉ T., 1993. - The decline of otter *Lutra lutra*, populations in the region of the Pays de Loire, western France. *Biological Conservation* 65: 9-13.
- MACDONALD S. M. & MASON, C. F., 1982. - The otter *Lutra lutra* in Central Portugal. *Biol. Conserv.*, 22, 207-215.
- MADSEN A.B. & GAARDMAND B., 2000. - Otter (*Lutra lutra*) monitoring in Denmark based on spraint surveys, collected carcasses and reported observations. *Lutra*, 43: 29-38.
- MASON C.F. & MACDONALD S.M., 2004. - Growth in otter (*Lutra lutra*) populations in the UK as shown by long-term monitoring. *Ambio*, 33 (3): 148-152.
- MÜLLER H.J., 1984. - Otters *Lutra lutra* in Switzerland. *Bull. Groupe Loutres*, 18 : 214.
- PIGNEUR L-M., MICHAUX J. et JACOB G., 2018. - Apport de la génétique pour l'étude de la dynamique des populations de Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Linnaeus, 1758) en France. *Naturae* 2018 (6): 63-71.
- ROBEN P., 1974. - Zum Vorkommen des Otters *Lutra lutra* L. 1758 in der Bundesrepublik
- ROMANOWSKI J., 1984. - Występowanie wydry *Lutra lutra* Linnaeus 1758 w Polsce w świetle wyników ankiety dla myśliwych. *Teriologia*, 28(1), 87-91
- ROMANOVSKI J., 2006. - Monitoring of the otter recolonisation of Poland. *Hystrix It. J. Mamm.*, 17:37-46.
- RUIZ-OLMO J., SAAVEDRA D. & JIMENEZ J., 2001a. Testing the surveys and visual and track censuses of Eurasian otters (*Lutra lutra*). *Journal of Zoology*, London, 253: 359-369.
- STRACHAN R. & JEFFERIES D.J., 1996. - *Otter Survey of England 1991-1994*. Vincent Wildlife Trust, London.



Annexe 5 : Lettre d'information Natura 2000 n°17



Site Natura 2000

Montagne de la Margeride



Lettre de liaison n°17

Édito

L'animation du site Montagne de la Margeride par le Copage s'est poursuivie cette année avec notamment la révision du document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000, réalisée par Rural concept, du fait de son ancienneté (2003).*

Différentes actions de communication ont également été menées. D'une part, une page Facebook sur le site a vu le jour. D'autre part, l'exposition départementale lancée en 2018 et conçue avec les enfants des différents sites Natura 2000 sera disponible et itinérante sur la Lozère.

Pour découvrir tous ces projets, ouvrez vite ! Bonne lecture.

Francis SARTRE,
*président du comité de pilotage
du site Natura 2000*

**Comité pour la mise en œuvre du plan
agri-environnemental et de gestion de
l'espace en Lozère.*



Décembre 2019

Une actualisation pour le premier site Natura 2000 de Lozère

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée du nouveau document d'objectifs (Docob) réalisé par le bureau d'étude Rural concept. C'est un document d'orientation et d'aide à la décision pour les acteurs qui animent le site. Il présente notamment l'état de conservation des habitats et des espèces, leur localisation et leur répartition. Il était nécessaire de modifier le document initial, puisque c'était le plus ancien du département (2003), et de l'actualiser en fonction des nouveaux enjeux identifiés.

Site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » FR 1101238

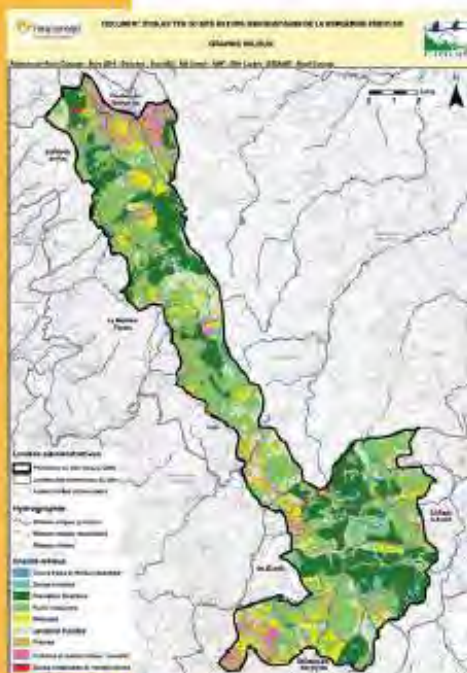


Document d'objectifs

Volume 1 – Inventaires et analyse de l'existant, enjeux et objectifs



Version finale - Juin 2019
Région Occitanie
Département de la Lozère



Carte du site issue du Docob présentant les grands milieux

Ce qui change :

- Sept nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés :
 - Rivières des étages planitiaires à montagnard ;
 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ;
 - Forêts alluviales à base d'aulnes et de frênes ;
 - Prairies à Molinia sur sols tourbeux ou argilo-limoneux ;
 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ;
 - Prairies de fauche de montagne ;
 - Hétraies atlantiques acidophiles.
 - L'inventaire et la cartographie des zones humides du site ont été mis à jour.
- Ainsi, de nouvelles actions pourront voir le jour prochainement au sein du site.

Une exposition pédagogique sur les sites Natura 2000



En 2018, les membres du réseau Natura 2000 en Lozère ont lancé un projet de création d'une exposition itinérante à destination du grand public et des écoles primaires du département, afin de faire découvrir et de valoriser les différents sites lozériens. Au cours de l'année 2019, 14 classes d'écoles primaires de Lozère se sont impliquées dans le projet pour participer à la réalisation des supports de l'exposition. Des professionnels de l'environnement sont intervenus auprès des élèves par le biais de sorties de terrain, pour découvrir les sites Natura 2000 et leurs richesses environnementales. Les élèves de l'école Saint-Régis (Saint-Alban-sur-Limagnole) ont participé au projet en travaillant plus spécifiquement sur les landes. L'inauguration a eu lieu mi-décembre à Saint-Étienne-du-Valdonnez et l'exposition pourra ensuite être déplacée dans les différents sites Natura 2000 du département.

Élèves de l'école Saint-Régis à St-Alban-sur-Limagnole

La hêtraie : un habitat rare et riche en biodiversité

Les forêts de hêtres, qui couvraient autrefois le département, sont aujourd'hui rares en Lozère et correspondent au dernier stade de l'évolution d'une forêt. Elles constituent un habitat propice pour toutes sortes d'animaux. En effet, les cavités ou déformations des hêtres constituent des abris très appréciés par les chauves-souris, les oiseaux et les insectes. Par exemple, la Rosalie des Alpes est un grand coléoptère qui se développe principalement dans les hêtraies puisqu'elle pond ses œufs dans le tronc du hêtre.

Au sein du site Natura 2000, ce sont des hêtraies acidophiles (sol acide) constituées d'arbres assez jeunes. Cet habitat est bien représenté puisqu'il occupe la deuxième place en termes de surface (19 % du site). Néanmoins, les déboisements massifs pratiqués dans le passé ainsi que les reboisements par des résineux ont limité son expansion. Il est donc indispensable de préserver cet habitat.



Rosalie des Alpes

Le saviez-vous ?

La feuille du hêtre a la bordure velue alors que celle du charme est dentée.



Hêtre



École Saint-Ségés à St-Alban-sur-Limagnole

Michael Ouchang - ONF

Une balade découverte entre hêtraies et zones humides

Le 21 août a eu lieu la balade annuelle organisée par le Copage. Un parcours diversifié au départ du pont du « Pas de l'âne » a été proposé à la quinzaine de participants. La présence d'Hermann Mily, agent de l'ONF, a permis de présenter la hêtraie ainsi que les plantations de résineux réalisées par les forestiers. Une intervention d'Éric Chevalier, agriculteur au Malzien-Forain, a ensuite eu lieu sur l'une de ses parcelles afin de témoigner de la mise en place d'une gestion du pâturage adaptée, par le biais d'aménagement de passages busés et de bacs à niveau constant pour l'abreuvement, et ainsi limiter le piétinement des animaux sur des zones humides sensibles. Enfin, le Copage a présenté le contexte et l'intérêt de la démarche Natura 2000 en prenant exemple sur le site « Montagne de la Margeride ».



Sur les traces de la Loutre d'Europe



J-F. Malafosse - Ait pp

La présence de la loutre est avérée en Lozère et notamment sur la Margeride. L'Alepe* réalise une étude depuis la fin d'année 2016 pour connaître les populations présentes sur le territoire. L'objectif est double puisqu'il s'agit de collecter des informations sur l'effectif de loutres qui fréquentent le site et de déterminer l'origine génétique de cette population. Pour cela, des épreintes (déjections des loutres) ont été prélevées sur le site puis analysées en laboratoire. L'étude touche à sa fin puisque tous les échantillons ont été récoltés par l'Alepe et analysés. Nous attendons donc avec impatience l'interprétation et la publication des résultats qui ne devraient plus tarder. Nous vous tiendrons au courant.

*Alepe : association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement.

Un peu de visibilité sur les réseaux sociaux

Une page Facebook a été créée sur le site Natura 2000 « Montagne de la Margeride », l'occasion de mettre en avant les événements qui ont lieu sur la zone mais aussi de valoriser les paysages par le biais de photos.

N'hésitez pas à visiter la page Facebook « Site Natura 2000 : Montagne de la Margeride » et à partager !



Quel programme pour 2020 ?

- Sorties nature à la découverte du site Natura 2000 et de ses richesses naturelles
- Interventions auprès des scolaires et des agriculteurs
- Accompagnement et suivi des évaluations d'incidence pour les travaux et les activités sportives
- Suivi des tourbières et des zones humides

Contacts

Fabien JOURDAN – Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac

Tél. 04 66 47 70 02 – ccta48@orange.fr

Nina COMBET – Copage

Tél. 04 66 65 64 57 – nina.combet@lozere.chambagri.fr – www.copage-lozere.org



Annexe 6 : Revue de presse



Article de la Lozère Nouvelle du 30/01/2020



Reportage de Télédraille publié le 31/01/2020

Annexe 7 : Exemple de panneaux réalisés dans le cadre de l'exposition départementale Natura 2000



Annexe 8 : Panneaux réalisés avec la participation de l'école Saint-Régis de Saint-Alban-sur-Limagnole

> HÊTRAIES

Hêtre ou ne pas hêtre

> La grand-mère des forêts

La forêt de hêtres, où hêtres, talis et épicéas, est un habitat rare en Lozère.

En montagne, il s'agit du tout dernier stade de l'évolution de la forêt. Certaines zones forestières existaient depuis des centaines d'années (depuis le Moyen Âge ou plus !) Elles ont alors qualifiées de « forêts anciennes » et abritent souvent une riche biodiversité.

« Ça mais je ne suis pas si vieux grand ! »
« Tu es grand ! »

ZOOM SUR

> Des arbres habités

Les vieux hêtres ont souvent des blessures, des cavités ou des déformations qui peuvent héberger les insectes.

En réalité, ce sont de véritables trappes pour la nature. Ce sont de précieux abris pour les animaux, les oiseaux mais surtout les insectes.

INSECTES DE TERNANALM
On trouve les insectes adultes de Ternanalm dans les forêts de hêtres et de sapins de la région. Pour savoir plus allez sur le site internet de la région ou contactez un spécialiste de l'écologie.

PIC ROUGE
C'est le plus grand des pics d'Europe. Il est présent dans les forêts de hêtres et de sapins de la région.

ROSALIE DES ALPES
C'est l'unique insecte qui vit dans les forêts de hêtres et de sapins de la région. Elle est présente dans les forêts de hêtres et de sapins de la région.

> Laisser vieillir les forêts

Il est important de conserver des îlots de vieux arbres ainsi que des couloirs boisés reliant les différents habitats.

Ainsi, les animaux et végétaux spécifiques de ces forêts peuvent y vivre et se déplacer de l'une à l'autre.

BON À SAVOIR !

Heureux de découvrir la forêt de hêtres et de sapins, il est important de respecter les règles de la forêt et de ne pas déranger la nature.

© Parc Naturel de la Montagne de la Margeride

> TOURBIÈRES

Un radeau de biodiversité

> Un milieu acide

Si la tourbière devait se résumer à une plante, ce serait la sphaigne. En effet, cette mousse est une des rares plantes à pouvoir se développer dans un milieu aussi acide.

Au fil des années, elle parvient à pousser et former un sol « marécageux » instable (souvent formé de tourbes ou de tourbières) qui, en se compactant, forme la tourbe.

ZOOM SUR

> Rencontres dans la tourbière

Il était une fois, une petite fille qui se promenait sur le Mont Lozère. D'un coup, elle se retrouva dans l'eau et s'enfonça.

« Que m'arrive-t-il ? », se dit-elle dans cette tourbière qu'elle venait de découvrir. Une étrange, de la sphaigne, se dressait en la regardant. Elle dit avec les feuilles et une grosse tige rouge jusqu'à ce qu'un radeau passe à sa hauteur. Elle revint régulièrement retrouver ce radeau avec, accompagnée de nombreux autres.

ANADÈME
PYTHÈS
BROSTIA - PASTELIÈRE
LIBELLULE
BRÉNOLE
LINAIGRETTA PLANTIFOLIA
SPHÈRE PELLÉE

> Un milieu ancestral au cœur de l'actualité

Avec, la tourbe était utilisée comme combustible. Aujourd'hui, par sa capacité à stocker du carbone, elle joue un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Mais sa sensibilité aux activités humaines pourrait nous priver de cet atout naturel, depuis des millénaires.

BON À SAVOIR !

La tourbe est un produit naturel qui se forme dans les tourbières. Elle est utilisée pour fabriquer des produits de jardinage et de décoration.

© Parc Naturel de la Montagne de la Margeride

> LANDES

Entre pelouses et forêts



> Les mal-aimées

Les landes sont des milieux dominés par des **buissons bas**. Elles sont un **stade d'évolution naturelle entre les pelouses et les forêts**, même si elles peuvent parfois se maintenir très longtemps.

Dans les Cévennes ou en Margeride, elles sont souvent utilisées comme **pâturages**. Leur évolution dépend beaucoup de la gestion appliquée par l'homme.

ZOOM SUR

> La vie dans les landes

C'est l'habitat des **reptiles, criquets, sauterelles, grillons, papillons...**

De nombreux oiseaux viennent y nicher tels que le **Busard cendré** et le **Busard Saint-Martin** (deux espèces menacées).

En Cévennes, les landes sont également connues pour être des paradis pour les **pollinisateurs** et sont très recherchées pour l'**apiculture**.



> Un entretien délicat

Pour éviter le boisement des landes, certains acteurs pratiquent le **broyage** ou l'**écobuage** (brûlage).

Ces actions peuvent affecter certaines espèces animales si elles sont réalisées en période de **nidification**.

La **collaboration** entre les gestionnaires et les naturalistes permet d'améliorer ces pratiques.



École de Saint-Alban-sur-Limagnole

BON À SAVOIR !

Il n'y a pas une lande mais "des" landes. Selon la nature des sols, elles sont dominées par :
 - les myrtilles, avelles, callunes, bruyères, gessets sur les sols acides.
 - les bois ou genévriers sur les sols calcaires.

Annexe 9 : Prospectus à destination des touristes



LES ACTIONS MENÉES SUR LE SITE

Communiquer et sensibiliser

L'information du grand public sur les richesses du site permet de concilier la protection de la biodiversité et les activités humaines. Les publics visés sont variés (scolaires, étudiants, habitants, touristes, ...) tout comme les moyens employés (animations, articles de presse, lettre d'information, ...)

Préserver la biodiversité

La mise en place de contrats Natura 2000 agricoles, forestiers ou chez des particuliers permet de réaliser des actions en faveur de la biodiversité (ouverture du milieu, désensablement de cours d'eau, ...)

Suivre les habitats et les espèces

Le suivi concerne principalement les tourbières, la Loutre d'Europe et plus largement les zones humides. L'objectif est de collecter des données concernant l'évolution des milieux et des effectifs.

RECOMMANDATIONS

Vous pénétrez dans des milieux fragiles abritant une grande biodiversité, voici quelques recommandations :

- Évitez la dégradation des habitats et des espèces en empruntant les sentiers balisés
- Respectez la faune et la flore : il est interdit de récolter ou de détruire des espèces protégées
- Restez sur les voies ouvertes à la circulation publique avec vos véhicules
- Stationnez-vous sur les espaces dédiés
- Respectez les activités agricoles et ne vous approchez pas des troupeaux
- Tenez vos chiens en laisse
- Ne jetez pas de déchets
- Évitez tout risque d'incendie



Le site Natura 2000

MONTAGNE DE LA MARGERIDE



CONTACTS :

Communauté de communes Terres d'Apulies Margeride
 Aubrac - 0466313353 - cc@terresmargeride.fr

COPAGE - 0466304517 - copage@ccmterre-ibrac.org.fr





QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Le réseau Natura 2000 rassemble de nombreux espaces naturels protégés au niveau européen.

La démarche Natura 2000 vise à garantir une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité en lien avec les activités humaines présentes sur les territoires.

Les sites sont désignés afin de protéger des habitats et des espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La directive Habitats-faune-flore et la directive Oiseaux reprennent la liste de ces espèces et habitats.

Le réseau Natura 2000 couvre en Lozère 37% de la surface du département avec 17 sites issus de la directive Habitats-faune-flore et 3 sites issus de la directive Oiseaux.






Le site s'étend sur **7 communes** et **9400 hectares**

14 habitats d'intérêt communautaire

15 espèces d'intérêt communautaire avec notamment la **Loutre d'Europe** mais aussi **6 espèces** de chauves-souris

Sans oublier des **insectes**, tels que la **Rosale des Alpes**, des **bryophytes***, comme l'**Orchidée de Rogier**, et bien d'autres.

*Majuscules, minuscules sans underline, voir carte

Annexe 10 : Compte-rendu de la réunion départementale des opérateurs Natura 2000



**Direction Départementale
des Territoires de la Lozère**

Réunion départementale des opérateurs Natura 2000 3 octobre 2019

Accueil des participants par monsieur Canellas

Participants

Voir fiche de présence ci-jointe.

I. Evolution du réseau Lozérien :

✓ Acteurs :

- ✗ COPAGE Sophie Marco remplacée par Nina Combet ;
- ✗ site Natura 2000 du plateau de l'Aubrac : Romain Monlong remplace Gilles Trauchessec ;
- ✗ site du Gardon de Saint- Jean : arrivée de Cécilia Marchal ;
- ✗ site des hautes vallées de la Cèze et du Luech : Juan Pablo Rodriguez remplace Gaétan Ploteau ;
- ✗ animation 2019 du site Natura 2000 vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente : la fédération des chasseurs de Lozère a été retenue comme prestataire ;
- ✗ communauté de communes Gorges Causses Cévennes : David Lazin, chargé de mission sports nature/Natura 2000, remplace Marie-Amélie Péan au suivi des 4 sites actuellement gérés la communauté.
- ✗ DREAL : Patrick Croze remplace Sébastien Tellier

✓ Sites :

Le site Natura 2000 FR8302033 section à moules perlières de la Truyère, dans le cantal, est porté par la communauté de communes Saint Flour Communauté. Cette communauté de communes est en charge de l'élaboration du docob du site avec une zone d'étude englobant en Lozère les linéaires de la Truyère, de la Rimceize et du Triboulin. La zone d'étude est justifiée par des populations de moule perlière importantes côté Lozère. À l'issue de ce travail, prévue fin 2020, les collectivités Lozériennes concernées par la zone d'étude auront à se prononcer sur l'extension du site Natura 2000 en Lozère.

✓ **Docobs :**

- ✗ La révision du site Natura 2000 montagne de la Margeride est terminée. Le copil du 27 mars 2019 a validé la version finale sous réserve de quelques modifications qui ont été réalisées. La consultation du public sur l'arrêté d'approbation du docob s'est achevée le 24 septembre, sans qu'aucune observation n'ait été émise.
- ✗ La mise à jour du docob du site Natura 2000 plateau de Charpal est en cours. L'évaluation et les études ont été réalisées dans le cadre de l'animation. Des groupes de travail vont être réunis pour intégrer les nouveaux inventaires dans le docob et éventuellement modifier les mesures de gestion.
- ✗ Pour d'autres projets de révision ou de mise à jour (voir dates de validation des docobs, diaporama ci-joint), des évaluations sont à conduire pour les docobs très anciens ou ne répondant plus aux enjeux du site.

Pour les sites gérés par le PNC, à terme, les docob doivent être remplacés par des notices de gestion rattachées à la charte. La DREAL propose d'organiser une réunion DDT/DREAL/PNC pour faire le point sur les différents docob, les actions menées et la suite à donner.

II. Bilans et perspectives

✓ **Financements :**

- ✗ Présentation des montants financiers alloués à l'animation (762) et aux contrats (763) en 2018 et 2019 (*voir diaporama ci-joint*)
- ✗ **Contrats 2019** qui seront déposés dans le cadre de l'AAP 2 :
 - ZSC plateau de l'Aubrac => contrat sur la réhabilitation de haies et bandes boisées. Le contrat sera déposé dans le cadre de l'AAP2. Le montant sera inférieur à celui prévu (28 966,20 €) ;
 - ZSC Valdonnez => réaménagement d'un gîte pour chiroptères dans une cabane ONF : 2 473 € ;
 - ZPS des Cévennes => contrats conservation d'arbres sénescents/PNC : estimation 7 600 €. Ce type de contrat devient fréquent en Occitanie avec des montants parfois élevés. La Haute-Loire, également concernée, a d'ailleurs engagé un travail de priorisation réalisé par une stagiaire sur ce type de contrat.

✓ **Dotation aux communes :**

En France, la dotation de 5 M. d'€ concerne 1 118 communes, dotées de 141 € pour la plus basse à 78 649 € pour la plus élevée. En Lozère, 33 communes bénéficieront de cette dotation de 583 € à 12 716 €.

Critères de dotation :

- ✗ petites communes de moins de 10 000 habitants ;
- ✗ territoire couvert par Natura 2000 sur au moins 75% de la superficie de la commune ;
- ✗ potentiel fiscal par habitant inférieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la même strate démographique.

La dotation peut être utilisée par les communes comme bon leur semble. Certains animateurs ont engagé un travail avec les communes pour les inciter à utiliser ce fond pour des actions favorables à l'environnement.

✓ Nouveautés marchés publics

- Les marchés d'un montant inférieur à 25 000 € ne sont plus des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).
Pour ces marchés, l'annexe demande d'aide «Marché public» doit figurer obligatoirement dans le dossier de demande de subvention mais n'a plus à figurer dans la demande de paiement.
- Les marchés d'un montant supérieur à 25 000 € comportent l'obligation pour le maître d'ouvrage d'informer les candidats non retenus. Il doit également insérer au dossier (demande de subvention si marché lancé ou demande de paiement si marché non lancé au moment de la demande) une déclaration sur l'honneur du candidat retenu, d'absence de conflit d'intérêt avec l'acheteur.

✓ MAEC

Le SEA a dû effectuer un travail important sur les filots et les parcelles au détriment des autres politiques agricoles (MAEC, Bio, ICHN) du fait de l'évolution du Relevé Parcellaire Graphique qui a subi une révolution complète avec la stabilisation des parcelles dans un système informatique.

Les contrats :

- MAEC sur 5 ans **517 contrats pour 2,6 M € annuel :**
 - ✗ 345 contrats signés sur 5 ans pour 1,9 M €/an
 - ✗ Linéaires de haies 37 contrats => 25 000 €/an
 - ✗ SHP (ancienne PHAE adapté à l'exploitation) 55 contrats => 331 000 € /an
 - ✗ API = 80 contrats => 250 000 €/an
- Agriculture biologique :
 - ✗ conversion =>192 dossiers / 2,31 M.€.
 - ✗ maintien=> 56 dossiers / 180 000 € par an

Concernant le calendrier de la future PAC, il semble peu probable que le prochain programme démarre avant 2023.

Constat stage DREAL/MAEC :

Le stage a mis en évidence :

- une mauvaise gestion de l'année 2015 en termes de contractualisation et de budget a entraîné une fuite des crédits vers des surfaces moins légitimes avec l'extension des MAEC sur tout le département pour compenser l' ICHN ; la mesure « SHP » a consommé une grande partie des enveloppes comme aide directe à l'herbe, ce qui n'était pas l'objectif initial ;
- une mauvaise utilisation des protocoles de diagnostics simplifiés.

Globalement en Occitanie, les services « biodiversité » ont été peu associés au montage des PAEC, contrairement à la Lozère où un travail commun avec les SEA a permis de faire émerger des PAEC réalistes et ciblés sur des enjeux biodiversité en particulier en 2016/2017. Ce travail en amont sur les PAEC est peut-être plus pertinent qu'une analyse des dossiers individuels. Les avis issus de ces analyses n'ayant en général pas été prises en compte par le passé.

Le constat est fait d'une destruction des haies et des murets et un retournement des pelouses (habitats d'intérêt communautaire) sont constatés sur certaines exploitations, parfois lors du passage en agriculture biologique. Guillaume Maronne confirme que l'exclusion des haies et des murets des déclarations PAC relève d'une mauvaise connaissance des mécanismes PAC par les agriculteurs. En

dessous de 10 mètres de large, ces éléments sont rémunérés. Voir si une information/communication à ce sujet peut être envisagée pour éviter la destruction de ces structures indispensables.

III. Organisation du séminaire régional Natura 2000 des 17 et 18 octobre 2019 à Leucate

- Le 17/10 : informations DREAL, présentation des Conservatoires Botaniques Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées, témoignages.
- Le 18/10 : 5 ateliers portant sur les thématiques MAEC, hiérarchisation des enjeux, évaluation des docobs, cartographie et communication.

IV. Exposition Natura 2000 Lozère : état d'avancement du projet

Inauguration reportée au 12 décembre 2019 pour pouvoir finaliser les tableaux dans de bonnes conditions.

Les présidents des collectivités Maîtres d'ouvrage et des comités de pilotage des sites seront invités.

V. Questions diverses :

- Concernant le SIN2 : les formations prévues mais ajournées depuis plusieurs années seront organisées dès que Patrick Goze sera opérationnel.
- Les animateurs s'interrogent sur le suivi des contrats Natura 2000 : quels attendus en termes de bilan et de suivi ? Comment noter l'efficacité d'un contrat ? Quel accompagnement des contrats et notamment maintien des installations en cas d'infraction ou destruction ? Au-delà des cinq ans, comment financer l'entretien des installations ?
Il est difficile d'imaginer des outils formatés compte tenu de l'hétérogénéité des situations.
- Alimentation du SINP : Les données acquises dans le cadre des suivis et inventaires dans les sites N2000 doivent être versées systématiquement dans le SINP.

Le directeur départemental des territoires

Xavier Lizon
Xavier Lizon



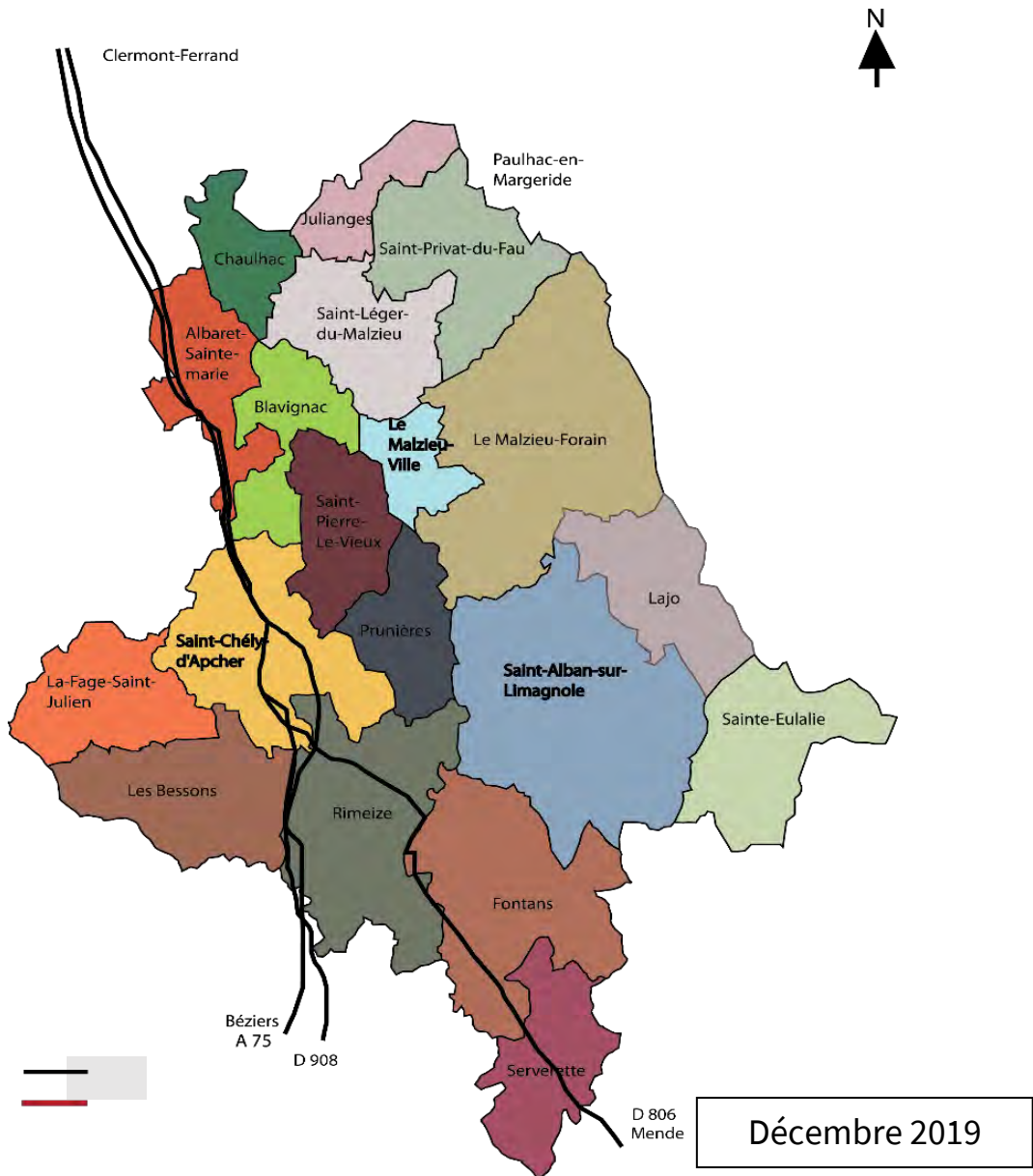
Direction Départementale
Des Territoires de la Lozère

**Réunion départementale des opérateurs Natura 2000 3 octobre 2019
participants**

Organismes représentés	Nom et prénom	Sites Natura 2000	Adresse mail
SMAT du Haut-Allier	Laurent Bernad	ZPS du Haut Allier	lbernad@haut-allier.com
Parc national des Cévennes	Yann Dussac	ZPS des Cévennes	yann.dussac@cevennes-parcnational.fr
CC Hautes Terres de l'Aubrac	Romain Monlong	ZSC plateau de l'Aubrac	comcomaubraclozere@live.fr
Association Terre de Vie	Martin Delaunoy	ZSC(s) falaises de Berger-curse des Blancquets, plateau de Charpel, Valdonnez	martindelunoy@assocterredesvie.fr
Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère	Luc Capon	ZSC vallée du Gardon de Miralès	naturnatural.chg@orange.fr
Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles	Valérie Anne Lafont	ZSC vallée du galezon	valafont.galezon@gmail.com
	Jean-Pablo Rodriguez	ZSC hautes vallées de la Cèze et du Lucot	natura2000hautesceze@active.fr
Causse Causses Aiguall Cévennes « Terres Solidaires »	Karen Joyaux	ZSC vallée des hauts-Gardons	k.joyaux@cau-48.fr
	Cécilia Marchal		c.marchal@cau-48.fr
CC Gorges Causses Cévennes	Marie-Aimée Péan	ZPS gorges du Tarn et de la Jonte, ZSC(s) gorges du Tarn, cause Mejean, vallées du Tarn du Tarnon et de la Minerve	marieaime.gorgesdujonne@orange.fr
Fédération départementale des chasseurs	Lucas Coussade		lcoussade@fde48.fr
Fédération départementale des chasseurs	Evan Martin		e.martin@fde48.fr
COPAGE	Nina Combet	ZSC(s) vallée de l'Urgne, montagne de la Margeride	nina.combet@bocce.chantagne.fr
CC Aulnac Lot Causses Tarn	Marianne Fages	ZSC vallée de l'Urgne	communauteccmaubraclozousse@orange.fr
ALEPE	Fabrice Sanié		fabrice-dit@wanadoo.fr
REPL 48	Olivier Kania		olivier@reel48.org
DREAL Occitanie	Nathalie Lamande		nathalie.lamande@developpement-durable.gouv.fr
DDT 48/SEA	Guillaume Maronne		@lozere.gouv.fr
DDT 48/BIEF Biodiversité	Dominique Hugot		@lozere.gouv.fr
DDT 48/BIEF Biodiversité	Xavier Casellas		@lozere.gouv.fr
DDT 48/BIEF Biodiversité	Dominique Maffray-Duvai		@lozere.gouv.fr

***Annexe 3 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
(OPAH) – étude préopérationnelles***

Étude pré-opérationnelle
d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Communauté de communes des Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac -





SOMMAIRE

Préambule

PHASE 1 : LE DIAGNOSTIC.....	7
I – L’exigence d’un nouveau souffle pour relancer l’attractivité.....	8
A. Une évolution démographique inégalement répartie.....	8
1. Recul démographique entre 2009 et 2019.....	8
2. Perte d’attractivité des trois pôles centre du territoire.....	9
3. Répartition de la population par tranche d’âge.....	10
B. La part importante de population de plus 75 ans.....	10
C. La stabilisation du nombre de ménages depuis 2009.....	12
D. Le niveau modeste des revenus des ménages.....	13
II – Un panel d’activités économiques diversifié.....	15
A. Un territoire dynamique marqué par certaines fragilités.....	15
1. La population active en léger recul.....	15
2. Des mobilités facilitées par la qualité des infrastructures.....	17
3. Des secteurs et des pôles d’emplois spécifiques.....	18
4. Une offre culturelle et associative riche.....	21
5. Une offre commerciale déqualifiée dans les bourgs-centres.....	23
B. Des initiatives communautaires et communales attractives.....	26
1. Les compétences et actions de la Communauté de communes	26
2. Les actions en faveur de la transition écologique et énergétique.....	27
3. Les actions en faveur de la mise en valeur des bourgs.....	28
III – Un parc de logements en pleine mutation.....	31
A. Un parc en progression constante.....	32
1. Les différentes catégories de logement.....	32
2. De multiples facteurs d’évolution.....	32
B. La part croissante des logements vacants.....	34
C. La progression des résidences secondaires et des logements occasionnels : une chance ou un frein ?.....	36
D. Un parc de résidences principales stable.....	38
1. Une répartition géographique en évolution.....	38
2. Les statuts d’occupation.....	39
3. L’inadaptation structurelle du parc à la taille des ménages.....	40
4. Les caractéristiques du parc ancien	41
E. Approche du marché du logement.....	44
1. L’accession à la propriété par les jeunes ménages.....	44
2. Les nouveaux arrivants et néo-séniors.....	45
3. Le marché locatif.....	47
4. Les évolutions récentes du marché de l’habitat.....	48

IV – Des propriétaires, des habitants et des logements.....	53
A. Des propriétaires occupants au degré d’investissement variable.....	53
B. La typologie des bailleurs.....	54
C. Les logements vacants	56
D. Les immeubles en copropriétés.....	59
E. Un territoire particulièrement concerné par la rénovation thermique du parc	60
1. Des précautions indispensables lors de la réhabilitation de l’habitat ancien (avant 1949).....	61
2. Une nécessité d’agir efficacement sur les logements de l’après-guerre.....	61
3. Le repérage des logements énergivores.....	62
F. L’habitat indigne et ses multiples facettes.....	64
1. Constats de non décence ou d’habitat indigne.....	64
2. La présence de radon.....	65
3. Les peintures au plomb.....	67
4. L’assainissement non collectif des logements isolés dans les hameaux.....	67
Synthèse.....	68
PHASE II.....	69
I- Potentiels d’intervention selon les problématiques de logement.....	70
A. Le logement indigne à très dégradé.....	71
B. La précarité énergétique, une préoccupation pour chaque logement.....	77
C. Le maintien à domicile des personnes dépendantes.....	80
D. Le parc locatif vacant ou occupé dégradé.....	84
II. les cibles et actions de l’OPAH pendant 5 ans.....	96
A. Des approches conjointes privées/publiques.....	96
B. Les interventions d’initiatives privées.....	97
C. Les sept volets d’action.....	98
Volet 1 : Le maintien et l’accueil de nouveaux résidents.....	98
Volet 2 : La lutte contre l’habitat indigne et/ou très dégradé.....	99
Volet 3 : La réduction de la facture énergétique : mise en œuvre du dispositif de lutte contre la précarité énergétique.....	100
Volet 4 : Le maintien à domicile de personnes dépendantes.....	102
Volet 5 : Social et articulation des différents dispositifs de relogement.....	103
Volet 6 : Les copropriétés	104
Volet 7 : Le suivi-animation et évaluation du programme.....	105
D. Objectifs quantitatifs de réhabilitation de logements.....	108
1. Logements occupés par leur propriétaire ou propriétaire occupant (PO) : 215 logements.....	108
2. Logements locatifs des propriétaires bailleurs : 75 logements.....	109

3.	Travaux sur parties communes en copropriétés fragiles ou dégradées : cinq copropriétés correspondants à environ 15 logements.....	110
III– La programmation financière.....		111
A.	Financement par les partenaires de l’opération.....	111
1.	Financement de l’Anah.....	111
2.	Financement par la collectivité maître d’ouvrage : la Communauté de Communes des Terres d’Apcher–Margeride- Aubrac.....	112
3.	Financements par les autres partenaires : Département de la Lozère, Région Occitanie.....	113
B.	Synthèse des enveloppes financières à destination des propriétaires occupants (logement occupés ou vacants).....	116
C.	Synthèse des enveloppes financières à destination des propriétaires bailleurs (logements occupés ou vacants).....	117
D.	L’enveloppe financière prévisionnelle sur cinq ans.....	118
Conclusion de l’étude pré-opérationnelle d’OPAH.....		119

Préambule

La Communauté de communes des Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac, depuis sa création en janvier 2017, s'est engagée dans une politique de développement global à l'échelle des 20 communes qui la composent : Albaret-Sainte-Marie, Blavignac, Chaulhac, Fontans, Julianges, La Fage Saint Julien, Lajo, Le Malzieu Forain, le Malzieu-Ville, Les Bessons, Paulhac en Margeride, Prunières, Rimeize, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Chély-d'Apcher, Sainte-Eulalie, Saint-Léger-du-Malzieu, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Privat-du-Fau et Serverette.

Cette Communauté de communes marquée par de grandes disparités démographiques et socio-économiques, connaît depuis la dernière crise économique, une baisse globale de sa population particulièrement marquée dans les centres –bourgs.

Le défi pour ce territoire est d'inverser la courbe démographique en conservant la population actuelle et en accueillant de nouvelles populations attirées par la qualité de l'environnement, des infrastructures, des services à la population et par les prix accessibles de l'immobilier et du foncier.

Le logement privé au même titre que le logement social est un levier important dans la volonté de maintien et d'accueil de nouvelles populations.

Pour y parvenir, une offre de logements de qualité doit être disponible, intégrant tous les éléments de confort que souhaitent aujourd'hui les habitants actuels et futurs du territoire, selon leurs multiples profils et attentes :

- Des ménages occupants propriétaires et locataires qui veulent maîtriser leurs charges d'énergie importantes sur ce territoire situé à plus de 1000m d'altitude
- De personnes vieillissantes envisageant de se maintenir le plus longtemps possible dans leur logement mais aussi se rapprocher des services en centre- bourg
- Des nouveaux arrivants locataires ou propriétaires, accédant à un parc de logement ancien et inadapté nécessitant des mises aux normes de confort et de sécurité
- Des ménages primo-accédant dans l'ancien pour lesquels la construction neuve en lotissement peut s'avérer inaccessible
- Des locataires mal logés ou des propriétaires en grande précarité ...

Face à ces différentes problématiques et un stock croissant de logements vacants aggravé par une désaffectation commerciale et résidentielle des centres-bourgs, la Communauté de Communes des Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac a souhaité lancer une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Cette étude doit permettre de préciser les besoins multiples du territoire et de fixer les objectifs opérationnels du futur programme en proposant des solutions techniques et financières aux différents maîtres d'ouvrages du secteur en vue d'améliorer l'offre de logement privé.

PHASE 1 : LE DIAGNOSTIC

I – L'exigence d'un nouveau souffle pour relancer l'attractivité

A. Une évolution démographique inégalement répartie

1. Recul démographique entre 2009 et 2019

Le territoire compte 10 623 habitants en 2019.

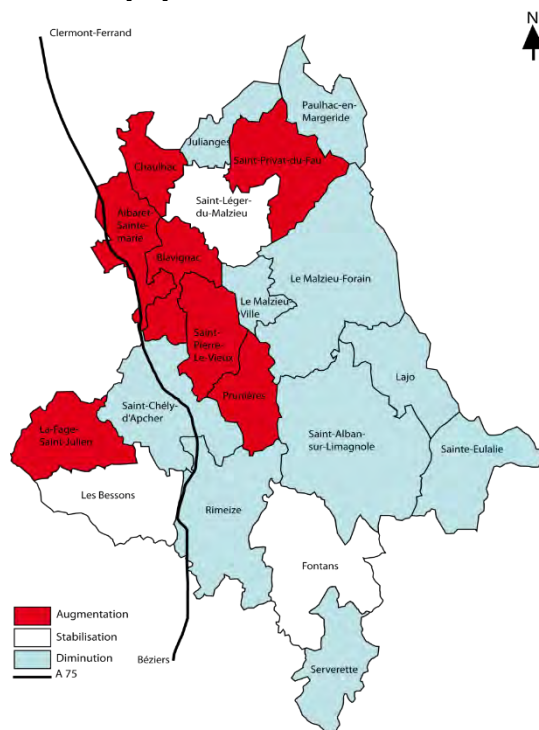
Il présente une situation associant :

- Une diminution de la population entre les 2 recensements de 2009 et 2019
- Une stabilisation du nombre des ménages et du nombre de logements avec notamment le ralentissement des mises en chantier de logements neufs
- La croissance du nombre de logements vacants

Entre 2009 et 2019, le territoire a perdu **540 habitants soit une baisse de 4,83%** alors qu'il en avait gagné presque autant entre 1999 et 2009. (+ 454 habitants)

- 10 communes perdent des habitants (elles représentent 3/4 de la population totale)
- 3 communes sont stables
- 7 communes gagnent des habitants

Evolution de la population entre 2009-2014 (source INSEE 2014)

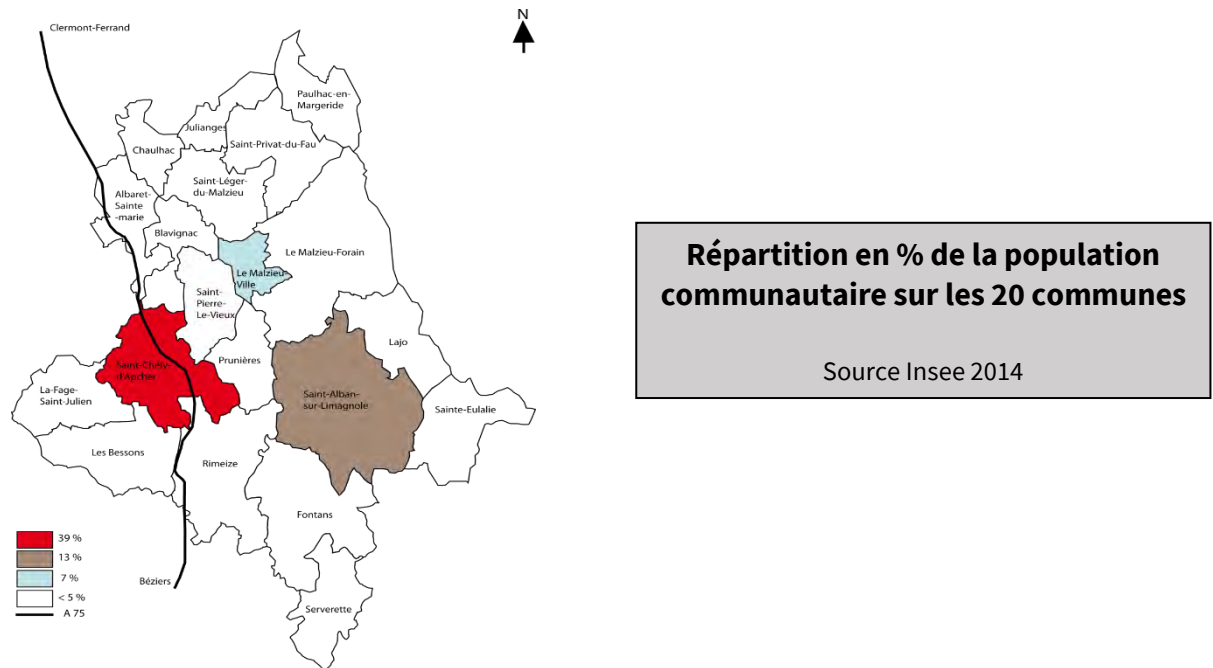


Le taux d'évolution annuel moyen de la population atteint -0,9% entre 2009 et 2014. (Le département est à -0,2%)

On enregistre en 2017, plus de deux décès pour une naissance. La perte naturelle de population des communes n'est pas compensée par un solde migratoire également négatif depuis 2009.

2. Perte d'attractivité des trois pôles centre du territoire

Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Alban-sur-Limagnole et Le Malzieu-Ville concentrent 59 % de la population communautaire en 2014 mais perdent 540 habitants entre 2009 et 2014.



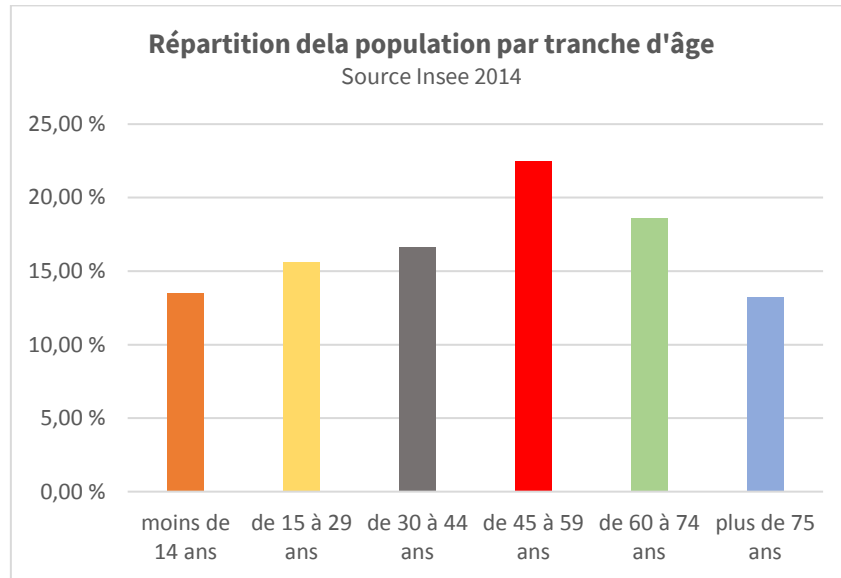
On observe un phénomène d'évasion des habitants des bourgs et plus particulièrement des jeunes ménages vers les hameaux et lotissements des communes rurales proches des axes routiers. Ces disparités d'évolution observées entre les communes rurales proches des infrastructures et notamment de l'A75 et les 3 pôles de la communauté révèlent une récente évolution du maillage socio-économique du territoire.

Pourquoi les ménages quittent-ils les bourgs pour s'installer dans les communes rurales de l'Ouest :

- Proximité A75 rendant attractives les petites communes à moins de 10 mn de l'autoroute pour les ménages bi-actifs aux migrations quotidiennes entre les pôles économiques de Mende, Saint-Flour, Marvejols et Espalion.
- Offre foncière en inadéquation avec les attentes des acquéreurs qui recherchent des maisons avec jardins.
- Coût de l'eau et de l'assainissement moindre sur les petites communes rurales que sur Saint-Chély-d'Apcher.
- Fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) plus faibles sur les petites communes rurales.
- Dévitalisation ciblée sur les bourgs notamment au niveau de l'appareil commercial conséquent à la crise économique et à l'évolution des modes de vie.

3. Répartition de la population par tranche d'âge

La répartition de la population par tranche d'âge traduit une diminution du nombre de personnes de moins de 44 ans entre 2009 et 2014, représentant les jeunes ménages primo-accédant qui vont partir s'installer dans de plus grandes villes comme Aurillac, Clermont-Ferrand ou Montpellier pour y travailler.



Par contre, on notera le nombre important de personnes de plus de 60 ans soit 3 397 personnes en 2014 et leur augmentation (+ 1436 personnes entre les 2 recensements) qui donnera, dans une quinzaine d'années une tranche de population très âgée à loger dans les meilleures conditions afin d'assurer un maintien sur le territoire. Il s'agira de promouvoir l'adaptation de logements au vieillissement et de permettre un accès facilité aux services à la personne notamment. Cette évolution doit être anticipée dès aujourd'hui afin d'éviter d'éventuels départs vers d'autres pôles de commerces et services.

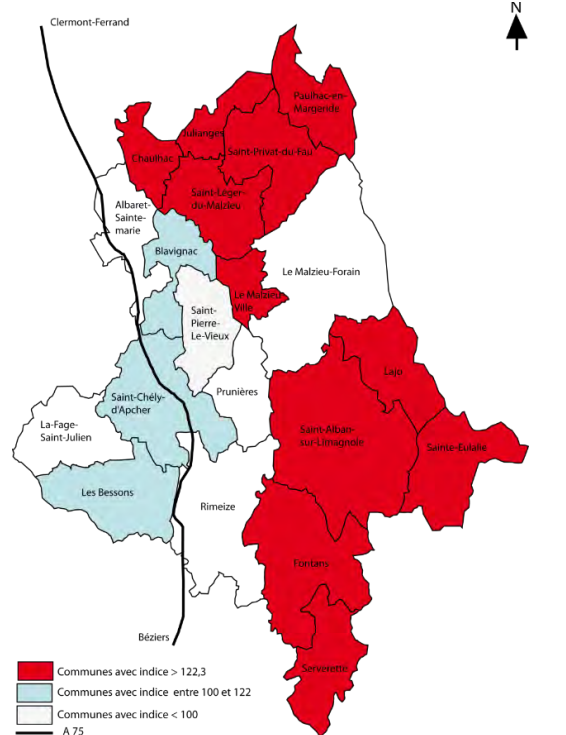
B. La part importante de population de plus 75 ans

On dénombre 1 412 personnes de plus de 75 ans, en 2014 soit 13% de la population.

L'indice de vieillissement correspond à la population de plus de 65 ans / population âgée de moins de 20 ans. Plus il se rapproche de 100 ou le dépasse, plus la population est âgée. Cet indice est de 96 en France en 2012, de 110,6 dans le Département et atteint le niveau préoccupant de 122,3 dans la Communauté de Communes en 2015.

Ce phénomène s'explique sur la longue durée par le mouvement d'émigration des jeunes en âge de faire des études ou de travailler, la baisse de la fécondité et le retour de personnes natives de la Lozère pour y passer leur retraite.

Indice de vieillissement en 2015 (source Insee 2015)



La population des 80 ans et plus a sensiblement augmenté entre les 2 recensements, atteignant **928 personnes en 2015 soit 8,7% de la population** mais leur répartition est très variable selon les communes.

Cette tranche de population est nombreuse sur les trois pôles de la Communauté. La présence d'EHPAD et d'établissements de long séjour explique en grande partie cette tendance. Le rapprochement des commerces et services est également un facteur déterminant pour des personnes devenant parfois fragiles et dépendantes.

Le monde rural, et plus particulièrement les communes les plus excentrées des axes routiers principaux, subit le vieillissement de la population qui est souvent synonyme d'isolement. Des réseaux d'entraide s'organisent pour le maintien à domicile pilotés par les communes et les services sociaux (MSA et Carsat).

De plus, ces retraités vieillissants de plus de 80 ans vivent dans des maisons vastes datant d'avant 1970 souvent mal isolées et peu ou pas adaptées aux problèmes physiques liés à l'âge.

L'A.P.A. (Aide Personnalisée à l'Autonomie) mise en place par le Conseil Départemental contribue fortement à soutenir la solidarité familiale qui s'exerce pour le maintien à domicile. Les services d'aide à domicile (ADMR, Présence Rurale), les permanences assurées par le Centre Médico-Social Départemental et le CCAS de Saint-Chély-d'Apcher sont autant de structures qui contribuent aussi à rompre l'isolement par des contacts réguliers avec les personnes référentes du territoire.

Dans un contexte où les initiatives sont mises en place pour faciliter et améliorer les conditions matérielles du maintien à domicile des personnes âgées avec notamment l'étoffement de la gamme des services à domicile, la question des conditions de logements des personnes âgées et des besoins d'amélioration apparaît avec toute son acuité.

Le souhait le plus généralement exprimé est celui du **maintien ou du retour à domicile des personnes âgées** lorsqu'il y a eu hospitalisation. Ce souhait est exprimé par les personnes elles-mêmes, leurs familles et les acteurs locaux. Ce choix s'avère également moins coûteux que l'hébergement en structure collective.

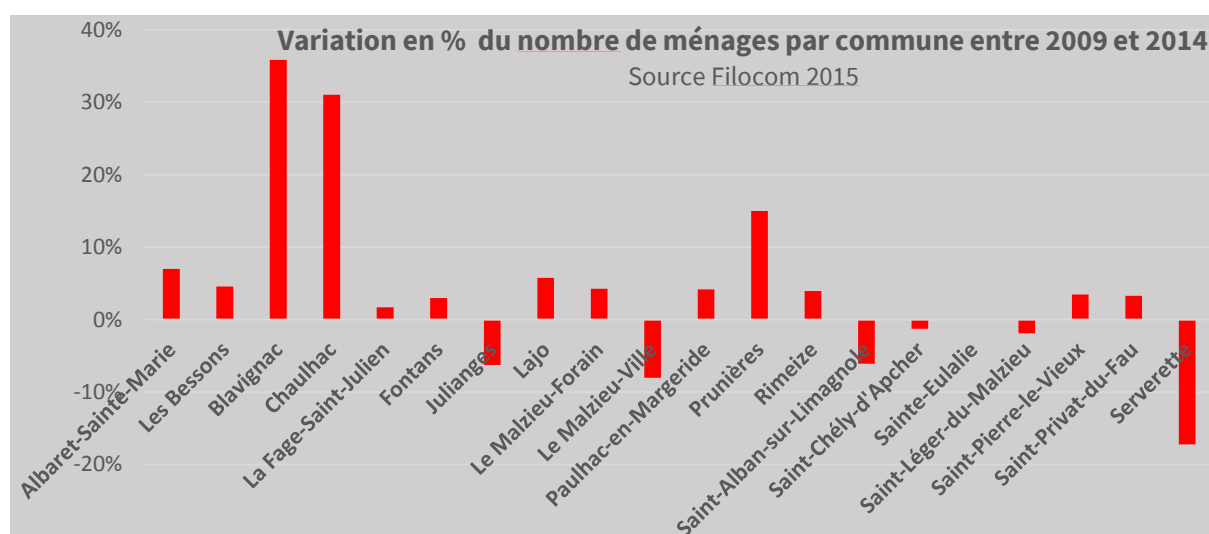
D'ici à 2030, 1 700 habitants vont entrer dans le grand âge (> 80 ans) sur l'ensemble du territoire et ce phénomène va s'amplifier du fait des migrations de personnes retraitées.

C'est pourquoi, il paraît essentiel de **contribuer à l'amélioration de logements** souvent mal adaptés à des personnes vieillissantes : présence de baignoires, escalier intérieur ou extérieur...

C. La stabilisation du nombre de ménages depuis 2009

La baisse de la population n'a pas eu de conséquence directe sur le **nombre de ménages et de résidences principales** : On dénombre 4 935 ménages en 2014 soit 7 de moins qu'en 2009.

Cela s'explique par la réduction de la taille des ménages passant de 2,05 personnes/ménage en 2014 contre 2,23 personnes en 2007, liée aux séparations, perte du conjoint et à la décohabitation familiale.



Cette tendance n'est pas sans incidence sur les besoins en logements. Les besoins quantitatifs se maintiennent, tandis que la demande qualitative évolue.

On pourra faire évoluer les capacités d'accueil en augmentant et en diversifiant l'offre de logements par une requalification de l'habitat existant principal, secondaire et vacant.

De même, la demande des ménages va évoluer vers la recherche de logements plus petits et moins coûteux à l'entretien.

L'objectif est alors d'accueillir de nouveaux habitants et d'augmenter et diversifier l'offre de logements pour renforcer les capacités et redresser le solde migratoire déficitaire.

D. Le niveau modeste des revenus des ménages

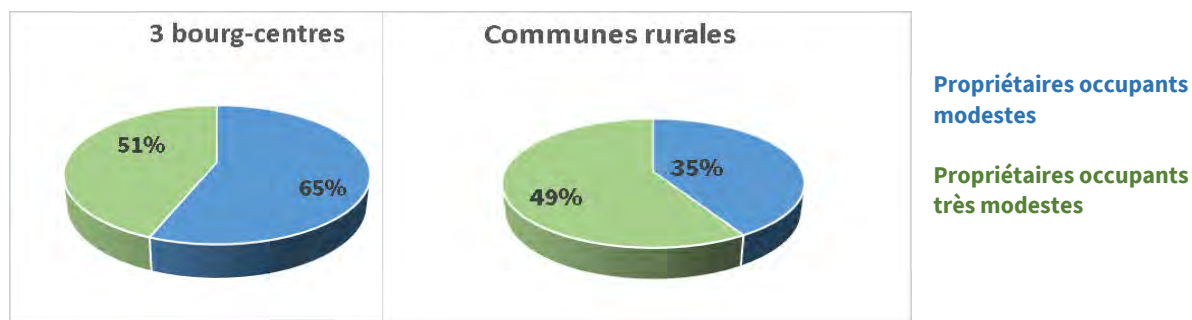
En 2015, le nombre de foyers fiscaux imposables par rapport à l'ensemble des foyers fiscaux de la Communauté de Communes est de 50 % pour un revenu net moyen de 20 122€ qui baisse à 19 660€ en 2017 (moyenne départementale de 21 178 € en 2015).

350 propriétaires occupants sont exonérés de taxe d'habitation.
12,9 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2015.

*NB : Le **seuil de pauvreté** est un revenu minimal en dessous duquel une famille est considérée comme pauvre. Ce **seuil** est fixé par les autorités de chaque pays.*

30% des ménages propriétaires du territoire sont éligibles aux aides de l'Anah, c'est-à-dire qu'ils ne dépassent pas les plafonds de ressources applicables pour l'obtention des subventions.

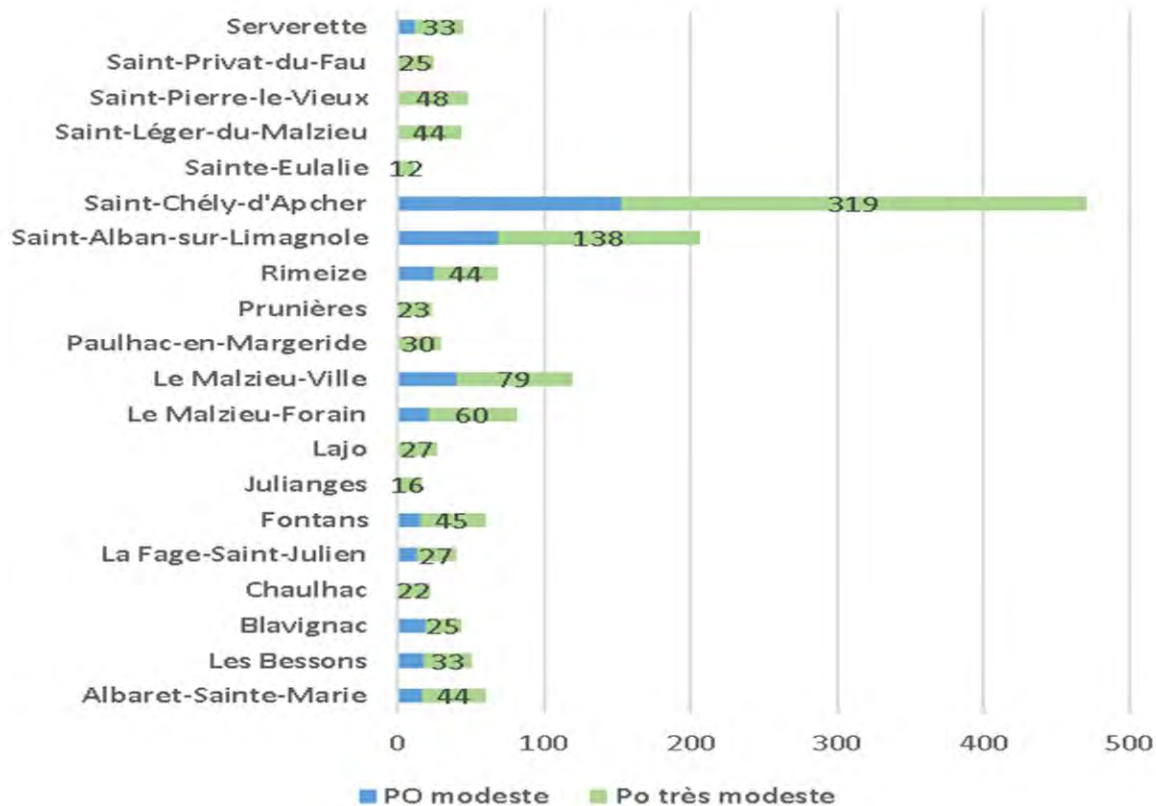
Ces ménages très modestes sont répartis de façon égale entre les zones très rurales et les bourgs-centres. Les propriétaires modestes des bourgs-centres résident majoritairement dans des lotissements construits à partir des années 50.



Source Filocom 2015

La proportion de ménages susceptibles d'obtenir une subvention pour travaux peut donc être relativement élevée dans ce territoire qui, dans les secteurs industriels, artisanaux et de services, emploie un personnel avec des salaires modestes.

Propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH Filocom 2015



54% des ménages éligibles aux aides de l'Anah vivent sur les trois pôles d'habitation et d'activités du territoire :

- 32 % à Saint-Chély-d'Apcher
- 14 % à Saint Alban-sur-Limagnole
- 8 % au Malzieu-Ville

II – Un panel d’activités économiques diversifié

Avec une densité moyenne de 24 habitants au km² en 2018 (33.5 dans le Département), la Communauté de communes se révèle être un territoire rural plein de disparités et riche des spécificités de chacun de ses pôles économiques :

Elle conjugue en effet plusieurs facettes en terme de secteurs d’activités économiques qui lui confère le statut de territoire le plus dynamique de la Lozère :

- **Une activité prédominante de services publics**, d’enseignement, de santé et d’action médico-sociale concentrée sur les trois pôles principaux de Saint-Chély-d’Apcher, du Malzieu-Ville et de Saint- Alban-sur-Limagnole
- **Des activités commerciales, artisanales et industrielles très spécifiques** concentrées sur Saint-Chély-d’Apcher, le Malzieu-Ville et Albaret-Sainte-Marie

A- Un territoire dynamique marqué par certaines fragilités

1. La population active en léger recul

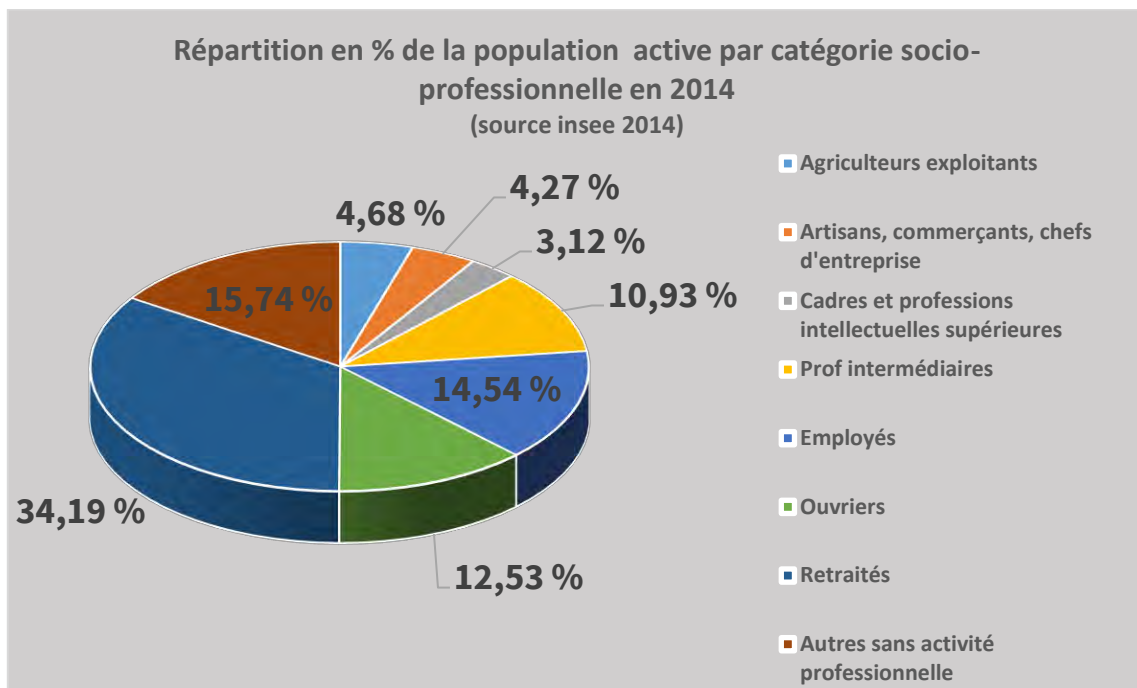
Le territoire compte **4 562 emplois en 2014** contre 4 700 en 2009, soit une **perte nette de 138 emplois**.

Parallèlement, la C.C TAMA a **perdu 229 actifs ayant un emploi et résidant sur son territoire** entre 2009 et 2014 soit 5%. On en déduit que la crise de 2008 a provoqué une perte mais aussi une évansion des actifs vers d’autres pôles de vie.

Emploi (source Insee 2014)	2009	2014	Lozère (2014)
Nombre d'emplois dans la C.C TAMA	4700	4562	31709
Actifs ayant un emploi dans la C.C TAMA	4563	4334	31106
Indicateur de concentration	103,00	105,27	101,94

Le Département de la Lozère présente un indicateur de concentration d’emplois* maximum de 101,94 % en 2014 qui indique qu’il existe autant d’emplois dans le Département que de nombre d’actifs ayant un emploi. Sur la Communauté de Communes cet indicateur atteint 105,27%, c’est-à-dire que **le territoire fournit des emplois à des actifs habitant à l’extérieur de la Communauté** et que ce phénomène a légèrement augmenté depuis 2009.

**NB : L’indicateur de concentration d’emploi est égal au nombre d’emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d’emploi au lieu de travail ou plus brièvement d’emploi*



Le graphique indique la part élevée des personnes retraitées (1 sur 3) ainsi que la part importante des statuts d'employés et ouvriers (1 sur 4).

Au moment de la crise économique de 2008, la Lozère a connu un pic de chômage à 8%. Depuis 2013, les chiffres fluctuent autour de 6% ; un taux inférieur à la moyenne nationale recensée en septembre 2019 et au plus bas depuis 10 ans (8,4%).

Les emplois temporaires sont à nouveau en hausse (+3,5%) et concernent principalement la construction.

L'évolution des emplois entre 2008 et 2013 se traduit par des fluctuations au sein de différents catégories d'actifs avec notamment :

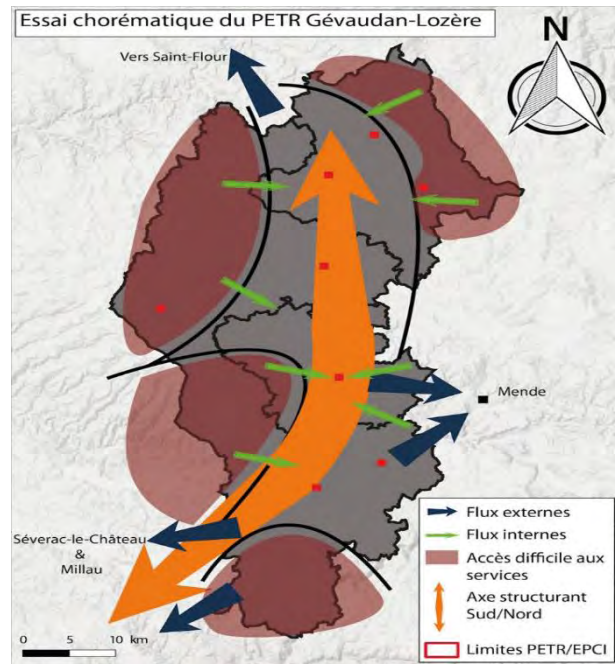
- La perte de :
 - 92 agriculteurs, lié au regroupement d'exploitations par la diminution du nombre d'agriculteurs
 - 56 cadres ou professions intellectuelles supérieures.
 - 33 ouvriers
- et un gain de :
 - 39 artisans, commerçants ou chefs d'entreprises
 - 86 professions intermédiaires
 - 140 employés notamment lié au développement de l'aire de la Lozère sur l'A75 à Albaret-Sainte-Marie.

On constate une augmentation des emplois qualifiés de type intermédiaire notamment sur Saint-Chély-d'Apcher.

2. Des mobilités facilitées par la qualité des infrastructures

Malgré sa situation à plus de 1000 mètres d'altitude, ce territoire évolue le long du corridor de développement généré par le passage de l'autoroute gratuite A75 qui relie l'Espagne à Paris en passant par Clermont-Ferrand.

Positionné au carrefour entre l'A75 et la D 806 qui la relie à Mende, préfecture de la Lozère, la Communauté de communes bénéficie également de l'impact des bassins d'emplois plus ou moins importants qui l'environnent et vers lesquels se dirigent les actifs : vers le nord, Saint-Flour et Coren, et vers le sud, Marvejols, La Canourgue, Banassac).



Source : PÉTR Gévaudan-Lozère : Etude TAD GAL Geoffroy Nail -Baud



L'analyse des navettes domicile-travail indique que le nombre d'actifs ayant un emploi, résidant dans la Communauté et partant travailler dans un autre département (Cantal vers Aurillac et Saint-Flour ou Aveyron vers Séverac d'Aveyron et Espalion) a légèrement diminué : 188 actifs en 2013 contre 200 en 2008 mais se maintient autour de 4 % des actifs ayant un emploi.

Le nombre d'actifs résidant et travaillant dans la même commune a également sensiblement diminué passant de 2 400 actifs en 2008 à 2 159 actifs en 2013 soit une perte de 241 actifs. Ceci traduit bien l'évasion de ménages vers des lieux de résidence sur les communes rurales.

L'objectif doit donc être d'améliorer l'attractivité du territoire en permettant notamment aux populations actives d'y résider de manière permanente (enseignants, actifs saisonniers, futurs seniors...). La Communauté de Communes, par son potentiel d'offre de logements et par la qualité de ses infrastructures routières peut bénéficier de la dynamique économique qui l'entoure. Elle doit trouver les moyens de fixer des ménages dans son environnement actif et porteur d'emplois.

La question sera celle de l'attractivité du foncier et de l'immobilier pour l'arrivée de personnes extérieures au territoire. Peut-on attirer et fixer par des prix de l'immobilier accessibles des jeunes ménages primo-accédant à revenus modestes avec ou sans enfant ?

3. Des secteurs et des pôles d'emplois spécifiques

L'agriculture occupe une place très minoritaire avec 6,7% du nombre d'établissements actifs en 2015 et une baisse tendancielle liée au regroupement inéluctable des exploitations.

C'est bien le secteur du commerce, transport et services divers qui domine avec 57,8% des établissements actifs, synonyme de diversité et d'innovation.

Suit le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale qui totalise 15,4% de établissements.

Le secteur de la construction représente 5,1% du nombre d'établissements actifs en 2015 et celui de l'industrie, 9.6 %.

Saint-Chély-d'Apcher concentre 59,64 % de l'emploi du territoire (2 721 emplois en 2014) et conforte son rôle de bassin d'emploi principal du nord de la Lozère.

Ceci est lié à la présence de nombreux commerces et services de proximité, entreprises artisanales et industrielles comme notamment l'usine Arcelor Mittal qui procure 244 emplois directs et 200 indirects (ouvriers et cadres). De plus le dynamisme de ces entreprises est garanti par les investissements récents réalisés notamment par la Société d'Economie Mixte d'Équipement et de Développement de la Lozère (SELO) qui a investi 32 M€ dans les bâtiments d'Arcelor et Arcelor, 60 M€ dans les process d'usine.



Usine Arcelor-Mittal de Saint-Chély-d'Apcher

Saint-Alban-sur-Limagnole qui totalise 15% des emplois du territoire a réussi à stabiliser ses 680 emplois entre 2009 et 2014 car il s'agit majoritairement d'emplois publics liés à l'activité médico-sociale réputée de l'hôpital psychiatrique François Tosquelles qui coordonne 5 centres médico-sociaux répartis dans toute la Lozère.

Le Malzieu-Ville concentre 8,7% des emplois du secteur soit 398 emplois en 2014. Avec un ratio de 126 emplois pour 100 actifs, la commune confirme son rôle de centralité vis-à-vis des communes alentours qui forment un bassin d'environ 2000 habitants. Trois zones d'activités sont occupées par des entreprises qui totalisent plus de 100 emplois.

Albaret-Sainte-Marie située à proximité de l'A75 accueille l'aire départementale de la Lozère et ses structures associées de restauration, hôtel, supermarchés qui procurent 100 emplois fixes à l'année majorés de cinquante emplois saisonniers pendant les mois d'été. Mais les difficultés de recrutement de jeunes actifs sont renchériées par la difficulté de les loger sur place par manque d'offre de petits logements vides ou meublés de qualité.

La Communauté de Communes espère l'accueil de nouvelles entreprises avec la création de la Zone d'Activités Economiques d'Albaret-Sainte-Marie viabilisée en 2018 à l'entrée de l'A75 (côté échangeur nord) dont deux parcelles ont été vendues à ce jour à la société SEFIAM. Elle a également construit l'atelier relais « espaces créatifs » sur cette même commune. Une autre Zone d'Activité Economique a été viabilisée en 2018 au Malzieu-Ville pour accueillir l'Atelier relais France Résille.

La création d'un échangeur autoroutier complet au Nord de Saint Chély d'Apcher d'ici 2020 devrait permettre d'améliorer l'attractivité des zones aménagées.

- Un secteur tertiaire

La majorité des établissements de commerces et services du territoire sont concentrés à Saint-Chély-d'Apcher mais aussi au Malzieu-Ville et à Saint-Alban-sur-Limagnole avec la présence de commerces très variés d'habillement, assurances, banques, alimentation, coiffeur, restaurants et cafés/bars...

La commune de Saint-Chély-d'Apcher agit également comme un pôle local de santé avec notamment un centre hospitalier, et une future maison de santé pluri-professionnelle. Au total, ce sont 8 établissements de santé, 3 pharmacies, et plus de 20 professionnels de santé dont des spécialistes tels que sage-femme, chirurgien- dentiste, diététicien qui sont présents sur la commune. En matière de santé, deux maisons de santé existent sur les pôles de Saint-Alban-sur-Limagnole et du Malzieu-Ville qui vient de trouver un nouveau médecin pour remplacer un départ à la retraite.



Maison de santé de Saint- Alban-sur-Limagnole

Le secteur de l'éducation à Saint-Chély-d'Apcher dispose d'une grande offre scolaire pré/post bac avec des filières professionnelles : 2 écoles, 2 collèges, 3 lycées proposant des filières générales et professionnalisantes et divers enseignements post bac dans les domaines de l'hôtellerie, le traitement des matériaux, l'agriculture et la gestion des espaces naturels. 1 100 élèves sont scolarisés dans les 4 établissements primaires et secondaires. 620 élèves fréquentent les 2 lycées général et technologique.

Enfin 700 élèves et/ou étudiants sont scolarisés dans le lycée privé général hôtelier et professionnel industrie. Plus des 2/3 des 15/24 ans habitant un autre logement 1 an auparavant viennent d'une autre commune, ce qui est révélateur de l'attrait dont bénéficie Saint-Chély-d'Apcher auprès des jeunes étudiants et lycéens.

Neuf communes sont dotées d'écoles maternelles et primaires : Albaret-Sainte-Marie, Blavignac, Saint- Chély- d'Apcher, Saint- Alban- sur- Limagnole (dont le collège privé vient d'être rapatrié à Saint-Chély-d'Apcher), Le Malzieu-Ville, Prunières, (commune recherchée avec son école construite en 2000 et sa cantine alimentée par le lycée hôtelier de Saint-Chély-d'Apcher), Rimeize, et Serverette.



L'école maternelle et primaire entièrement rénovée de Rimeize.

A Albaret-Sainte-Marie, le site du château d'Orfeuille constitue une antenne locale du CFA et de l'Université de Montpellier pour la formation au management des métiers de l'hôtellerie. Les étudiants éprouvent de grande difficulté à se loger sur le secteur, or la reprise éventuelle de la formation par de nouveaux investisseurs souhaitant la développer va être en partie conditionnée par le potentiel d'accueil de futurs étudiants dans le parc de logements situé à proximité.

Le très haut débit internet est disponible sur la commune de Saint-Chély-d'Apcher mais la qualité du réseau internet est très disparate sur le reste du territoire à l'exception des communes situées le long de l'A75 qui profitent de ce réseau autoroutier. L'accès à la fibre optique est prévue d'ici maximum 2022 sur toute la Communauté de communes.

- Les professionnels du bâtiment

Comme l'école, l'épicerie ou le facteur, l'artisan par sa présence, sa polyvalence, est un véritable acteur de la vie rurale favorisant des liens d'échanges et de solidarité entre les habitants et contribuant par sa compétence au maintien à domicile des personnes les plus vulnérables.

Le maillage artisanal du territoire constitue une des forces vives du dynamisme local et serait conforté par une opération communautaire en faveur de l'habitat. De plus, le problème de vieillissement des artisans sous-tend l'enjeu de la transmission-reprise dans les années à venir que l'OPAH peut contribuer à faciliter en étant pourvoyeuse de chiffre d'affaires pour des activités réalisées localement. Cette hausse prévisionnelle d'activité peut rassurer d'éventuels repreneurs de TPE ou PME exerçant dans le bâtiment.

Ne serait-ce que sur Saint-Chély-d'Apcher, on dénombre 5 électriciens, 7 peintres/vitriers, 8 menuisiers, 5 maçons, 5 plombiers... Mais les artisans sont présents sur toutes les communes ainsi que celles limitrophes ou proches du territoire comme Fournels, Marvejols, Nasbinals, etc...

Trois architectes maître d'œuvre sont également présents à Saint-Chély-d'Apcher. Ils seront à même de répondre aux exigences d'ingénierie technique et pourront assister les maîtres d'ouvrage des projets les plus complexes générés par une future action habitat.

Le lancement d'une action Habitat sur la Communauté de communes des Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac sera aussi l'occasion d'encourager et de soutenir la filière bâtiment par notamment la sensibilisation, la promotion des métiers du bâtiment et cela encouragera les reprises/ installations.

4. Une offre culturelle et associative riche

- Sur le plan culturel

On observe une vitalité culturelle associative importante (plus de 120 associations de sport, loisirs, culture... sur Saint-Chély-d'Apcher ainsi qu'au Malzieu-Ville et à Saint- Alban-sur-Limagnole). Mais chaque commune possède son comité des fêtes et ses associations locales sportives et de loisirs qui s'appuie sur les salles d'activités pour la majorité rénovées et attractives.



Ciné-théâtre de Saint-Chély-D'apcher



La médiathèque Théophile Roussel à Saint-Chély-d'Apcher

L'offre culturelle de qualité autour du ciné-théâtre géré par la Communauté de communes au travers d'une palette large de supports (cinéma, spectacles, théâtre, éducation artistique et

culturelle, accueil d'artistes en résidence) s'élargit avec la création d'un pôle culturel complémentaire pour accueillir des formes plus grandes. Avec 30 000 entrées par an le ciné-théâtre basé à Saint-Chély-d'Apcher confirme le dynamisme de l'offre culturelle tournée vers la jeunesse avec deux centres de loisirs (un au Malzieu-Ville et un à Saint Chély d'Apcher), un espace jeune, une bibliothèque au Malzieu-Ville, une médiathèque à Saint Chély d'Apcher et un jardin du livre.

- Sur un plan touristique

Le territoire bénéficie d'une bonne attraction touristique à la fois de passage par les activités diverses qu'il propose mais aussi sédentaire pour les résidents de logements secondaires qui reviennent passer une ou deux semaines au Pays, durant les mois d'été.



Un parc très fréquenté sur la commune de Sainte Eulalie

Le Malzieu-Ville bénéficie d'une image touristique ancienne liée au patrimoine architectural exceptionnel de son bourg médiéval et à son site paysager qui lui confère une forte attractivité touristique de passage et résidentielle au-delà de la Margeride. La commune accueille le siège social de l'office de tourisme Communautaire Margeride en Gévaudan créé en 2018 en EPIC regroupant les 3 anciens offices du territoire.



Hôtel-restaurant au Malzieu-Ville

- L'impact du tourisme sur le parc de logements

La présence d'hôtels désaffectés sur ces deux communes dont un à vendre à Saint-Chély-d'Apcher témoigne de la forte activité économique et touristique qu'a connu le territoire mais dont les modalités d'accueil des touristes ont évolué vers les gîtes privés et la résidence secondaire.



Hôtel à vendre dans le cœur du bourg de Saint- Chély- d'Apcher

Depuis les années 1980, de gros efforts ont été réalisés par le Malzieu-Ville pour développer son attractivité.

Mais cette activité touristique concentrée sur la période estivale capte un nombre conséquent de logements qui sont impropres à la location à l'année car souvent dénués de tout confort thermique et notamment de chauffage central adéquat.

L'habitude des habitants du territoire est d'aménager un gîte meublé dans les rez-de-chaussée de leur maison ou bien dans leur maison secondaire. Cette configuration des logements ne facilite pas la vente de logements à l'année en faveur des primo-accédants ou nouveaux arrivants qui recherchent les standards de maisons individuelles avec une occupation complète de leur bien.

5. Une offre commerciale déqualifiée dans les bourgs-centres

La réalité de la centralité des bourgs de Saint-Chély-d'Apcher, de Saint-Alban-sur-Limagnole et du Malzieu-Ville tient à la présence dans les années passées d'un tissu commercial étoffé situé en centre-bourg.

L'évolution des modes de vie ruraux avec la création de supermarchés en périphérie, la forte mobilité des ménages facilitée par l'A75 et l'achat en ligne pour les nouvelles générations « internet » a fortement fragilisé ce tissu commercial.

La fermeture progressive des locaux commerciaux constitue un frein au développement par les difficultés de reprise transmission, le vieillissement des commerçants, la difficile mobilisation des locaux commerciaux vacants par d'éventuels repreneurs.

Les commerces en centre-ville se vident, se transforment en logements touristiques au Malzieu-Ville ou sont laissés vacants par les propriétaires d'immeubles qui ne peuvent les revendre du fait d'une structuration des parties communes ne permettant pas d'accès indépendant à l'étage ce qui paradoxalement bloque l'installation de nouveaux commerçants et l'aménagement de logements indépendants aux étages.



Commerces vacants à Saint-Chély-d'Apcher

La nécessité de lancer une **action spécifique pour la requalification des locaux commerciaux vacants semble indispensable** car leur présence participe fortement à l'appréciation générale de l'environnement commercial. C'est ce qui est prévu par les communes du Malzieu-Ville et de Saint-Chély-d'Apcher dans le cadre de la politique en faveur des bourgs-centres par la Région Occitanie.

Malgré des traitements urbains de qualité de l'ensemble des bourgs, la fréquentation forte du marché hebdomadaire de Saint-Chély-d'Apcher, la présence de stationnement et parkings, il faut renforcer l'attractivité des centres-bourgs et donc la pérennité de ces commerces.



Commerce vacant au Malzieu-Ville (rapport Bourg-Centre Occitanie 2019)

Il s'agit à la fois de libérer des espaces pour densifier l'activité notamment sur le Malzieu-Ville où manquent les espaces commerciaux mais aussi de recycler des locaux vacants en logements accessibles pour personnes à mobilité réduite en fonction de la faisabilité technique pertinente, pour répondre aux personnes âgées souhaitant s'installer en centre-bourg.

Par ailleurs, l'ensemble des professionnels (artisans et commerçants) présente un double enjeu pour le territoire. Elles contribuent activement au maillage socio-économique. Par tradition, elles vivent en lien quasi indissociable entre l'activité et le foncier et / ou l'immobilier. Elles constituent une bonne part des maîtres d'ouvrage à l'initiative dans les OPAH

La transmission d'entreprise pose des interrogations, sur l'investissement économique et sur le logement du cédant et du repreneur.

Cette activité traditionnelle doit donc rester reliée au tourisme et à l'économie résidentielle par la promotion de logements locatifs à moyen et long terme dans les bourgs-centres.

C. Des initiatives communautaires et communales attractives

1. Les compétences et actions de la Communauté de communes

La Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, depuis sa création en janvier 2017, s'est engagée dans une politique de développement global à l'échelle des 20 communes qui la composent à travers notamment :

- **Une politique d'accueil et de développement économique** : zones d'activités économiques d'intérêt communautaire dont en 2017 la ZAE de Malzieu-Ville et la ZAE d'Albaret-Sainte-Marie pour l'accueil de plusieurs entreprises et ateliers- relais (Espaces Créatifs et France-résille)
- **Une politique locale du commerce** et soutien aux activités commerciales notamment sur les commerces multi services et station-service du Malzieu-Ville, de Serverette et de Saint-Alban-sur-Limagnole
- **La promotion du tourisme** par l'adhésion au Parc Naturel Régional de l'Aubrac et au Syndicat Mixte des monts de la Margeride, l'entretien des sentiers de randonnée et la constitution d'un EPIC Margeride en Gévaudan qui regroupe les personnels des anciens offices de tourisme
- **Le développement des équipements culturels et sportifs** d'intérêt communautaire par la réalisation et la gestion du Ciné-théâtre, le soutien aux associations et manifestations culturelles, la construction d'une halle des sports sur la commune du Malzieu-ville, l'entretien de la via Ferrata du Malzieu-Ville et la gestion des courts de tennis couverts à Saint Chély d'Apcher
- **Une politique d'action sociale** en faveur des personnes âgées (aide à la télé-alarme et au chauffage), des familles (structures petites enfances, RAM, micro-crèche à Saint-Alban-sur-Limagnole) et plus largement par la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et d'une Maison de Services au Public
- **Une politique d'accueil des gens du voyage** par la gestion de l'aire d'accueil de Saint-Chély-d'Apcher qui comporte 10 emplacements
- **Une politique de sécurité et de prévention** par sa contribution au SDIS et au fonctionnement et à l'entretien des centres d'incendie et de secours, du Malzieu-Ville, de Saint-Alban-sur-Limagnole de Serverette et de Saint-Chély-d'Apcher
- **La gestion du service public d'assainissement** non collectif pour les 20 communes (SPANC)
- **La protection et de la mise en valeur de l'environnement**, par animation de l'opération Natura 2000 et la révision du DOCOB Montagne de la Margeride
- **Une politique du logement et du cadre de vie** déjà engagée par la Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, à travers le Contrat Local d'Engagement pour le programme Habiter Mieux décidée en 2018 ; c'est dans ce cadre que la présente

étude préalable d'OPAH a été lancée afin de mesurer les besoins d'une action de requalification du patrimoine bâti des ménages les plus modestes du territoire. Déjà, de 2004 à 2009, une opération programmée de l'amélioration de l'habitat aux résultats très positifs avait été réalisée sur la Commune de Saint-Chély-d'Apcher. Depuis 2015, un Programme d'Intérêt Général Départemental de lutte contre la précarité énergétique est en cours et est reconduit jusqu'en 2021.

Ces dispositifs d'amélioration des performances énergétiques ont permis de nombreuses réhabilitations mais ont laissé une population de propriétaires avec des demandes non couvertes mais répandues (maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, la lutte contre l'insalubrité de logement) et par ailleurs pas de traitement de l'offre locative privée sociale.

Souhaitant également attirer de nouvelles populations, la Communauté de communes a financé un lotissement de 16 lots à Blavignac mais souhaite inciter les nouveaux ménages primo-accédants à acquérir dans le parc existant des logements répondant à leurs attentes.

Consciente des besoins de requalification d'un parc ancien énergivore, la Communauté de communes souhaite que les ménages les plus modestes puissent bénéficier d'aides nationales pour réaliser des travaux dans leur logement et d'un accompagnement dans leurs démarches.



Panneau de chantier du lotissement communautaire de Blavignac

2. Les actions en faveur de la transition écologique et énergétique

Concernant les actions importantes en faveur de la transition écologique, Saint-Chély-d'Apcher valorise en énergie la production de ses industries par **un réseau de chaleur qui cumule la valorisation de plaquettes bois issues des scieries de la commune** et la valorisation des déperditions d'énergie d'Arcelor-Mittal pour le chauffage des établissements scolaires, des équipements sportifs, des logements sociaux, du centre hospitalier, de la structure multi accueil, de la mairie, et des participants volontaires situés sur le tracé du réseau.

Sur le Malzieu-Ville, **la filière bois pour la construction se développe sur le territoire** et la commune adapte son éclairage public aux économies d'énergie avec la mise en place de sources lumineuses de type Led.

3. Les actions en faveur de la mise en valeur des bourgs

La Communauté de Communes ne dispose pas de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et seules les communes suivantes sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Alabaret-Sainte-Marie, La-Fage-Saint-Julien, Le Malzieu-Forain, Le Malzieu-Ville, Rimeize, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Chély-d'Apche et Saint-Léger-du-Malzieu .

Les autres communes relèvent du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

- Un traitement des espaces publics de qualité et attractifs sur les bourgs ruraux

Le traitement du patrimoine et des espaces publics est remarquable pour la majorité des villages et hameaux du territoire. Dotés d'un patrimoine et d'un environnement de grande qualité, (églises remarquables, patrimoine bâti en granit, espaces paysagers...) presque toutes les communes ont réhabilité ou construit des bâtiments communaux pour accueillir la mairie, les activités festives et de loisirs dans de belles salles communales.

Les réseaux (électricité, télécommunications...) sont enterrés dans presque tous les bourgs. L'harmonisation du mobilier et de l'éclairage urbain sont recherchés. Les bancs, les bacs à fleurs, les lampadaires en place sur l'ensemble des centres-bourgs présentent une forte homogénéité dans le choix des matériaux (qualité du granit) et la sobriété des traitements des pavages, cheminements et sols des places.



Traitement d'espace public à Prunières

Ces bourgs ne peuvent qu'être attrayants pour de nouveaux arrivants ou des touristes de passage comme ceux du chemin de Saint Jacques qui ne peuvent que se réjouir des haltes aménagées à leur attention comme sur la commune de Fontans.

On peut également noter le traitement exceptionnel des entrées de ville de la commune du Malzieu-Ville dont la 4^{ème} entrée est prévue en 2020.

Par contre, si la majorité des communes sont dotées de stations d'épuration jusque dans les nombreux hameaux qui les composent, plusieurs communes n'ont pas achevé leurs travaux d'assainissement puisque 950 logements encore en système d'assainissement individuel restent à mettre aux normes. Les stations d'épuration nécessitent pour la plupart d'être rénovées à brève échéance et recalibrées en fonction des besoins réels.

Enfin, le maillon faible environnemental va se situer sur les constructions localisées dans les lotissements dont certains dégradent l'espace à proximité des bourgs ou hameaux. Certains

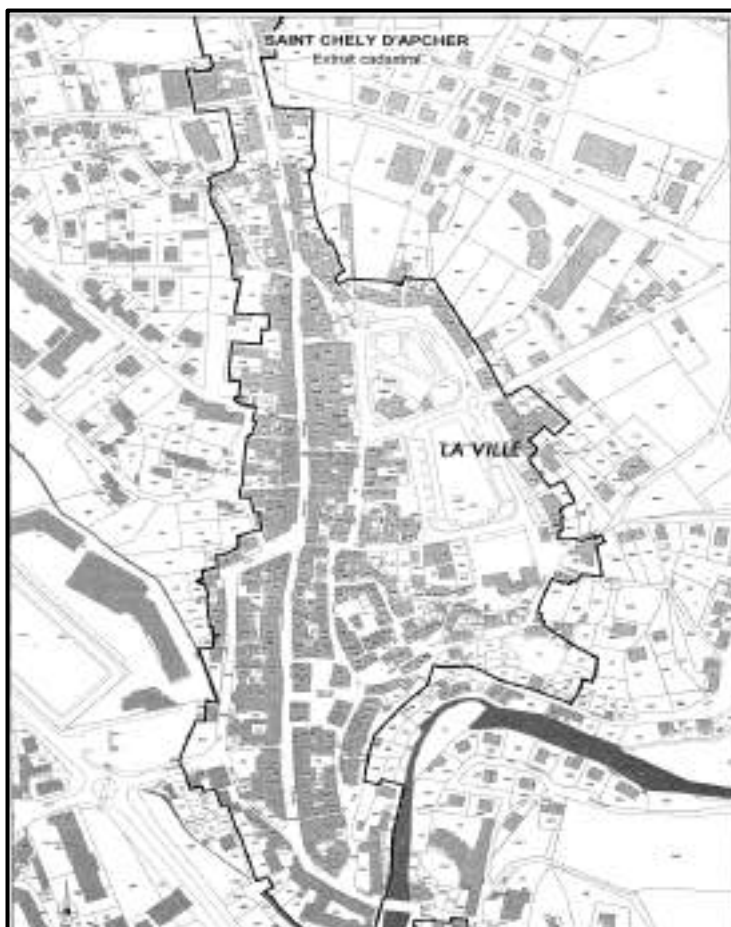
lotissements disparates trahissent la baisse des revenus des accédants récents mais aussi l'absence de règlement d'urbanisme d'ensemble. L'intégration au paysage (clôtures, matériaux de construction...) ou les liaisons au village révèlent parfois des disparités qui s'opposent à l'harmonie dégagée par l'habitat en granit des bourgs.

- Les opérations façades et toitures sur les périmètres historiques

Deux communes (Saint-Chély-d'Apcher et le Malzieu-Ville) ont lancé des opérations de mise en valeur des façades et des toitures de leur périmètre historique animé par un opérateur sous l'égide de l'Architecte des Bâtiments de France.

A Saint-Chély-d'Apcher :

- **Pour l'aide aux toitures :** les travaux doivent prévoir obligatoirement la mise en place de lauzes de schiste ou d'ardoises de Corrèze. La subvention versée par la commune pour les toitures s'élève à 15€ le m² de couverture avec un plafonnement de 2500€ par immeuble.
- **Pour l'aide aux façades :** la commune finance 35% du coût TTC des travaux, avec un plafonnement à 3 500 € par immeuble.



Le périmètre historique de Saint-Chély-d'Apcher

Au Malzieu-Ville :

- **Convention d'aide aux façades** : signature prévue prochainement
- La commune est déjà dotée d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et bénéficie du classement « Site patrimonial remarquable »



Extrait du périmètre AVAP du Malzieu-Ville

- Les opérations Bourg-centres avec la Région Occitanie

Saint-Chély-d'Apcher et le Malzieu-Ville ont signé un contrat-cadre « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » pour engager de 2018 à 2021 une action cordonnée en partenariat avec les services de la DDT et du CAUE de la Lozère, le PETR du Pays du Gévaudan Lozère, le Parc Naturel Régional de l'Aubrac afin de favoriser les fonctions de centralité et d'attractivité de leur bourg respectif.

Saint-Alban-sur-Limagnole projette de s'inscrire dans cette démarche de réflexion régionale pour l'aménagement de son bourg en proie à la désaffection d'établissements et de logements.



Ancien collège et Auberge de Saint-Jacques à Saint-Alban-sur-Limagnole

L'OPAH constitue une des actions motrices dans la feuille de route établie sur chaque bourg, notamment dans l'axe 1 de ce contrat-cadre visant à résorber le parc vacant et à redynamiser l'activité commerciale en centres-bourgs.

III – Un parc de logements en pleine mutation

Le fonctionnement du marché du logement dépend de trois phénomènes étroitement liés :

Le phénomène démographique : évolution de la population, modification de la composition et de la taille des ménages, transformation des modes de vie... Il est responsable de la demande de logements.

L'itinéraire résidentiel des ménages qui correspond au mode d'occupation des logements par les ménages au cours de la vie.

Dès qu'ils obtiennent l'indépendance financière vers 20/25 ans (ou parfois beaucoup plus tard quand il s'agit d'étudiants ou de personnes sans ressources) les jeunes aspirent à quitter le domicile familial et recherchent donc leur premier logement locatif. Lorsqu'ils ont davantage de moyens financiers ou à la naissance de leur premier enfant, ils recherchent un autre logement plus vaste et plus confortable.

Vers l'âge de 30/35 ans, lorsqu'ils ont atteint une certaine stabilité économique et familiale, ils décident d'accéder à la propriété le plus souvent dans la même commune. Mais les séparations étant de plus en plus nombreuses, la décohabitation pour raisons familiales devient un phénomène courant et déterminant de la croissance des besoins de logement. La mise en place de la garde alternée impose à chaque parent de résider dans un logement adapté aux besoins de la famille généralement sur le même bassin d'habitat. Les évolutions professionnelles viennent aussi modifier ce parcours qui est de moins en moins linéaire.

Au moment de la retraite, les ménages réalisent quelques travaux de réinvestissement des lieux ou de changement de domicile (retour au pays). Avant 65 ans on observe des déménagements des ménages urbains vers des zones rurales tranquilles. Les ménages citadins pour la plupart natifs du territoire, vendent leur appartement et réalisent l'accession à la propriété à la campagne.

Vers 75 ans, d'autres arbitrages s'imposent avec notamment l'impact de la présence de services médicaux de proximité, de confort et d'adaptation du logement. Afin de rester au domicile le plus longtemps possible, ils vendent parfois leur maison et recherchent un logement locatif ou en accession situé dans un bourg disposant de l'ensemble des commerces et services de première nécessité.

D'autres facteurs régissent également le marché de manière sensible :

- **Les goûts des ménages** : conformément à la tendance nationale, les habitants du territoire affirment une préférence marquée pour la maison individuelle avec jardin mais également pour la propriété puisque 68,72 % d'entre eux sont propriétaires (moyenne de la Lozère : 64,92%)
- **Les fluctuations économiques** : avec les crises économiques successives, les ménages se recentrent massivement sur des placements dans la pierre qui peuvent influencer le marché local par une hausse des prix

- **Les réductions de TVA sur les travaux de rénovation** : revigorent le marché de l'amélioration tant chez les accédants que chez les bailleurs générant des logements plus confortables, mieux équipés et une mise aux normes du parc ancien.
- **Les taux d'intérêt des prêts immobiliers** : par leur niveau exceptionnellement bas favorisent la tendance à l'accession des ménages les plus modestes en primo-accession.
- **Les mesures fiscales** : avec notamment les Crédits d'Impôt de Transition Energétique (CITE) en faveur des travaux d'économies d'énergie et d'adaptation des logements. Le dispositif « Louer abordable » de la loi Cosse ancien permet également des avantages fiscaux lors de l'amélioration de logements locatifs conventionnés.

A. Un parc en progression constante

1. Les différentes catégories de logement

Plus de 2/3 des logements du territoire sont des résidences principales en 2015 soit 65,61 % du parc total pour une moyenne départementale de 57,74%. Cela représente **4 930 logements et une légère diminution de 8 logements** depuis 2009.

Les 1 596 résidences secondaires en 2014 ont enregistré **une augmentation brute de 98 résidences** depuis 2009. Indicateur de l'attractivité touristique, dédiées à leurs occupants occasionnels, la part des résidences secondaires dans la Communauté de communes (21,28 %) est naturellement inférieure à la moyenne départementale de 32,25% car le territoire des Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac concentre une importante population installée à l'année retenue par des services et des emplois sur place.

Les 983 logements vacants en 2014 représentent 13,11% du parc total. **Avec une progression de 42 logements vacants par an**, la tendance indique un abandon progressif de certains immeubles particulièrement sensibles dans les bourgs-centres

2. De multiples facteurs d'évolution

La Communauté de communes compte **7 500 logements en 2014** contre 7 157 en 2009 soit **343 logements supplémentaires**. L'activité de construction a connu un rythme soutenu jusqu'en 2008 puis ne cesse de ralentir depuis 2009.

L'offre de terrain à bâtir mais également la réhabilitation d'anciennes maisons d'habitation ou les transformations d'usage contribuent à soutenir cette création de logements. Malgré des contraintes règlementaires (PLU) la production de logements en construction neuve ou en réhabilitation est indispensable et reste un facteur déterminant du dynamisme économique et de l'accueil de nouveaux résidents.

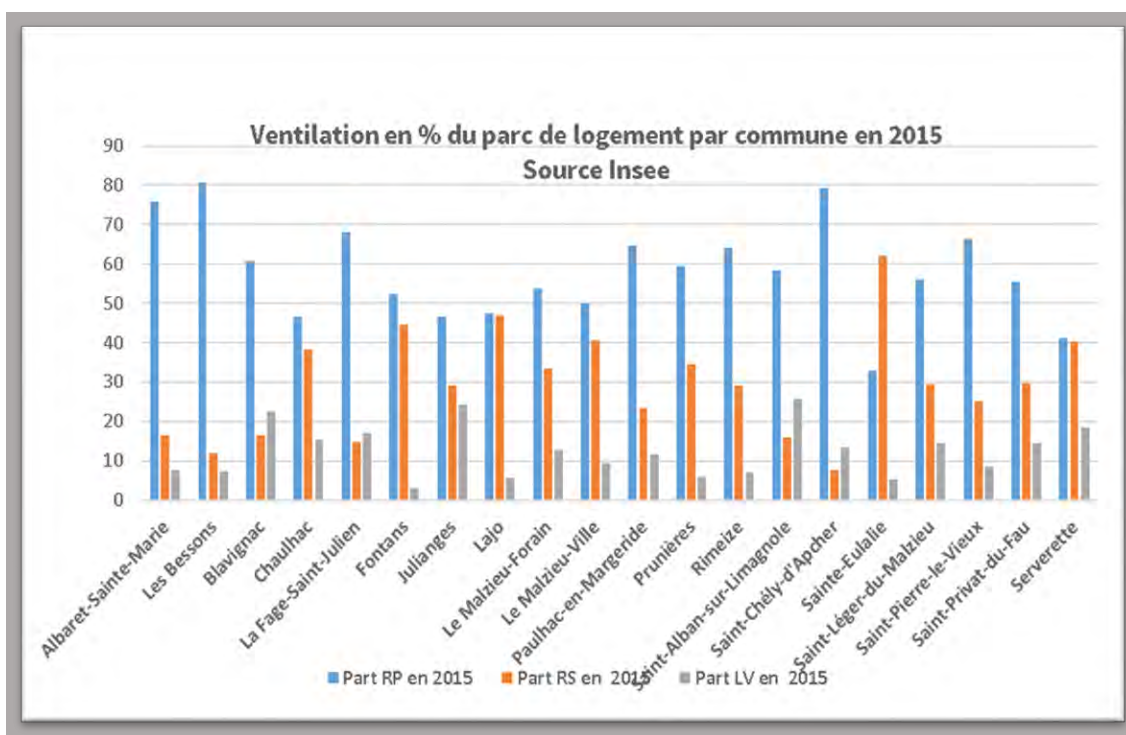
Il s'agira de conforter cette tendance en ciblant la réhabilitation notamment dans les communes proches des services ou infrastructures permettant d'y accéder.

L'économie résidentielle doit être considérée comme un moteur de développement au même titre que l'activité touristique.

Cette évolution du nombre de logements entre 2009 et 2014 se répartit entre :

- **- 8 résidences principales**
- **+ 98 résidences secondaires ou occasionnelles**
- **+ 254 logements vacants**

Ces caractéristiques révèlent un phénomène de désaffection du parc ancien au profit de la construction neuve mais aussi des transferts internes entre les différents types de parcs de logements.

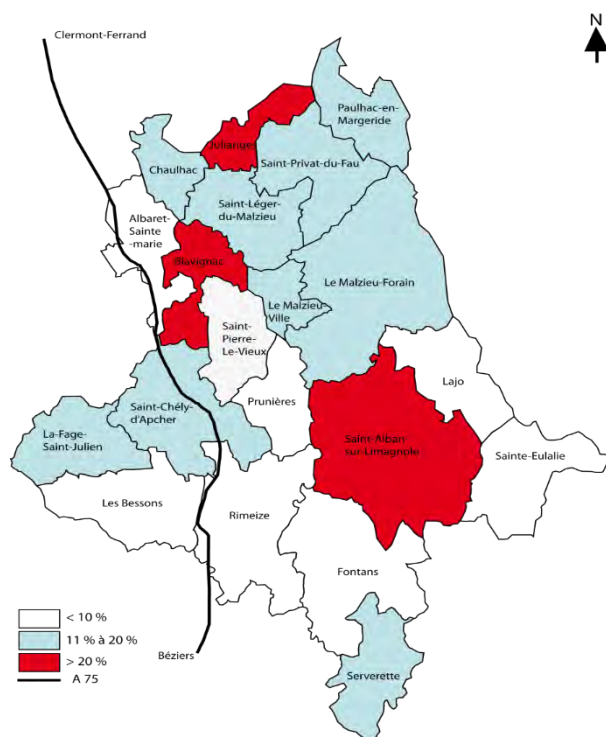


Trois profils se dessinent :

- **Les communes dites attractives**, avec une part de résidences principales supérieure à 40% (RP en bleu), donc élevée qui dénote aussi d'activités et de présences d'habitants lissées sur l'année
- **Les communes considérées en perte d'attractivité** avec un parc de logements vacants supérieur à 20% (LV en gris)
- **Les communes très touristiques** dont le parc de résidences secondaires dépasse les 40% (RS en orange)

B. La part croissante des logements vacants

Le stock de logements vacants est de **983 logements en 2014** soit une augmentation de 254 **logements** depuis 2009. Le **taux de vacance de 13,11 %** dépasse la moyenne départementale de 10,01 % en 2014. Le territoire connaît globalement une vacance structurelle composée d'immeubles et bâtiments très dégradés, de logements difficiles à recycler tels qu'à Saint-Chély-D'apcher avec par exemple des logements au-dessus des commerces, concentrés dans une trame urbaine dense ou en bordure des axes routiers (traversée de bourg notamment).



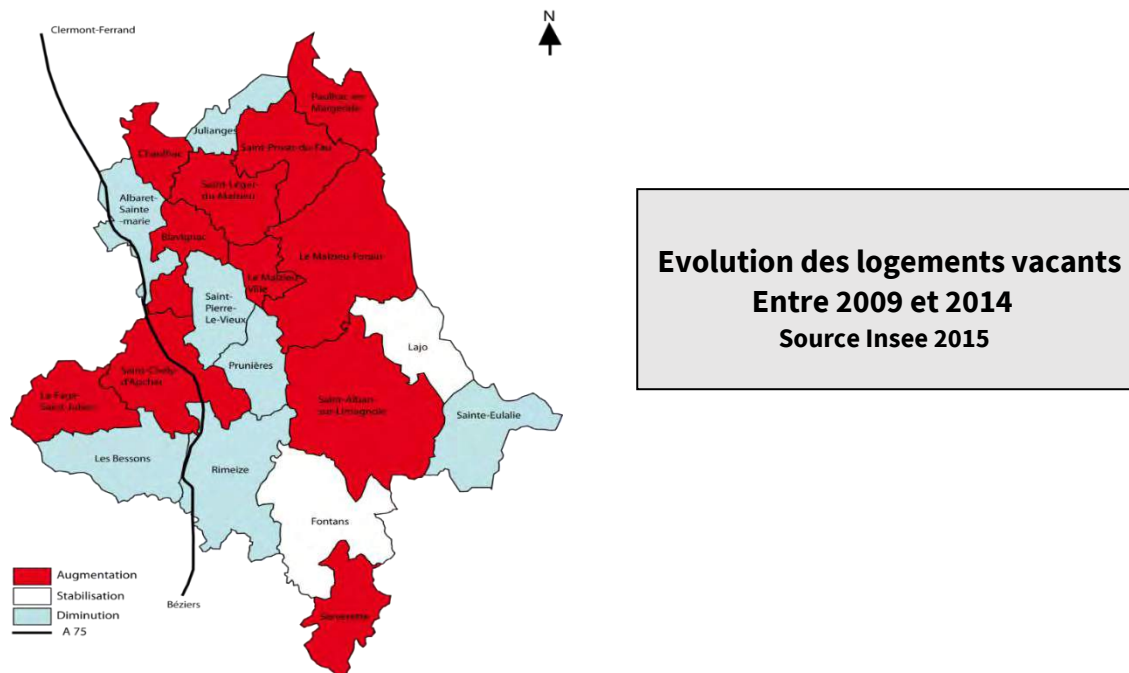
Répartition en % des logements vacants en 2014 par commune
Source Insee 2015

Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Alban-sur-Limagnole et le Malzieu-Ville concentrent **671 logements vacants qui représentent 72% du parc vacant communautaire.**

- 343 logements à Saint-Chély-d'Apcher
- 263 à Saint-Alban-sur-Limagnole
- 71 au Malzieu-Ville

Il n'y a pas eu d'OPAH sur ce territoire hormis sur le secteur de Saint-Chély-d'Apcher en 2005 qui a permis la réhabilitation de 61 logements locatifs. Le précédent programme de réhabilitation (PIG Départemental « Habiter Mieux » engagé en 2015) n'a pas permis la résorption de la vacance car il n'intervenait pas sur le parc locatif.

Il sera donc nécessaire d'engager une politique volontariste de recyclage de ce parc par une implication publique plus incitative envers les propriétaires privés (majoration des subventions existantes par exemple).



Après une très forte progression de 254 logements vacants entre 2009 et 2014, on observe un léger recul de 42 logements en 2015, signe d'une possible reconquête par les résidents occasionnels.

L'approche théorique permet de distinguer trois catégories de logements vacants parmi les 983 recensés :

- **1/3 des logements en vacance incompressible** car ce sont des rebus : mauvaise localisation, étroitesse ou encore exigüité du bâtiment quasi impossibles à remettre sur le marché, cela représente 330 logements
- **1/3 des logements difficiles à réhabiliter** car fortement dégradés : besoin de travaux très lourds dans des immeubles dans un état et un environnement les rendant difficilement réhabilitables
- **1/3 de logements réhabilitables** soit environ 330 logements dont 150 vacants depuis moins d'un an ce qui correspond à une vacance conjoncturelle

Le territoire dispose **d'un potentiel d'environ 300 à 400 logements vacants recyclables**, ce qui impose une action diversifiée de la collectivité en faveur du recyclage en logements locatifs notamment.

Cette action peut être engagée dans le cadre de mesures publiques incitatives ou coercitives mais aussi dans la récupération du parc ancien pour la résidence principale ou secondaire.

L'importance de ce parc vacant, constitué de maison individuelles en secteur rural et d'immeubles collectifs dans les bourgs, représente un réservoir pour l'habitat futur et le logement permanent, qui doit être capté dans les communes les plus impactées par la vacance pour les réserver à l'habitat permanent : intervention publique à défaut du privé.

C. La progression des résidences secondaires et des logements occasionnels : une chance ou un frein ?

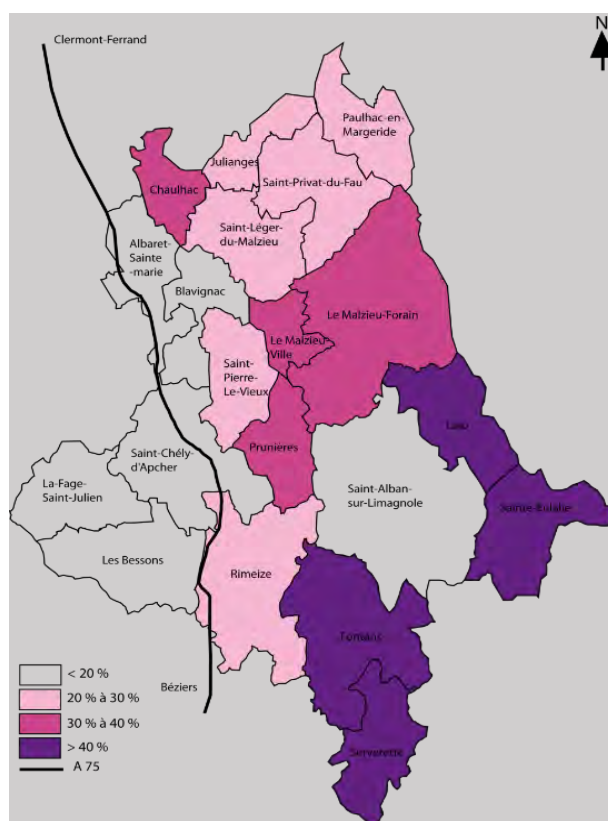
22 % des logements sont des résidences secondaires soit environ 1 sur 5.

Leur nombre a fortement progressé entre 2009 et 2014 pour passer à 1596 logements soit + 98 résidences secondaires correspondant à une progression d'une quinzaine par an. La part des résidences secondaires dans la communauté (32 %) est très inférieure à la moyenne départementale (32,25 % en 2015.)

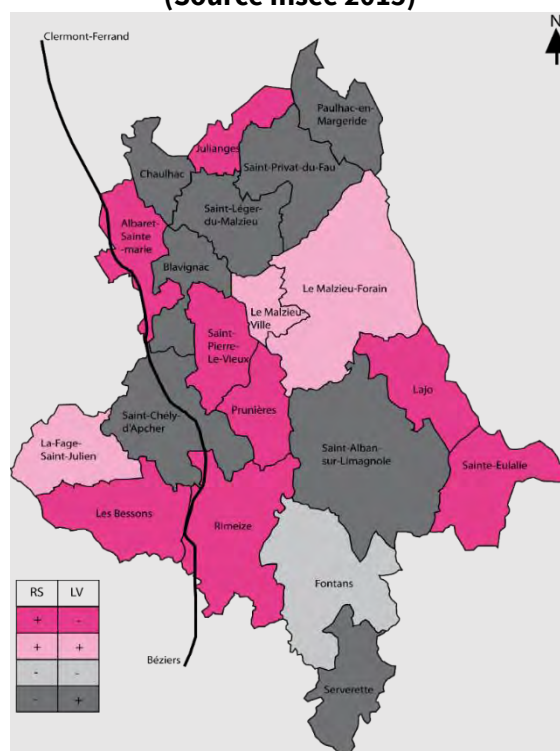
Si les résidences secondaires sont un indicateur d'attractivité touristique du territoire et constituent un atout touristique pour le développement économique, leur concentration peut créer des tensions sur le marché du logement et se transformer en handicap pour l'avenir démographique de la commune.

La montée de la pression foncière -conséquence du développement de résidences secondaires, si elle existe- peut limiter le potentiel de résidences à l'année pour les natifs en décohabitation et les jeunes ménages actifs. Ce constat est d'autant plus vif sur la Communauté de communes que l'habitude locale est à la rétention du parc secondaire ou vacant par leurs propriétaires qui ne les proposent pas à la vente.

Part des résidences secondaires en 2014
Source Insee 2015



**Les glissements du parc entre catégories d'occupation,
facteur d'évolution positive
ou négative des résidences secondaires et des logements vacants
(Source Insee 2015)**



LEGENDE

- + - Attractivité touristique et transfert du parc vacant vers le parc secondaire**
- + + Construction neuve et rétention immobilière**
- - Attractivité résidentielle forte**
- + Evasion résidentielle et basculement du parc secondaire vers le parc vacant**

On observe un phénomène de glissement des logements entre les trois catégories de logements qui compose le parc en partie lié à l'évolution de l'environnement économique mais aussi des modes de vie des ménages.

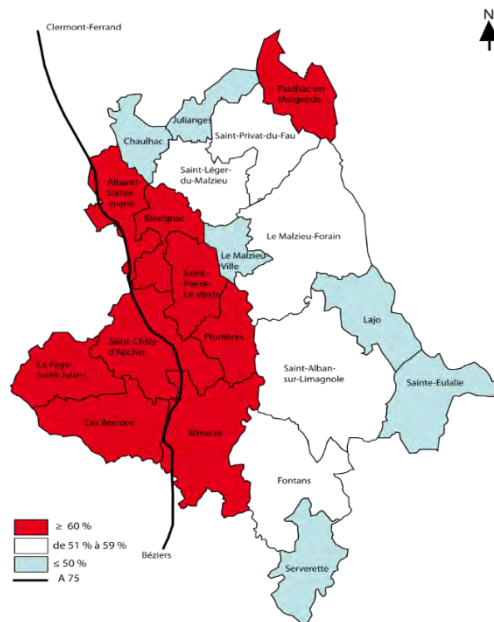
On constate qu'une relative pression touristique s'affirme sur certaines communes, directement liée à l'évolution des modes de vie des papy-boomers venus des villes et du Sud de la France et qui choisissent de vivre en résidence alternée entre la ville et la campagne.

D. Un parc de résidences principales stable

1. Une répartition géographique en évolution

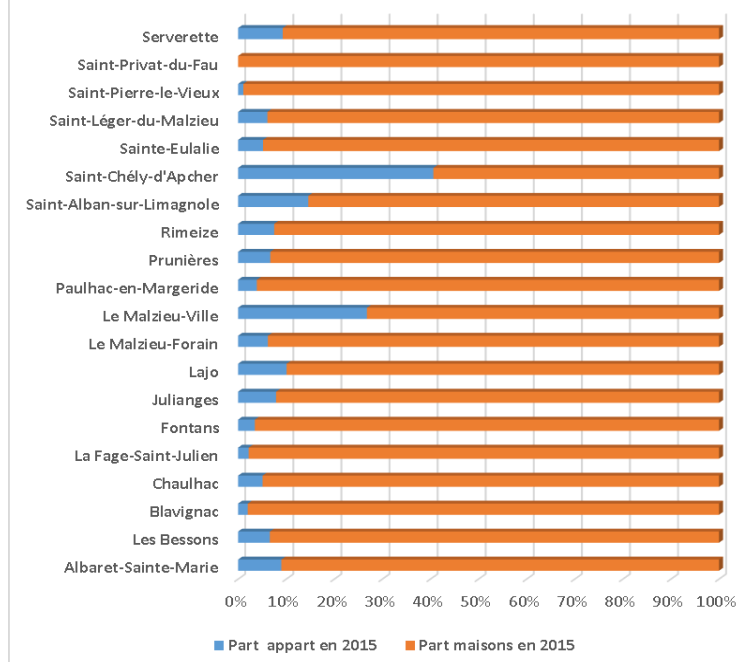
Le parc de résidences principales se répartit en 2014 entre 3 757 maisons individuelles (soit 76,21%) et 1 173 appartements soit 23,39 %.

Polarisation géographique des résidences principales en 2014 (source Insee)



Les 8 communes de l'ouest totalisent 65% des résidences principales alors qu'elles ne cumulent que 56% des logements du territoire.

Répartition des résidences principales selon le type de logement individuel ou collectif (Source Filocom)

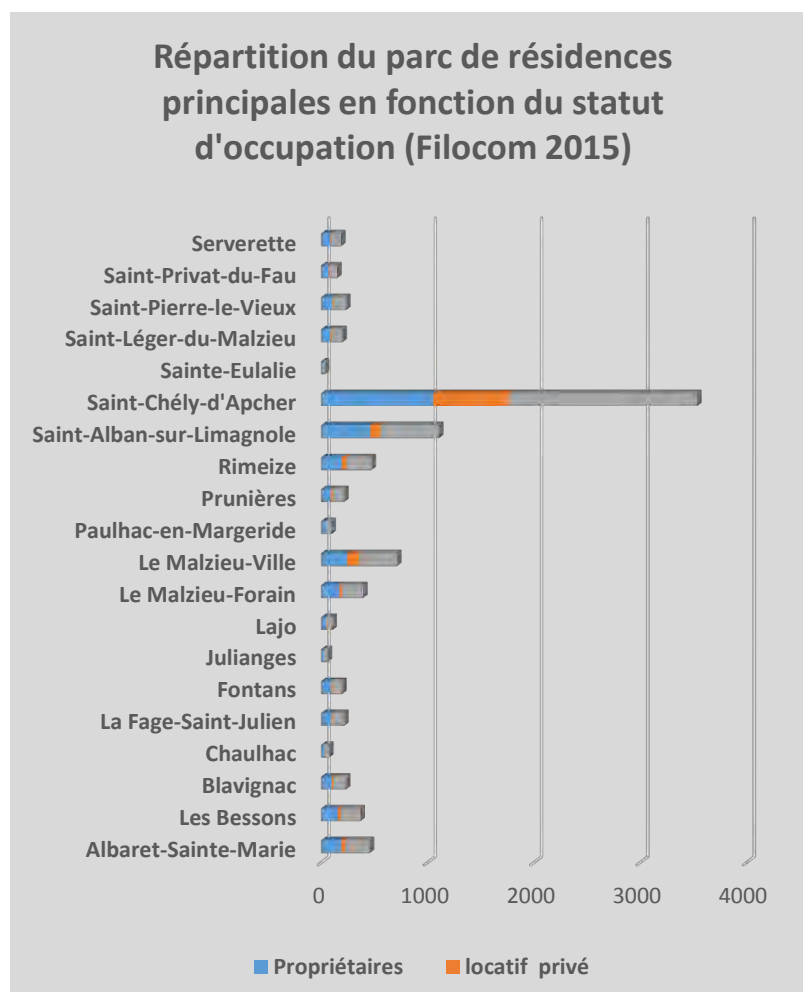
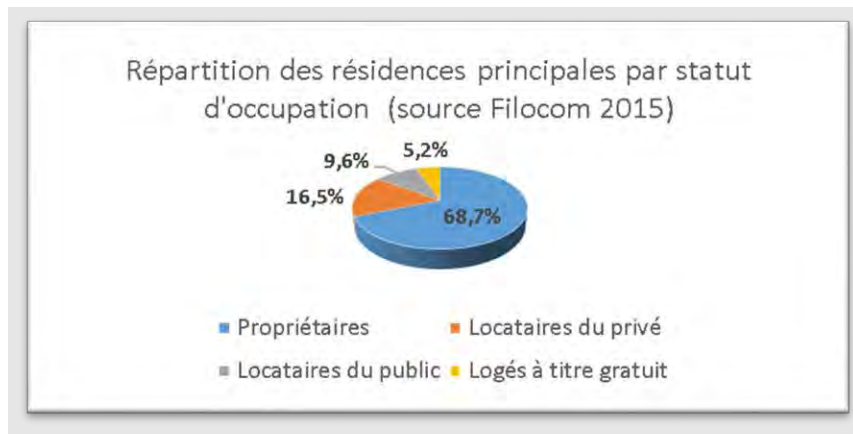


Le parc collectif est bien présent sur les trois pôles qui détiennent du parc ancien aggloméré et du parc public social HLM ou communal.

2. Les statuts d'occupation

En 2014, le parc de résidences principales est composé de **1 476 logements locatifs** (30 %) et de **3 316 logements occupés par leur propriétaire** (67,37%). Taux proches des moyennes départementales de respectivement 31,13% de locataires et 65,20% de propriétaires.

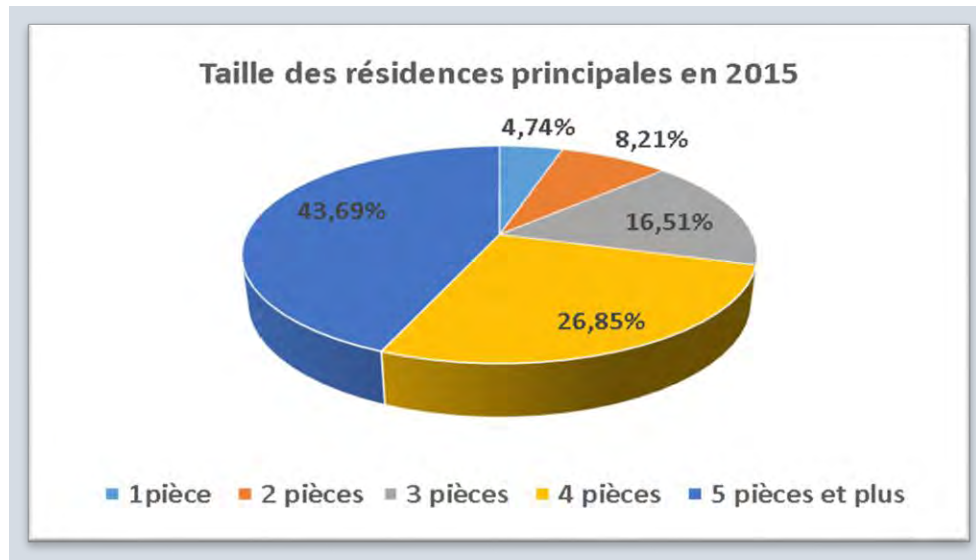
Saint-Chély-d'Apcher concentre 50% des logements locatifs notamment du fait de l'accueil des étudiants et lycéens mais aussi de la présence d'un parc HLM important.



3. L'inadaptation structurelle du parc à la taille des ménages

38 % des ménages sont composés d'une seule personne soit 1 869 ménages en 2014.

70% des résidences principales sont des T4 et plus soit 3 445 logements comprenant 3 chambres et plus.



Source INSEE 2015

Les ménages habitent dans de grands logements pour lesquels des travaux importants et coûteux seront à engager.

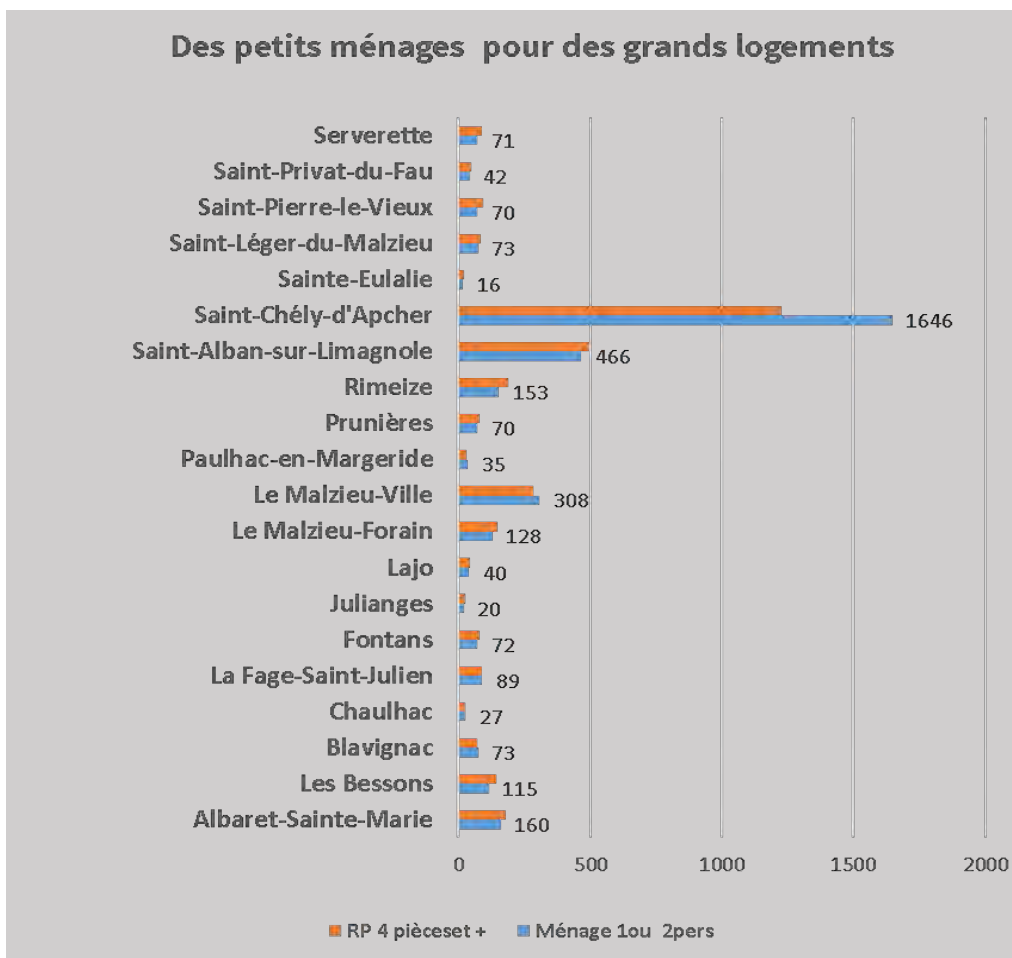
Entre 2009 et 2014, 12 résidences principales en T4 et plus supplémentaires ont été comptabilisées par l'INSEE. Parallèlement, le nombre de T3 a diminué : perte de 30 résidences principales T3.

10 logements seulement de 1 et 2 pièces ont été créés. Ce qui signifie que seule la construction à but familial en lotissement alimente la progression de logements permanents.

Les locataires qui s'installent sont au départ des petits ménages (étudiants à Saint-Chély-D'apcher par exemple) et les personnes âgées recherchent des logements moins onéreux en charges de chauffage et plus simples à entretenir au quotidien.

Par ailleurs, on dénombre 349 familles monoparentales en 2013 dont 273 femmes qui vont préférer se rapprocher des pôles de services pour leurs enfants. La question de la présence des services et de leur adéquation avec les attentes actuelles des ménages semble être un enjeu important.

L'OPAH devra apporter des solutions à ce type de ménage dans les bourgs-centres.



La taille importante des logements est un frein à la réhabilitation et à la mise aux normes de confort thermique ou électrique.

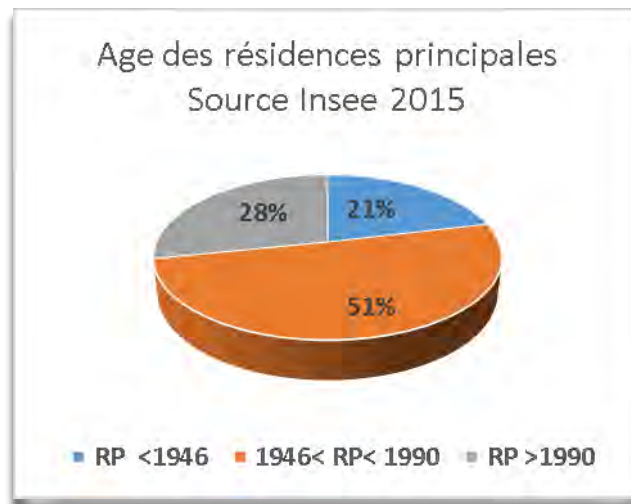
L'offre immobilière est inadaptée à la demande de petites surfaces, rares, chères et souvent dégradées.

L'offre passera par la restructuration lourde d'immeubles et de maisons pour offrir des logements de taille moyenne T2 ou T3 aux ménages de petites tailles, notamment aux familles monoparentales.

4. Les caractéristiques du parc ancien

- Recyclage du parc d'avant 1946 en résidences secondaires

Le parc de résidences principales est relativement ancien puisque 20,8% a été construit avant 1946 et 72% a plus de 30 ans soit un total de 3 476 **logements potentiellement réhabilitables** notamment en terme de travaux d'économie d'énergie.



Les logements construits avant 1946 sont à l'origine peu ou pas isolés et présentent des défaillances thermiques importantes (menuiseries simple vitrage, combles et murs non isolés, absence de ventilation...). Soit ils basculent dans le parc vacant, soit ils sont récupérés comme on a pu l'observer depuis 2015 pour l'habitat temporaire en résidence secondaire par les nouveaux arrivants néo-retraités.

Ce parc ancien, de grande taille, occupé par des personnes aux revenus souvent modestes correspond à un potentiel de logements pouvant entrer dans le champ d'action des aides financières attribuées par l'Anah. L'enjeu est de favoriser un rééquilibrage des conditions de vie des habitants en fixant comme priorité l'accès au confort des résidents des zones rurales au même titre que ceux des zones urbaines.

Sur les 3 316 résidences principales occupées par leur propriétaire en 2014 :

- **39% sont classées en situation d'inconfort sanitaire** par l'absence d'un des trois éléments sanitaires de confort selon les déclarations administratives. Au sens de l'INSEE, ces éléments sanitaires sont : l'eau courante, la présence d'une douche ou d'une baignoire, la présence de WC à l'intérieur du logement
- 14% des résidences principales –**soit 684 résidences principales**- ne disposent pas d'un chauffage central individuel alors que leur situation géographique dans un territoire à plus de 1000m d'altitude exige du chauffage 9 à 10 mois par an, ce qui provoque des charges très élevées

La consommation électrique de ces ménages pèse lourdement sur les charges liées au logement et dans des proportions importantes si le logement n'est pas isolé. Le reste à vivre dont disposent les ménages les plus modestes est alors très restreint.

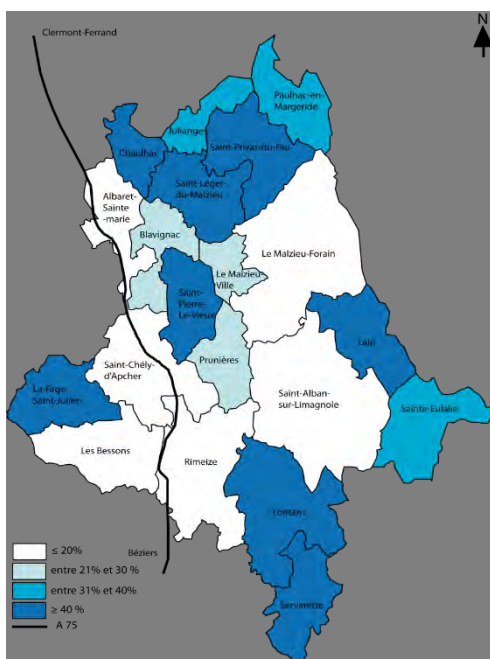
35 personnes âgées ont été soutenues financièrement par la Communauté de communes en 2018 pour régler leurs charges de chauffage : 23 à Saint-Chélyd'Apcher, 1 à Saint-Alban, 1 à Saint-Privat-du-Fau, 2 à Chaulhac, 5 à la Fage-Saint-Julien, 1 au Malzieu-Forain, 1 au Malzieu-Ville et 1 à Sainte-Eulalie.

Elles ont toutes plus de 65 ans, un revenu inférieur au minimum vieillesse majoré de 10% et l'aide atteint 175 € par logement.

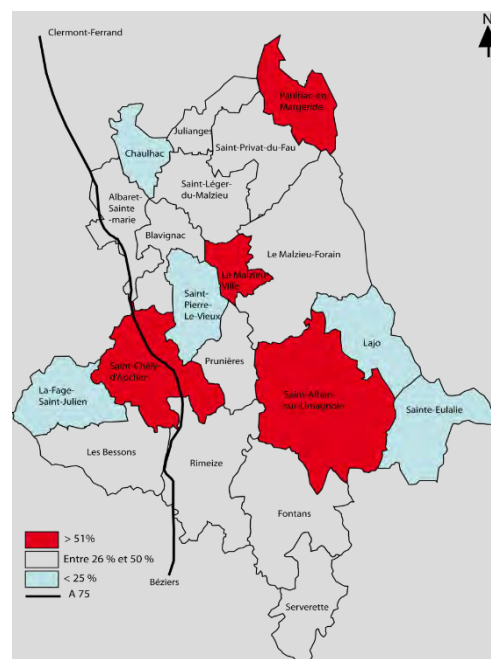
Dans un territoire rural où le moyen de chauffage principal est le fuel pour le chauffage central et le bois pour le chauffage ponctuel, la précarité énergétique de l'habitat est élevée, tel est le constat du Département lors du PIG « Habiter Mieux » en 2015.

Le PIG départemental a permis la réhabilitation d'une partie de ces « passoires thermiques » environ 20 dossiers par an depuis 2013 mais un peu moins depuis la montée en puissance des dossiers Agilité de l'Anah (dossiers à accès simplifié sans critère de gain énergétique).

Part des résidences principales construites avant 1946
Source Insee 2015



Part des résidences principales construites entre 1946 et 1990
Source Insee 2015



Les disparités communales indiquent l'impact de l'exode rural ou du développement économique qui ont marqué les communes. Le renouvellement du parc ces 30 dernières années notamment en lotissements engendre un potentiel important de résidences principales à réhabiliter notamment dans les communes de Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Alban-sur-Limagnole et le Malzieu-Ville...

Le parc vacant présente un niveau d'inconfort très élevé avec :

- **55% de logements en inconfort sanitaire**
- **56% de maisons et 24% d'appartements sans chauffage central**

Sur ce territoire qualifié de plus froid de la Lozère car extrêmement exposé aux rigueurs du climat, il faut continuer l'effort de réhabilitation thermique engagé sur le territoire en intensifiant l'accompagnement des propriétaires. Les subventions seront un levier à la réhabilitation. Elles seront une incitation supplémentaire et un soutien essentiel pour engager des travaux de mise aux normes de confort thermique, coûteux compte tenu de la taille moyenne des habitations.

E. Approche du marché du logement

Nos entretiens avec la directrice de l'Adil et avec la responsable du service de gestion locative de l'office notarial de Saint-Chély-d'Apcher nous permettent d'identifier plusieurs spécificités dans le marché du logement local.

L'ADIL enregistre un niveau de fréquentation élevé de sa permanence mensuelle à Saint-Chély-d'Apcher à la maison des services au public (8 à 10 visites en moyenne). La moitié des consultations porte sur la réhabilitation soit le remplacement du chauffage ou l'amélioration thermique des logements des propriétaires ou locataires mais aussi des primo-accédant jeunes.

Selon l'agence immobilière locale, l'offre à la vente de maisons avec jardin en centre-bourg est très rare, de même que les maisons offertes à la location. Les propriétaires ont pour la plupart divisé leur maison en deux logements avec un gîte ou un rez-de-chaussée locatif utilisé soit comme location saisonnière soit comme location pour les nombreux étudiants de Saint-Chély-d'Apcher. « Cela leur paye la taxe foncière » ! Plusieurs ventes sont bloquées à cause de cette situation soit parce que le locataire est en place soit à cause d'un deuxième logement inutile au futur acquéreur.

1. L'accession à la propriété par les jeunes ménages

La construction neuve en primo-accession est d'après l'ADIL, essentiellement le fait de l'installation liée à la décohabitation de jeunes agriculteurs sur des terrains constructibles à proximité de l'exploitation familiale. Si la construction en lotissement a longtemps pallié le déficit d'offre foncière ou immobilière (en raison d'une culture locale de rétention foncière) pour l'installation des jeunes ménages, dorénavant ceux-ci se tournent plus facilement vers l'acquisition dans le parc existant. Mais à l'heure où les jeunes ménages n'ont plus les moyens de construire, les mutations ne sont pas assez importantes et diverses pour satisfaire la demande d'accession en ancien.

Faible nombre de mutations de logements sur les bourgs-centres entre 2014 et 2018 (Source DVF)

Source DVF (2014/2018) Mutations immobilières	Maisons individuelles	Appartements	Total mutations	Moyenne annuelle	Sections cadastrales concernées
Saint-Chély-d'Apcher	54	56	110	22	A
Saint-Alban-sur-Limagnole	12	6	18	3,6	AA,AB,AE,AH
Le Malzieu-Ville	25	10	35	7	A

NB : 72 logements collectifs pour 34 immeubles cela correspond à 2,11 logements par immeuble en moyenne.

Les transactions immobilières pour accéder à la propriété plafonnent entre 180 000€ et 200 000€ avec un plancher de 60 000€ pour une maison mitoyenne assortie de travaux pouvant atteindre facilement 50 000€ qui vont concerner toute la mise aux normes thermiques et électriques du logement. En l'absence d'offres de maisons sur les bourgs-centres, les jeunes ménages s'installent dans les hameaux ruraux et sur les communes les plus proches des voies de circulation : Albaret, Fontans, les Bessons, Prunières, Saint Pierre le Vieux, Serverette, Blavignac etc. Ils sont tous équipés de deux voitures et n'hésitent pas à faire les déplacements. C'est un choix de vie à la campagne dans

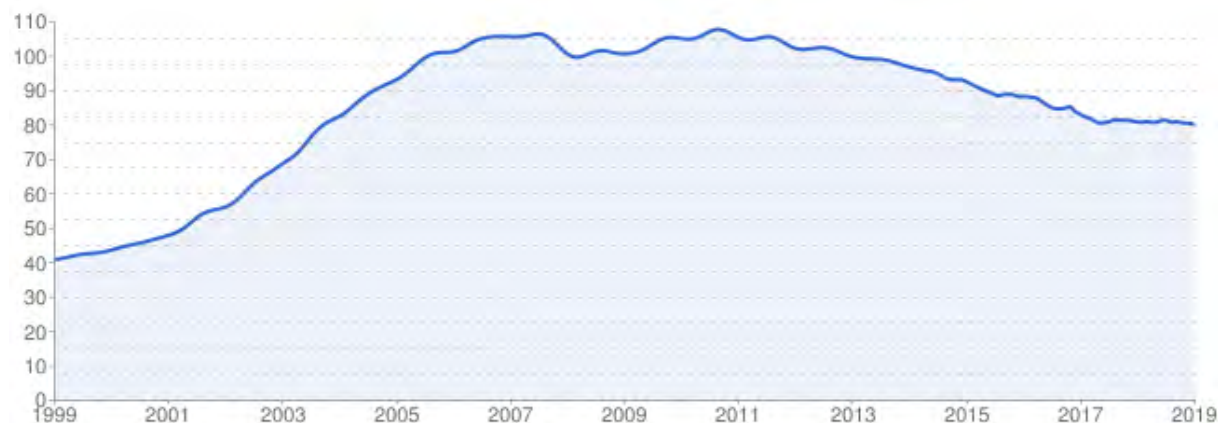
des espaces naturels préservés et privilégiés. Mais pour les maires, l'effet « dortoir » constitue un problème car tous les services sont concentrés sur les bourgs-centres.

Prix moyen des maisons individuelles vendues : Source DVF de 2014 à 2018

Prix au m ² maison individuelle	Moyenne basse	Moyenne	Moyenne haute	Fourchette de prix Maison individuelle de 100 m ²
Saint-Chély-d'Apcher	944€	1 341€	1 801€	De 95 000€ à 180 000€
Saint-Alban-sur-Limagnole	807€	1 244€	1 681€	De 80 000€ à 168 000€
Le Malzieu-Ville	636€	1 118€	1 498€	De 63 000€ à 150 000€

Évolution du prix de l'immobilier en Lozère :

Depuis 10 ans les prix de l'immobilier en Lozère ont baissé de 20%. Cette chute continue n'annonce pas de renversement de la tendance à court terme, ce qui va profiter aux primo-accédants à la propriété et aux néo-arrivants qui trouvent là des maisons très accessibles par rapport au sud et sud-est de la France.



Source Insee- Notaires

2. Les nouveaux arrivants et néo-séniors

Les nouveaux arrivants souhaitent s'installer en priorité à Saint-Chély-d'Apcher mais il n'y a rien à louer ni à construire (à voir car des lots dans des lotissements publics ou privés sont disponibles – cf infra) et peu de biens à vendre. Ils cherchent des maisons avec jardin. Mais à Saint-Chély-d'Apcher, elles sont généralement sans jardin et non isolées thermiquement et avec des mitoyennetés.

Ils se tournent alors de manière générale vers des maisons avec terrains à 1/4 d'heure de Saint-Chély-d'Apcher. En revanche les séniors veulent rester proches des maisons de santé du Malzieu-Ville, de Saint-Alban ou de Saint-Chély-d'Apcher.

Certains sont aussi tentés par des maisons dans des hameaux ruraux avec de beaux paysages comme au Malzieu-Forain, à la Fage-Saint-Julien, à Saint-léger-du-Malzieu, à Saint-Privat-du-Fau, à Lajo... C'est le cas de personnes encore en activité dans des villes du Sud de la France (Marseille, Montpellier, Sète, Béziers) qui prendront bientôt leur retraite en Lozère de manière temporaire (6 mois par an).



Le village de Rimeize

Les maisons sont acquises entre 45 000 € pour les plus sommaires et 180 000€ ou à la marge, construites dans des lotissements.

La tentation d'acquérir un bien immobilier est forte en regard des prix de l'immobilier dans les villes du sud mais le turn-over est important pour cette population qui après un hiver peut repartir vers son lieu d'origine.

Si les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement sont quasi-achevés pour l'ensemble des communes, environ 950 maisons sont encore équipés de dispositifs d'assainissement individuels. Le cas échéant, une mise aux normes de l'assainissement individuel représente un coût supplémentaire renchérissant les coûts de travaux qui suivent l'acquisition.

Par ailleurs, ces jeunes séniors sont encore peu sensibles à l'adaptation de leur logement au grand âge, ce qui entraîne également des départs dès que les contraintes liées à la perte d'autonomie se déclarent.

Une étude récente du PDLHPD (Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) confirme un besoin d'adaptation des logements pour les ménages vieillissants de plus en plus nombreux sur ce secteur de la Lozère. Or, l'Adil déclare peu de demandes de renseignements pour ce type de travaux

3. Le marché locatif

Pour la location privée, l'essentiel de la demande s'exprime entre mars et octobre, au moment des changements de situations scolaires ou professionnelles.

Elle se porte sur plusieurs profils de locataires :

- **Les jeunes étudiants** très nombreux dans les filières des métiers de l'hôtellerie et industrie de Saint-Chély-d'Apcher qui cherchent de petits logements confortables car les conditions de logement en internat sont médiocres.

Cette demande récurrente et saisonnière maintient les loyers du marché libre à plus de 8,50€ /m² pour des T1 et T2 sur Saint-Chély-d'Apcher et 7 €/m² environ pour les logements plus grands.

Beaucoup de travaux doivent être réalisés dans ces logements chauffés par des convecteurs électriques et dépourvus d'isolation et de ventilation. Des aides pour les bailleurs faciliteront la mise aux normes de confort et de sécurité leur parc locatif. En effet, la plupart des propriétaires bailleurs sont âgés et peu enclins à se lancer dans de travaux coûteux.

- **Les nouveaux arrivants** qui recherchent des maisons avec jardin en location à l'année, des opportunités rares pour plusieurs raisons :
 - Les propriétaires réservent leur parc à une occupation saisonnière liée au tourisme qui leur évite de réaliser des travaux de chauffage et d'isolation trop importants comme au Malzieu-Ville et Forain, très touristiques
 - La rétention des biens immobiliers en Lozère s'applique aussi sur le territoire de la Communauté de communes et bloque un parc qui reste vacant en indivision familiale plutôt qu'offert à la location (ou à la vente)
 - L'essentiel du parc locatif se trouve à Saint-Chély-d'Apcher avec une forte part d'offre locative sociale fournie par Lozère Habitations pour 228 logements et la société Polygone pour 27 logements. Il s'agit essentiellement de logements collectifs alors que la plupart des ménages recherchent des maisons individuelles

On note l'arrivée de 9 familles représentant 30 personnes qui ont été accueillies dans le parc HLM et chez des bailleurs privés via l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du Centre d'Aide de Demandeurs d'Asile (CADA) à Saint-Chély-d'Apcher.

- **Pour les personnes âgées ou familles monoparentales qui veulent se rapprocher des bourgs-centres**

On déplore l'absence de logements accessibles et adaptés en centre-ville qui freinent l'installation des personnes âgées à proximité de tous les services et commerces de bourgs-centres. Or, les projets mis en location par les Offices HLM comme ceux de Saint-Alban-sur-Limagnole ou de Saint-Chély-d'Apcher pour des seniors autonomes ont trouvé tout de suite preneur. **La création de logements accessibles notamment par la transformation d'usage d'anciens locaux professionnels vacants bien situés en centre bourg devrait être encouragée lors de l'OPAH.**

4. Les évolutions récentes du marché de l'habitat

• **Chute sensible de la construction neuve**

L'offre de maisons ou d'appartements dans l'ancien ne correspond pas toujours à la demande des primo-accédants. En effet, ils ont des critères tels l'accès aux équipements, la présence d'un espace de verdure, le niveau de confort qui limitent l'achat de pavillons anciens. La préférence s'oriente alors vers la construction neuve avec des prestations élevées en termes de réglementation thermique et espace de détente attenant.

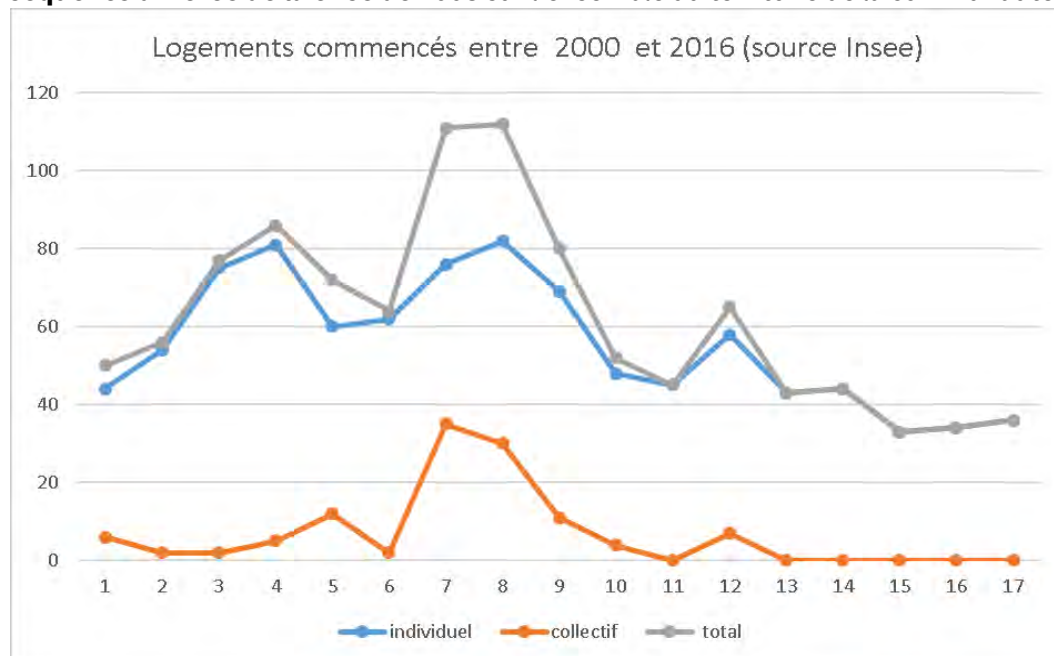
L'orientation vers des pavillons s'accroît en milieu rural car la culture locale du « rêve habitat » n'offre aucune alternative entre le logement collectif locatif en centre-ville et la maison individuelle dotée d'un jardin et d'un garage. Cela tient notamment à l'espace dont sont dotées les communes occasionnant une offre foncière jusqu'alors très généreuse mais aussi à la qualité des paysages du territoire attirant des accédants désireux d'une vue dégagée sur la montagne.

Cette tendance lourde cause l'étalement urbain et représente un coût important pour l'accédant mais aussi pour la collectivité. Elle interfère désormais sur tous les segments du marché de l'habitat et plus particulièrement l'offre de terrains à bâtir notamment sur la Communauté de communes.

Les moyennes annuelles de la construction neuve indiquent :

- Entre 2000 et 2007 : 79 logements par an
- Entre 2008 et 2016 : 46 logements par an
- En 2018 et 2019 : forte baisse cumulée de l'individuel et du collectif (source PETR)

Le graphique ci-dessous décrit une chute des mises en chantier de logements neufs, conséquence différée de la crise de 2008 sur l'ensemble du territoire de la communauté.



L'offre de terrains à bâtir sur la Communauté de communes est à ce jour assez importante, 15 communes sont dotées de lotissements communaux et 65 lots sont disponibles en 2019. De plus, 4 à 5 lotissements sont à l'étude ou en cours de travaux notamment au Malzieu-Ville et à Saint-Chély-d'Apcher.

Cette mise sur le marché de terrains pallie une offre foncière privée plutôt rare à la vente. Mais la construction neuve en lotissement reste-t-elle encore accessible aux jeunes ménages?

Le prix de vente des terrains varie de 15 à 45€/m² dans la Communauté de Communes ce qui produit une concurrence intra-communautaire préjudiciable à la commercialisation des lots restants disponibles et un coût d'accession au foncier libre variant entre 20 000 € et 30 000€ pour 900m² de terrain

La maison existante de type 4 avec jardin et garage pour un coût d'acquisition variant de 130 000€ à 180 000€, avec un budget de travaux pouvant aller jusqu'à 50 000 €, la taille du terrain étant la variable d'ajustement du budget du ménage.

Face à la limitation du budget des ménages, et au coût qu'exigent les nouvelles normes Bâtiment Basse Consommation (BBC) des constructions neuves, les derniers se tournent de plus en plus vers l'acquisition en ancien.

Enfin cette chute du rythme de construction est particulièrement aggravée par la disparition complète de programmes de construction de logements collectifs depuis 2013. Cette situation plaide pour une action en faveur de la réhabilitation de logements collectifs dans les immeubles laissés vacants dans les bourgs-centres.

D'après plusieurs entretiens réalisés, la demande existe mais les logements en bon état en centre-ville dotés de terrasses ou balcons sont rares. Le tableau ci-dessous indique à titre d'exemples, les prix moyens des appartements situés dans des immeubles collectifs de trois bourgs-centres.

- **Prix moyen des appartements vendus (Source DVF de 2014 à 2018)**

Prix en € au m ² des appartements	Moyenne basse	Moyenne	Moyenne haute	Appartement de 50 m ² suivant l'état de confort
Saint-Chély-d'Apcher	416€	887€	1 574€	De 20 000 € à 78 000€
Saint-Alban-sur-Limagnole *	209€	/	666€	De 10 000 € à 33 000 €
Le Malzieu-Ville	312€	528€	636€	De 15 600 € à 32 000 €

Exemple d'immeuble à vendre à Saint-Chély-d'Apcher, Source Office Notarial

Commerce vacant au rez-de-chaussée, plus 3 niveaux d'habitation de 45 m² à 60 000 euros avec beaucoup de travaux.

Immeuble bourgeois de 350 m² habitable en très mauvais état avec rez-de-chaussée commercial vacant : 70 000€

Bien que le prix des immeubles dégradés soient très attractifs, les propriétaires investisseurs n'ont pas beaucoup de moyens. Ils font beaucoup eux-mêmes les travaux et investissent environ 15 000 € à 20 000 € par logement.

Pourtant les investisseurs entrepreneurs pour leur territoire existent : il s'agit essentiellement de familles d'artisans et de commerçants mais aussi de professions intermédiaires qu'il faut convaincre d'investir sur la Communauté de communes plutôt qu'à Clermont-Ferrand ou Aurillac. On trouve également de jeunes investisseurs issus de l'extérieur du département qui se lancent dans

l'investissement mixte, primo-accession et locatif sur des immeubles très dégradés à bas prix d'acquisition (Cf. Opération repérée n°3 page 93).

- **Marché locatif complexe et inadapté aux attentes**

1 résidence principale sur 4 sur le territoire est occupée par un ménage locataire :

- **26,12 %** de résidences principales sont occupées par des locataires (moyenne en Lozère 29,94 %)
- Soit 1 287 logements
- Principalement des logements collectifs
- Situés principalement à Saint-Chély-d'Apcher, à Saint-Alban-sur-Limagnole et au Malzieu-Ville, Albaret-Sainte-Marie et Serverette.

Le parc public communal ou HLM contribue pour environ 10% du parc de résidences principales soit : 1 logement sur 10 pour l'accueil de nouveaux actifs ou le maintien de ménages modestes.

Ces 443 logements sociaux se répartissent entre :

- 56 logements communaux
- 330 logements HLM
- 57 logements sociaux privés, notamment conventionnés lors de la précédente OPAH de Saint-Chély-d'Apcher



Logements communaux sur le Malzieu-Ville.

18 communes possèdent des logements communaux sociaux pour un total de 56 logements. Ces logements rénovés dans le parc communal sont principalement des appartements dans d'anciens presbytères ou écoles en majorité bien entretenus. Ils permettent de capter des ménages susceptibles de s'implanter ultérieurement sur la commune en tant qu'accédant à la propriété.

8 communes disposent de logements locatifs HLM réalisés et gérés par l'OPH Lozère Habitations ou par la société Polygone.

53 % du parc social public est concentré à Saint-Chély-d'Apcher.

Avec les séparations des couples, la rotation augmente mais les ménages ont une préférence pour les maisons individuelles avec jardin et garage.

OFFRE LOGEMENTS HLM LOZERE HABITATION au 2 novembre 2019	STUDIO	T2	T3	T4	T5
SAINT CHELY d'APCHER	3	4	4	12	2
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE			3	6	
LE MALZIEU-VILLE					1
SERVERETTE				3	
TOTAL	3	4	7	21	3

Sur 188 logements disponibles auprès de Lozère habitation, 38 se situent sur la CC TAMA, soit 20% de la vacance du bailleur social.

- **L'offre locative sociale en 2019 (source : annonce en ligne par l'OPH Lozère Habitation)**

Le parc social public assez ancien ne présente pas un niveau de confort thermique satisfaisant ce qui génère des dettes énergétiques importantes des locataires dont les besoins de chauffage s'étalent sur 10 mois de l'année.

- **La demande locative sociale en 2017 (source Insee 2017)**

- 62 demandes datent de moins d'un an
- Aucune de plus d'un an
- 38% des demandes portent sur de petits logements de type 1 ou 2
- 26% des demandes portent sur des types 3
- Paradoxalement, 48% des logements attribués sont des T4

Etant donné que les personnes seules représentent 52% des occupants du parc social et les familles monoparentales 22%, on peut considérer que le parc social est aussi sous-occupé que le parc privé. De manière générale et selon le témoignage des maires la demande locative spontanée auprès des communes s'est réduite depuis 2 ans.

- **Des écarts de loyers privés/sociaux révélateurs d'un marché déséquilibré (source petites annonces agences immobilières)**

Prix locatif privé appartement 2019	Saint-Chély-d'Apcher	Saint-Alban-sur-Limagnole	Le Malzieu-Ville	Prunières, Albaret, Malzieu-Forain...
Studio/T1	250€ à 320€			
T2	350€ à 420€	320€	280€ à 300€	419€
T3	380€ à 470€	450€	420€	420€ à 450€
T4	480€			
T5	540€ à 660€	541€		
T6	670€			
Maison individuelle	740 €			420 €

Les variations de loyers par type de logement sont liées à la taille du logement ou à la présence d'un jardin ou garage. Compte tenu de la rétention immobilière locale et de la concurrence du marché de logements saisonniers loués en meublés le marché s'avère tendu sur les type 1 et 2 et sur les maisons individuelles en centre bourgs ou à la campagne.

Prix locatif social appartement 2019	Saint-Chély-d'Apcher	Saint-Alban-sur-Limagnole	Le Malzieu-Ville	Autres communes (Serverette...)
studio/T1	220€			
T2	230€			
T3	300€	290€		
T4	350€	320€		270 € à 500€
T5	400€		405 €	
T6				
Maison individuelle				350€

Source : Lozère habitation

On constate que l'offre locative HLM se situe à environ 20% à 40% en-deçà du prix du locatif privé suivant les types de logements mais il s'agit essentiellement d'appartements en collectifs.

Prix du loyer libre par m ² habitable	Moyenne basse grande maison	Moyenne T3,T4,T5	Moyenne haute T1 et T2
Saint-Chély-d'Apcher	3,84 €	5,76 €	8,64 €
Saint-Alban-sur-Limagnole	-	-	-
Le Malzieu-Ville et Forain	-	-	-
Loyer plafond Anah conventionné social	-	7,09€	-
Loyer plafond Anah Conventionné très social	-	5,54 €	-

Source Agence immobilière

Les grands logements de type 4, 5 et 6 sont moins recherchés, cependant ils affichent des loyers inférieurs en moyenne au m².

En la quasi-absence de logements conventionnés privés, il est donc important de renouveler ce parc social par la création de nouvelles unités adaptées à la demande à des loyers en dessous des plafonds de loyers libres.

Il conviendra d'orienter les propriétaires bailleurs vers de la production de petits logements de type 1, 2 ou 3 maximum.

IV – Des propriétaires, des habitants et des logements

1 476 locataires, 3 316 propriétaires occupants, 983 logements vacants en 2014, un territoire rural en évolution aux multiples spécificités :

- Une dureté opérationnelle importante, liée à l'âge des propriétaires et à la présence fréquente de structures juridiques de propriété complexes (indivisions et copropriétés familiales). Un parc ancien édifié avec des systèmes constructifs traditionnels en granit induisent une complexité technique et thermique renforcée notamment par l'exigence du climat.
- Un potentiel vacant de l'ordre de 13,11 %, un flux de ventes faible mais existant et régulier permettant de capter quelques offres.
- Les 3 caractéristiques majeures du périmètre d'étude sont la forte présence de propriétaires occupants, l'importance du logement vacant et la constance d'une demande locative permettant le maintien voire le développement d'une offre par des propriétaires bailleurs.

A. Des propriétaires occupants au degré d'investissement variable

Les propriétaires occupants représentent 65,61% du nombre total de propriétaires du territoire. Ces propriétaires sont notamment soit :

- des primo-accédants
- des propriétaires occupants avec des niveaux de vie plus ou moins élevés

- **Les primo ou néo-accédants**

Natifs du territoire pour les ménages les plus jeunes ou nouveaux arrivants (Sud et Sud-Est de la France, arrivant par l'A75 autoroute gratuite), jeunes retraités, actifs proches de la retraite ou jeunes actifs, ils recherchent le cadre de vie, la qualité patrimoniale et l'habitabilité de maisons individuelles à moindre coût. Dans ce secteur où la transmission des biens immobiliers familiaux est importante, certains jeunes ménages héritent ou rachètent une maison familiale en mauvais état qu'ils choisissent d'occuper après sa mise aux normes de confort.

<p>400 propriétaires occupants modestes Revenu moyen : 18 061€ Taille ménage : 2,21 personnes Surface moyenne logement : 97 m²</p>

On observe que les ménages modestes comptent plus de deux personnes et occupent de grands logements familiaux.

- **Les propriétaires occupants pauvres**

Les propriétaires occupants les plus modestes vivent dans des conditions de logement parfois difficiles même s'ils ont pris l'habitude de ces logements ; c'est le cas du mode de vie pour les anciens agriculteurs par exemple. L'état de dégradation ne semble plus ou pas les gêner. Ils se composent de deux sous-groupes :

Les captifs, ceux pour qui aucune autre solution de logement ne pourra convenir pour des raisons sentimentales, de mode de vie, d'ancrage au territoire ou financières. C'est le cas de la plupart des personnes âgées, souvent anciens agriculteurs.

1 094 propriétaires occupants très modestes
Revenu moyen annuel : 11 396 €
Taille ménage : 1,86 personnes
Surface moyenne logement : 93 m²

Les ménages les plus modestes sont en général plus âgés avec de petites retraites (agricoles) et vivent souvent seuls dans des maisons en moyenne trop grandes pour leur usage.

Les surendettés pour lesquels le maintien dans les lieux passe d'abord et avant tout par le règlement de la dette, règlement qui peut laisser en cas de vente une part de dette résiduelle.

Ces profils sociologiques distincts démontrent effectivement la coexistence à l'intérieur du territoire d'étude des ménages à comportements différenciés mais majoritairement très modestes, qu'il faudra prendre en compte dans le traitement opérationnel.

B. La typologie des bailleurs

Les logements locatifs propriété de bailleurs privés représentent 16 % des résidences principales du territoire.

Les bailleurs sont classés par l'Anah selon 3 types :

Les bailleurs à comportement d'investisseur, ou « bailleurs professionnels » qui recherchent la rentabilité du placement locatif.

Leur comportement fait essentiellement appel à la rationalité économique. Il est possible de les convaincre de réinvestir pour peu que la perspective conjointe d'un maintien d'une rentabilité locative et d'une forte revalorisation patrimoniale soit acquise.

Pour ces bailleurs, les mécanismes de la défiscalisation sont à mobiliser. Les aides ANAH et la sécurisation de leurs recettes par les aides à la personne (AL et APL) peuvent être un levier pour les amener à minorer le montant du loyer.

Les « bailleurs opportunistes » ne s'intéressent qu'à la rentabilité locative, sans souci de valeur patrimoniale. Ils constituent une catégorie de propriétaires dont on va rechercher l'éviction dans les opérations de rénovation, car ils se positionnent systématiquement contre les projets de travaux qui remettent en cause leur rentabilité à court terme.

Les bailleurs « occasionnels » sont le plus souvent hésitants sur la conduite à tenir. Leur vote sur les projets de travaux dépend de leur capacité financière et des aides publiques mobilisables. La perspective d'être astreints à la réalisation de travaux peut les amener à se défaire de leurs biens, souvent à l'amiable, ce qui peut ouvrir la voie à des opérations « investisseurs » par transformation de la propriété. Ces acquisitions sont à surveiller pour un éventuel rachat par la collectivité le cas échéant.

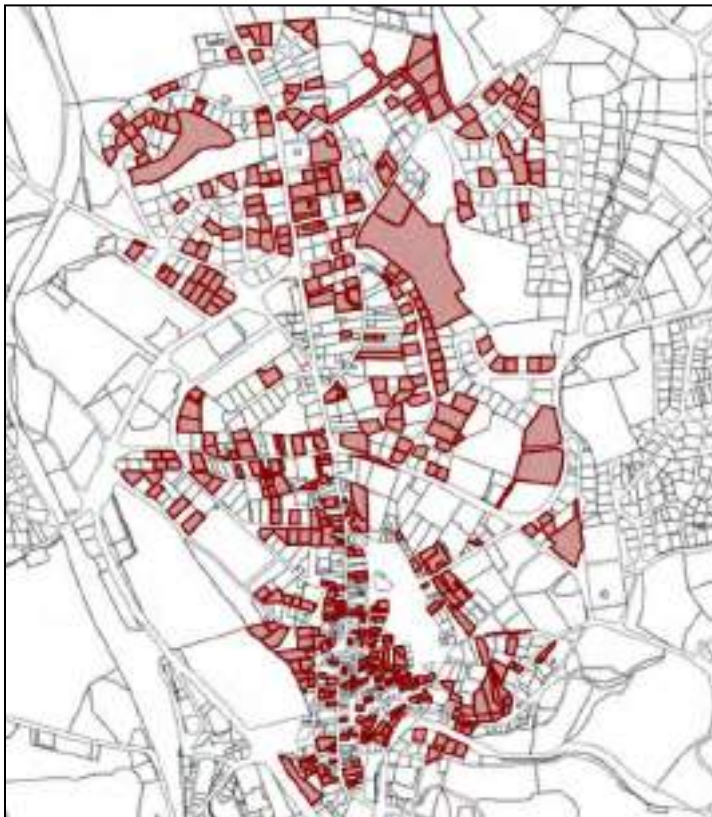
Chez une majorité de propriétaires, l'idée de financer un programme de travaux onéreux est contraignant, psychologiquement et financièrement, d'où des blocages devant les projets de travaux. Les fréquents problèmes de succession accentuent cette tendance.

La précédente OPAH réalisée sur la commune de Saint-Chély-d'Apcher a permis la réhabilitation complète de 61 logements locatifs dont 22 logements conventionnés vacants à l'origine, ce qui indique qu'une dynamique d'investissement locatif peut être réactivée sur ce territoire.

Les travaux bien que souvent partiels sur les logements ont permis l'amélioration de l'offre locative privée dans un contexte où les propriétaires ont confiance dans le marché locatif local.

Les attentes de jeunes et des personnes âgées sont fortes sur Saint-Chély-d'Apcher tandis que les familles se tourneront vers des maisons locatives à la campagne.

Dans les cinq années à venir on peut compter sur de multiples successions qui déclencheront souvent l'envie de « faire des travaux » pour les héritiers. Ils pourront alors se tourner vers les aides mises en place par l'Anah et la Communauté de communes.



Parcelles de Saint-Chély-d'Apcher dont les propriétaires sont âgés de plus de 75 ans en 2018

Source DGI, fichier Majic 3 - 2018

Les dispositifs fiscaux existants (Loi Cosse) ainsi que les aides mises en place récemment par Action Logement vont compléter favorablement le programme d'aides de l'Anah et de la Communauté de communes :

- **Dispositif « Louer abordable » Loi Cosse de 2017** permettant un abattement de 50% du montant des loyers conventionnés sociaux en zone C, allant jusqu'à un abattement de 85% en cas d'intermédiation locative
- **Action logement** peut apporter des subventions (20 000€ maximum) et des prêts importants (30 000 € maximum à 1%) aux propriétaires occupants ou bailleurs salariés du secteur privé

Enfin la conjoncture générale qui ne favorise pas les placements financiers va inciter de nombreux bailleurs locaux à investir leurs économies dans la pierre et souvent au profit de leurs enfants. C'est le discours tenu par des propriétaire bailleurs rencontrés lors des permanences.

L'office notarial avec son pôle de gestion locative mais aussi tous les professionnels du secteur auront un rôle à tenir pour l'information et le conseil auprès de leur clientèle. Cette information sur les différents dispositifs fiscaux devra être confiée à l'opérateur en charge de l'animation de la future OPAH afin de motiver les propriétaires à concrétiser leur projet et à comprendre l'intérêt fiscal et financier à engager des travaux sur un bien destiné à la location. Ces bailleurs représentent une force d'appui considérable à reconquérir pour les futurs dispositifs opérationnels.

C. Les logements vacants

Ce qui caractérise la Communauté de communes, c'est bien la forte proportion de logements vacants qui ne fait qu'augmenter malgré quelques mutations récentes notamment dans les bourgs-centres. Ces transferts de propriété permettent peu à peu une reconquête qualifiante des bourgs et un repeuplement par l'arrivée de nouveaux accédants.

Lors des repérages de terrain, toutes les communes rencontrées ont indiqué les logements vacants dispersés dans tous les hameaux. Ils sont pour la plupart répertoriés en **catégories 7 et 8, soit très dégradés** et nécessitant une intervention lourde de mise aux normes d'habitabilité.



Immeuble vacant remarquable à Saint-Pierre-le-Vieux

En 2011, 132 logements vacants sont classés en catégorie 6, 7 et 8 dans la Communauté de Communes selon la grille de dégradation (Source, Filocom 2011).

Sur Saint-Chély-d'Apcher, sur le périmètre historique du centre bourg, 68 parcelles sont notées comme comptant 1 ou plusieurs logements vacants soit un total de 101 logements vacants. Il s'agit de logements de taille moyenne à grande, qui représentent un potentiel conséquent de restructuration pour répondre aux besoins de petits logements.

Exemple de localisation de logements vacants, bourg-centre de Saint-Chély-d'Apcher
Source : DGI, fichier Majic 3 mai 2018



101 logements vacants

Des logements en catégories 7 et 8

1 à 2 pièces	3 à 4 pièces	5 pièces et plus
15	45	41
14,8 %	44,5 %	40,6 %

Le CAUE qui assure des permanences mensuelles sur Saint-Chély-d'Apcher décrit la difficulté des propriétaires d'immeubles à rez-de-chaussée commercial pour l'aménagement des étages en logement en raison de l'absence d'accès indépendant. Des solutions techniques appropriées seront à étudier en collaboration avec l'architecte du CAUE sensibilisée afin d'envisager des solutions qui débloquent les initiatives des propriétaires.



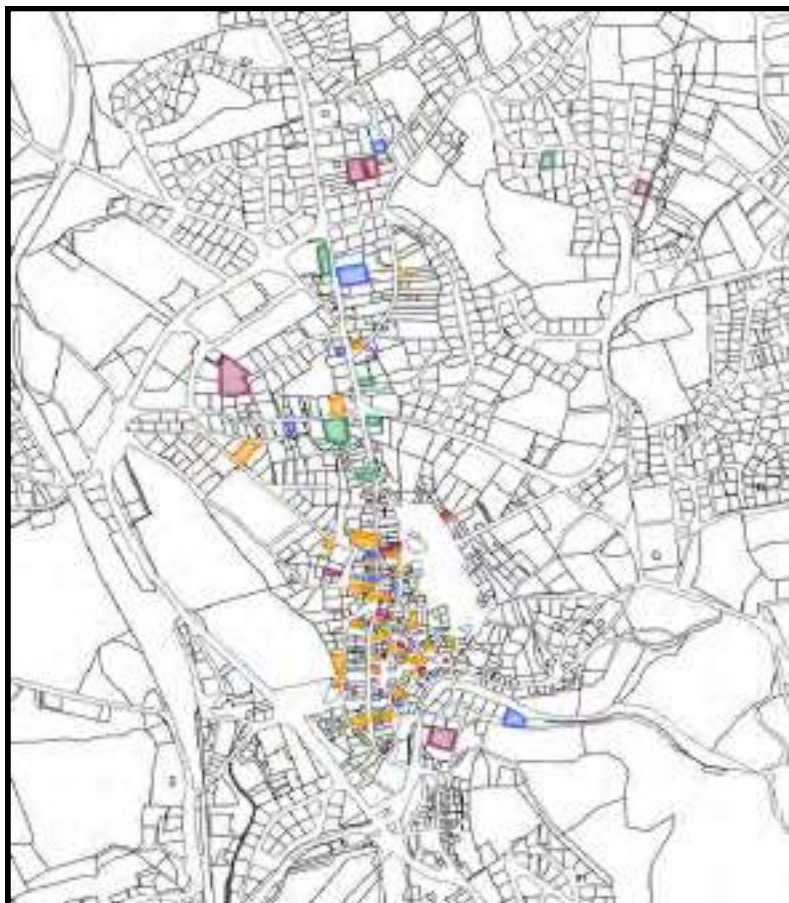
Immeuble vacant à Saint-Chély-d'Apcher, rue Théophile Roussel



Immeubles à vendre avec rez-de-chaussée commercial vacant à Saint-Chély-d'Apcher
Place du Foirail

D. Les immeubles en copropriétés

On comptabilise 108 copropriétés à Saint-Chély-d'Apcher dont 68% se situent sur le périmètre élargi du centre historique.



Source : DGI, Fichier Majic 3 Mai 2018

Année de construction de la copropriété	Nombre de copropriétés en centre-ville	% du total des copropriétés de la commune
< 1949	41	82%
entre 1950 et 1970	12	75%
Entre 1971 et 1990	6	33%
> à 1990	14	58 %
TOTAL	73	68%

On constate que 68% des copropriétés de la ville se situent dans le périmètre du centre-ville avec une majorité de copropriétés anciennes.

18 copropriétés construites entre 1971 et 1990, pourront être repérées et analysées dans le cadre de la mission d'animation de l'OPAH.

Les copropriétés potentiellement dégradées sont celles des rues commerçantes plus difficiles à traiter en raison du problème de l'accès indépendant à créer pour les logements situés à l'étage.

France Immo et Lozère Immo basés à Mende, gèrent les syndicats de copropriétaires de Saint-Chély-d'Apcher mais la majorité des copropriétés n'ont pas recours à un syndic professionnel et sont gérées par un syndic bénévole.

Rappelons qu'en Lozère, on compte un tiers seulement de copropriétés immatriculées.

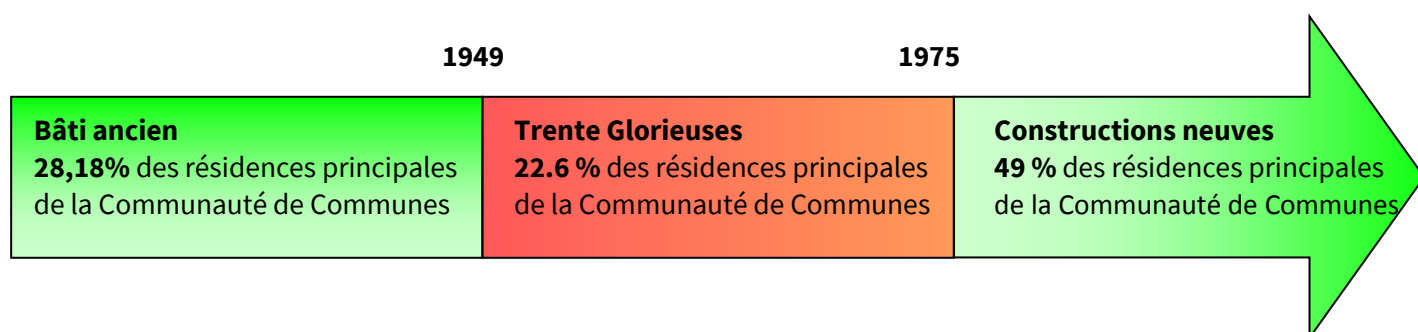
Selon les agents immobiliers, il y a plus d'immeubles locatifs collectifs en mono-propriété avec des parties communes en mauvais état que de copropriétés en mauvais état d'entretien. Cela tient à la structure familiale de ces copropriétés qui comptent en moyenne trois lots d'habitation et se répartissent entre les parents, les grands parents et les enfants. Quand il y a de gros travaux à entreprendre, la copropriété finit toujours par les réaliser sur les fonds de trésorerie familiaux.

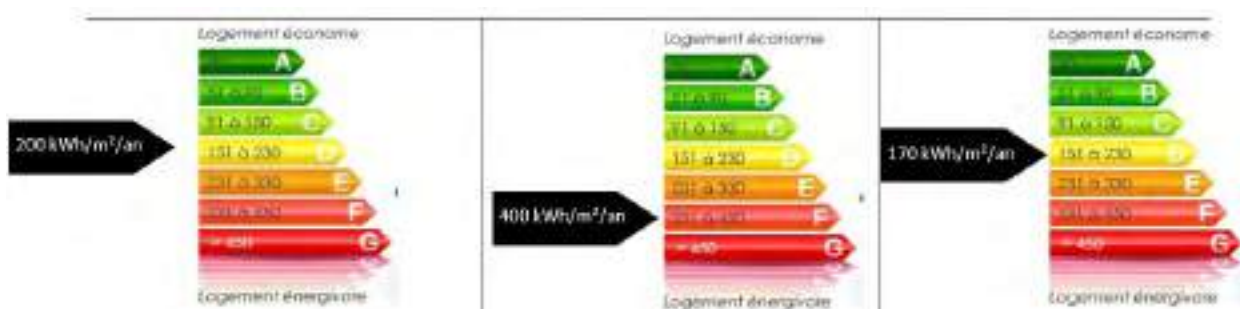
E. Un territoire particulièrement concerné par la rénovation thermique du parc

La thématique de l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat est primordiale notamment pour arriver aux objectifs fixés par les derniers accords de Paris, visant à une réduction massive de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de 50 %. Pour la Région Occitanie l'objectif est de diminuer de 26% d'ici 2050 les émissions des bâtiments qui représentent 47% de consommations d'énergie de la Région et 33% des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique. L'objectif concernant l'amélioration de l'habitat existant est de grande ampleur puisqu'il est fixé à 52 000 logements rénovés par an jusqu'en 2030 et 75 000 au-delà.

La principale cible concerne les logements construits avant 1975, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique (RT 1974). Une telle mesure avait permis de réduire significativement la consommation énergétique des logements, au lendemain du choc pétrolier de 1973. Depuis, plusieurs réglementations thermiques ont été mises en place, la dernière datant de 2012.

L'approche par mode constructif sur la Communauté de communes TAMA





<ul style="list-style-type: none"> • Forte corrélation avec l'environnement local • Propriétés hygrothermiques des matériaux • Forte inertie de l'enveloppe 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun système d'isolation d'origine • Faible inertie de l'enveloppe • Des systèmes de chauffage peu performants 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation thermique à partir de 1975 • Systèmes de chauffage performants • Logements de plus en plus économes au fil des années et des RT
--	---	--

1. Des précautions indispensables lors de la réhabilitation de l'habitat ancien (avant 1949)

Pour conserver les qualités du bâti ancien et améliorer ses performances, un certain nombre de précautions s'avèrent indispensables :

- Ne pas perturber les équilibres hygrométriques existants (par l'étanchéisation des parois ou des ouvrants) ;
- Ne pas dégrader le confort d'été ;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur en accentuant les ventilations naturelles.

Forts de l'ensemble de ces données, les trois enjeux énergétiques principaux à l'échelle de la Communauté de communes, sous réserve d'avancées contradictoires sur le comportement thermique de ces bâtiments, pourraient être les suivants :

- Prioriser l'isolation des toitures, des planchers bas sur cave et des couloirs d'accès en utilisant des solutions compatibles avec les modes constructifs ;
- Ventiler impérativement les logements et notamment les pièces humides ;
- Améliorer les systèmes de chauffage.

2. Une nécessité d'agir efficacement sur les logements de l'après-guerre

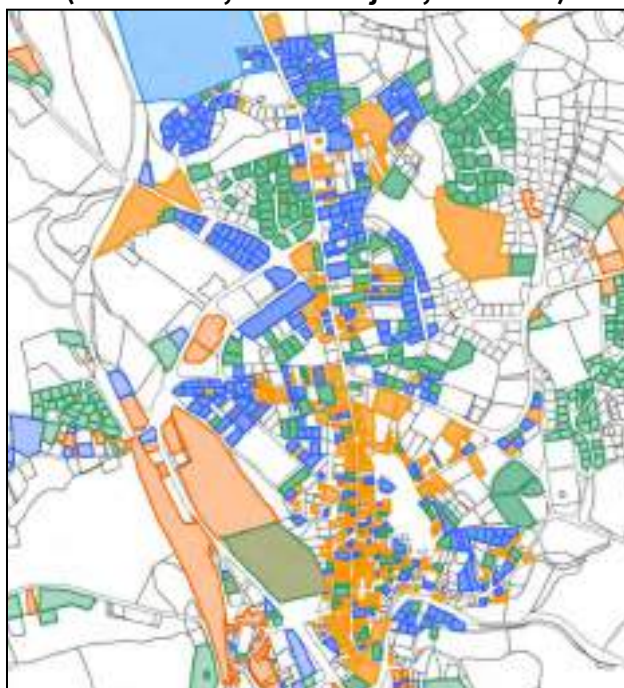
Concernant l'amélioration des performances énergétiques dans les logements de la période 1948-1975, les enjeux principaux pourraient être les suivants :


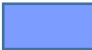

- Prioriser l'isolation des toitures, des murs de façade et des plancher
- Ventiler impérativement les logements et notamment les pièces humides
- Améliorer les systèmes de chauffage

Certaines communes de la Communauté de communes possèdent un parc significatif de logements construits entre 1946 et 1975, date de la première réglementation thermique (RT 1974).

Il est donc nécessaire d'accorder une attention particulière à ces constructions énergivores présentes dans les communes.

**Dates de construction des logements
de Saint-Chély-d'Apcher
(Source DGI ; Fichier Majic 3, Mai 2018)**



	Avant 1949
	De 1950 à 1970
	De 1971 1990

Le parc ancien énergivore est essentiellement situé dans les premiers quartiers d'extension de l'urbanisation autour du centre historique. Il s'agit des premiers grands lotissements de maisons individuelles identifiables en bleu et en vert sur la carte. Ils sont également nombreux sur Le Malzieu-Ville et Saint-Alban-sur-Limagnole.

3. Le repérage des logements énergivores

Un des facteurs les plus marquants du territoire vient de sa situation en altitude qui engendre une dépendance plus forte à l'énergie : les taux d'équipement automobile sont supérieurs du fait de la nécessité de se déplacer en voiture au quotidien (travail, alimentation, loisirs) et la proportion de chauffage au fioul est plus forte (logements anciens).

Afin de repérer efficacement tous ces logements et d'établir une typologie, plusieurs sources peuvent faciliter le repérage et justifier une attention particulière à apporter à ces logements.

Le recensement de terrain via les élus locaux à l'échelle de chaque commune mais aussi par les premières permanences permet de cibler des ménages susceptibles d'être concernés par des travaux.

Cette attitude-là doit être encouragée et amplifiée dans les communes qui se composent d'un nombre élevé de ménages à faibles revenus (1 500 ménages modestes ou très modestes en 2014 source Filocom), pour qui la facture énergétique pourrait être pénalisante économiquement. Un travail d'information devra être mené sur les locataires et les propriétaires de biens immobiliers afin de leur démontrer qu'une stratégie d'investissement sur l'amélioration des performances énergétiques est économiquement plus intéressante pour eux à long terme.

Le repérage de logements par le biais des petites annonces et des agences immobilières, notamment au travers de l'étiquette énergétique obligatoire depuis le 1er janvier 2011 concernant les ventes et locations.

Ces informations peuvent inciter les futurs accédants à privilégier des bâtiments dont la consommation énergétique semble la plus faible possible. En effet, ceux-ci peuvent présenter un surcoût à l'achat ou à la location par rapport à d'autres biens plus énergivores. Cependant, en raisonnant sur le long terme, la facture énergétique devrait être allégée dans un logement plus performant, d'autant que le prix de l'énergie (fioul, gaz, électricité) est en augmentation exponentielle.

Les dossiers instruits par la CCAPEX* de la Lozère : 455 dossiers dont 61 sur le territoire d'action sociale de Saint-Chély-d'Apcher en 2018. (Source lien social)

Problème de la précarité énergétique et des charges de chauffage très élevées (9 mois de chauffage) du parc social privé et public.

76 ménages ont été concernés par une demande auprès du Fonds de Solidarité Logement dont 60% sur le volet maintien énergie (1 sur 10 émane d'une personne âgée).

1/3 des décisions prises par la CCAPEX concernent les locataires du parc privé.

Les actions d'accompagnement énergétique à domicile se multiplient notamment sur le parc social public de Saint-Chély-d'Apcher. Elles complètent l'action financière du FSL par un accompagnement préventif des familles volontaires pour maîtriser leurs dépenses énergétiques. Les signalements sont assurés par les travailleurs sociaux du secteur .

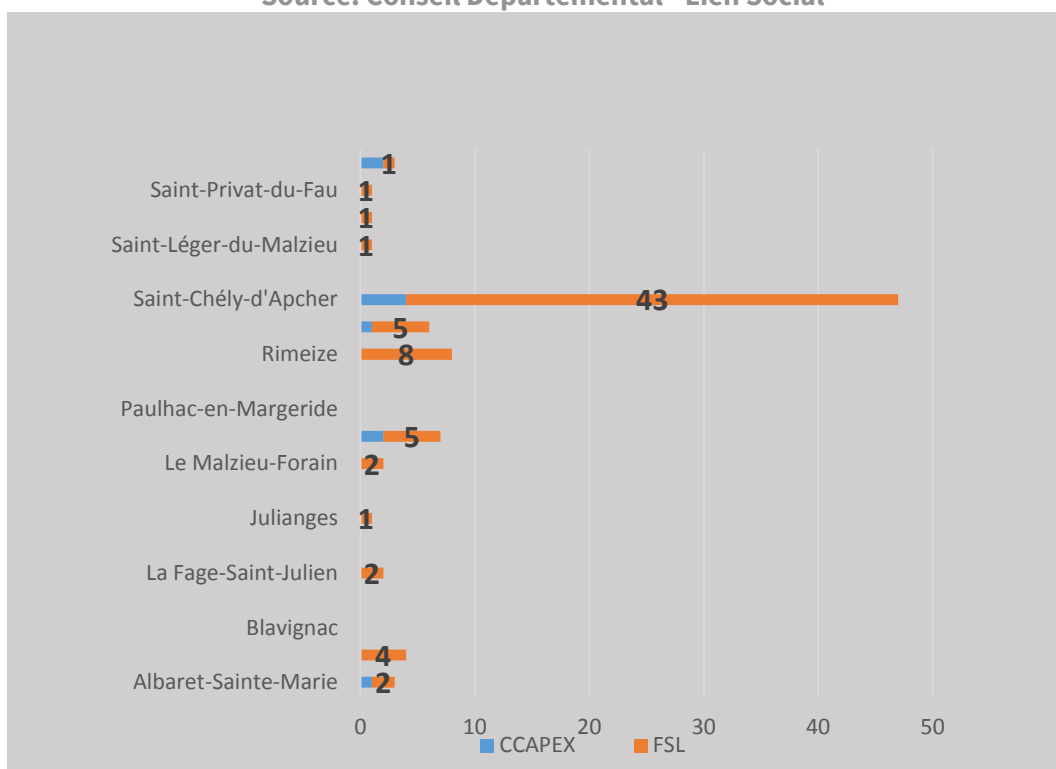
Ménages concernés par un ou plusieurs dossiers CCAPEX ou FSL en 2018

Source : Conseil Départemental- Lien Social

La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention existant en coordonnant au mieux l'action des partenaires locaux concernés par la thématique du logement des personnes défavorisées. La CCAPEX remplit 2 types de missions :

- Une mission de pilotage : cordonner, évaluer et orienter le dispositif de prévention des expulsions locatives défini par le Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PALHPD) et par la charte de prévention des expulsions ;
- Une mission de traitement des situations individuelles : délivrer des avis et des recommandations à tout organisme ou personne susceptible de participer à la prévention de l'expulsion, ainsi qu'aux bailleurs et aux locataires concernés par une situation d'impayé ou de menace d'expulsion.

Ménages concernés par un ou plusieurs dossiers CCAPEX ou FSL en 2018
 Source: Conseil Départemental- Lien Social



F. L'habitat indigne et ses multiples facettes

Une des priorités de l'OPAH est le traitement de l'insalubrité et de l'indécence des logements occupés.

⇒ 345 résidences principales considérées comme potentiellement indignes en 2013

Parallèlement, le territoire a fait l'objet de nombreux signalements auprès de l'Agence Régionale de Santé en 2018 pour l'indécence ou l'insalubrité du parc locatif privé mais aussi pour le dépassement du niveau maximal d'émission du gaz radon.

Les immeubles recensés ainsi que les logements qui seront identifiés au fur et à mesure de l'étude et de l'animation constituent une des cibles prioritaires de l'OPAH.

Actuellement, la Mission Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (MDLHI), composée de l'ARS, la DDT, la DDCSPP, l'Adil 48, la CAF et d'autres partenaires sociaux facilitent la mise en œuvre de procédures d'accompagnement pour tous les ménages concernés.

1. Constats de non décence ou d'habitat indigne

Depuis ces dernières années, la MDLHI a enregistré 13 signalements suivis de constats sur le terrain.

- **Saint-Chély-d'Apcher** : 9 signalements dont 8 sur le parc privé
- **Saint-Alban-sur-Limagnole** : 4 dont 1 incurie, 2 insalubrités résorbées et un constat de non décence.

Le repérage des situations dans le cadre de l'étude d'OPAH a démarré par la rencontre des maires, meilleurs relais pour toucher les propriétaires occupants concernés par ce problème délicat à aborder. Par ailleurs, les permanences engagées à partir du mois d'Août 2019 sur les trois communes principales du territoire ont permis de suspecter des situations de non-décence :

- Une famille d'agriculteurs en novembre 2019, à Saint Privat-du-Fau récemment victime d'un feu de cheminée
- Un célibataire locataire à Blavignac

Ces deux situations récemment repérées devraient faire l'objet d'une visite dès le démarrage de l'animation avec le logement locatif signalé insalubre remédiable par arrêté préfectoral le 17 Octobre 2019 à Saint-Alban-sur-Limagnole.

Le tout dernier arrêté d'insalubrité et de dangerosité concernant un logement locatif date du mois d'octobre 2019. Le logement est vacant et interdit de relocation en l'état.

Cette visite systématique des logements signalés par les occupants eux-mêmes, par le maire ou par la MDLHI pour motif d'insalubrité ou d'indécence devra donner lieu à la réalisation d'un diagnostic complet des immeubles et des logements (comprenant une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation de la dégradation de l'habitat) et dans le cas de logements occupés, un diagnostic social du ménage s'il n'a pas été effectué au préalable, pour procéder à son relogement. La famille à reloger sera accompagnée pour son installation dans un logement tiroir et pour sa réintégration dans le logement réhabilité ou pour son installation dans un logement définitif.

Lorsqu'un facteur de dégradation du bâti apparaît, le diagnostiqueur est tenu de le porter à la connaissance du Préfet.

Il existe 5 facteurs :

- Facteurs 1 et 2 concernent une présence importante de plomb accessible dans le logement
- Facteur 3 concerne un effondrement (toiture, plancher, mur...)
- Facteur 4 et 5 concernent la présence d'humidité en grande quantité (infiltrations, moisissures...)

Afin de sensibiliser à ces problématiques sanitaires, il est important de les intégrer au dispositif d'animation et d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'aération et de suppression de ces matériaux.

2. La présence de radon

La mise en conformité des logements doit également viser les conséquences liées à la présence de **radon dans les sous-sols du territoire**. Il est un gaz radioactif d'origine naturelle.



Selon l'Agence Régionale de Santé, le territoire de la haute Lozère présente une exposition élevée à ce gaz. Le radon peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons.

Ci-dessous tableau des mesures de concentration de radon réalisés par l'ARS :

Mesures de concentration volumique s en RADON	Nombre de mesures	Nombre de mesures > 300 Bq/m3
Albaret-Sainte-Marie	1	1
Blavignac	1	1
Les Bessons	2	2
Fontans	3	1
Le-Malzieu-Forain	2	2
Le-Malzieu-Ville	4	1
Rimeize	1	0
Saint-Alban-sur-Limagnole	7	3
Saint-Chély-d'Apcher	28	19
Saint-Pierre-le-Vieux	2	0
Serverette	2	2

Les concentrations varient en fonction des caractéristiques du bâtiment et de sa ventilation. Il peut se concentrer dans les endroits clos (cave, vide sanitaire, pièces d'habitations).

Le radon, qui s'accumule dans les sous-sols et les vides sanitaires, entre dans les maisons par différentes voies (fissures, passages de canalisation, etc.).

Sa concentration varie selon l'occupation et les modes de vie des occupants. Elle varie d'heure en heure au cours de la journée en fonction du degré et de la fréquence de l'ouverture des portes et fenêtres. C'est la raison pour laquelle il est important d'effectuer une ventilation régulière de toutes les pièces.

Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :

- Aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires
- Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

Cette donnée est importante à intégrer dans le diagnostic car des travaux particuliers de ventilation pourraient être envisagés lorsque le taux de radon est important dans les habitations.

3. Les peintures au plomb

Enfin, dans le cadre de la réhabilitation de logements il est important de prendre en compte la présence de plomb dans les éléments du bâti d'un logement (peinture, murs, sols...).

Il y a aujourd'hui moins de cas de saturnisme, mais l'imprégnation des enfants est toujours importante.

Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP) est obligatoire en cas de vente et de location d'un immeuble ou logement construit avant 1948. Il évalue la teneur en plomb des revêtements des murs, sols, plafonds, ouvrants... et permet de repérer des situations de dégradation du bâti.

4. L'assainissement non collectif des logements isolés dans les hameaux

L'assainissement individuel n'est pas un motif d'indécence mais la non-conformité des fosses septiques a un impact non négligeable sur l'environnement immédiat des logements.

Cette situation qui concerne 956 logements sera également à prendre en compte dans tous les projets des propriétaires de maisons individuelles isolées. Les travaux rendus obligatoires comme l'assainissement individuel, ou conséquent à la présence de Radon ou d'amiante majorent lourdement les travaux de réhabilitation engagés sur les maisons notamment vacantes des primo-accédants. Il faudra en tenir compte dans l'application de plafonds de travaux subventionnables par l'Anah notamment dans le cas de maisons très dégradées nécessitant des travaux lourds.

Nom de la commune	Nombre d'installations d'ANC*
Albaret Ste Marie	22
Blavignac	24
Chaulhac	17
Fontans	65
Julianges	
La Fage St Julien	1
Lajo	3
Le Malzieu-Forain	149
Le Malzieu-Ville	29
Les Bessons	81
Paulhac en Margeride	33
Prunières	43
Rimeize	181
Saint-Alban-sur-Limagnole	107
Saint-Chély-d'Apcher	117
Saint Léger du Malzieu	27
Saint Pierre le Vieux	23
Saint Privat du Fau	16
Sainte Eulalie	0
Serverette	18
TOTAL	956

(Source : Spanc de la Communauté de Communes TAMA 2019)

Les travaux rendus obligatoires comme l'assainissement individuel, ou conséquent à la présence de Radon ou d'amiante majoritent lourdement les travaux de réhabilitation engagés sur les maisons notamment vacantes des primo-accédants. Il faudra en tenir compte dans l'application de plafonds de travaux subventionnables par l'Anah notamment dans le cas de maisons très dégradés nécessitant des travaux lourds.

Synthèse : une nécessité d'agir dès aujourd'hui, les enjeux du futur programme

Face à un recul démographique lié au vieillissement de la population et malgré le maintien d'une dynamique économique facilitée par la situation du territoire au carrefour de trois départements, la Lozère, le Cantal et l'Aveyron mais aussi de deux régions, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, reliées par l'A75, la Communauté de communes doit chercher à rendre son habitat plus attractif. L'offre de logements surdimensionnés et le stock pléthorique ne répondent plus à l'évolution sociologique des modes de vie des ménages.

Les ajustements complexes du marché du logement rendent difficile l'accès des ménages à un logement qui leur convient à la fois sur sa localisation et son aspect qualitatif. Parallèlement des situations d'indignité de précarité et de vulnérabilité des habitants perdurent sur le territoire et doivent être traités et résorbés afin de préserver des conditions de maintien à domicile dignes pour toutes les personnes fragiles.

Par ailleurs de grands enjeux sont à relever, comme le retour à la centralité et la réorganisation du cadre de vie face aux des modes de vies de demain : le télétravail et le covoiturage des jeunes actifs, la vie en résidence alternée ville/campagne des néo-séniors, la colocation de jeunes étudiants, le retour en centre-bourg des ménages fragiles comme les familles monoparentales ou des personnes âgées se retrouvant seules...

Dans ce contexte, l'habitat ne doit pas constituer un frein à l'accueil de nouveaux résidents mais un levier de développement qui porte le développement de l'activité économique par l'implication des propriétaires et tous les professionnels dans l'évolution de l'offre immobilière.

En s'engageant plus particulièrement sur le champ de l'habitat privé, la Communauté de communes souhaite renforcer le maintien de la population modeste et vulnérable et favoriser l'accueil de ménages de tous âges sur l'ensemble du territoire par des actions articulées sur 4 axes :

Axe 1- Le maintien et l'accueil de nouvelles populations en produisant des logements locatifs de qualité à loyer maîtrisé et favorisant l'accession à la propriété dans le parc vacant

Axe 2- La lutte contre l'insalubrité et l'indécence des logements pour redonner des conditions de vie dignes aux propriétaires ou locataires mal logés et en situation de grande précarité sociale et économique

Axe 3- La réduction de la facture énergétique des propriétaires occupants les plus modestes par la réalisation de travaux d'économies d'énergies et de développement durable dans les logements

Axe 4- Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie par des travaux d'adaptation des logements des personnes à mobilité réduite ou handicapées

PHASE 2 : Du diagnostic à la phase opérationnelle

I – Potentiels d'intervention suivant les problématiques du logement

De nombreux propriétaires engagent des travaux pour préserver leur maintien à domicile dans de bonnes conditions de confort. Dans le cadre du PIG départemental en faveur de la transition énergétique démarré en 2015, nombreux sont ceux qui ont obtenu un agrément de l'Anah suite à un dossier de demande de subvention pour travaux d'économie d'énergie. Apparemment, aucun dossier de travaux d'adaptation du logement ou de traitement du logement indigne n'a été réalisé ou engagé.

Le futur programme doit donc permettre de prolonger cette dynamique engagée depuis 2015 en renforçant l'animation autour des propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement et de lutte contre les logements dégradés et plus particulièrement les bailleurs souhaitant rénover des logements locatifs. Compte tenu de ces nouvelles orientations, une animation renforcée sur ces différentes thématiques est souhaitable.

Les enquêtes réalisées auprès des communes, des partenaires ou encore des acteurs locaux, ont permis de recenser plusieurs catégories de logements occupés par des propriétaires mais aussi vacants dans plusieurs bourgs-centre et hameaux pour lesquels nous avons proposé des visites techniques.



★ Etudes de faisabilité pour propriétaire occupant : 5 logements étudiés

★ Etudes de faisabilité pour propriétaire bailleur : 8 logements locatifs étudiés

Dès le mois d’Août à la demande des élus, des permanences mensuelles ont démarré sur les trois bourgs-centres annoncées dans les bulletins municipaux. Cela a facilité le repérage afin d’engager les visites et études de faisabilité technique, tout en rencontrant les propriétaires chaque mois.

Ces études de cas ont permis d’analyser très précisément les caractéristiques liées au traitement des problématiques repérées lors du diagnostic. 18 personnes sont venues lors des permanences pour exprimer leur souhait de réaliser des travaux et cela dans toutes les thématiques soulevées par l’étude.

Nous vous restituons ci-dessous quelques études de faisabilité suivant les cibles possibles de l’Anah ainsi que les simulations d’aides effectuées dans l’hypothèse de la mise en place d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat.

A- Le logement indigne à très dégradé

L’exode urbain vers les communes rurales concerne souvent les ménages les plus modestes qui font ce choix pour des raisons économiques. Ils sous-estiment les contraintes de mobilité et les difficultés d’accès aux services.

Il en résulte des retours vers les villes de plus grande taille (rapprochement du lieu de travail ou des services) dans des conditions de logements souvent précaires. Parallèlement, les logements locatifs situés dans les bourgs principalement à Saint-Chély-d’Apcher et à Saint-Alban-sur-Limagnole se vident et se dégradent.

- **345 résidences principales considérées comme potentiellement indignes en 2013**
- **349 ménages sont des familles monoparentales en 2014 dont la majorité sont des femmes**

Le fichier Filocom ne nous permet pas de faire un recensement exact des situations de propriétaires occupant des logements classifiés en 7 et 8 compte tenu du faible nombre d’habitants par commune et des risques d’identification.

À défaut, le recensement réalisé auprès des communes fait apparaître déjà 4 à 5 situations d’inconfort lourd. Ce sont avant tout des propriétaires occupants modestes âgés mais pas seulement. Le traitement de ces situations, identifiées ou potentielles, constitue une priorité du programme.

Besoin identifié n°1
L'amélioration d'un logement très dégradé
pour le maintien à domicile d'un ménage

Les occupants

Un ménage, aux revenus modestes, composé de deux personnes d'environ 55 ans, locataires depuis plus de 25 ans

Le logement

Une ancienne maison forestière communale située au Malzieu-Ville
97 m² habitables sur 2 niveaux
Un loyer très modique

L'état du logement

Le logement est non conforme aux critères de décence sur le plan des sanitaires, des menuiseries extérieures, de l'escalier d'accès aux chambres, de la ventilation, présence d'amiante, et assainissement individuel non conforme.

Il se situe en **petite insalubrité** (coefficient > à 0,30)

Les travaux à prévoir

Cette maison nécessite de lourds travaux de mise aux normes de confort dans l'hypothèse où cette famille souhaiterait l'acquérir auprès de la commune pour y passer ses vieux jours et pouvoir accueillir ses enfants et petits-enfants dans de bonnes conditions sanitaires et de sécurité.



L'objectif recherché pour ce ménage est de se maintenir à ce domicile et d'y vieillir. Les occupants ne souhaitent pas changer de logement.

Les trois axes de travail du PIG pourraient porter sur :

- ⇒ La mise en confiance de l'occupant pour l'amener à prendre une décision d'acquérir ou de changer de logement
- ⇒ Le soutien technique et la recherche de solutions financières
- ⇒ Le relogement de la famille pendant les travaux le cas échéant

Les travaux comprendraient la rénovation complète du niveau 1 de la maison, soit 51m² ainsi que l'escalier menant au niveau 2.

Aucuns travaux ne sont prévus au niveau 2.

Plan de financement de l'opération :

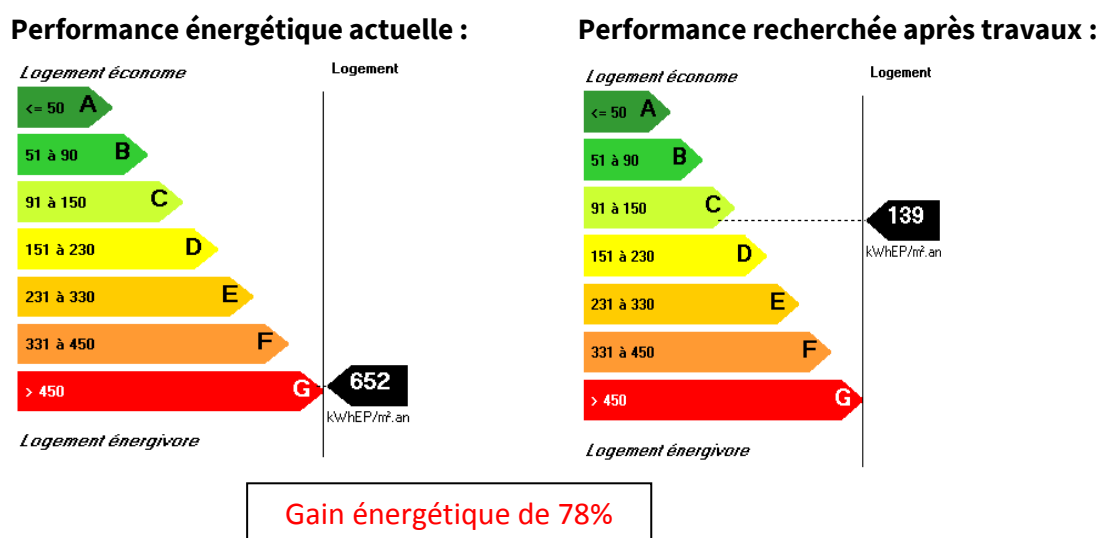
COUT TOTAL DES TAVAUX	82 550€
SUBVENTIONS :	
ANAH	25 000€
Prime Anah Habiter Mieux	2 000€
Communauté de communes TAMA	2 500€
Conseil départemental Lozère	250€
Eco-chèque Région Occitanie	1 500€
Fondation Abbé Pierre	4 000€
TOTAL SUVENTIONS	32 250€
RESTE À CHARGE	47 300€
PART DU PROJET SUBVENTIONNÉ	40%

FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE	47 300€
EMPRUNTS :	
Prêt Sacicap-Procivis	10 000€
Éco-prêt bancaire pour travaux thermiques	30 000€
TOTAL EMPRUNTS	40 000€
APPORT PERSONNEL POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX	7 300€

En cas d'acquisition du bien par les locataires, le coût total du projet sera majoré par le coût de l'acquisition de la maison, avec la possibilité de recourir à un prêt à taux zéro (PTZ) car il s'agit de primo-accédants dans le cadre d'une acquisition avec travaux.

L'amélioration de l'état du logement passe aussi par la recherche de la performance énergétique. Les moyens financiers dédiés à l'amélioration générale du logement doivent aussi anticiper un coût de fonctionnement économique pour le ménage, en limitant notamment les dépenses en énergies.

La prévention contre la précarité énergétique est une condition importante du bon entretien du logement à moyen et à long terme par ses occupants, mais aussi de leur confort.



Tous les projets de logements indécents ou indignes visités sont complexes et coûteux. En revanche, **ils n'ouvrent pas tous systématiquement aux aides majorées car :**

- Ils peuvent cumuler des problèmes d'insalubrité associés à un niveau aggravé d'inconfort thermique préjudiciable au maintien dans les lieux dans de bonnes conditions.
- Ils ne peuvent pas être techniquement réhabilités à cause du relogement nécessaire de l'occupant en location ou en accession durant les travaux

Besoin identifié n°2
La sortie d'insalubrité d'un propriétaire occupant très modeste

L'occupant

Un homme célibataire, retraité très modeste.

Le logement

Une maison de famille acquise par transmission familiale.
De petite taille.

L'état du logement

Classée insalubre du fait de l'inadaptation de sa structure. : plafonds très bas, éclairage médiocre, trois modes de chauffage pour tenter de pallier au manque d'isolation, escalier branlant et dangereux etc.

Les travaux à prévoir

Réhabilitation complète de la maison.



Autres besoins identifiés

Deux logements ont été repérés en 2019 et pourraient faire l'objet d'une visite au démarrage de l'OPAH :

- ⇒ Un logement locatif suspecté d'indécence voire plus sur la commune de Blavignac. L'occupant y vit seul. Il est venu nous rencontrer en permanence.
- ⇒ Un logement de propriétaires occupants à Saint-Privat-du-Fau, signalé par Monsieur le Maire. Quatre adultes vivent dans cette maison (une mère et ses trois fils). Ce logement a récemment fait l'objet d'un départ de feu de cheminée.

A ces logements s'ajoutent un potentiel **de 15 logements** qui pourront faire l'objet de travaux lourds ou de sortie d'insalubrité au sens de l'Anah, sur la durée de l'OPAH avec un repérage soutenu lors de la première année d'animation. Tout le territoire intercommunautaire est concerné par cette thématique.

B- La précarité énergétique : une préoccupation pour chaque logement

Les élus du territoire souhaitent renforcer la prise de conscience des habitants à réaliser des travaux liés aux économies d'énergie. Le territoire présente un nombre très important de logements anciens souvent peu ou pas isolés. Le bâti traditionnel ancien, quand il n'a pas subi de réhabilitation complète est souvent énergivore.

On a décrit dans la présente étude pré-opérationnelle, les problèmes liés à la précarité énergétique des ménages et des charges de chauffage très élevées -9/10 mois de chauffage par an- du parc social privé et public.

Deux tiers des dossiers de demande d'aide auprès des services sociaux portent sur les charges liées au chauffage.

Compte tenu du climat, de la taille moyenne des logements (autour de 90 m² habitables) et des caractéristiques techniques du bâti, **les consommations énergétiques sont très élevées.**

Il paraît donc indispensable d'agir de manière renforcée en termes de conseil et d'accompagnement des ménages afin qu'ils parviennent à réduire leur consommation, et par là même, leur facture énergétique.

Besoin identifié :
Atteindre une réduction significative
de la facture énergétique pour un ménage primo-accédant

Les occupants

Un jeune ménage avec un enfant, propriétaires occupants.

Le logement

Une maison de taille familiale des années 70 sur trois niveaux.
De bonne facture, en pierre.

L'état du logement

Maison « passoire énergétique », moyennement dégradée.

Les travaux à prévoir

Assainissement individuel, chauffage, électricité, isolation, ventilation, menuiseries...

Plan de financement de l'opération :

Menuiseries extérieures	18 000€
Chauffage - Pompe à chaleur	21 200€
Isolation intérieure	10 000€
Isolation combles (éligible dispositif 1€)	1 500€
Isolation plancher bas (éligible dispositif à 1€)	3 300€
VMC hygroréglable	1 000€
COÛT TOTAL DES TRAVAUX	55 800€
ANAH	10 000€
Prime Habiter Mieux	1 500€
Communauté de communes TAMA	300€
Conseil départemental Lozère	250€
Eco-chèque Région Occitanie	1 500€
Fondation Abbé Pierre	4 000€
TOTAL DES SUBVENTIONS	13 550€
RESTE À CHARGE (hors acquisition)	42 250€
PART DU PROJET SUBVENTIONNÉ	20%
EMPRUNTS :	
Prêt Sacicap-Procivis	10 000€
Éco-prêt bancaire pour travaux thermiques	30 000€
TOTAL EMPRUNTS	40 000€
APPORT PERSONNEL POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX	2 250€

**Montage financier
« Habiter Mieux »**

Au-delà de cette situation identifiée, la mise en conformité du parc de propriétaires va viser dans un premier temps la réduction des charges de chauffage et l'accès à un bon confort thermique par des travaux portant sur l'isolation maximale du logement.

Or l'exemple ci-dessus démontre le cout élevé de travaux -bien au-delà du plafond des 20 000€ HT par logement du dispositif Anah- que nécessite la mise aux normes de confort thermique en respectant la Réglementation Thermique de 2012.

La plupart des communes de la Communauté de Communes sont dotées d'un parc significatif de logements construits entre 1949 et 1975 (1 128 logements, Insee 2015), date de la première réglementation thermique (RT 1974). Sachant de surcroit que 684 résidences principales ne disposent pas de chauffage central, on peut considérer le potentiel nécessitant une rénovation thermique très important sur le territoire de la Communauté de communes des TAMA.



Des maisons « passoires énergétiques » des années 50 à 70

En 2017, selon l'Insee, 48 % des ménages sont non imposables dans la Communauté de Communes.

- ⇒ **1500 ménages propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'Anah** dont :
- 1/3 en tant que propriétaires modestes
 - 2/3 en tant que propriétaires **très modestes**

Il est donc nécessaire d'accorder une attention particulière à ces constructions énergivores présentes dans ces communes et plus particulièrement sur tous les lotissements péri-urbains et ruraux du territoire.

Selon ce potentiel, nous estimons à **150 logements (10% des propriétaires éligibles à l'Anah)** l'objectif de travaux pour l'amélioration thermique. L'ensemble du territoire communautaire doit faire l'objet d'une intervention sur cette thématique.

Le potentiel est estimé à **15 logements locatifs**, vacants ou occupés présentant un indice de dégradation inférieur à 0,35, pouvant faire l'objet uniquement de travaux d'économie d'énergie.

C- Le maintien à domicile des personnes dépendantes

La Communauté de communes compte 13,22 % de personnes de plus de 75 ans en 2014, soit 1 400 personnes. La plus grande majorité de ces personnes est propriétaire de son logement.

Les personnes âgées se trouvent au moment du grand âge :

- soit dans l'obligation d'adapter leur logement
- soit de subir l'inadaptation du logement
- soit d'en changer

Ces logements sont souvent difficiles d'accès car conçus avec les pièces à vivre à l'étage.

Avec la réforme de l'Anah de 2011, les bénéficiaires d'aides pour des travaux de maintien à domicile doivent avoir fait l'objet d'une évaluation de leur degré de dépendance par le calcul du GIR ou être touchés par un handicap avéré.

⇒ **En Lozère, la commission locale de l'Anah a fixé un niveau de GIR de 1 à 4 (sans conditions d'âge) ou une situation de handicap avérée pour l'éligibilité à une aide**

Le plafond de ressources conditionnant l'éligibilité est relativement élevé, permettant, eu égard le revenu moyen de la population, de répondre aux besoins de la majorité des personnes dépendantes.

Le maintien de la population âgée dans de grands logements souvent inadaptés et peu accessibles demeure un enjeu prioritaire. La configuration des pavillons existants, avec étage le plus souvent, laisse peu de possibilités d'adaptation à moindre coût. Il est donc important d'aider les particuliers notamment les personnes âgées de plus en plus nombreuses, à réaliser ces travaux.

Les **transformations d'usage** intégrées dans les projets de réhabilitation de logements occupants ou locatifs (notamment de locaux commerciaux en rez-de-chaussée) pourront faire l'objet d'une réflexion sur leur adaptation complète à la perte d'autonomie ou au handicap des futurs occupants. Sont ciblées celles situées dans les bourgs-centres qui respectent les normes exigées pour une accessibilité du logement ; **l'adaptation étant techniquement plus aisée à réaliser que l'accessibilité.**

On constate comme pour le dossier ci-dessous, qui, si la question thermique reste la première préoccupation des personnes vieillissantes, les visites des logements nous amènent à aborder la thématique de l'adaptation afin de conseiller au mieux les ménages sur la question du maintien à domicile à long terme. Lors des visites l'animateur doit anticiper les problèmes d'accessibilité et d'adaptation posés par la configuration du logement.

Besoin identifié n°3
Double prise en charge à prévoir :
amélioration thermique et adaptation au vieillissement

Les occupants

Un couple de septuagénaires, propriétaires occupants très modestes selon les critères ANAH.
Retraités tous les deux, seul monsieur perçoit une retraite de la MSA.

Le logement

Une ferme typique transformée en habitation sur deux niveaux.
RDC : cuisine/salle à manger, salon, salle d'eau, WC et cage d'escalier
R+1 : deux chambres + escalier qui donne sur des combles non aménagés.

L'état du logement

Maison « passoire énergétique », moyennement dégradée.

Le constat de la performance énergétique et de l'adaptation au vieillissement est le suivant :

- Les murs extérieurs ne sont pas isolés
- Les fenêtres (cuisine, chambres, salle d'eau et wc) sont simples vitrages bois
- Les fenêtres et la porte-fenêtre du salon ont été refaites double vitrage bois
- La porte d'entrée est vétuste et présente des défauts d'étanchéité
- La ventilation de la maison se fait naturellement par les entrées d'air
- La SDB et les WC ne sont pas adaptés au vieillissement
- Absence de barre d'appui dans l'escalier
- Des moyens de chauffage insuffisants pour atteindre 18° : une cuisinière à granulés installée en 1990 + un poêle dans le salon + radiateur électrique à l'étage



Les travaux souhaités par les propriétaires occupants

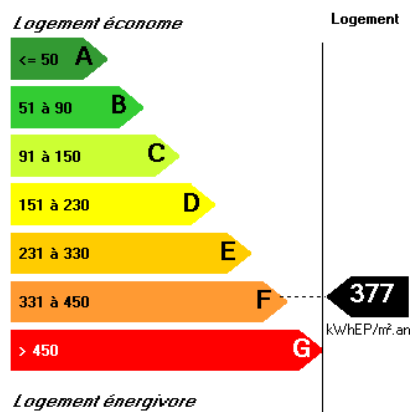
- Remplacer la cuisinière par une autre cuisinière et/ou une chaudière à fuel ou granulés
- Remplacer les fenêtres à simple vitrage par du double vitrage
- Isoler les combles

Les travaux préconisés par SOLIHA

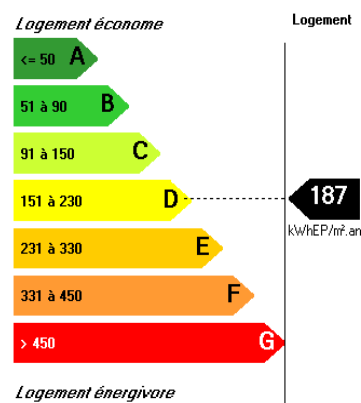
En matière d'économie d'énergie :

- Mise en place d'une VMC hygro-réglable ou ventilation mécanique répartie (VMR) hygro-réglable, a minima dans la salle d'eau
- Mise en place d'une chaudière automatique à granulés de bois
Rendement > 85% produisant ainsi l'eau chaude sanitaire
- Mise en place de robinets thermostatiques et d'un thermostat d'ambiance programmable
- Remplacer les 5 fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage
- Remplacer la porte d'entrée

Performance énergétique actuelle :



Performance recherchée après travaux :



Gain énergétique 49%

En matière d'adaptation du logement

- Mise en place d'un siège de douche + barre de maintien dans la douche
- Mise en place d'un WC surélevé + barre d'appui
- Rampe dans l'escalier

NB : les travaux d'isolation des murs par l'intérieur ne seront pas retenus dans le calcul car cette modification de l'habitation semble trop perturbant pour ce couple âgé.

Plan de financement de l'opération :

Isolation murs extérieurs	12 000€
Réfection isolation plafond combles perdus	5 000€
VMC hygroréglable	1 000€
Chaudière automatique granulés bois	15 000€
Menuiseries	6 000€
Porte d'entrée	2 000€
COÛT TRAVAUX ECONOMIES d'ÉNERGIE	41 000€
Siège douche et barre d'appui	300€
WC surélevé et barre d'appui	500€
Rampe d'escalier	1 000€
COÛT TRAVAUX ADAPTATION VIEILLISSEMENT	1 800€
COÛT TOTAL DES TRAVAUX	43 800€
COÛT TOTAL RETENU	30 000€
ANAH	12 000€
Communauté de communes TAMA	300€
Conseil départemental Lozère	500€
Eco-chèque Région Occitanie	1 500€
Crédit d'impôt	2 500€
TOTAL DES SUBVENTIONS	16 800€
TVA SUR TRAVAUX (5,5%)	1 650€
RESTE À CHARGE (hors acquisition)	14 850€
PART DU PROJET SUBVENTIONNÉ (hors crédit d'impôt)	50%

Sur ce potentiel de logements occupés par des personnes âgées notamment, **50 logements** peuvent faire l'objet de travaux d'adaptation.

L'ensemble du territoire communautaire doit faire l'objet d'une intervention très ciblée et soutenue sur cette thématique

D- Le parc locatif vacant ou occupé dégradé

Le renouvellement de la capacité d'accueil sur le territoire et l'accompagnement de l'emploi local et de la demande étudiante nécessitent une production locative renouvelée, à loyer maîtrisé eu égard aux niveaux de revenus. Cette production s'appuiera sur une action en direction du vacant, mais aussi de la reconversion des locaux commerciaux situés principalement à Saint-Chély-d'Apcher, Le Malzieu-Ville ou Saint-Alban-sur-Limagnole.

Chaque commune comprend un bourg-centre et de nombreux hameaux de plus ou moins grande taille. La future opération doit conduire à la **réhabilitation du parc vacant** situé dans tout le territoire communautaire.

A ce jour, nous avons identifié **6 projets de réhabilitation correspondant à 20 logements** locatifs tous vacants :

- 1 logement à Saint Privat du Fau (Cf. Situation identifiée n°1) : une maison familiale dans le hameau de Fraissinet
- 1 logement au Malzieu-Ville en centre bourg (Cf. Situation identifiée n°2) : de la location saisonnière à la location permanente d'un logement au 1^{er} étage d'une copropriété familiale
- 13 logements à Saint-Chély-d'Apcher en centre-bourg (Cf. Autres situations identifiées) : 5 logements collectifs pour étudiants et personnes âgées, avec rez-de-chaussée commercial.
- 5 logements à Blavignac dont une maison individuelle et 4 chalets

Créer du logement de qualité adapté aux attentes des nouveaux demandeurs, et cela à partir de la vacance structurelle mais également du parc existant loué ou connaissant une vacance conjoncturelle doit être un des objectifs du territoire pour le maintien et l'accueil de nouvelles populations.

Plusieurs facteurs vont faciliter la mobilisation des investisseurs :

- Tous les dispositifs comme celui d'Action-Logement et la fiscalité « Louer abordable » qui optimisent les montages financiers
- La tendance actuelle des épargnants à investir dans l'immobilier
- Le maintien voire le développement de l'emploi sur le territoire (plusieurs projets en gestation dont récemment l'extension de la SEFIAM à Albaret-Sainte-Marie) qui offre un contexte favorable aux initiatives privées immobilières

Le potentiel recyclable étant très important de même que les besoins de renouvellement du parc locatif à loyer maîtrisé, l'objectif d'intervention de l'OPAH porterait sur 75 logements du parc locatif :

- **30 logements très dégradés ou insalubres**
- **15 logements moyennement dégradés**
- **15 logements énergivores**
- **5 logements suite à un contrôle d'indécence ou du règlement sanitaire départemental (RSD)**
- **10 logements en transformation d'usage dans les bourgs-centres**

Opération repérée n°1

Une maison très dégradée vacante avec un potentiel de logement d'une famille

Les occupants

Inoccupée

Le logement

Une maison localisée sur la commune de Saint-Privat-du-Fau, typique de la Margeride
96m² habitables

L'état du logement

Bâtie dans son état d'origine, ayant connu sûrement une seule évolution dans les années 50/60 avec la création d'ouvertures R+1 et mise en service de sanitaires intérieurs et l'installation électrique.

La structure en maçonnerie de pierre paraît en bon état. Aucune fissure apparente n'a été repérée. La charpente et la couverture ont été refaites à neuf après 2010.

Les menuiseries sont vétustes. En cas de travaux, il semble important de les inclure dans le projet.

Sur la base de l'état des lieux, la maison n'a pas connu de gros travaux de réaménagement. Cependant l'ensemble est resté dans un état de délabrement assez peu avancé.

Les planchers sont peut-être d'origine avec de grandes portées > à 6ml

Les sanitaires sont vieux et paraissent hors d'usage.

L'électricité est à refaire.

Le chauffage est assuré principalement par une cuisinière à bois. La production d'eau chaude se faisait par un petit chauffe-eau à gaz.

L'isolation horizontale et verticale de l'enveloppe est absente, de même que la ventilation.

Les travaux

- Menuiseries extérieures
- Menuiseries intérieures
- Plâtrerie, isolation
- Revêtement sol
- Peinture
- Electricité, chauffage
- Plomberie



La date d'acquisition de la propriété est indiquée sur le plan de situation. Elle est à compléter par le propriétaire de la propriété. Le diagnostic de performance énergétique est à compléter par le propriétaire de la propriété. Les informations relatives à la performance énergétique sont à compléter par le propriétaire de la propriété.

Plan de situation
Echelle 1/1000ème



SOLIHA D'AVEYRON
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ACTIVITE : Adresse :

NOM : Prénom :

RESIDENCE :

Diagnostic

DATE :

Habitation privée

NIVEAU +1



NIVEAU +2



Grille d'analyse de l'état des bâtiments

Description générale

R-1, RDC, R+1 + R+2(combles)

Composition :

Façade Est :

Façade Sud :

Façade Ouest :

Façade Nord :

Analyse du bâti extérieur

Eléments

Etat des lieux

B*

M*

D*

Murs	Mur pierre de 60 à 75 (granite, calcaire)	x		
Ravalement	Pierre apparente rejointoyée , encadrement ouvertures en pierres granite	x		
Charpente	Traditionnelle bois, essence résineux (sapin), système ferme intermédiaire	x		
Couverture	Ardoises de pays (Corrèze) en 2 pentes	x		

Analyse du bâti intérieur par niveau

Niveaux

Eléments

Etat des lieux

B*

M*

D*

R 0-1 à R+2

Sol	Terre battue R-1	x		
Parquet bois peint sur solive portée à 6,50ml en moyenne		x		
Murs	Mur pierre enduite 1 face intérieure	x		
Cloisons	Bois type pin	x		
Doublage inexistant				
Plafond	Lambris sous solivage selon les pièces	x		
Plancher + poutre apparent en sous face		x		
Menuiseries	Fenêtre bois simple vitrage	x		
Fermetures	Avec ou sans Volets bois pleins	x		
Electricité	Installation (non conforme)	x		
Chauffage	Installation gazinière bois	x		
Production eau chaude	Chauffe- eau gaz	x		
Plomberie	Installation générale	x		
Ventilation	Non présente, assurée si existante par le défaut de menuiserie	x		

Sécurité incendie

Inexistante

Accessibilité

Inexistante

*B : bon état

*M : état moyen

*D : dégradé ou non-conforme

PROJET D'AMENAGEMENT : logement familial T3 sur deux niveaux d'habitation avec 3^{ème} chambre en option dans les combles (non prévue dans le projet)

Etude de faisabilité
Echelle 1/50^{ème}



Notes :

Les effectifs de population des communes de la zone d'étude sont en baisse constante. Les communes de la zone d'étude ont une population en baisse constante. Les communes de la zone d'étude ont une population en baisse constante.

Il est précisé que certaines parties d'habitat ne sont pas à être utilisées ou utilisées. Les communes de la zone d'étude ont une population en baisse constante.



Réhabilitation d'une maison rurale de type 3 d'environ 72 m² très dégradée (indice Anah 0,58) vacante depuis plusieurs années. Surfaces annexes de caves et combles > 16 m² aboutissant à 80 m² de surface fiscale.

Plan de financement de l'opération :

COÛT TOTAL DES TRAVAUX	84 000€
COÛT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE	8 400€
COÛT TOTAL DU PROJET	92 400€
COÛ TOTAL TTC (TVA 5,5% et 10%)	99 800€
ANAH	28 000€
Prime Anah Habiter Mieux	1 500€
Subvention maîtrise d'œuvre	2 940€
Hypothèse de financement collectivité à 5%	2 000€
Eco-chèque Région Occitanie	1 500€
TOTAL DES SUBVENTIONS	35 400€
RESTE À CHARGE (hors acquisition)	64 400€
PART DU PROJET SUBVENTIONNÉ (hors crédit d'impôt)	40%
Eco-prêt taux zéro	64 400€

Loyer estimé à 500€/mois

Recettes annuelles estimées à 6 000€

Conditions de l'obtention des subventions Anah :

- Le plafonnement du loyer à 567€/mois
 - o Le calcul du loyer « social » en zone C (marché immobilier détendu) :
(72m² habitables + la moitié des 16m² annexes) X 7,09€ = 567€
 - o En réalité le marché locatif local est plutôt à 500€/mois pour ce type de bien
- Le choix de locataires remplissant les conditions de ressources
- Le conventionnement avec l'Anah pendant 9 ans

Des avantages fiscaux via le dispositif « Louer abordable » Loi Cosse :

- 50 % d'abattement sur revenu foncier
- 85% d'abattement fiscal en cas de gestion locative confiée à un organisme d'intermédiation locative

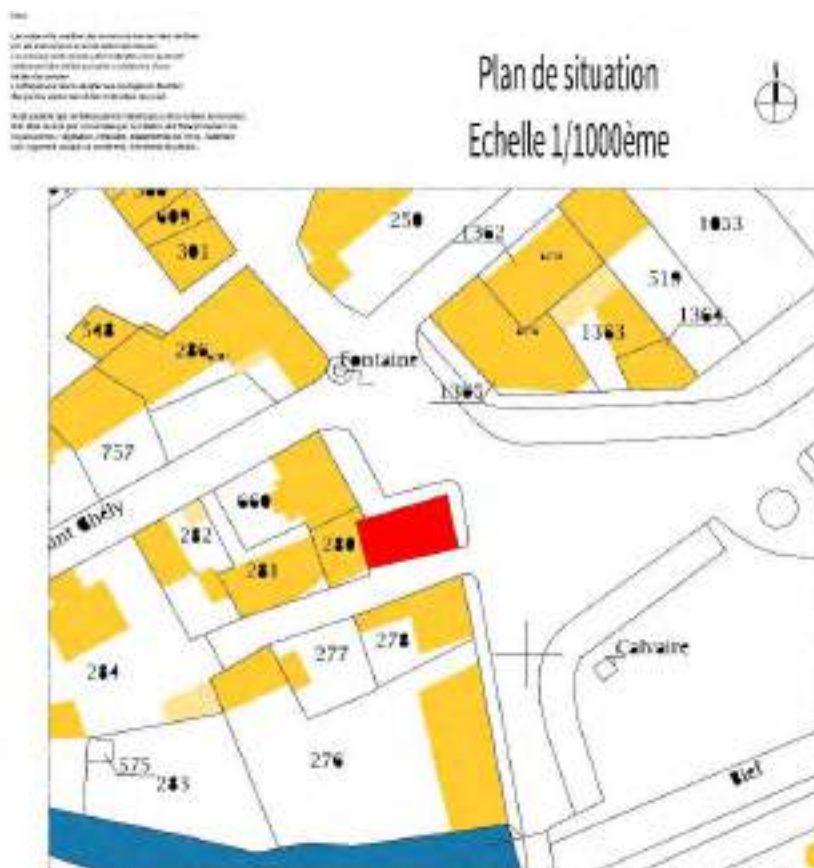
Opération repérée n°2 De la location saisonnière à la location permanente

Le logement

Un logement T3 au 1^{er} étage d'un immeuble collectif en copropriété au Malzieu-Ville, 65,89m².

Le logement

Réagencement du logement.



SOLIHA D'AVEYRON
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Diagnostic

Habitation privée



Le projet d'aménagement :



Accès :

Les sites en situation de surdensité doivent être visités par les intervenants dans le cadre de la mission. Les mesures sont prises pour garantir la sécurité des intervenants, ainsi que la sécurité des biens et des personnes. Les sites sont visités à l'heure de pointe. Les sites sont visités à l'heure de pointe. Les sites sont visités à l'heure de pointe.



SOLIHA D'AVEYRON
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Etude de faisabilité Echelle 1/100ème

Tous les travaux sont en béton.
Plancher béton porteur continu. 150/20/10.
Murs diversifiés, double vitrage isolant et
travaux de plomberie (travaux 200 niveau, 100).



Plan de Niveau +1 et Niveau +2

Plan de financement de l'opération :

COÛT TOTAL DES TRAVAUX HT	66 000€
COÛT TOTAL TTC (TVA 5,5% et 10%)	71 000€
Dépenses subventionnables	49 500€
ANAH	12 375€
Prime Anah Habiter Mieux	1 500€
Hypothèse de financement collectivité à 5%	1 000€
Eco-chèque Région Occitanie	1 000€
TOTAL DES SUBVENTIONS	15 875€
RESTE À CHARGE (hors acquisition)	55 125€
PART DU PROJET SUBVENTIONNÉ (hors crédit d'impôt)	20%
Eco-prêt taux zéro	55 125€

Loyer estimé à 400€/mois

Recettes annuelles estimées à 4 800€

Conditions de l'obtention des subventions Anah :

- Le plafonnement du loyer à 468€/mois
 - o Le calcul du loyer « social » en zone C (marché immobilier détendu) :
66m² X 7,09€ = 468€
 - o En réalité le marché locatif local est plutôt à 400€/mois pour ce type de bien
- Le choix de locataires remplissant les conditions de ressources
- Le conventionnement avec l'Anah pendant 9 ans

Des avantages fiscaux via le dispositif « Louer abordable » Loi Cosse :

- 50 % d'abattement sur revenu foncier
- 85% d'abattement fiscal en cas de gestion locative confiée à un organisme d'intermédiation locative

Opération repérée n°3
Projet collectif intergénérationnel
pour étudiants et personnes âgées en centre-bourg

Les occupants

Le projet prévoit d'accueil prioritairement des étudiants et des personnes âgées.
Le propriétaire vit déjà dans les lieux, au 3^e étage, dans un logement rénové.

Les logements

Immeuble vacant comprenant un commerce au rez-de-chaussée, lui aussi vacant.

Rez-de-chaussée : commerce vacant

R+1 : logement T3 vacant

R+2 : logement vacant T2 (sans WC)

R+3 : logement T3 avec terrasse, occupé par le propriétaire

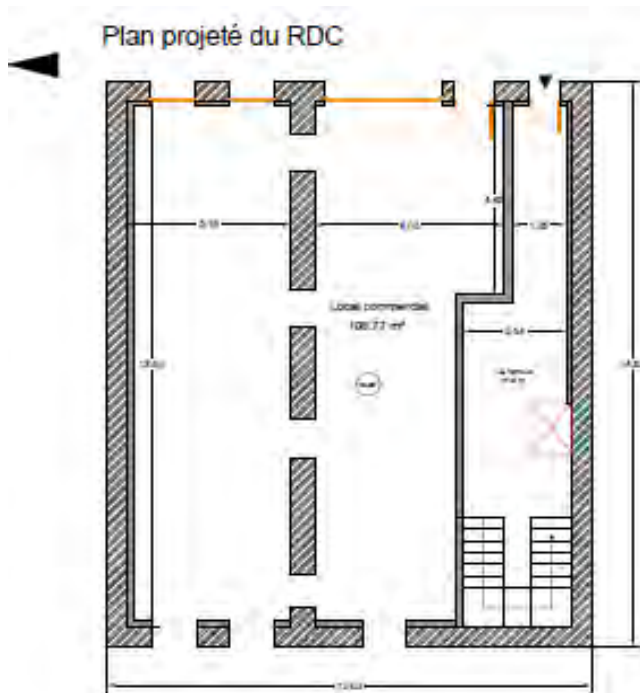
L'accès aux étages est indépendant du commerce.

L'état de l'immeuble

Immeuble bourgeois dont deux niveaux R+1 et R+2 sont très dégradés

Mitoyen à la mairie de Saint-Chély-d'Apcher.

Indice de dégradation Anah > 0,55

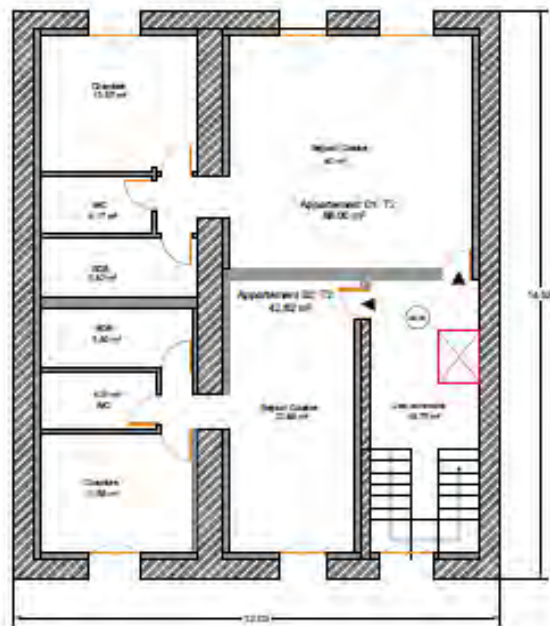


Projet de création de 5 logements locatifs pour un total de 203m²

Au 1^{er} étage :

- 1 T3 de 61,56m²
- 1 T2 de 45,18 m²

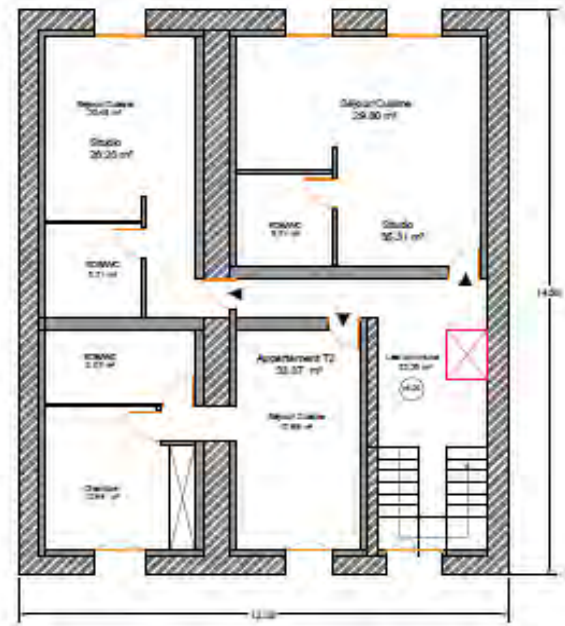
Plan projeté du R+1



Au 2^e étage :

- 1 T2 de 35,12m²
- 1 studio de 26,20m²
- 1 studio de 35,31m²

Plan projeté du R+2



Menuiseries extérieures	
Menuiseries intérieures	
Plâtrerie, isolation	
Revêtements sols	
Peinture	
Electricité, chauffage	
Plomberie	
COÛT TOTAL DES TRAVAUX HT	248 558€
Honoraires maîtrise d'œuvre	25 000€
COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	273 558€
COÛ TOTAL TTC (TVA 5,5% et 10%)	295 444€
Dépenses subventionnables	203 000€
ANAH 35%	71 050€
Prime Anah Habiter Mieux	7 500€
Subvention maîtrise d'œuvre	8 750€
Hypothèse de financement collectivité à 5%	10 000€
Eco-chèque Région Occitanie	5 000€
TOTAL DES SUBVENTIONS	102 300€
RESTE À CHARGE (hors acquisition)	193 144€
PART DU PROJET SUBVENTIONNÉ (hors crédit d'impôt)	20%
Eco-prêt taux zéro	193 144€

Loyers estimés à 1 400€/mois

Plafond de loyers mensuels par logement :

T3 : 436€ T2 : 320€ T2 : 249€ Studio : 181€ Studio : 250€

Conditions de l'obtention des subventions Anah :

- Le plafonnement du loyer à 468€/mois
 - o Le calcul du loyer « social » en zone C (marché immobilier détendu) :
66m² X 7,09€ = 468€
 - o En réalité le marché locatif local est plutôt à 400€/mois pour ce type de bien
- Le choix de locataires remplissant les conditions de ressources
- Le conventionnement avec l'Anah pendant 9 ans

Des avantages fiscaux via le dispositif « Louer abordable » Loi Cosse :

- 50 % d'abattement sur revenu foncier
- 85% d'abattement fiscal en cas de gestion locative confiée à un organisme d'intermédiation locative

Possibilité de prêt à taux zéro de 30 000€ par logement
+ subvention de 5 000€/logement si le propriétaire est salarié dans une entreprise privée de plus de 10 salariés.

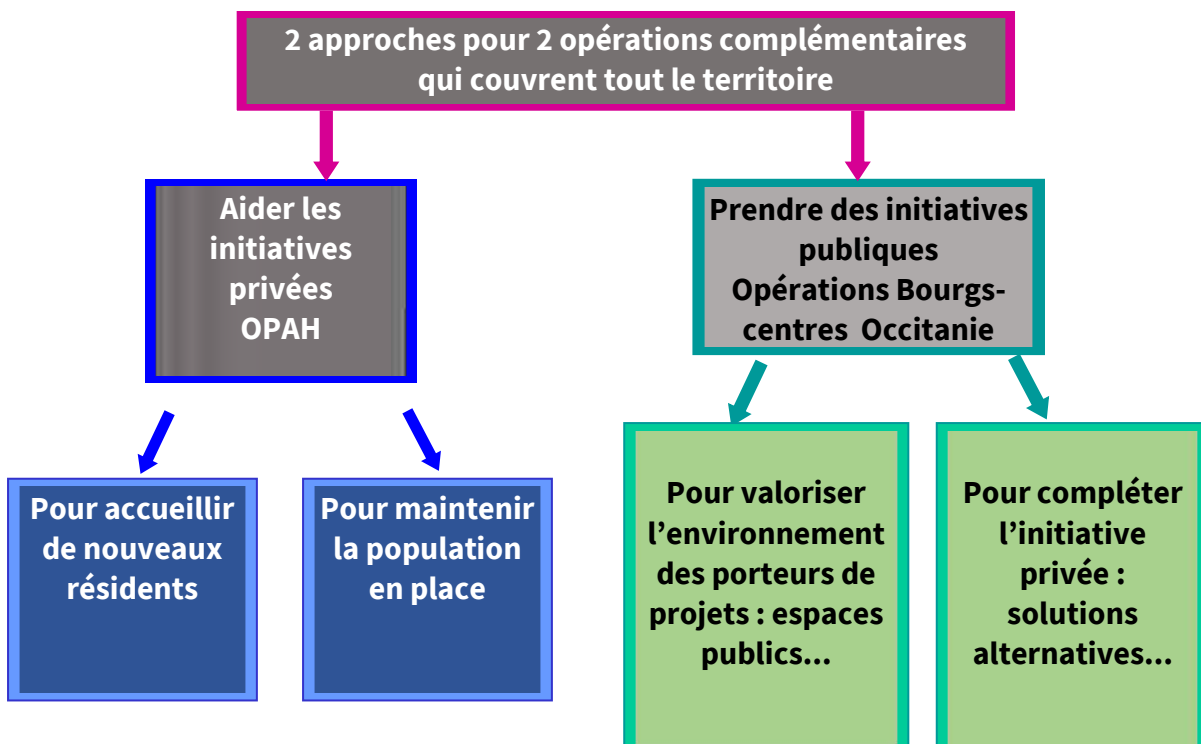
II- Les cibles et actions de l'OPAH pendant 5 ans

Les enquêtes réalisées auprès des communes, des partenaires, des acteurs locaux... ont permis de recenser plusieurs catégories de logements occupés majoritairement par des propriétaires mais également vacants dans tous les bourgs-centres et hameaux.

Cette approche réalisée sur le périmètre communal a permis aux élus de conforter l'idée de la **nécessité d'engager une politique volontariste d'intervention** sur l'habitat privé concomitamment avec des actions publiques qui visent à mettre en valeur les bourgs-centres, particulièrement dans le cadre des opérations bourgs-centres avec la Région Occitanie.

Mais les élus, compte tenu de la mutation actuelle d'un territoire au fonctionnement habitat complexe très conditionné par les infrastructures et les bassins d'emplois environnants, ont souhaité que toutes les communes bénéficient des mêmes financements à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

A- Des approches conjointes privées/ publiques



B- Les interventions d'initiative privée

Un projet de territoire, des enjeux, des objectifs, 4 thématiques



Pour parvenir à la concrétisation de projets par cette programmation, l'ambition de la Communauté de communes doit s'échelonner sur une **durée d'animation de 5 ans**.

Les enjeux du territoire :

- Organiser une politique concertée autour de l'habitat
- Mettre en accessibilité les logements pour assurer le maintien prolongé au domicile
- Renforcer la production de logements conventionnés : recycler le parc actuel occupé et mettre sur le marché locatif du logement vacant
- Equilibrer le territoire : revitaliser les centre-bourgs, trouver une mixité de peuplement et de générations
- Répondre à des besoins spécifiques : vieillissement, accueil de jeunes ménages
- Lutter contre la précarité énergétique
- Réduire les situations d'habitat indigne

La participation financière de la Communauté de communes sera définie en fonction des orientations prioritaires d'intervention : l'accessibilité, l'adaptation, la résorption de l'habitat insalubre, la maîtrise de l'énergie, l'aménagement des espaces publics...

C- Les sept volets d'action

Volet 1 : Le maintien et l'accueil de nouveaux résidents

Plusieurs communes offrent un parc locatif public HLM ou communal constitué de logements anciens parfois énergivores dans des immeubles collectifs de centres-bourg ou des pavillons. La quasi-absence de logements conventionnés privés et le fort taux de vacance dans le parc ancien des centres-bourgs et des villages se conjuguent dans l'obligation de répondre qualitativement aux attentes des demandeurs identifiés dans l'étude.

1.1. Objectifs

- Améliorer les conditions d'habitat des populations présentes sur le territoire par de mesures en faveur des économies d'énergie et de maintien à domicile des personnes le plus modestes fragiles et âgées
- Renouveler l'offre locative de logements à prix maîtrisés par la promotion d'un habitat éco-performant et la requalification du parc vacant
- Anticiper les besoins du développement économique lié à la proximité de l'A75 par l'incitation à la primo-accession dans le parc ancien rural

1.2. Moyens à déployer dans le cadre de l'OPAH

- Repérer et traiter les logements insalubres occupés ou vacants, indécents ou moyennement dégradés pour atteindre une production de 15 logements à loyer maîtrisé par an soit 75 sur 5 ans
- Proposer à chaque propriétaire potentiellement concerné la réalisation d'une étude de faisabilité gratuite : diagnostic technique, proposition de réhabilitation chiffrée, plan de financement prévisionnel et approche fiscale
- Mettre en place un plan de communication destiné à mobiliser les propriétaires bailleurs du territoire.

1.3. Périmètre

Les 20 communes du territoire dans la limite de la pertinence de la localisation géographique des projets ainsi que de leur adéquation qualitative aux besoins des demandeurs.

1.4. La qualité des opérations sur un plan architectural et environnemental

L'OPAH a pour objectif d'améliorer la qualité de vie et le confort dans les logements situés dans son périmètre, et de mettre aussi en valeur le patrimoine architectural des immeubles.

Aussi, seront soumis à l'avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat, les projets de réhabilitation qui conduiraient à la production de logements apparaissant comme mal conçus, ne répondant pas aux normes en vigueur, ou aux règles de confort recherché.

Concernant les préoccupations du développement durable, l'aspect de la maîtrise des charges sera traité de façon encore plus rigoureuse en ce qui concerne les logements à loyer maîtrisé, donc destinés aux personnes les plus modestes.

Cette attention sera également portée sur les logements des propriétaires occupants les plus modestes (TSO) en primo-accession afin de rationaliser au mieux le programme de travaux.

Volet 2 : la lutte contre l'habitat indigne et/ou très dégradé

Une des priorités de l'OPAH est le traitement de l'insalubrité et de l'indécence des logements occupés.

345 Résidences principales sont considérées comme potentiellement indignes en 2013.

Parallèlement, le territoire a fait l'objet de 13 signalements depuis quelques années pour l'indécence ou l'insalubrité du parc locatif privé et de 30 signalements de dépassement du niveau maximal d'émission du gaz radon.

Les immeubles recensés ainsi que les logements qui seront identifiés au fur et à mesure du déroulement de la mission constituent la cible prioritaire de l'OPAH.

L'équipe d'animation sollicitera dès le démarrage de l'opération la MDLHI, qui réunit l'ARS, la DDT, la DDCSPP, le Lien Social, l'Adil 48 et la CAF et d'autres partenaires sociaux pour la mise à disposition des signalements enregistrés ces trois dernières années. Cela permettra d'instaurer un partenariat permanent.

2.1. Objectifs poursuivis

- Traiter les logements identifiés par la MDLHI et signalés par l'ARS ou la CAF
- Traiter 15 logements insalubres ou très dégradés de propriétaires occupants durant les 5 années de l'OPAH
- Traiter 5 logements indécents et 30 logements insalubres, ou très dégradés vacants ou occupés locatifs

2.2. Moyens à déployer dans le cadre de l'OPAH

La mission de l'opérateur consiste à :

- Visiter systématiquement les logements signalés par la MDLHI pour motif d'insalubrité ou d'indécence
- Réaliser un diagnostic complet des immeubles et des logements (comprenant une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation de la dégradation de l'habitat) et dans le cas de logements occupés, un diagnostic social du ménage s'il n'a pas été effectué au préalable, pour procéder à son relogement. La famille à reloger sera accompagnée pour son installation dans un logement tiroir et pour sa réintégration dans le logement réhabilité ou pour son installation dans un logement définitif
- Établir des scénarios de travaux, ciblant les travaux les plus efficaces en termes d'amélioration de la performance énergétique (comprenant une évaluation

énergétique projetée après travaux) et ceux qui sont nécessaires pour résoudre les désordres et supprimer l'état de dégradation

- Aider à l'élaboration de chaque projet et montage de dossier de financement (appui à l'obtention des devis, montage des dossiers de demande de subvention, de conventionnement, de prêts, d'aides fiscales...)
- Appuyer à la réception des travaux et aux démarches permettant d'obtenir les financements sollicités

2.3 Moyens déployés dans le cadre de l'OPAH

- Pour les propriétaires occupants : travaux de sortie d'insalubrité qui permettent de déplaçonner les interventions de l'Anah
- Pour les propriétaires bailleurs : travaux de sortie d'insalubrité avec relogement des occupants si nécessaire

2.4 Les outils complémentaires pouvant être déployés et articulés avec l'OPAH

Relogement des occupants : Cf. Volet 3 page 103

2.5. Périmètre : L'ensemble de la Communauté de communes

Volet 3 : La réduction de la facture énergétique : mise en œuvre du dispositif de lutte contre la précarité énergétique

Le territoire de l'opération programmée compte 2 531 logements achevés avant 1975.

Dans ces logements, l'amélioration de la performance énergétique du logement constituerait un moyen décisif pour réduire les factures énergétiques et/ou permettre aux ménages de revenir à un niveau de confort thermique minimal.

Les dispositifs sociaux et l'aide d'urgence qu'accordent les pouvoirs publics et notamment la Communauté de Communes et le Conseil Départemental par le Fonds Solidarité Logement et les actions d'accompagnement énergétique pour anticiper ou remédier à des situations d'impayés apportent une réponse indispensable mais de court terme sans traiter véritablement les causes de ce mal logement.

En articulation avec les initiatives locales et les dispositifs existants ou projetés, l'opération vise à accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés du territoire de la Communauté de communes. Cette accélération sera possible grâce à un repérage et un accompagnement renforcé.

Repérage et accompagnement des propriétaires éligibles

La mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du programme de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle du territoire sont assurées par l'équipe d'animation de l'opération.

Pour une efficacité maximale d'amélioration de la performance énergétique, l'animateur s'appuiera sur :

- Les mairies pour le repérage des logements les plus énergivores occupés par des propriétaires aux revenus modestes, confrontés ou non à des situations d'impayés,
- Les organismes de prestations sociales et/ou de retraite (Caisse commune de sécurité sociale de Lozère, CARSAT, CMSA, CNRACL...)
- Les associations spécialisées dans l'aide à domicile
- L'Adil et l'Espace info-énergie
- Les fédérations professionnelles (FFB et CAPEB) et artisans du bâtiment

3.2. La mission de l'équipe d'animation de l'opération consistera à :

- Identifier et accompagner les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes de l'opération programmée pour la réalisation de travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration de la performance énergétique du logement, leur ouvrant droit notamment, à l'aide de l'Anah et à l'aide de solidarité écologique de l'Etat
- Réaliser un diagnostic complet du logement (comprenant une évaluation énergétique avant travaux) et un diagnostic social du ménage s'il n'a pas été effectué au préalable
- Etablir des scénarios de travaux, ciblant les travaux les plus efficaces en terme d'amélioration de la performance énergétique (comprenant une évaluation énergétique projetée après travaux) en cohérence avec les ressources du ménage
- Aider à l'élaboration du projet et montage du dossier de financement (appui à l'obtention des devis, montage des dossiers de demande de subvention, de prêts, de subventions sociales et d'aides fiscales...) pour s'assurer du financement du reste à charge,
- Assister les ménages à la réception de travaux et les aider à accomplir les démarches permettant d'obtenir les financements sollicités.

Le suivi de l'animation de l'opération programmée inclut toutes ces missions d'ingénierie afin de permettre une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, attestée par une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation projetée après travaux.

3.3 Objectifs pluriannuels du nombre de logements à rénover

- **150 logements de propriétaire occupants**
- **Soit 30 logements par an dans le cadre de l'OPAH, avec une attention toute particulière portée à l'amélioration thermique**

3.4. Les outils complémentaires pouvant être déployés et articulés avec l'OPAH

Consciente que le montant du reste à charge conditionnera la décision d'engager des travaux de rénovation thermique :

- La Communauté de Communes a décidé d'accorder dans ce cadre une aide aux travaux de 300 € par ménage très modeste et 150€ par ménage modeste
- Le Département dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique

accorde aux dossiers d'amélioration énergétique répondant aux critères de l'Anah, une aide forfaitaire de 500€ par logement de propriétaire très modeste et 250 € par logement de propriétaire modeste.

- Prime Habiter Mieux de l'Anah (10% plafonnés à 2000 € pour les PO très modestes et plafonnés à 1600 € pour les PO modestes)
- Caisses de retraite (CARSAT, CNRACL, CMSA, RSI...)
- Eco-prêt ou prêt Procivis à taux zéro
- Eco-chèque logement de la Région Occitanie

Périmètre : les 20 communes de la Communauté de communes

Volet 4 : Le maintien à domicile des personnes dépendantes

L'étude a confirmé le vieillissement de la population et des logements non adaptés aux handicaps de l'âge et de la vie. La politique en faveur du maintien à domicile revêt de nombreuses formes sur le territoire communautaire : portage de repas, interventions d'aides ménagères, d'auxiliaires de vie, actions d'animations destinées à rompre l'isolement et la solitude.... Les partenaires sont nombreux et les compétences développées.

Cependant, les logements restent majoritairement mal adaptés. L'exemple le plus flagrant étant celui de la baignoire, obstacle infranchissable ou encore la maison à étage qui empêche le propriétaire d'accéder à toutes les pièces.

Quant aux revenus des retraités souvent de la MSA dans les communes rurales, ils sont peu élevés et ne permettent pas toujours d'engager des travaux importants dans le domicile.

4.1. Objectifs poursuivis

Cibler les interventions financières autour de l'adaptation des logements à tous les types de handicaps de l'âge et de la vie en y intégrant la prévention des chutes des personnes.

4.2 Moyens à déployer dans le cadre de l'OPAH

- La participation financière de l'Anah après étude du dossier sera de 35% à 50% de l'assiette de travaux d'adaptation éligibles.
- La participation financière de la Communauté de Communes au financement des travaux destinés à maintenir les personnes âgées et/ou handicapées à domicile sera de 300€ par logement de propriétaire très modeste et 150€ par logement de propriétaire modeste.
- La mobilisation des caisses de retraite (CARSAT, RSI, CMSA, CNRACL ...)
- L'intervention du Conseil Général pour les bénéficiaires de l'APA (Aide aux Personnes Âgées)
- Sollicitation de prêts sociaux à taux zéro par l'intermédiaire de la SACICAP-PROCIVIS Sud Massif Central.

Conception d'un plan communication pour une meilleure diffusion et compréhension de l'information : plaquettes d'information, affiches, réunions pour signalement avec les services d'aides à domicile...

4.3 Objectifs pluriannuels du nombre de logements à rénover

- **50 logements de propriétaire occupants**
- **Soit 10 logements par an, dans le cadre de l'OPAH**
- **L'objectif visé est de permettre un usage adapté et sécurisé du domicile, afin que les ménages puissent d'y maintenir en vieillissant**

4.4. Périmètre : les 20 communes de la Communauté de communes

Volet 5 : Social et articulation des différents dispositifs de relogement

La mise en œuvre de l'OPAH pourra générer des besoins en relogement, qu'il s'agisse des logements nécessitant de lourdes réhabilitations ou de logements insalubres repérés ne permettant pas, durant les travaux de maintenir les occupants (propriétaires et locataires) dans les lieux.

5.1 Objectifs poursuivis :

- Rechercher les solutions les plus adaptées pour les ménages -propriétaires occupants et locataires- en situation de précarité dans le cadre du projet habitat à mettre en œuvre sur leur logement tout en privilégiant leur maintien dans les lieux
- Organiser le relogement temporaire ou définitif des propriétaires ou locataires les plus mal logés
- Favoriser après travaux le retour des ménages dans leur logement ou à défaut pour les locataires dans leur quartier afin de maintenir leurs liens sociaux
- Développer une offre de logements à loyer modéré

5.2. Moyens à déployer dans le cadre de l'OPAH

Sous l'égide de la Communauté de communes, et/ou du CCAS, l'organisation d'une réunion de coordination 2 fois par an permettrait de dresser le bilan de l'action sociale menée en lien avec :

- Les opérateurs du logement social / logements d'urgence : Lozère Habitat, Polygone,
- Les associations partenaires telles que la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique,
- Les partenaires sociaux de la Lozère : LIEN SOCIAL, CCAS, DSD, UDAF, DDCSPP, CAF, MSA...

5.3. Proposition d'un mode opératoire pour les actions de relogement en 4 temps :

- **Le diagnostic** : connaître la situation familiale, sociale et économique de chaque ménage et apprécier in fine les besoins et la capacité des ménages à évoluer dans leur parcours résidentiel
- **Le relogement** : réaliser un bilan global intégrant le rapprochement entre les souhaits émis en matière de relogement et les solutions que l'on peut objectivement apporter.

- **Le soutien au relogement** : après validation de la proposition de relogement par la commission et acceptation par le locataire ; déménagement et relogement avec soutien dans les démarches administratives, financières
- **Le suivi post relogement** : s'assurer une fois le relogement réalisé de l'aboutissement des différentes démarches administratives et de la bonne exécution des opérations de déménagement
- **Le suivi et la coordination du dispositif**

5.4. Les outils complémentaires à l'OPAH pouvant être déployés : MOUS Relogement, dispositif du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (à voir suite retour Anah sur convention)

5.5. **Périmètre** : Les 20 communes de la Communauté de communes

Volet 6 : Les copropriétés

6.1. Description du dispositif

Dans le cadre de l'OPAH, le volet copropriété organise autour d'un programme de travaux, un ensemble d'actions permettant de rétablir le fonctionnement des syndicats de copropriétaires sur les plans financier, juridique, technique et social et de stopper les processus de dévalorisation et de dégradation à l'œuvre. Elle doit permettre de revaloriser la copropriété dans le marché local du logement.

Le centre-ville de Saint-Chély-D'apcher comporte 73 immeubles en copropriété dont 41 datent d'avant 1949, 18 entre 1950 et 1975, et 20 immeubles après 1990. Certains peuvent nécessiter des travaux de mise aux normes de leurs parties communes ou de lutte contre la précarité énergétique des occupants par des travaux de rénovation thermique des parties communes (chauffage collectif, isolation des toitures et murs par l'extérieur, ventilation des logements...).

6.2. Objectifs poursuivis

Dans cette convention le volet copropriété comprendra outre la réalisation de travaux d'amélioration thermique ou axés sur la qualité de la structure des dépendances, l'état du réseau électrique de la sécurité incendie des cages et couloirs d'escaliers... des actions portant sur différents champs tels que :

- L'information et la formation des copropriétaires
- La prévention ou le traitement des impayés
- La maîtrise des charges et la recherche d'économies en relation avec les travaux
- La solvabilité des copropriétaires

De manière à ne pas bloquer les possibles réalisations :

- Une copropriété a été inscrite chaque année dans les objectifs de l'OPAH
- Soit 5 copropriétés sur toute la durée de l'OPAH

6.3. Moyens à déployer dans le cadre de l'OPAH

Repérages nécessaires des copropriétés défaillantes en travaillant en collaboration étroite avec les principaux syndicats principalement localisés à Mende.

Une coordination étroite avec l'Adil 48 sera recherchée pour répondre aux différentes questions des copropriétaires susceptibles de venir s'informer auprès de l'Adil.

6.4. Périmètre : les 20 communes du territoire

Les logements concernés par les travaux bénéficieront de subventions ANAH selon le régime d'aides applicable au 1^{er} janvier 2020.

Volet 7 : Le suivi-animation et évaluation du programme

La Communauté de communes des Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac, l'Etat, l'Anah, le Conseil Départemental et le Conseil Régional peuvent décider de mettre en place un programme habitat sous la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat.

La Communauté de communes des Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac désignera un prestataire en charge de l'animation de l'OPAH qui sera retenu conformément au code des marchés publics :

Il sera demandé au prestataire, un chargé d'opération dédié à l'OPAH de la Communauté de communes.

7.1. Contenu des missions de suivi-animation

La mission confiée à l'équipe d'animation et de suivi de l'OPAH, comprend les tâches suivantes :

- Organiser les actions visant à faire connaître l'opération, ses buts, ses moyens :
 - ✓ Auprès du public : présenter les éléments pour une information générale (articles de presse, documents à diffuser auprès de propriétaires...) et pour la promotion de l'opération, réunions (affiche, annonce, panneaux)
 - ✓ Auprès des professionnels concernés : rencontrer les artisans locaux, maitres d'œuvre, intervenants de l'immobilier et les organismes de financement bancaire, d'incitation à la formation aux techniques de réhabilitation, forte action de sensibilisation en matière de chauffage et de maîtrise des charges et à la participation active des professionnels à la promotion générale de l'opération
- Animer le comité technique de suivi et le groupe de pilotage chargé d'évaluer l'OPAH dans son déroulement et établir les comptes rendus
- Aider la collectivité dans la mise en place de sa politique dans le domaine de l'habitat
- Rechercher des solutions de relogements éventuels, qui pourraient être nécessaires pour la réalisation de certaines opérations, en relation étroite avec les services sociaux et les organisations départementales.
- Informer et conseiller les propriétaires et les locataires, dans les domaines techniques, financiers et administratifs, notamment en leur exposant les avantages (subventions et

aides diverses, prêts, déductions fiscales.) dont ils peuvent bénéficier, dans les limites fixées par la convention d'opération :

- ✓ À l'occasion de permanences tenues dans les locaux appropriés mis à la disposition de l'équipe par la Communauté de communes, ou les communes
 - ✓ À l'occasion de visites des locaux concernés, avec les propriétaires, locataires ou maîtres d'œuvre
- Repérer et mobiliser les propriétaires des immeubles présentant des situations de blocage
 - Assister les propriétaires pendant toute la durée de leurs opérations notamment en ce qui concerne les tâches successives suivantes :
 - ✓ Etablissement de la grille d'insalubrité ou de la grille d'évaluation de la dégradation de l'habitat ou de la grille de décence à la demande de la CAF (grille d'auto diagnostic)
 - ✓ Elaboration de simulations techniques (suivant les cas : état des lieux avant travaux, diagnostic de performance énergétique sur le bâtiment et les logements, esquisses d'aménagement et évaluation sommaire des travaux envisageables) lorsque aucun maître d'œuvre n'a été choisi, excluant toute maîtrise d'œuvre par l'organisme sur le périmètre de l'OPAH, quel que soit le maître d'ouvrage
 - ✓ Evaluation et recherche des aides financières mobilisables, ébauches de plans de financement prévisionnels, estimation du montant des loyers dans le cadre du conventionnement, examen des incitations fiscales
 - ✓ Constitution et suivi des dossiers de demande d'aides et subventions (ANAH, Communauté de communes, éco-chèque Logement de la Région, aides Procivis...)
 - ✓ Demande d'acompte et paiement, demande de conventionnement
 - Il réalisera l'ensemble des prestations prévues à l'annexe 1 du décret du 2 Avril 2012 relative à l'accompagnement des propriétaires occupants modestes afin de bénéficier des dispositions liées au programme « Habiter mieux » dont notamment l'évaluation de la consommation énergétique du logement avant travaux et sur travaux projeté.
 - ✓ Conseiller les maîtres d'œuvre éventuels, choisis par les propriétaires, pour assurer la conformité des projets aux règles d'attribution des aides et subventions.
 - ✓ Apporter son concours à la mise en œuvre des actions accompagnant le relogement et les coordonner.
 - Assister les propriétaires et locataires, à l'occasion de la première mise en location des logements améliorés, pour garantir le bon démarrage de la location dans le cadre du conventionnement :
 - ✓ En assurant une information réciproque sur les différents engagements (notamment sur l'APL, les loyers maximum, les plafonds de ressources, les modalités d'attribution et les règles d'occupation des logements...)
 - ✓ En veillant à la conformité du bail aux stipulations de la convention

- Etudier, en liaison avec les bailleurs sociaux (Lozère Habitation ou Polygone), les problèmes de relogement des ménages éventuellement touchés par l'OPAH.
- Informer le groupe de pilotage et le comité technique de suivi de l'avancement de l'opération, la programmation des dossiers et l'attribution des aides (évaluation annuelle du programme)
- Fournir informations et analyses leur permettant de mettre en œuvre la résolution des problèmes qui pourraient apparaître en cours d'opération
- Etablir un bilan annuel de l'OPAH, ainsi qu'un bilan final comportant les indicateurs de résultats prévus à la convention d'opération et faisant apparaître au minimum les renseignements ci-après
- Assurer la visite des logements ou le propriétaire souhaite un conventionnement sans travaux (grille de décence avec rapport photos)
- Réaliser un diagnostic social, financier et juridique en cas de dossier de copropriété

7.2 Evaluation et suivi des actions engagées

Afin d'avoir une vision pertinente de l'avancement de l'OPAH, des tableaux de bords mensuels, deux rapports d'avancement semestriel et annuel seront réalisés. Ils permettront de suivre de façon partenariale l'ensemble des dossiers en cours et d'identifier l'avancement global de l'opération.

7.3 Périmètre d'intervention

Le programme concerne les 20 communes de la Communauté des Terres d'Apcher- Margeride.

Moyens déployés dans le cadre du programme

Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, professionnelle et opérationnelle dès le lancement de l'animation. Cette équipe assurera l'ensemble de l'animation, la gestion des différentes actions : dégradation des logements, adaptation, économies d'énergies, logements destinés à la location, la tenue des permanences, des réunions.

Echéancier

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} semestre 2020.

D- Objectifs quantitatifs de réhabilitation de logements

Les objectifs quantitatifs des logements à réhabiliter pendant la durée de l'OPAH de 5 ans de 2020 à 2024 sont les suivants :

1. Logements occupés par leur propriétaire ou propriétaire occupant (PO) :
215 logements

- **Travaux lourds pour réhabiliter des logements indignes ou très dégradés : 15 logements**

Si l'ampleur et le coût des travaux à réaliser pour résoudre la situation ne le justifient pas, le plafond de travaux majoré de l'Anah n'est pas appliquée. L'application du plafond majoré pour un projet de travaux lourds n'est possible qu'en présence d'un arrêté d'insalubrité pris en application des articles L 1331-26 et suivants du code de la santé publique, un arrêté de péril pris en application des articles L 511-1 et suivants du CCH, d'une situation d'insalubrité constatée sur la base d'un rapport d'analyse réalisé par un professionnel qualifié à l'aide d'une grille d'évaluation de l'insalubrité de l'habitat (logement occupé), d'une situation de dégradation très importante constatée sur la base d'un rapport d'analyse réalisé par un professionnel qualifié à l'aide d'une grille d'évaluation de la dégradation de l'habitat (logement vacant). Dans ce cas tous les travaux recevables, autres que ceux de la dégradation peuvent être pris en compte.

- **Travaux pour l'autonomie de la personne : 50 logements**

Les travaux devront être cohérents et permettre de compenser un handicap avéré et démontré avec les justificatifs nécessaires : « décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) sur le taux d'incapacité permanente /ou évaluation de la perte d'autonomie en groupe iso ressource (GIR 1 à 4). Ils seront évalués sur la base d'une fiche d'opportunité réalisée par l'équipe opérationnelle de l'OPAH.

- **Travaux d'économie d'énergie : 150 logements**

Travaux liés aux économies d'énergie bénéficiant de l'aide Habiter Mieux (cumul ANAH et Habiter Mieux obligatoire) avec un gain énergétique d'au moins 25 % par logement.

Tableau prévisionnel d'objectifs d'amélioration de logements :

Propriétaires occupants	2020	2021	2022	2023	2024	Objectifs sur 5 ans
Travaux de lutte contre l'habitat indigne ou logements très dégradés	3	3	3	3	3	15
Travaux Autonomie	10	10	10	10	10	50
Travaux d'économie d'énergie	30	30	30	30	30	150
TOTAL	43	43	43	43	43	215

2. Logements locatifs des propriétaires bailleurs : 75 logements

• **Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé : 30 logements**

Si l'ampleur et le coût des travaux à réaliser pour résoudre la situation ne le justifient pas, le plafond de travaux majoré de l'Anah n'est pas appliquée. L'application du plafond majoré pour un projet de travaux lourds n'est possible qu'en présence d'un arrêté d'insalubrité pris en application des articles L 1331-26 et suivants du code de la santé publique, un arrêté de péril pris en application des articles L 511-1 et suivants du CCH, d'une situation d'insalubrité constatée sur la base d'un rapport d'analyse réalisé par un professionnel qualifié à l'aide d'une grille d'évaluation de l'insalubrité de l'habitat (logement occupé), d'une situation de dégradation très importante constatée sur la base d'un rapport d'analyse réalisé par un professionnel qualifié à l'aide d'une grille d'évaluation de la dégradation de l'habitat (logement vacant). Dans ce cas tous les travaux recevables, autres que ceux de la dégradation peuvent être pris en compte.

• **Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé : 15 logements**

La situation d'habitat moyennement dégradé est constatée sur la base d'un rapport d'analyse réalisé par un professionnel qualifié à l'aide d'une grille d'évaluation de la dégradation de l'habitat (logement vacant)

• **Travaux suite à une procédure RSD (manquement aux règles d'hygiène) ou suite à un contrôle décence par la CAF : 5 logements**

La dégradation sera constatée à l'aide de la grille d'évaluation de la dégradation de l'habitat de l'Anah réalisé par un professionnel qualifié

• **Travaux d'économie d'énergie : 15 logements.**

Travaux liés aux économies d'énergie bénéficiant de l'aide Habiter Mieux (cumul ANAH et Habiter Mieux obligatoire) avec un gain énergétique d'au moins 35 % par logement sur logement dont l'indice de dégradation est inférieur à 0,35.

• **Travaux de transformation d'usage : 10 logements**

10 logements dans des locaux situés essentiellement dans les centres bourgs de la Communauté. L'objectif principal est de favoriser l'aménagement de logements en rez-de-chaussée accessibles aux personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite. Ne seront pris en compte que les projets ayant reçu un avis favorable de la CLAH.

Les logements subventionnés devront atteindre un niveau de performance énergétique après travaux (étiquette D minimum) et être à **loyer maîtrisé** (conventionnement social ou très social obligatoire). L'équipe d'animation assistera le propriétaire pour le montage des dossiers de conventionnement des logements.

Le loyer intermédiaire et le loyer libre ne bénéficieront d'aucune subvention.

Tableau prévisionnel d'objectifs de réalisation de logements :

Propriétaires bailleurs	2020	2021	2022	2023	2024	Objectif 5 ans
Travaux de Lutte contre l'Habitat Indigne ou logements très dégradés	6	6	6	6	6	30
Travaux logements moyennement dégradés	3	3	3	3	3	15
Travaux suite à contrôle décence ou RSD	1	1	1	1	1	5
Travaux d'économie d'énergie	3	3	3	3	3	15
Travaux de transformation d'usage	2	2	2	2	2	10
TOTAL	15	15	15	15	15	75

Soit un total de 290 logements réhabilités sur la durée de l'OPAH 2020-2024

Pour les logements conventionnés sans travaux : demande de conventionnement

Ces logements pourront faire l'objet d'une visite préalable de l'équipe opérationnelle et devront répondre aux objectifs de décence par le décret 2002-120 du 30 Janvier 2002. La fiche de visite ainsi que des photos du logement

3. Travaux sur parties communes en copropriétés fragiles ou dégradées : 5 copropriétés correspondant à environ 15 logements

Ces travaux concernent les travaux d'économie d'énergie dans les dépendances et de mise aux normes (électriques et remplacement de matériaux toxiques...) au sens de l'Anah ainsi que les travaux d'accessibilité des parties communes des logements des propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes situés dans les copropriétés.

L'ensemble de ces aides vise également les propriétaires primo accédants au sens du prêt à taux zéro (PTZ situations d'héritage ou achat depuis moins de deux ans) souhaitant occuper, à titre de résidence principale, un logement vacant.

III– La programmation financière

A- Financement par les partenaires de l'opération

4. Financement de l'Anah

1-1 Équipe opérationnelle chargée de la mission de suivi animation de l'OPAH

Dans la limite des dotations budgétaires annuelles, l'Anah prévoit de subventionner la Communauté de Communes à hauteur de 35 % du coût HT de l'animation fixé pour la durée de l'OPAH qui sera attribuée (décision annuelle de 2020 à 2024) au vu du plan de financement présenté par la Communauté de Communes à laquelle peut s'ajouter une part variable liée aux objectifs et résultats annuels de l'opération.

La dotation ingénierie est estimée à 70 000 €

Dotations ingénierie Anah	2020	2021	2022	2023	2024
Montant annuel	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €

La prime à l'accompagnement sanitaire et social renforcé et les parts variables

La prime MOUS à l'accompagnement sanitaire et social renforcé, s'insère dans les types de programmes intégrant un traitement des situations d'insalubrité.

Elle est calculée en fonction du nombre de ménages en situation d'habitat indigne ou très dégradé qui bénéficient d'un accompagnement sanitaire et social personnalisé.

L'accompagnement doit permettre de résoudre la situation de ces ménages avec ou sans travaux subventionnés par l'Anah. Cette prime rémunère le travail d'accompagnement spécifique réalisé par l'animateur.

Cet accompagnement se traduit par :

- L'établissement d'un diagnostic social et juridique et une orientation éventuelle vers les services sociaux.
- L'information du ménage sur ses droits et obligations notamment en matière de paiement des loyers et des charges.
- La médiation avec le propriétaire et le cas échéant, l'appui au relogement ou à l'hébergement provisoire.

Cette prime est d'un montant de 1 450€ par ménage. La dotation prévisionnelle s'élève à une prime MOUS soit un maximum de 5 ménages éligibles à cette prime pour l'ensemble de l'opération.

Les parts variables s'appliquent dans le cadre de dossiers pour travaux lourds, amélioration de la performance énergétique, travaux pour l'autonomie, et l'accompagnement dans le cadre de logements moyennement dégradés. Le montant des primes est défini par l'Anah selon le type de travaux à réaliser.

Primes d'accompagnement	Montant unitaire	Nombre prévisionnel	TOTAL
Part variable travaux lourds	875€	9	7 875 €
Part variable amélioration de la performance énergétique	583€	33	19 239€
Part variable autonomie	313€	10	3 130€
Part moyennement dégradé	313€	3	939€
MOUS	1 450€	5	7 250 €
TOTAL			38 433€

1-2 Aides pour travaux de l'Anah

Dans les limites de dotations budgétaires annuelles, l'Anah prévoit d'accorder prioritairement ces aides, selon les dispositions de la présente convention et à réserver pour cela une enveloppe prévisionnelle totale de **2 889 000 euros pour la durée de l'OPAH.**

Propriétaires occupants : 1 859 000 €

Pour un objectif prévisionnel de 215 logements sur 5 ans.

Selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Echéancier Anah pour les propriétaires occupants	2020	2021	2022	2023	2024
Montant annuel	371 800 €	371 800 €	371 800 €	371 800 €	371 800 €

Propriétaires bailleurs : 1 030 000 €

Pour un objectif prévisionnel de 75 logements sur 5 ans.

Selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Echéancier Anah pour les propriétaires bailleurs	2020	2021	2022	2023	2024
Montant annuel	206 000€	206 000€	206 000€	206 000€	206 000€

Au-delà de cette enveloppe les dossiers déposés seront financés au fur et à mesure, en fonction des possibilités de la dotation budgétaire annuelle ouverte pour la Lozère.

5. Financement par la collectivité maître d'ouvrage : la Communauté de Communes des Terres d'Apcher–Margeride- Aubrac

2.1. Règles d'application

La Communauté de Communes prévoit de :

- Mobiliser ses services pour le suivi du dispositif et pour la mise œuvre de certaines actions
- Porter les actions de communication concernant le dispositif et les différentes actions mises en œuvre
- Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH, de mettre en place et de financer l'équipe opérationnelle chargée de la mise en œuvre du dispositif dont les missions de suivi animation de l'OPAH conformément au marché passé avec celle-ci, pour la durée de l'OPAH

2.2 Montant prévisionnel

L'échéancier prévisionnel de rémunération s'élève à 200 000€ HT et 240 000€ TTC

Mission de suivi-animation	2020	2021	2022	2023	2024
Montant HT	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Montant en € TTC	48 000€	48 000€	48 000€	48 000€	48 000€

2.3. Subventions complémentaires en direction des particuliers

Dans la limite des dotations annuelles prévues au budget primitif de la Communauté de communes et affectées à l'habitat, la Communauté de Communes TAMA prévoit en direction des particuliers :

- Propriétaires occupants :
 - Une aide complémentaire de 5 % des dépenses subventionnées par l'Anah pour les travaux lourds et sortie d'insalubrité (plafonnée à 2 500 € par logement, conformément au tableau page 116)
 - Une aide forfaitaire pour les dossiers « économie d'énergie et autonomie » de 300€ pour les propriétaires très modestes et de 150 € pour les propriétaires modestes

Soit un total sur 5 ans de 97 500 € pour les propriétaires occupants.

- Propriétaires bailleurs :
 - Une aide complémentaire de 5% des dépenses subventionnées par l'Anah, conformément à la synthèse en annexe p117
 - Une aide forfaitaire pour les dossiers d'économies d'énergie de 300€

Soit un total sur 5 ans de 99 500€ pour les propriétaires bailleurs.

Le montant prévisionnel de financement par la Communauté de communes de ces aides complémentaires pour les cinq années de l'OPAH est estimé à 197 000€, soit en moyenne la somme de 39 400€ par an.

Abondement de la CC TAMA	2020	2021	2022	2023	2024
Propriétaires occupants	19 500€	19 500 €	19 500 €	19 500 €	19 500 €
Propriétaires bailleurs	19 900 €	19 900 €	19 900 €	19 900 €	19 900 €
Montant annuel	39 400 €	39 400 €	39 400 €	39 400 €	39 400 €

6. Financements par les autres partenaires : Département de la Lozère, Région Occitanie

3.1 Financements du Département :

- **Règles d'application**

Le montant prévisionnel du financement de la mission de suivi et d'animation de l'OPAH, par le Conseil Départemental de la Lozère s'élève à 20% du montant HT, soit 8 000€/an, 40 000€ pour la totalité de l'opération.

Financement mission de suivi-animation par le CD Lozère	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Montant annuel (20% du montant HT)	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	40 000 €

En complément des aides de l'Anah au titre du dispositif « Habiter Mieux » le Département prévoit d'abonder la prime « Habiter Mieux » versée par l'Anah aux propriétaires occupants à raison de :

- 250 € par dossier pour les ménages propriétaires occupants à ressources modestes
- 500 € par dossier pour les ménages propriétaires occupants à ressources très modestes

- **Montants prévisionnels**

Le montant prévisionnel du financement dans le cadre d'Habiter Mieux par le Département de la Lozère est estimé à 82 500 € pour les 5 ans, soit en moyenne la somme de 16 500 € par an.

Abondement prévisionnel Habiter Mieux par CD Lozère	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Montant annuel	16 500 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	82 500€

3.2 Financements de la Région Occitanie :

- **Règles d'application**

L'éco-chèque Logement est un dispositif de soutien aux particuliers mis en œuvre par la Région en matière d'amélioration énergétique des logements.

Cette action de soutien financier s'inscrit dans le cadre plus global du Plan Régional « Midi-Pyrénées Energies 2011-2020 », approuvé le 19 mai 2011 (délibération n°11/AP/05.01), qui affirme la volonté de la Région d'agir pour la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

Dans le cadre des critères en vigueur, la Région intervient pour des travaux d'économies d'énergie dans les logements, permettant **d'atteindre un gain d'au moins 25% sur les consommations énergétiques après travaux.**

Ces travaux doivent être réalisés par des **professionnels** partenaire éco-chèque et donc **reconnus garants de l'environnement (RGE)** à partir du 1^{er} Octobre 2016.

- Pour les propriétaires occupants :
 - Un Éco-chèque Logement de **1 500 €** à condition que leurs revenus fiscaux soient inférieurs ou égaux aux plafonds de revenus définis par les critères en vigueur
- Pour les propriétaires bailleurs conventionnant avec l'Anah :
 - Un Éco-chèque Logement de **1 000 €**
 - En contrepartie le propriétaire bailleur s'engage à louer le logement en convention sociale pendant 9 ans
 - Le plafond de revenus du propriétaire ne s'applique pas
- **Montants prévisionnels**

Le montant prévisionnel de financement par la Région Occitanie estimé à 312 500 € pour les 5 ans, soit en moyenne la somme de 62 500 € par an.

Abondement de la Région Occitanie	2020	2021	2022	2023	2024
Montant annuel	62 500 €	62 500 €	62 500 €	62 500€	62 500 €

B- Synthèse des enveloppes financières à destination des propriétaires occupants (logements occupés ou vacants)

Projet propriétaires occupants	Objectifs nombre de lgt	Plafond de travaux	Participation ANAH	Participation CC TAMA	Enveloppe ANAH	Enveloppe CC TAMA	Enveloppe CD Lozère	Enveloppe CR Occitanie
Référence base de calcul par logement	15	50 000 €	50 %	5% Plafonné à 2 500€/lgt	22 934€ en moyenne	2 500€	500€	1 500€
Travaux lourds, LHI péril insalubrité					344 000 €	37 500 €	7 500 €	22 500 €
Référence base de calcul par logement	50	20 000€	35 ou 50 %	150€ ou 300€	3 300€ en moyenne	300€		
Travaux autonomie de la personne					165 000 €	15 000 €	-	-
Référence base de calcul par logement	150	20 000€	35 ou 50 %	150€ ou 300€	9 000€ en moyenne	300€	500€	1 500€
Travaux économies d'énergie					1 350 000 €	45 000 €	75 000 €	225 000 €
TOTAL	215	-	-	-	1 859 000€	97 500 €	82 500 €	247 500 €
TOTAL ANNUEL	43	-	-	-	371 800 €	19 500 €	16 500 €	49 500 €

Le programme prévoit la réhabilitation de 215 logements occupés par leurs propriétaires sur 5 ans avec :

- une enveloppe financière **ANAH** destinée aux propriétaires occupants de **1 859 000 €**
- une participation **communautaire de 97 500 €**
- une participation prévisionnelle du **Conseil Départemental de 82 500 €**
- une participation prévisionnelle du **Conseil Régional de 247 500 €**
- des **participations complémentaires** à solliciter auprès de Sacicap-Procivis, Action Logement, Fondation Abbé Pierre et de certaines Caisses de retraite (Carsat, CNRACL...)

C- Synthèse des enveloppes financières à destination des propriétaires bailleurs (logements occupés ou vacants)

Projet bailleurs propriétaires	Objectifs nombre de lgt	Plafond de travaux	Participation ANAH	Participation CC TAMA	Enveloppe ANAH	Enveloppe CC TAMA	Enveloppe CR Occitanie
Référence base de calcul par logement	30	80 000 €	35 % Plafonné à 1 000€/m ²	5% Plafonné à 2 000€	20 000€ en moyenne	2 000€	1 000€
Travaux LHI ou logement très dégradé					600 000 €	60 000 €	30 000 €
Référence base de calcul par logement	15	60 000€	25 % Plafonné à 750€/m ²	5% Plafonné à 1 000€	10 000€ en moyenne	1 000€	1 000€
Travaux logement moyennement dégradé					150 000 €	15 000 €	15 000 €
Référence base de calcul par logement	5	60 000€	25 % Plafonné à 750€/m ²		15 000€ en moyenne		1 000€
Travaux suite contrôle décence ou RSD*					75 000 €		5 000€
Référence base de calcul par logement	15	60 000€	25 % Plafonné à 750€/m ²	300€	5 000€ en moyenne	300€	1 000€
Travaux économies d'énergie					75 000 €	4 500 €	15 000 €
Référence base de calcul par logement	10	60 000€	25 % Plafonné à 750€/m ²	5% Plafonné à 2 000€	13 000€ en moyenne	2 000€	
Travaux transformation d'usage					130 000 €	20 000 €	
TOTAL	75	-	-	-	1 030 000€	99 500 €	65 000 €
TOTAL ANNUEL	15	-	-	-	206 000 €	19 900€	13 000 €

* RSD : Règlementation Sanitaire Départementale

Le programme prévoit la réhabilitation de **75 logements sur 5 ans** avec :

- une enveloppe financière **ANAH** destinée aux propriétaires bailleurs de **1 030 000 €**
- une participation **communautaire de 99 500 €**
- une participation prévisionnelle du **Conseil Régional de 65 000€** sous la forme d'éco-chèques

D- L'enveloppe financière prévisionnelle sur 5 ans

	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs	TOTAL
Nombre total de logements	215	75	290
ANAH	1 859 000 €	1 030 000 €	2 889 000 €
Communauté de Communes	97 500 €	99 500 €	197 000 €
Conseil Départemental	90 000 €	0 €	90 000 €
Conseil Régional	247 500 €	65 000 €	312 500 €
TOTAL	2 294 000 €	1 194 500 €	3 488 500 €

Conclusion de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH

> Un programme ciblé et ambitieux pour renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire

Calendrier prévisionnel de 5 années :

1^{ère} année – 2020

- Lancement de l'animation et mobilisation de partenaires professionnels (artisans, maîtres d'œuvre) et financiers (banques, Sacicap-Procivis, Action-Logement, Fondation Abbé Pierre...)
- Gestion de la continuité des projets non aboutis dans le cadre du précédent programme
- Traitement des situations d'urgence : repérage des situations d'inconfort, d'adaptation et de précarité énergétique
- Analyse du potentiel de travaux dans le parc vacant
- Mise en œuvre des premiers dossiers : logements occupés et vacants

2^{ème} année – 2021

- Concrétisation des projets : logements vacants ou occupés (locatifs) et propriétaires occupants
- Traitement des situations les plus lourdes dans le parc locatif ou de situations de propriétaires occupants : montage technique, administratif et financier des projets et suivi par la commission sociale de l'OPAH

3^{ème} année – 2022

- Mise sur le marché d'un petit nombre de logements locatifs conventionnés sociaux
- Maintien de la dynamique autour des problématiques de l'inconfort, de la précarité énergétique et de l'accessibilité
- Évaluation des transformations d'usage en centres- bourgs et du gain de population grâce aux logements conventionnés
- Évaluation des dossiers complexes de sortie d'insalubrité et de lutte contre l'indécence et l'inconfort thermique des logements locatifs

4ème année- 2023

Première évaluation de l'impact du programme, et suivant l'évolution du contexte économique :

- Soit l'opération atteint facilement ses objectifs et un avenant de révision à la hausse des objectifs annuels ainsi qu'une évolution correspondante des participations des partenaires financiers doit être envisagée
- Soit l'opération n'atteint pas les objectifs depuis 3 ans, une analyse des blocages par cible doit être effectuée et des solutions apportées au dispositif pour encourager les propriétaires à se lancer dans des projets de rénovations. La communauté de communes peut être amenée à modifier la règle de ses différents abondements

5ème année – 2024

Suivant l'évolution du contexte économique :

- Année de prise de décision pour les propriétaires les plus réticents et d'aboutissement des projets les plus complexes et longs mettre en œuvre
- L'annonce de la dernière année d'aides provoque généralement une mobilisation des bailleurs pour déposer leur dossier avec trois ans maximum pour achever les travaux

Annexe 4 - Rapport d'activités 2018-2019 du Ciné-théâtre

LE CINE THEATRE

Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2019

rapport d'activités Exercice 2019, Saison 18/19 et 19/20(1^{er} semestre)



TABLE DES MATIERES

Rapport d'activité 2019

2019 Spectacles vivants 18/19 et 19/20 (1^{er} semestre)

Saison Cinéma 2019

L'Option de spécialité Cinéma Audio Visuel 2018/2019

RAPPORT D'ACTIVITE

2019 Saison de Spectacles 18/19 et 19/20 (1^{er} semestre)

PROGRAMMATION SPECTACLES 18/19

- Théâtre :
 - Mémoire et résistance, cie le Cri dévot, 4 représentations, 7.8/11/18, **St Alban, St Chély**
 - Lecture poésie, cie La Joie errante, 1 représentation, 16/11/18, **Le Malzieu**
 - Epître aux jeunes acteurs, cie La Joie errante, 1 représentation, 22/11/18, **St Chély**
 - Réveillon, cie le Cri dévot, 1 représentation, 30/11/18, **St Chély**
 - Lecture Thomas Pouget, 1 représentation, 8/12/18, **Le Malzieu**
 - Grou, cie Renard Effet mer, 3 représentations, 15.16/01/19, **St Chély**
 - Mes poings sur les i, cie Primesautier, 1 représentation, 31/01/19, **St Chély**
 - Lecture Thomas Pouget, cie La Joie errante, 1 représentation, 15/03/19, **Serverette**
 - Maintenant que je sais, cie du Phare, 1 représentation, 30/03/19, **St Alban**
 - Lecture Thomas Pouget, cie La Joie errante, 1 représentation, 9/05/19, **Le Malzieu**
 - Mille ans, cie Ak entrepot, 2 représentation, 15.16/05/19, **St Alban**
 - Mémoire et résistance, 1 représentation, 15/06/19, **Paulhac**
- Comédie :
 - **23F Côté hublot, cie l'Audacieuse**, 1 représentation, 12/10/18, **St Chély**
 - Quand souffle le vent du nord, cie Matrioshka, 1 représentation, 14/12/18, **St Chély**
 - Libérée divorcée, théâtre Bo, 1 représentation, 5/04/19, **St Chély**
- Conte :
 - **Histoire d'une mouette**, cie la Bouillonnante, 1 représentation, 19/10/18, **Serverette**
 - Olivier Derobert, 3 représentations, 20.21/02/19, **Les Bessons, St Léger, St Chély**
 - Apero conte AOC, 3 représentations, 5.6.7/06/19, **Rimeize, La Fage, Lajo**
- Musiques :
 - Classique/lyrique :
 - Orchestre national de Montpellier-concert tchèque, 1 représentation, 2/12/18, **St Chély**,
 - Orchestre national de Montpellier-Septuor à cordes, 1 représentation, 19/05/19, **St Chély**
 - jazz/monde : Mediterranean quartet, 1 représentation, 28/09/18 **St Chély**
 - musique du monde : 4Lands, trio Zéphyr, 1 représentation, 18/04/19, **St Chély**
- Cirque :
 - Le cirque piètre, cie Faux populaire, 1 représentation, 11/01/19, **Le Malzieu**
- marionnettes :
 - Ploc, cie théâtre pour deux mains, 3 représentations, 23.25/03/19, **Albaret Ste Marie**

PROGRAMMATION SPECTACLES 19/20

21 SPECTACLES / 29 REPRÉSENTATIONS

- A St Chély : 10 spectacles / 18 représentations
- En décentralisation dans les communes : 11 spectacles / 11 représentations

RAPPORT D'ACTIVITE

- Théâtre et théâtre musical :
 - **J'aime Valentine mais bon**, cie kimaimemesuive, 1 représentation le 9/10/2019 à **St Chély**
 - La Compil, cie le Cri dévot, 1 représentation, le 2/11/2019 à **St Chély**
 - Vacarmes, cie la Joie errante, 3 représentations, les 7.8.9/11/2019 à **St Chély et Paulhac**
 - La belle au bois dormant, collectif Ubique, 2 représentations, le 10/01/2020 à **St Chély**
 - **L'Audace du papillon**, la Farouche cie, 1 représentation le 20/02/2020 aux **Bessons**
 - Des yeux pour te regarder, cie Mélimélie, 3 représentations le 6/03/2020 à **St Chély**
 - Une paire de gifles et quelques claques, cie la Pépinière, 1 représentation, le 13/04/2020 à **St Chély**
 - Oh Boy !, théâtre du phare, 2 représentations, le 24/03/2020 à **St Chély**
 - Mes pires amis, PL productions, 2 représentations les 23.24/04/2020 à **St Chély**
 - Les instantanés « La place » et « Une femme », 4 représentations les 30/10/2019 (**hôpital de jour St Chély**), et les 5/06/2020 (**Ehpad Le Malzieu**) et **Lajo**
- Conte :
 - Vol de 1ere classe, Pierre Delye, 1 représentation le 6/12/2019 à **La Garde Albaret**
 - **P'tit bonhomme et cie**, Pierre Delye, 1 représentation le 7/12/2019 à **Rimeize**
 - Les souliers mouillés, cie La Farouche, 1 représentation le 19/02/2020 à **St Alban**
- Musique / ciné-concert:
 - Nomades, Funambule trio – Occi-Jazz : 1 représentation le 27/09/2019 à **St Chély**
2 concerts pédagogiques au collège **Sacré Cœur et Haut Gévaudan de St Chély** les 26 et 27/09/2019
 - Impression de montagne et autres contes chinois, duo Bocage, 3 représentations le 24/01/2020 à **St Chély**
 - **Quatuor de l'Orchestre national de Montpellier**, 1 représentation le 2/02/2020 à **La Fage St Julien**
 - Chekidjy, Le Silo, musique du monde, 1 représentation le 2/04/2020 à **St Chély**
 - **La ballade d'Orphée, opéra**, 1 représentation le 14/06/2020 au **Malzieu**
- Lecture / Lecture musicale :
 - Rêve et lumières, Brome, 1 représentation le 17/01/2020 à **Serverette**
 - Poésie, cie La joie errante, 1 représentation le 29/05/2020 à **St Alban**
- Résidences artistiques / actions culturelle avec de la pratique amateur :
 - Résidence/Théâtre : La Joie errante (ateliers de pratique et rencontres) à **St Chély**
 - Résidence/théâtre : Le Cri dévot (ateliers de pratique, restitution professionnels/amateurs) à **St Chély**
 - Résidence/théâtre musical : cie Mélimélie (ateliers enfants, atelier parent / enfant) au **Malzieu**
 - Résidence/Musique : Chekidjy (ateliers musicaux en école primaire, restitution en lever de rideau) à **St Chély**
 - Résidence/lyrique : cie Alla Voce (ateliers musicaux avec des amateurs, intégration au spectacle) au **Malzieu**

Evénements (spectacles et projections) co-accueillis en 2019 :

- Centre Culture et Loisirs, restitution des ateliers théâtre enfants et adoslescents – 105 spectateurs
- Festival Cinéma TELERAMA : Sélection des meilleurs films de la rédaction – 191 spectateurs

Partenaires de programmation (co-accueil) :

RAPPORT D'ACTIVITE

- Scènes croisées de Lozère, Languedoc Roussillon Cinéma, Occitanie en scène, OcciJazz, Le Silo/Détours du monde – Chanac, JMFrance, OONM, **La Verrerie d'Alès**, Contes et rencontres en Lozère

FREQUENTATION 2019

- Fréquentation SPECTACLES 2019 : **3.140** spectateurs
- Fréquentation CINEMA 2019 : **27.224** spectateurs
- Fréquentation ACTIONS CULTURELLES 2019 : **1.266** personnes
- TOTAL FREQUENTATION 2019 : **31.630** spectateurs

ACTIONS CULTURELLES 2019

Pratique artistique 2019 :

- Actions culturelles auprès des amateurs (hors temps scolaire), enfants ou adultes :
 - Mes poings sur les i, rencontre **à l'issue de la représentation**. 9 enfants du groupe théâtre ados ont rencontré et échangé avec les artistes autour d'un verre, le 31/01/2019
 - Réveillon 1980, Le Cri dévot à Javols le 26/01/2019 : 31 spectateurs. Ateliers **d'écriture auprès des habitants** menés par les comédiens de la cie pendant la semaine de résidence.
 - 4Lands : Générale et Restitution des 18 élèves de CM de l'école publique de St Alban devant le public en lever de rideau du concert le 18/04/2019 (hors temps scolaire). **Présence des parents d'élèves à la restitution ainsi qu'au spectacle.**
 - MILLE ANS, rencontre **à l'issue de la représentation**. 6 parents et 11 enfants du groupe théâtre enfant ont rencontré et échangé avec les artistes **autour d'un verre, le 16/05/2019**
 - Des yeux pour te regarder, cie mélimélodie : 1 atelier de pratique familial parent/enfant pour les 3 – 8 ans à la bibliothèque du Malzieu le 29/05 en matinée (1h30) : 22 participants, **atelier animé par l'artiste dans la cadre de sa résidence de création.**
 - Apero Contes AOC - Kamel Guennoun : autour de son specyctacle Apero Conte AOC, 16 élèves de l'école primaire de Rimeize, 75 spectateurs. Générale et Restitution devant le public en lever de rideau du spectacle. **9 heures d'ateliers** menées par Kamel, 3 heures par notre médiatrice culturelle et une forte implication de l'enseignante de l'école publique de Rimeize.
 - **Passeurs d'Images** : Stage de pratique cinématographique **dans le cadre de Passeurs d'images** : 12 participants intergénérationnels (7 jeunes de l'Espace jeunes et 5 résidents de l'Ehpad de St Chély). Stage de 38 heures (**vacances d'avril 2019**).

RAPPORT D'ACTIVITE

- restitution du court-métrage créé *La maison de Jouvence* sur grand écran et en lever de rideau du film *Louise en hiver* **pour voir une œuvre professionnelle.**
- Nomades : les musiciens de jazz du Funambule trio ont joué des morceaux puis échangé avec les élèves des collèges **du Sacré Cœur (70 en temps scolaire)**, du Haut Gévaudan (**40 élèves**) de St Chély (hors temps scolaire) et du Foyer de vie (**20 résidents**) Sainte Angèle de Serverette (hors temps scolaire). Chaque groupe a pu entendre trois morceaux de jazz, les 26.27/09/2019
- La Compil, ateliers de pratique artistique animés par le Cri dévot : **ateliers d'écriture** et de théâtre, rencontres, collecte de témoignages, pendant deux semaines lors des vacances de la Toussaint, du 18 oct. au 2 nov. 2019 à St Chély (**20 stagiaires, adolescents et adultes**)
- Vacarmes, rencontres de 1h30 du metteur en scène/comédien/directeur de la compagnie Thomas Pouget le 16/11 avec le groupe de théâtre ados (**12 ados**)
- Vacarmes, rencontre débat **de 45 mn de l'équipe artistique** (metteur en scène/comédien/auteur) avec le **public à l'issue du spectacle** le 8/11 (**130 personnes**).
- **P'tit bonhomme et cie** : Rencontre vente **dédicace par l'auteur Pierre Delye** à la librairie Le Rouge et le noir le 7/12/2019, tout public (**30 parents enfants** – 50 livres dédicacés)
- **P'tit bonhomme et cie** : Rencontre de Pierre Delye avec le groupe « enfant » **des cours d'initiation à la pratique théâtre** du Ciné-théâtre (**12 enfants**) le 7/12/2019 à Rimeize
- Initiation à la pratique théâtrale et Ecole du spectateur
 - Ateliers hebdomadaires dispensés par la médiatrice culturelle du Ciné-théâtre à raison de deux cours par semaine auprès de 24 inscrits :
 - Ateliers enfants : lundi 16h45/18h15 au Petit théâtre Gérard Boulet : 12 enfants
 - Ecole du spectateur, 2 spectacles sélectionnés : **P'tit bonhomme** et **Oh boy**
 - Saint Chély = 6
 - Saint Pierre le vieux = 2
 - Les Monts Verts = 1
 - Prunières = 2
 - Le Malzieu = 1
 - Ateliers adolescents : samedi 10h30/11h au Ciné-théâtre : 12 ados
 - Ecole du spectateur, 2 spectacles sélectionnés : **Vacarmes** et **Oh boy** :
 - Les Monts-Verts = 1
 - Albaret Sainte Marie (La garde) = 3
 - Saint Chély d'Apcher = 5

RAPPORT D'ACTIVITE

- Rimeize = 1
- Blavignac = 1
- Peyre en Aubrac = 1
- TAP 2019 : activités périscolaires de la commune de St Chély (hors temps scolaire) :
 - Prise en charge deux fois par semaine des groupes **d'enfants** par la médiatrice culturelle du Ciné-théâtre (Lucile Mathieu) pour le groupe scolaire publique de St Chély :
 - projections de courts-métrages A&E **d'animation tous les mardis en période scolaire**
 - animations de « Découverte **de l'art dramatique** » tous les vendredis.
 - Accueil de 30 élèves en moyenne par semaine. Une action coordonnée par l'**Espace Jeunes** de St Chély pour le compte de la commune de St Chély, **mise en œuvre en concertation avec ses animateurs.** 180 élèves participants environ.
 - 62 interventions : 24 ateliers de pratique théâtrale menés par la médiatrice culturelle et 38 projections
- Accueil des publics empêchés :
 - **Toute l'année, des groupes de publics dits « empêchés »** sont accueillis aux spectacles vivants et/ou aux films programmés. **Sont accueillis les publics de la MAS, de l'ESAT, de l'Hôpital de jour** de St Chély, ainsi que des **résidents de l'Hôpital de St Alban**, des foyers de vie et maisons de retraite du Nord Lozère (St Chély, Le Malzieu, Peyre en Aubrac, St Alban).
- Développement des publics :
 - Associations/structures locales ayant fédéré leur public autour des activités du Ciné-théâtre :
 - **Restos du Cœur, Hôpital de jour adulte et enfant, Centre culture et loisirs**, Espace jeunes, Hôpital de St Alban François Tosquelles, Bibliothèque de St Chély et du Malzieu, **Maison d'accueil** spécialisée de St Chély, ESAT Civergols, Centre de Montrodât, Foyer de vie de St Alban et de Serverette, Ehpad de St Chély, ARSAF de Fournels, ALSH de Saint Chély et du Malzieu, Rieutord de Randon, Clap vidéo

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2019 à destination des scolaires (en et hors temps scolaire) :

- Spectacles vivants Jeune public en temps scolaire 2019 :
 - Fréquentation : **810 élèves**
 - GROU, spectacle de théâtre et objets pour les primaires et collèges, cie AK Renards effet mer
 - Mardi 15/01 à 14h et mercredi 16/01 à 10h, 300 scolaires
 - MAGABRE et le cochon volant pour les primaires par Olivier de Robert, conte
 - Vendredi 22/02 à 14h, 150 élèves
 - PLOC, spectacle de marionnettes, cie Théâtre pour deux mains
 - Lundi 25 mars à 9h30 et 10h45, 177 élèves
 - MILLE ANS, spectacle de théâtre, cie AK entrepot
 - Jeudi 16/05 à 10h, 60 élèves

RAPPORT D'ACTIVITE

- VACARMES, spectacle de théâtre, cie la Joie errante
 - Jeudi 7/11 à 14h, 123 élèves

- Spectacles tout public ayant accueilli des élèves en hors temps scolaire 2019 :
 - Fréquentation : **96 élèves**
 - MES POINGS SUR LES I, théâtre, cie Primesautier
 - Mercredi 31/01 à 20h, 9 élèves du groupe théâtre + 20 élèves de 1L du lycée Sacrée Cœur de St Chély + 16 internes du Legtpa de St Chély
 - 4LANDS, musique du monde
 - Jeudi 18/04 à 20h, 18 élèves participants au spectacle + 52 parents et enfants spectateurs
 - MILLE ANS, théâtre, cie AK Entrepot
 - Mardi 16/05 à 18h, 11 élèves
 - APERO CONTE AOC, conte, Kamel Guennoun
 - Mercredi 5/06 à 20h30, 16 élèves participants + 50 parents et enfants spectateurs
 - **J'AIME VALENTINE MAIS BON**, théâtre, cie Kimaimemesuive
 - Merc 9/10 à 20h30 : 13 élèves de 1ere du lycée Théophile Roussel
 - VACARMES, Théâtre, cie de la Joie errante
 - Vendredi 8/11 à 20h30, 10 élèves du groupe théâtre ados
 - **P'TIT BONHOMME & CIE**, Conte, Pierre Delye
 - Samedi 7/12 à 17h, 12 élèves du groupe théâtre enfants

- Films Jeune public en temps scolaire 2019 :
 - **Dispositifs d'éducation à l'image**, « école, collège, lycée au cinéma », proposés aux établissements scolaires
 - Films demandés par les professeurs : langues (vo), sciences et vie de la terre (documentaires), lettres (**biopic, drame**), arts plastiques (**documentaire, biopic...**),
 - Fréquentation scolaire 2019 : **3.924**

- Actions de sensibilisation des scolaires en temps scolaire 2019 :
 - Rencontres avec les artistes **à l'issue des représentations** (bords de scène)
 - Vacarmes, le 7/11/2019, discussion animée par les artistes avec les élèves collégiens et lycéens (123 élèves)
 - Rencontres de sensibilisation artistique animées par Lucile Mathieu, médiatrice culturelle, auprès des élèves de primaire, de collège ou de lycée **tout au long de l'année** en amont des spectacles et films

 - **45 heures d'ateliers de pratique artistique** animées par les musiciens de « 4LANDS » auprès des 18 élèves de l'école primaire de St Alban dans le cadre du CTEAC : ateliers musicaux (chansons en turc, arabe, hébreux...) et répétitions du 15 au 19/04, puis lever de rideau au Ciné-théâtre devant le public avant 4LANDS le 18/04/2019.

RAPPORT D'ACTIVITE

- **24 heures d'ateliers de pratique artistique** auprès des élèves animées par Julie Minck et Esther Thibaud : 23 élèves ont bénéficié des ateliers ainsi que les élèves de **toute l'école** de chansons enfantines de début de séances (réveil matinaux), pendant la résidence artistique de création avec la cie MéliMélodie **à l'école** privée La Présentation au Malzieu sur 9 jours pour répéter leur création et sensibiliser les élèves autour de « Des yeux pour te regarder » (accueil en 2020) du 27 au 29 mai et du 17 au 22 juin
- **12 heures d'ateliers de pratique artistique** animées par les comédiens du Cri dévot « Réveillon 2000 » auprès des 16 élèves du lycée Théophile Roussel. Restitution devant les parents et habitants du 23 au 29/05/2019
- **9 heures d'ateliers de pratique** animées par Kamel Guennoun en amont de son spectacle APERO CONTES AOC auprès des 16 élèves de Rimeize (CECM) : **réécriture d'un conte avec l'enseignante et les enfants**, répétitions et lever de rideau le 5/06 par **les enfants avec l'aide de l'accordéoniste du spectacle**. **3 heures d'ateliers théâtre encadrées par notre médiatrice culturelle.**
- **4 heures d'ateliers rencontres** animées par Pierre Delye dans les bibliothèques du Malzieu et de St Chély ainsi que **l'école de Rimeize** auprès des élèves de primaire les 5 et 6/12 en lien avec le spectacle **P'tit bonhomme** et cie .
 - bibliothèque du Malzieu (45 élèves de l'école publique et privée du Malzieu) ainsi qu'avec la classe de CP-CE1- CE2 (14 élèves) de l'école de Rimeize
 - bibliothèque de St Chély (34 élèves du groupe scolaire de St Chély)
- Visite commentée du Ciné-Théâtre proposé aux **CM2 de l'école publique** (40 élèves), **aux élèves d'AXE** et de CAPPa du lycée agricole F. Rabelais de Saint Chély (63 élèves)
- Option cinéma audiovisuelle au lycée Théophile Roussel de St Chély
 - options de spécialité et facultative animées par **l'intervenant Jason GIRARD**, réalisateur professionnel, **tout au long de l'année scolaire 19/20** aux côtés de l'enseignement de cinéma Romain GIMENES. 29 élèves.
- Etablissements scolaires fréquentant la Saison culturelle :
 - Ecoles maternelles et/ou primaires de :
 - Saint Chély : Groupe scolaire publique et Ecole privée Ste Marie
 - Rimeize
 - Albaret Ste Marie

RAPPORT D'ACTIVITE

- Fournels : école publique et école privée
 - Le Malzieu : école publique et école privée
 - Prunières
 - Saint Alban : école publique et école privée
 - Aumont Aubrac : école publique et école privée
 - Ste Colombe de Peyre
 - Balsièges
 - Montrodat
- Collèges publics ou privés de :
 - St Chély : Collège du Haut-Gévaudan + **Collège Sacré Cœur**
 - Lycées :
 - Lycée Théophile Roussel de St Chély
 - **Lycée Sacré Cœur** de St Chély
 - Lycée agricole François Rabelais de St Chély
 - Lycée privée St Joseph de Marvejols

RESIDENCES ARTISTIQUES

- 4LANDS / **ST ALBAN**
 - Une **résidence d'éducation artistique et culturelle** avec le trio Zephyr et Germain Lebot – « 4Lands »
 - **45 heures d'ateliers de pratique artistique et répétitions** sur 5 jours **auprès des élèves de l'école publique** de St Alban pour 18 élèves du 15 au 19/04/2019 (5 jours)
 - Des matinées « réveil en musique » **pour toute l'école avant les ateliers** de pratique
 - Un lever de rideau avant le concert 4LANDS
 - Concert 4LANDS : 144 spect.
- DES YEUX POUR TE REGARDER / **LE MALZIEU**
 - Une résidence de recherche, **d'éducation et de sensibilisation** artistique et culturelle avec la cie MéliMélodie
 - Mise à **disposition technique d'une salle d'atelier** au Malzieu sur 9 jours pour répéter leur création « Des yeux pour te regarder », accueilli en 2020 du 27 au 29 mai et du 17 au 22 juin
 - essais de mise en scène, confrontation et échanges avec les publics, répétitions...
 - **ateliers de pratique artistique auprès des élèves de maternelle de l'école privée du Malzieu**
 - **24 heures d'ateliers de pratique artistique** auprès des élèves : 22 élèves
 - 1 atelier de pratique familial parent/enfant à la bibliothèque du Malzieu le 29/05 : 22 participants
- LA FEMME DE LA PHOTO / **SAINT CHELY**
 - Une résidence de recherche autour de la création 2020 « La Femme de la photo » de la cie le Cri dévot

RAPPORT D'ACTIVITE

Travail de recherche et improvisations menés par l'équipe artistique Le Cri dévot du 15 au 20/06/2019 (6 jours).

- REVEILLON 1980 / SAINT CHELY et JAVOLS
 - Une résidence (6 jours) de recherche, **d'éducation** artistique et culturelle du Réveillon « 1980 » chez **l'habitant**
 - **Rencontres, échanges, ateliers d'écriture** chez l'habitant du 21 au 26/01/2019 menés par la cie Le Cri dévot à Javols.
 - Restitution le 26/01/19. 31 spectateurs.
- REVEILLON 2000 / SAINT CHELY – lycée Théophile Roussel
 - Une résidence artistique de 6 jours de création du Réveillon « 2000 » au lycée Théophile Roussel
 - **Rencontres, échanges, ateliers d'écriture avec les lycéens** du 23 au 29/05/2019 menés par la cie Le Cri dévot au lycée.
 - Restitution le 29/05/19. 200 spectateurs.
- VACARMES / SAINT CHELY
 - Une résidence de création théâtre, « Vacarmes » cie la Joie errante
 - Mise à disposition du Quartz du 18 oct. au 5 nov. 2019 pour répétitions, création lumières et son
- LA COMPIL / SAINT CHELY
 - Une résidence artistique de création « LA COMPIL » par la cie Le Cri dévot
 - Mise à disposition du Centre socioculturel et du Petit théâtre Gérard Boulet du 18 oct. au 30 oct.
 - Collectage de souvenirs, rencontres avec des habitants, **ateliers d'écriture**, ateliers théâtre, répétitions...
 - 20 participants aux ateliers théâtre (adolescents et adultes)
 - Répétitions et générale au Quartz pour les 20 participants le 1/11/2020
 - Une soirée tout public le 2 nov : La Compil : 117 spectateurs au Quartz.

Sensibilisation artistique et culturelle tout public

- **Discussions/débats à l'issue des films**
 - Liste des animations et fréquentation : 1.928 spectateurs
- CINE DEBAT 9/01/2019, **TERRES D'ENTRAIDE**, 11 spect, Ciné-débat animé par Renaud David, éleveur et animateur de Solidarité Paysans,
- CINE DEBAT 16/03/2019, REGENERATION, 48 spect, Ciné-débat animé par Anne Portalier, naturopathe hygiéniste
- CINE DEBAT 19/02/2019, CAPHARNAUM, 23 spect, Ciné-débat animé par Jason Girard, professeur de cinéma au lycée Théophile Roussel de St Chély

RAPPORT D'ACTIVITE

- CINE DEBAT 16/02/2019, **C'EST QUOI LE BONHEUR POUR VOUS**, 42 spect. Ciné-débat animé par Sandrine Raynaldy, formatrice et consultante en communication relationnelle
- CINE DEBAT 21/03/2019, DANS LES BOIS, 69 spect. Ciné-débat animé par Michel Quiot et Renaud Dengreville, photographes naturalistes
- CINE DEBAT 28/03/2019, UN LIEN QUI NOUS ELEVE, 35 spect. Ciné-débat animé par Oliver Dickinson, réalisateur
- CINE DEBAT 9/04/2019, LE CHATEAU DE CAGLIOSTRO, 22 spect. Ciné-débat animé par Jason Girard, professeur de cinéma au lycée Théophile Roussel de St Chély
- CINE DEBAT 10/04/2019, MIRAI NOTRE PETITE SOEUR, 46 spect. Ciné-débat animé par les animatrices du Réseau des Lieux d'Accueil Enfants-Parents de la Lozère
- CINE DEBAT 11/04/2019, SOYALISM, 38 spect. Ciné-débat animé par Joel Magne de Agriculteurs Français et Développement International Auvergne **dans le cadre du festival international du film d'environnement de Toulouse décentralisé**
- CINE DEBAT 13/04/2019, GENESIS, 17 spect. Ciné-débat animé par Frédéric Blondeau et Bénédicte Le Martret Rouquette, professeurs de philosophie et de Biologie au lycée T Roussel dans le cadre du festival international du film **d'environnement de Toulouse décentralisé**
- CINE DEBAT 9/05/2019 LE BAL **et films des élèves d'Option cinéma audiovisuel**, 93 spect. soirée animée par Jean-Baptiste Durand, réalisateur professionnel et intervenant à l'option CAV
- CINE DEBAT 14/05/2019, **J'VEUX DU SOLEIL**, 34 spect. Ciné-débat animé par Christian Causse, militant associatif ATAC
- CINE DEBAT 18/05/2019, LOUISE EN HIVER et LA MAISON DE JOUVENCE, 56 spect. Ciné-débat animé par Jason Girard, **réalisateur encadrant le projet Passeurs d'images** : réalisation par des jeunes adolescents et des résidents de l'Ehpad de St Chély d'un court-métrage diffusé en lever de rideau de Louise en hiver. Film choisi et commenté par **l'intervenant devant des publics familiaux et de retraités.**
- CINE DEBAT 21/05/2019, JEAN VANNIER LE SACREMENT DE LA TENDRESSE, 35 spect. Ciné-débat animé par Viviane Laurier Bouchard, directrice adjointe du Foyer de vie Sainte Angèle de Serverette
- CINE DEBAT 4/06/2019, **L'AUTRE CONNEXION** (22 spect.) et **L'ECOLE DE LA VIE** (24 spect.), Ciné-débat animé par Marie Gamard et Agnès Catroux, parents ayant mis en oeuvre l'instruction à la maison pour leurs enfants
- CINE DEBAT 10/06/2019, PARADIS, 91 spect. Ciné-débat animé par Ginette Kolinka, rescapée d'Auschwitz-Birkenau et passeuse de mémoire de la Shoah et Nicolas Planche, professeur d'histoire au lycée T Roussel de St Chély
- CINE DEBAT 12/09/2019, LA VIE SCOLAIRE, 44 spect., Ciné-débat animé par Romain Gimenes, professeur de cinéma au lycée Théophile Roussel de St Chély
- CINE DEBAT 19/09/2019, LES ARBRES REMARQUABLES, 40 spect., Ciné-débat animé par David Fiorese, animateur à l'Office National des Forêts de Lozère

RAPPORT D'ACTIVITE

- CINE DEBAT 3/10/2019, DEBOUT, 59 spect., Ciné-débat animé par Sophie Guesdon et Jackie Lefranc, professeurs de yoga
- CINE DEBAT 10/10/2019, AU NOM DE LA TERRE, 149 spect., Ciné-débat animé par Romain Gimenes, professeur de cinéma et **Frédéric Valette de la Chambre d'agriculture de la Lozère**
- CINE DEBAT 17/10/2019, DEMAIN EST A NOUS, 38 spect., Ciné-débat animé par les élèves du lycée Théophile Roussel, Cyntia Vidal et Anouk Chambost dans le cadre de l'action Youth for Climate.
- CINE DEBAT 14/11/2019, POUR SAMA, 27 spect., Ciné-débat animé par Moustafa Alkardo, interprète syrien et Romain Gimenes, professeur de cinéma.
- CINE DEBAT 20/11/2019, CARRIE AU BAL DU DIABLE, 27 spect., séance animée par les élèves de terminale option cinéma du lycée Théophile Roussel
- CINE DEBAT 21/11/2019, LES PETITS MAITRES DU GRAND HOTEL, 10 spect., Ciné-débat animé par les enseignants du restaurant et hôtel d'application du lycée Sacré Cœur
- CINE DEBAT 28/11/2019, SEULES LES BETES, 62 spect., Ciné-débat animé par l'auteur du livre dont est inspiré le film, Colin Niel et Karim Ghyati, directeur d'Occitanie films
- CINE DEBAT 1/12/2019, LES HEURES HEUREUSES, 149 spect., Ciné-débat animé par Martine Deyres, réalisatrice du film
- CINE DEBAT 4/12/2019, **SŒURS D'ARMES**, 18 spect., Ciné-débat animé par Moustafa Alkardo, interprète syrien, Bouchra Assouad, lycéenne syrienne et Romain Gimenes, professeur de cinéma
- CINE DEBAT 11/12/2019, LE TRACTEUR ROUGE, 149 spect., Ciné-débat animé par Jean Soulet, réalisateur du film, et **l'équipe du film (acteurs, compositeur)**
- CINE DEBAT 14/12/2019, LE JEUNE A LA CROISEE DES CHEMINS, 31 spect., Ciné-débat animé par Sandrine Berthelot Teyssset, naturopathe.
- CINE GOUTER (26.27/02/2019 1/03/2019) LES RITOURNELLES DE LA CHOUETTE, 44 spect., animés par Lucile Mathieu, médiatrice culturelle. **Lectures d'albums jeunesse prêtés par la Bibliothèque municipale aux enfants.**
- CINE GOUTER (5/02/2019) **LA CHASSE A L'OURS**, 7 spect., animés par Lucile Mathieu, médiatrice culturelle. **Lectures d'albums jeunesse prêtés par la Bibliothèque municipale aux enfants.**
- CINE GOUTER (5.6.7.8/03/2019) LA CABANE AUX OISEAUX, 69 spect., animés par Lucile Mathieu, médiatrice culturelle. **Lectures d'albums jeunesse prêtés par la Bibliothèque municipale aux enfants.**
- CINE GOUTER (24.25.26/04/2019) LA PETITE FABRIQUE DE NUAGES, 19 spect., animés par Lucile Mathieu, médiatrice culturelle. **Lectures d'albums jeunesse prêtés par la Bibliothèque municipale aux enfants.**
- CINE GOUTER (2.3/05/2019) LE REVE DE SAM, 41 spect., animés par Lucile Mathieu, médiatrice culturelle. **Lectures d'albums jeunesse prêtés par la Bibliothèque municipale aux enfants**

RAPPORT D'ACTIVITE

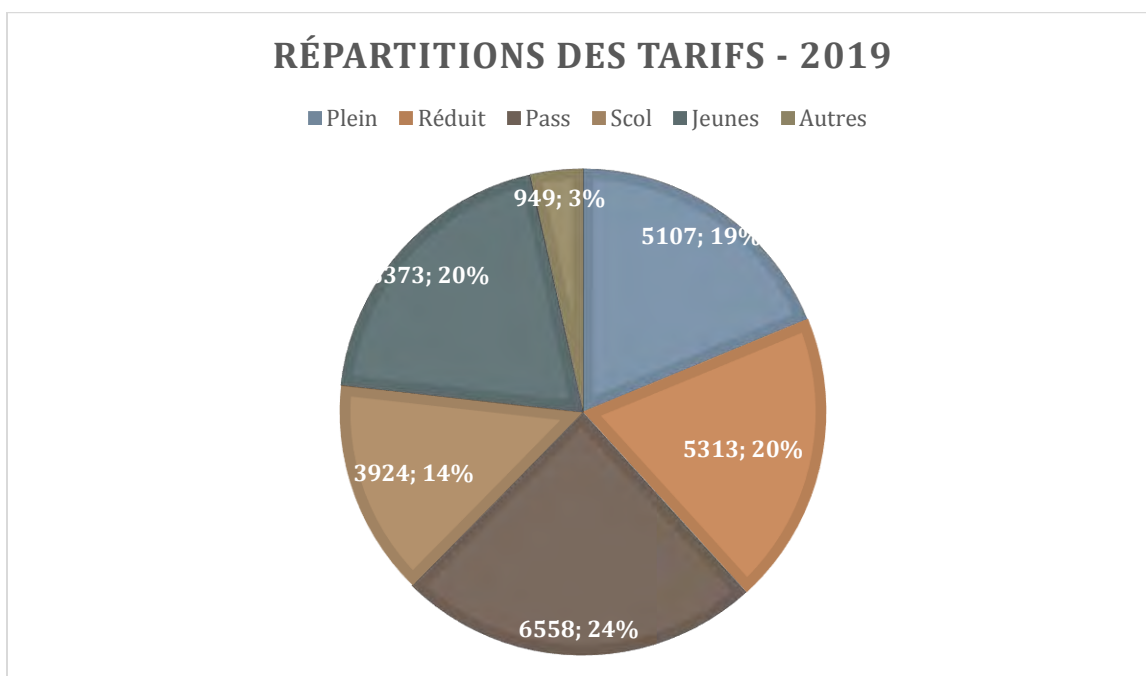
- CINE GOUTER (12/10/2019) LES ENFANTS DE LA MER, 27 spect., animé par les élèves du lycée Théophile Roussel, Cyntia Vidal et Anouk Chambost dans le cadre de Youth for climate
- CINE GOUTER (23.24.25/10/2019) UN PETIT AIR DE FAMILLE, 95 spect., animés par Lucile Mathieu, médiatrice culturelle. Lectures **d'albums jeunesse prêtés par la Bibliothèque municipale aux enfants. Remise aux spectateurs du** petit livret pédagogique à disposition par le distributeur du film.
- CINE GOUTER (30.31/10/2019) LOUPS TENDRES ET LOUFOQUES, 117 spect. animés par Samuel Le Cabec, directeur. **Lectures d'albums jeunesse prêtés par la Bibliothèque municipale aux enfants.**

RAPPORT D'ACTIVITE

Saison Cinématographique 2019

PROGRAMMATION CINEMA

- 257 films projetés dont 135 Art et essai
- 1322 séances dont 558 Art et essai
- Le Ciné-théâtre est classé « Etablissement Art et Essai » label « Recherche et découverte » par le Ministère de la Culture et de la Communication, subventionné à hauteur de 9.350€
- Genres programmés : comédie, romance, action, aventure, épouvante, science-fiction, policier, comédie dramatique, drame, documentaires, animation, court-métrage et long-métrage...
- Spectacles au cinéma : « ballet au cinéma » du ballet royal de Londres, « opéra » du Royal opera de Londres, « théâtre » de La Comédie française



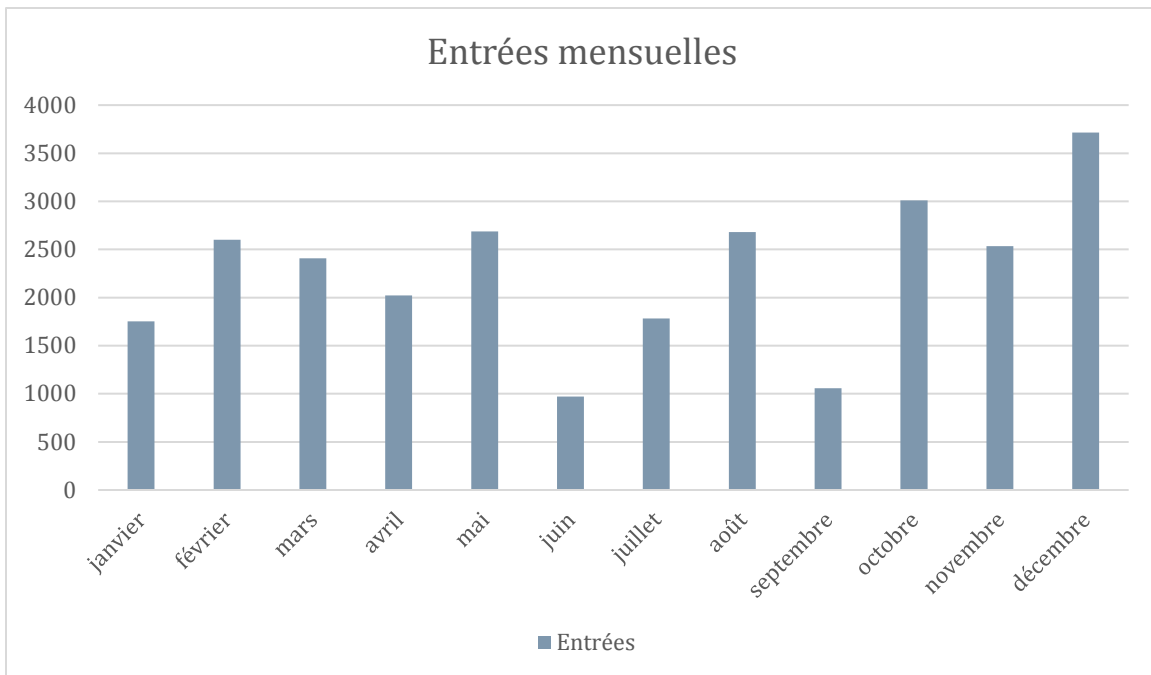
FREQUENTATION ET CHIFFRES D'AFFAIRES ANNUELS CINEMA

- Programmation 2014 : 25.613 entrées – 136.247€ TTC
- Programmation 2015 : 26.633 entrées – 139.769€ TTC
- Programmation 2016 : 28.822 entrées – 147.280€ TTC
- Programmation 2017 : 28.707 entrées - 148.534€ TTC
- Programmation 2018 : 27.199 entrées - 143.044€ TTC
- Programmation 2019 : 27.224 entrées - 147.835€ TTC
- Répartition de spectateurs par tarif en 2019 :
 - TP : 5.107
 - TR : 5.313

RAPPORT D'ACTIVITE

- PASS : 6.558
- Scolaires : 3.924
- Jeunes : 5.373
- Autres : 949 (Fête du cinéma, Exonérés, Orange cinéday, Télérama...)

- Répartition de spectateurs par mois en 2019 :



RAPPORT D'ACTIVITE

Les Options de spécialité et facultative Cinéma Audio Visuel



ANNEE SCOLAIRE 19/20, « UNE ANNEE AVEC JASON GIRARD, REALISATEUR »

NOTE D'INTENTION ARTISTIQUE

Le projet d'intervention de professionnels du cinéma dans le cadre de l'option de spécialité et facultative cinéma audiovisuel des classes de première et terminale littéraire de Saint-Chély d'Apcher 2019/2020 s'articule autour de la présence du réalisateur Jason GIRARD et de ses collaborateurs techniques.

La thématique autour de laquelle les élèves de Spécialité Littéraire vont devoir écrire un scénario, qui les mènera à une réalisation est le documentaire. **La thématique choisie est l'idée du « refuge »** en prenant appui sur la présence des familles Yésidies résidant à St Chély.

Les élèves de 1ère et seconde travaillent avec le réalisateur pour la réalisation de courts films **d'apprentissage** également.

Les élèves de terminale ont pour tâche de rédiger un scénario de documentaire et de rencontrer les familles Yésidies afin de réaliser, conformément au programme de Terminale Littéraire, **une œuvre de 10 minutes environ**.

Aux côtés du professeur du lycée Théophile Roussel, Romain GIMENES, l'intervention de Jason GIRARD se déroule **d'octobre à mai, afin d'aider les élèves dans un premier temps à développer leur** écriture scénaristique et en délimitant également les règles fondamentales du thème imposé afin d'aiguiller au mieux les élèves dans leur travail, puis à mettre en place la préparation au tournage (**réalisation d'une note d'intention, le découpage technique, dépouillement, plan** de travail, storyboard, etc.), les tournages et enfin au montage final. Les films des élèves seront projetés au Ciné-théâtre en mai 2020.

Les différentes étapes permettent aux élèves de parfaire la réalisation proprement dite, grâce également aux interventions de professionnels sélectionnés par Jason Girard, ayant tous déjà participé à des courts et des longs-métrages sortis en salles.

***Annexe 5 – Maison des Services Au Public (MSAP) – rapport
d'activités 2019***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Maison de services au public

Rue de l'ancien hôpital
48200 SAINT CHÉLY D'APCHER
Tél. : 04 66 32 71 41
Fax : 04 66 32 67 06
msap@stchelydapcher.fr



●	INTRODUCTION	3
	LE TERRITOIRE	5
●	LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	7
	LES PARTENAIRES	9
●	LES SERVICES PROPOSÉS	11
	ZOOM SUR LES PUBLICS ACCUEILLIS	13
●	LA COMMUNICATION	18
	LA FORMATION	21
●	L'ÉVALUATION DE L'OFFRE	22
	LES PERSPECTIVES	23
●	LE POINT D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE	24



INTRODUCTION

Les Maisons de services au public proposent :

- **La garantie à tous de l'égalité d'accès aux services**

Le sentiment d'appartenance à la République est intimement lié à la capacité des habitants d'accéder aux services essentiels. Réduire les inégalités sociales et territoriales, anticiper les mutations de la société, tels sont les enjeux que doit relever la politique gouvernementale d'accessibilité des services au public. Cette politique concerne toute la population (habitants des quartiers populaires, des campagnes périurbaines, des villes petites et moyennes comme des communes rurales) ainsi que l'ensemble des services (santé, opérateurs sociaux, services de l'État). Il appartient à l'État d'assurer une présence équilibrée des services au public, en s'appuyant sur les implantations territoriales de ses administrations et de ses opérateurs. Il lui incombe également, lorsque c'est possible et utile, de favoriser les solutions de mutualisation qui permettent de maintenir une présence physique de proximité et de qualité, grâce à un accueil polyvalent, aux outils numériques et au travail partenarial des différents acteurs qui remplissent des missions de service public ou d'intérêt général.

- **Une manière désormais habituelle de « rendre service » aux citoyens**

En un lieu d'accueil unique, la Maison de services au public permet à chaque citoyen de disposer d'une gamme élargie de services, mais aussi de trouver écoute, aide et accompagnement pour leurs démarches de la vie quotidienne.

De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur dans des démarches spécifiques, la Maison de services au public articule présence humaine et outils numériques. Elle apporte des aides et des conseils personnalisés sur les prestations sociales, la formation, la mobilité, l'énergie, le développement économique, etc.

Les usagers sont accompagnés sur la mise en relation téléphoniques avec les partenaires si les démarches ne peuvent pas être résolues sur place.

- **Un site Internet, vitrine des territoires**

Un site internet, pour trouver la Maison de services au public la plus proche de chez soi et accéder aux informations pratiques (coordonnées, plan d'accès, équipement mis à disposition, services délivrés, horaires des permanences, etc).

Rendez-vous sur www.maisondeservicesaupublic.fr ou sur

www.stchelydapcher.fr/vie-citoyenne/maison-de-services-au-public/a-votre-service/



Chaque usager bénéficie des services suivants :

- **Accueil, information et orientation**

- Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'utilisateur
- Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir
- Être orienté vers l'agence ou le partenaire adéquate
- Bénéficier d'un libre accès à des postes informatiques, connectés à internet pour accéder aux services dématérialisés des partenaires.

- **Aide à l'utilisation des services en ligne**

- Accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel
- Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures ou des simulations de prestations
- Accompagner l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, système visioconférence, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie

- **Facilitation administrative**

- Aider à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités
- Aider à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité
- Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document
- Numériser et imprimer des documents

- **Faciliter la mise en relation**

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique
- Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire
- Organiser un rendez-vous à distance via des systèmes visioconférence au sein de la Maison de services au public

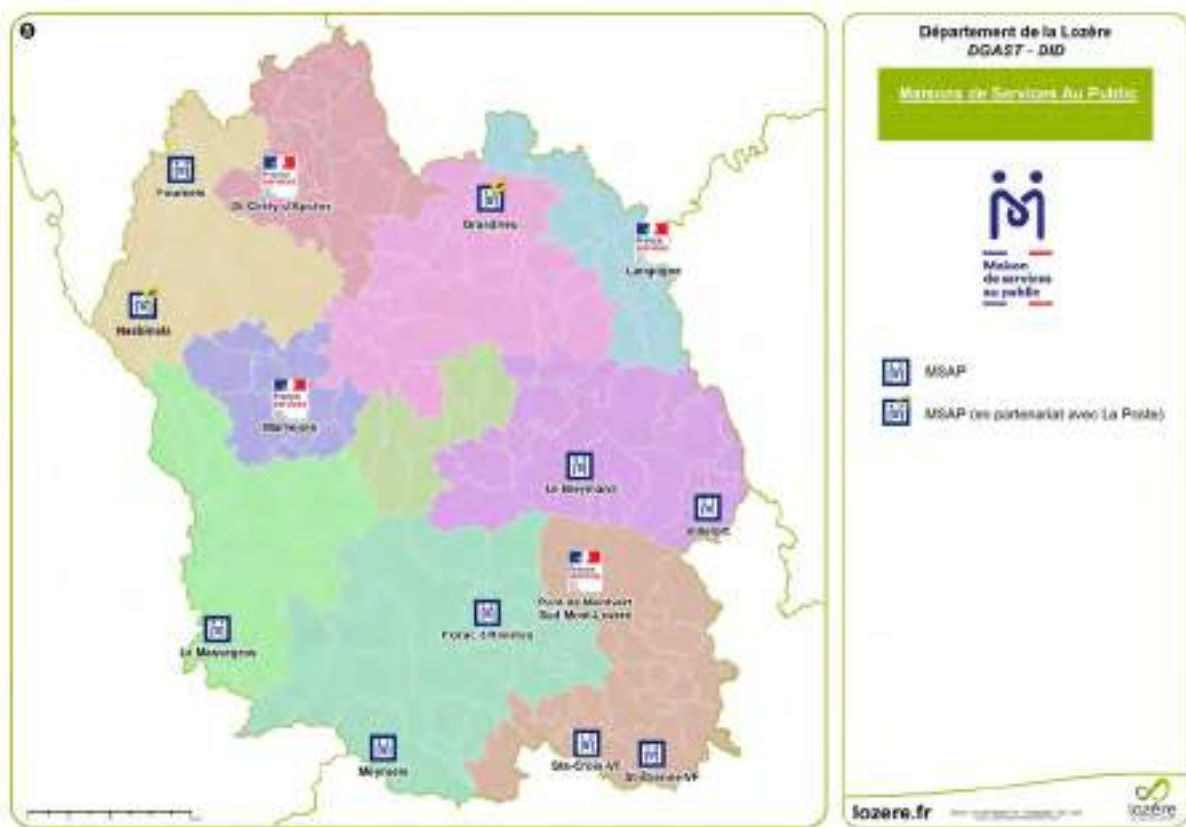
LE TERRITOIRE

Les Maisons de services au public sont présentes sur l'ensemble du département de la Lozère ainsi que sur l'ensemble du territoire métropolitain et DOM TOM.

- **Articulation avec le schéma départemental**

Au sein du département, 13 accueils : 11 portées par des collectivités territoriales et 2 portées par la Poste.

Il est à noter que 4 Maisons de Services Au Public, dont Saint Chély d'Apcher, sont labellisées « France Services » au 1^{er} janvier 2020



Chacune est un acteur majeur pour l'accès aux droits des publics éloignés des administrations et des outils numériques.

Chaque structure participe à l'inclusion « numérique » des populations les plus éloignées et fragilisées du fait de la dématérialisation des démarches.



- **Coordination**

La coordination est assurée par Paul CLAVEL, chargé de Mission médiation numérique et cohésion sociale - Lozère Développement depuis janvier 2019.

Des réunions d'équipe mensuelles permettent à chaque MSAP de participer à la vie du réseau, de suivre des formations.

Ces rencontres mensuelles permettent également d'échanger, de partager et de se former sur l'offre de service des partenaires.



Réunions d'équipes mensuelles (Lozère développement et locaux du Conseil Départemental)



LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

La Maison de services au public de Saint Chély d'Apcher est localisée rue de l'ancien hôpital.

- **Historique**

- Date d'ouverture de la structure : 2 juin 2008
- Labellisation « Maison de services au public » de la structure : 1^{er} janvier 2016
- Labellisation « France Services » : 1^{er} janvier 2020
- Porteur de la structure : Communauté de Commune des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

- **Etendue**



- **Personnel**

Deux animateurs sont présents sur la structure :

- Eric Merle (37h45, en remplacement de Vivien Bodécot)
- Jocelyne Brunel Baldran (14h)

Un chef de service encadre l'équipe : Nadine Brunet Astruc

- **Horaires d'ouverture**

Lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30


Judi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Le 3^e samedi du mois de 8h30 à 12h (sur RDV)

- **Équipements mis à disposition**

 Accès Internet

 Espace de confidentialité

 Fax

 Imprimante

 Photocopieuse

 Scanner

 Téléphone

 Visio conférence

- **Aménagement**

- Un point d'accueil pour les animateurs
- Un point d'attente assise et consultation des offres d'emploi (affichage et Internet)
- Deux salles de réunion et un espace visioconférence
- Des sanitaires accessibles au public ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite





- **Financement**

Plafond de 15 000 euros pour le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et 15 000 euros pour le fonds inter-opérateurs (FIO).

LES PARTENAIRES

La Maison de Services Au public de Saint Chély d'Apcher compte de nombreux partenaires.

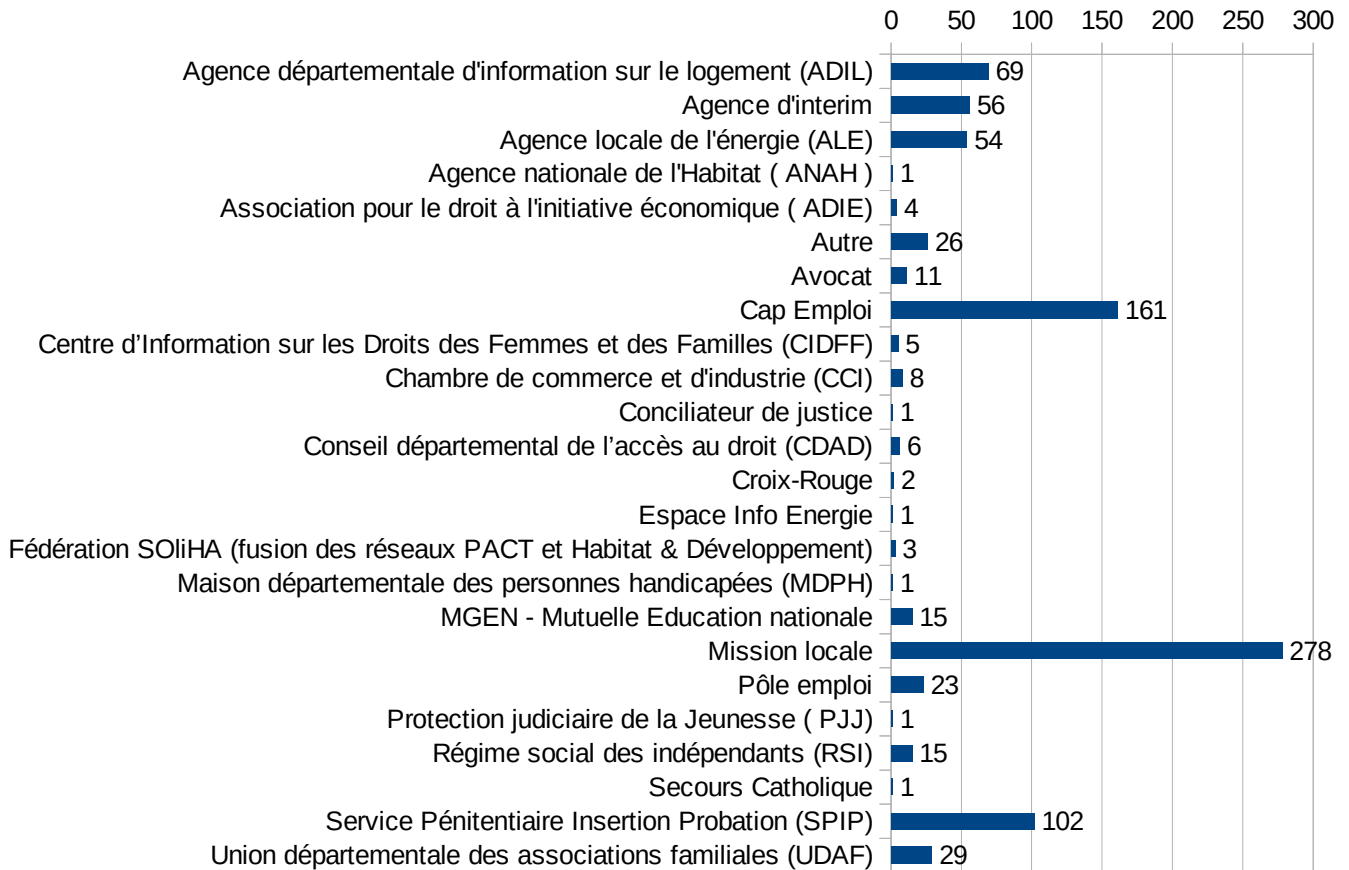
- **Partenaires nationaux et locaux**

Les partenaires signataires ou non de la convention sont les suivants :

Services disponibles

Autres partenaires : ADMR, AFRA, AIPPH 48, AIRDIE, ALAD, AIGES, ALTER, CARSAT, CAJIE, CBE, CCSS, CFA, CFPPA de Lozère, Chambre d'Agriculture de la Lozère, CIBC, CIDFF CMA, CMS, CNIE, CRIMAGE, CSAPA, DDCSPP, DIRECTE, EDF, ETES, FOL Lozère, GRIETA, Habitat et Développement Lozère, IFSI, Jardin de Cocagne-Lozère, Lozère Développement, Lozère Habitations, MDPH, Mine de Talens, MSA, ONF, Parc National des Cévennes, PIC VAE, Préfecture de la Lozère, Présence Rurale 48, Quoi de 9, Reliance, RSI, SA HEM, Secours Populaire Français, SNCF, SPIP 48, SupAgro Florac, Tribunal de Nende, UDAE, UNAFAM, UNIFAF, UPVD, Voisine 48.

Certains d'entre eux proposent des permanences dans les bureaux mis à disposition.



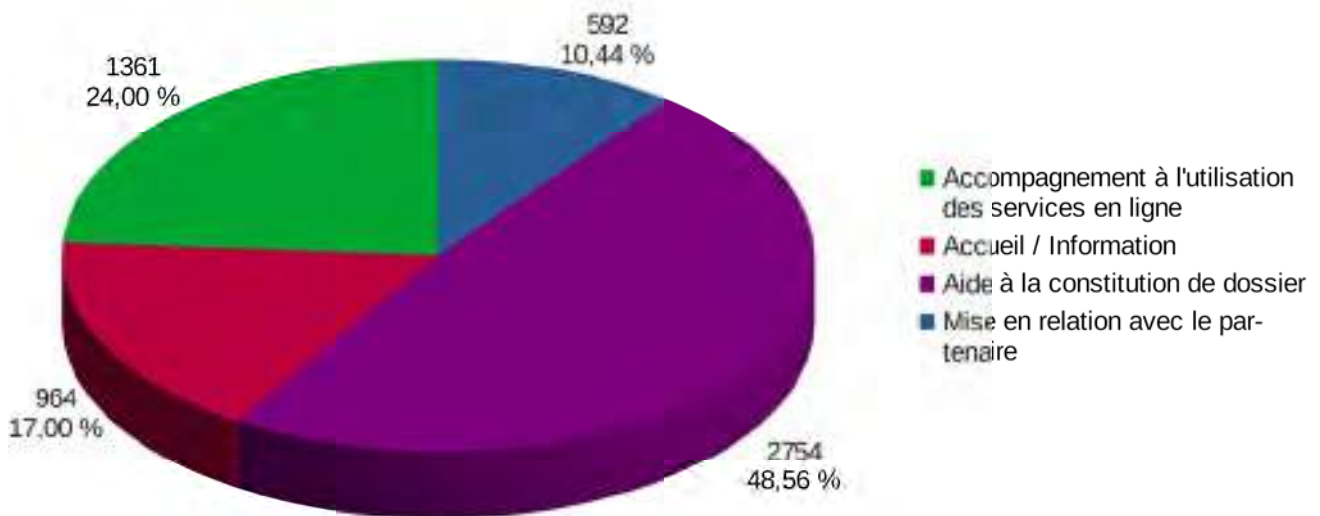
- **L'écosystème local**

Un partenariat local vient enrichir également l'offre proposée aux usagers. La MSAP est en lien permanent avec le Centre Médico-Social (assistantes sociales) de Saint Chély d'Apcher, ainsi qu'avec la médiathèque Théophile Roussel. Les associations caritatives étant à proximité.

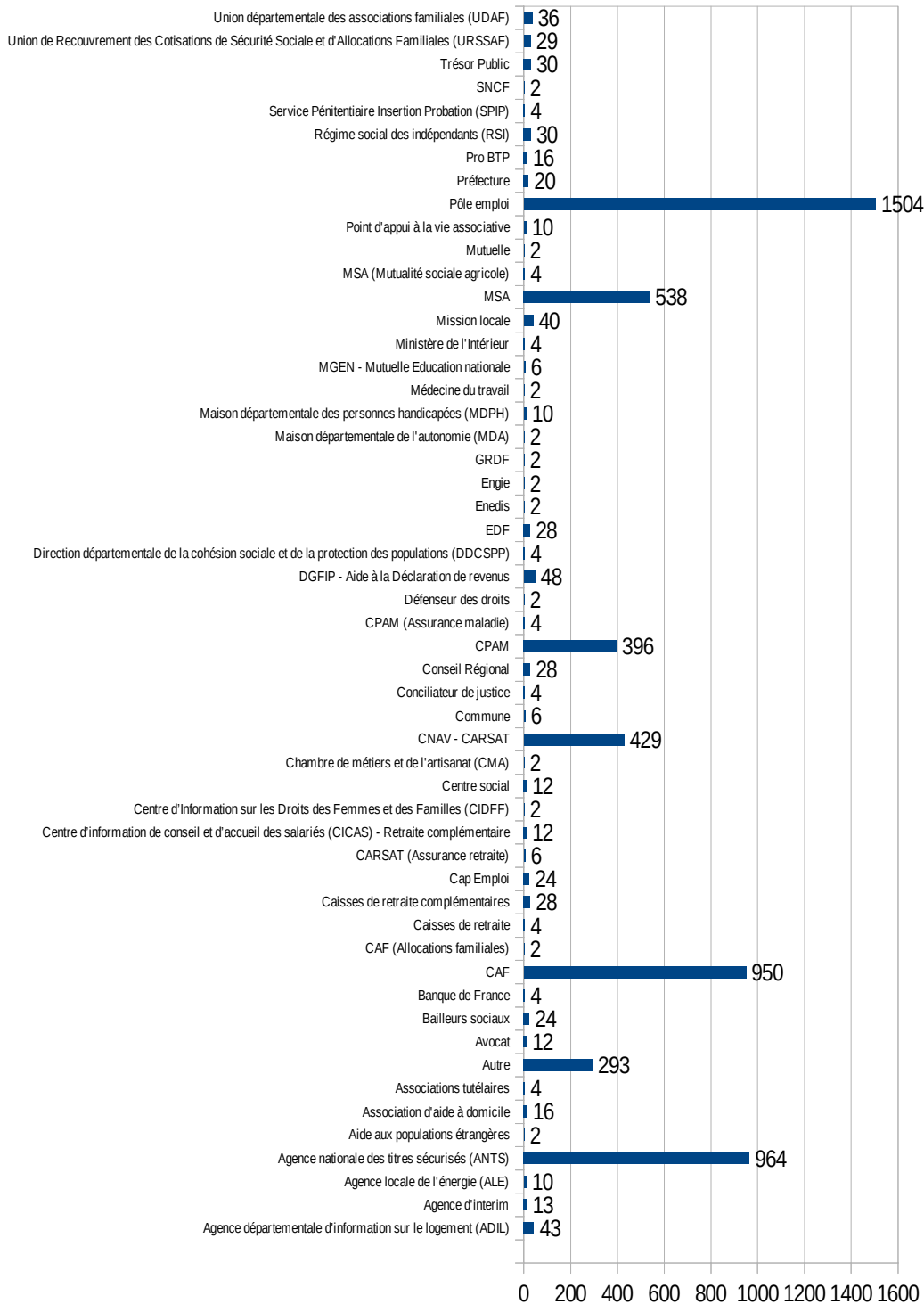
Cette interaction avec ces acteurs du territoire est indispensable.

LES SERVICES PROPOSÉS

Les animateurs de la MSAP ont pu proposer les services suivants :



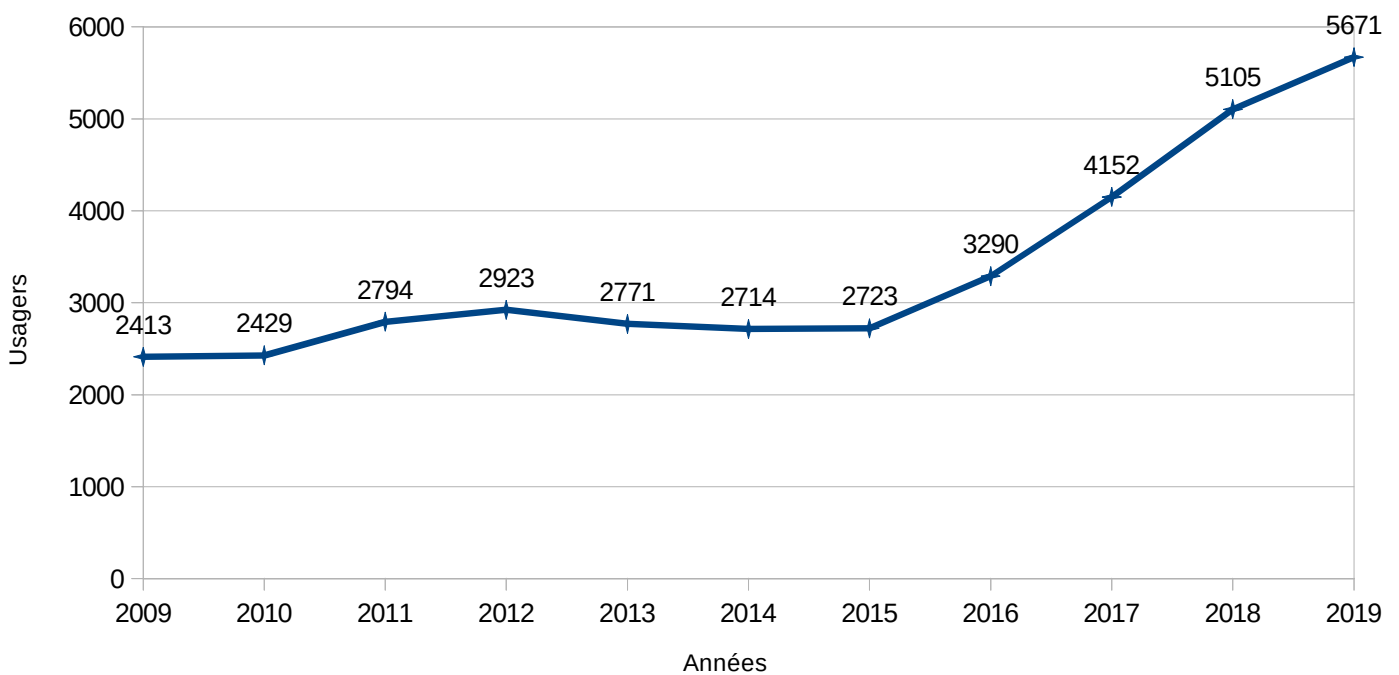
L'accompagnement par partenaire se décompose comme suit :



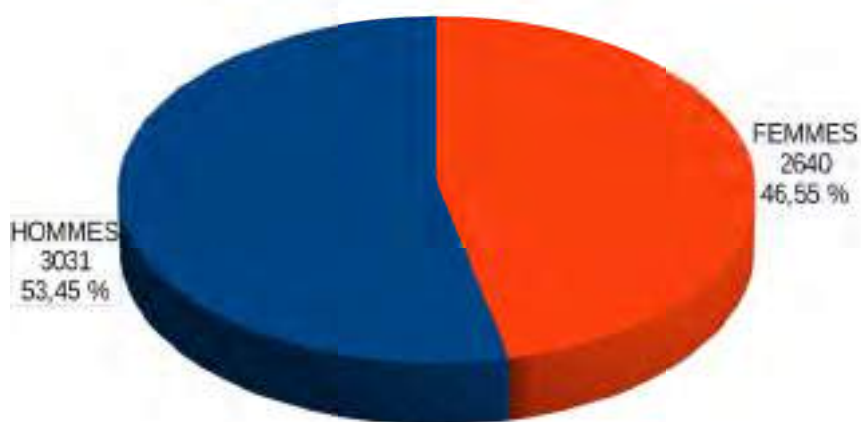
ZOOM SUR LES PUBLICS ACCUEILLIS

Le bilan de l'activité 2019 permet de constater que la fréquentation des lieux est toujours aussi soutenue. **5105** usagers en 2018, **5671** en 2019. (+ 9,98%)

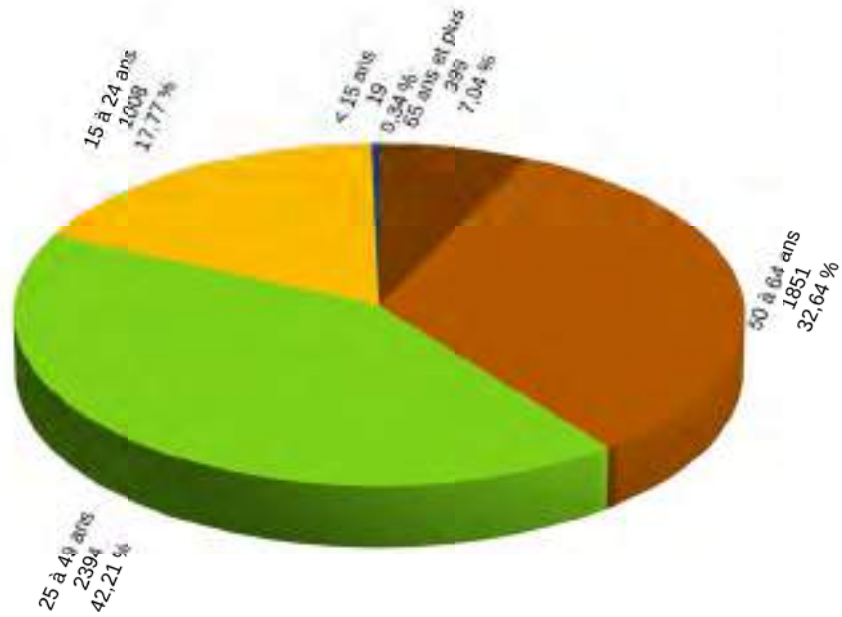
- **Évolution de la fréquentation sur années N-10**



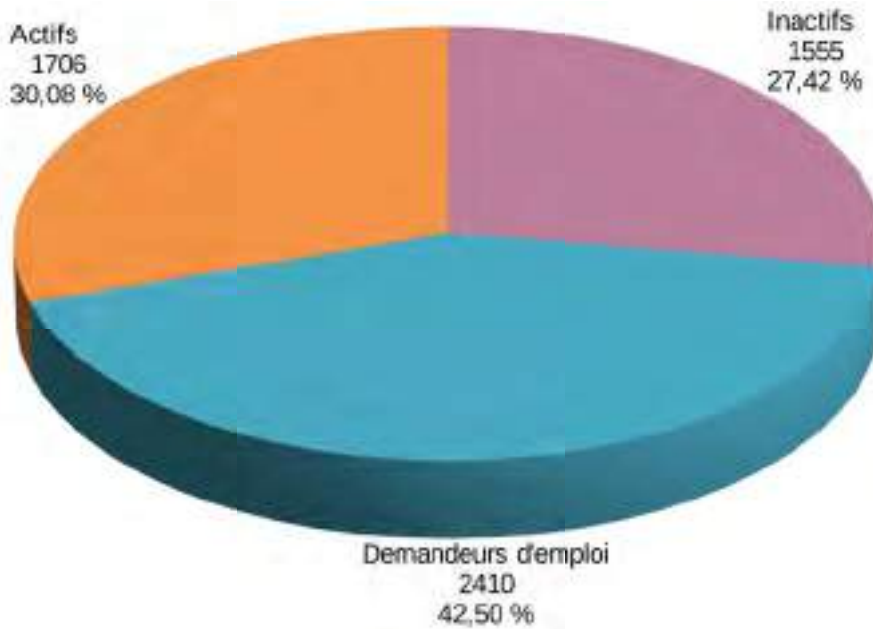
- **Typologie**



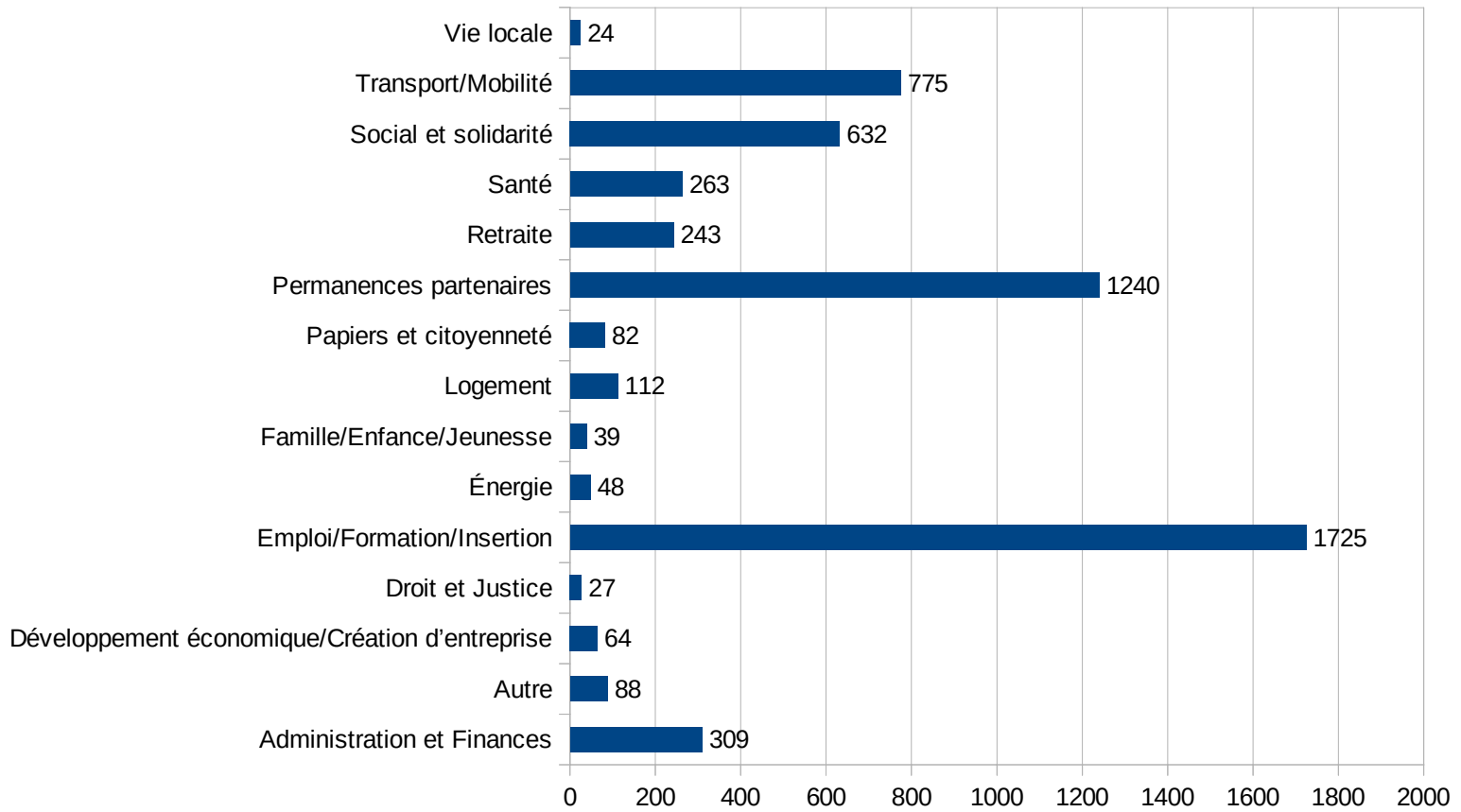
- Tranches d'âge



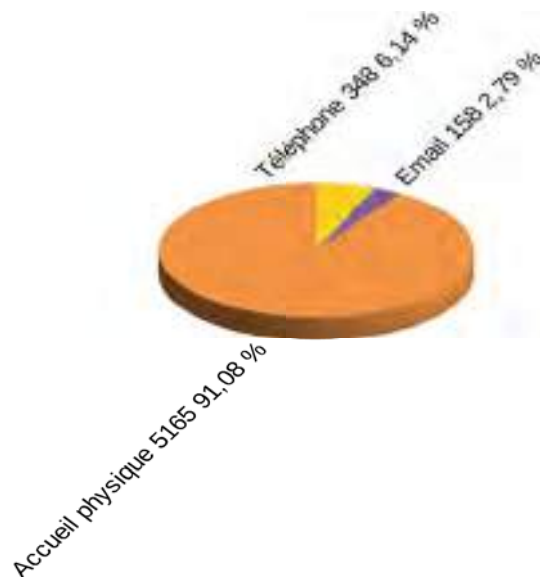
- Statuts des usagers



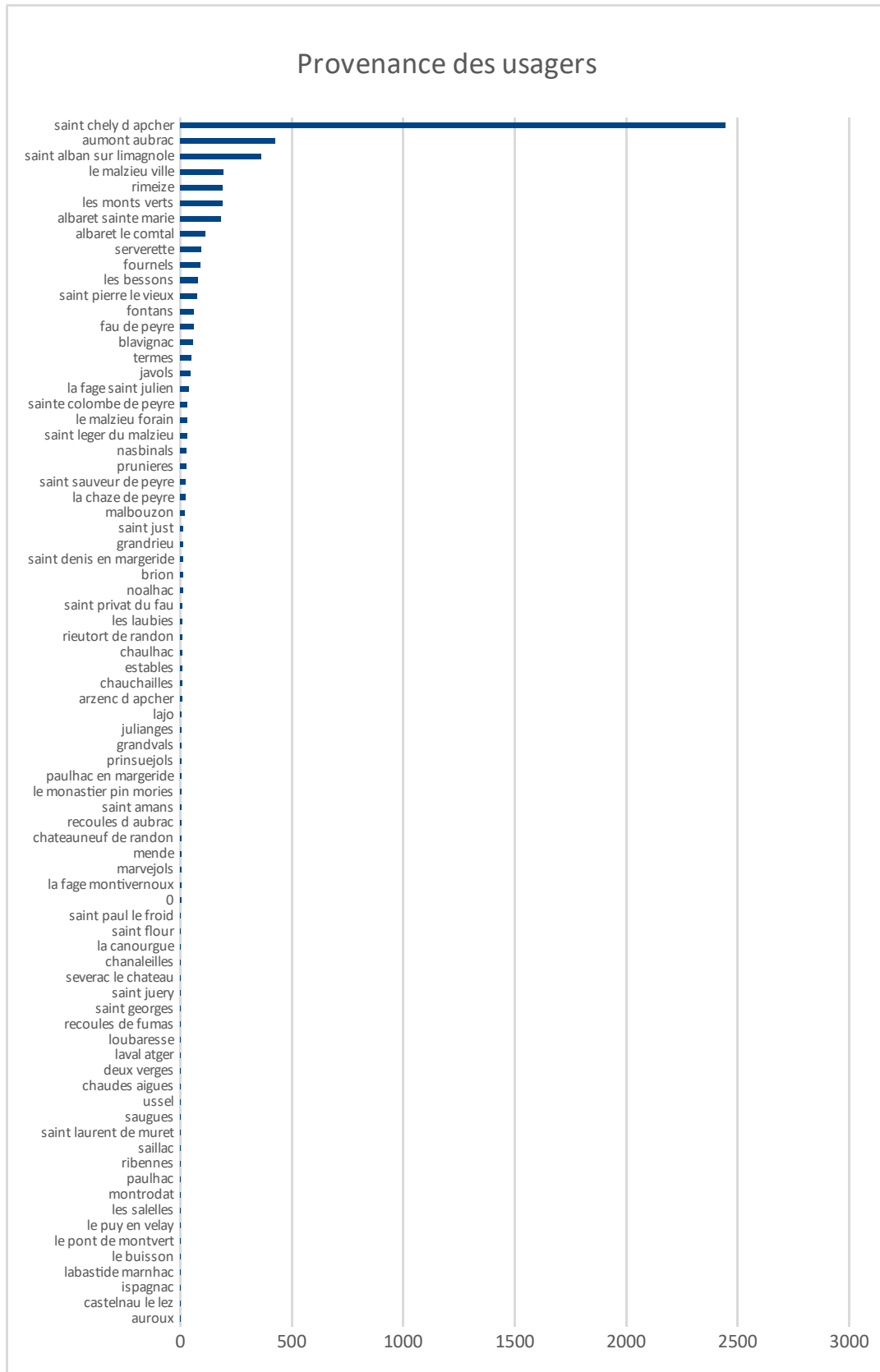
- Principaux motifs de venue – Répartition par thématique



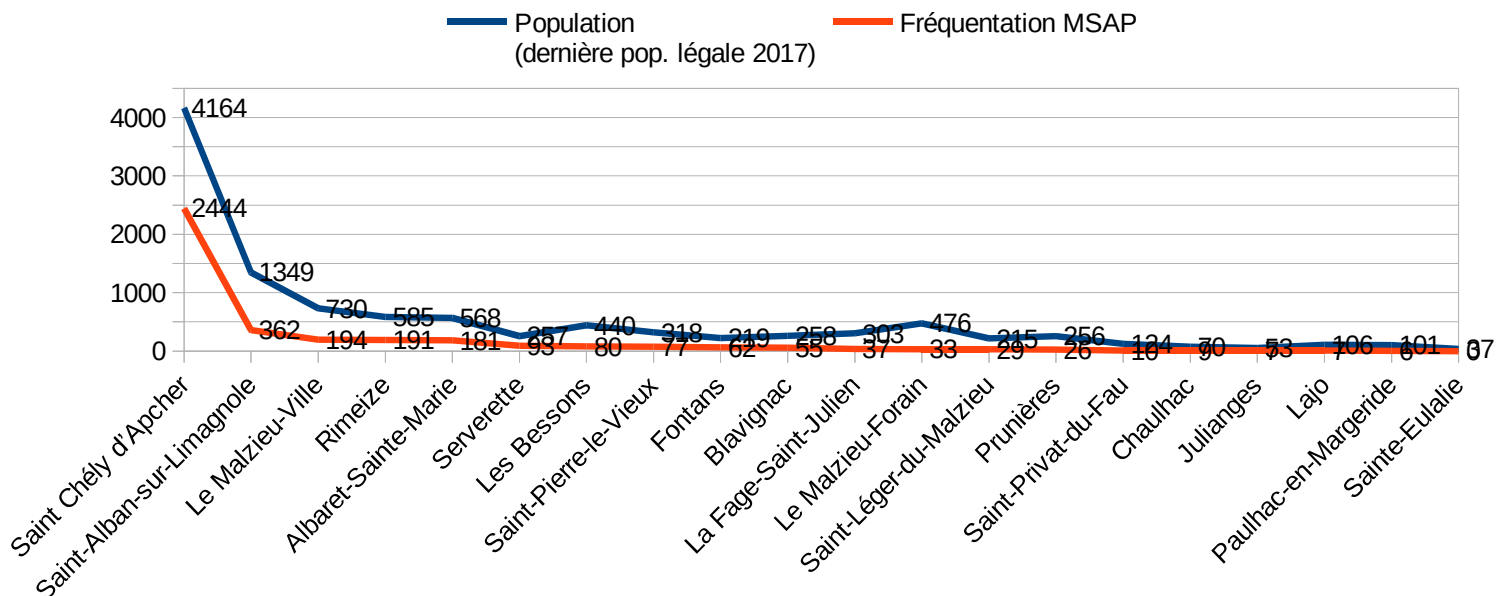
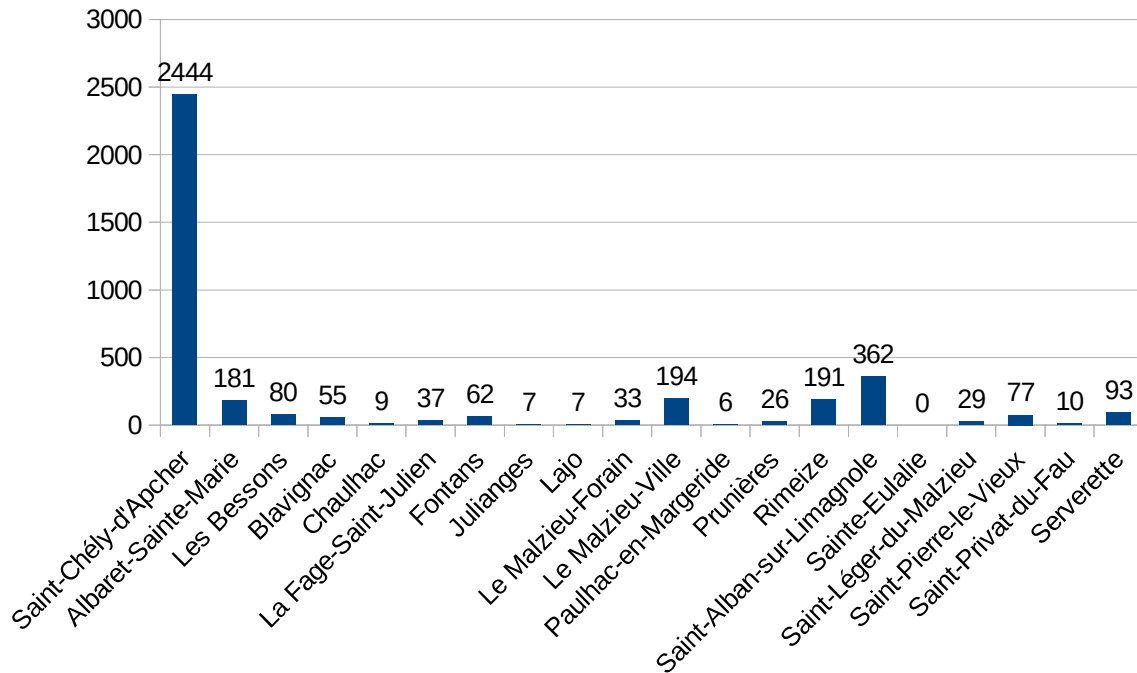
- Canal de contact



- Répartition géographique



- Répartition par Communes de la Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac



LA COMMUNICATION

La communication répond aux objectifs de démontrer le dynamisme du service public, sa disponibilité et sa capacité d'accompagnement, de susciter l'envie à de nouveaux administrés de découvrir la MSAP et de renforcer et multiplier les partenariats. Cette communication se fait également par le bouche à oreille. Les usagers orientent leurs proches (famille, voisins, amis) vers notre structure. Élus, personnel administratifs, services de l'état (Préfecture, Gendarmerie ...) ont aussi connaissance des possibilités d'accompagnement.

- **Visibilité : pour mieux se faire connaître sur son territoire**

- Présentation de la structure sur le site Internet de la Commune (www.stchelydapcher.fr)



- Article dans le magazine municipal de Saint Chély d'Apcher d'Avril 2019



- **Participation à d'autres actions d'animation**

- Campagne de télédéclaration des revenus : accompagnement des usagers dans les démarches en ligne (usage des outils numériques - création d'adresse mail et orientation vers le Service des Impôts des Particuliers).
- Accueil de formations informatiques destinée aux travailleurs en situation de handicap.
- Accueil de bénéficiaires de la Garantie Jeunes.
Ce dispositif est mis en place par la Mission Locale Lozère et il permet aux jeunes inscrits de multiplier les mises en situation professionnelles, stage, CDD, CDI ...
- Participation au 1^{er} salon « 48.Digital ». Vendredi 21 juin, une journée pour s'approprier le numérique. Adocc, la Mêlée, Sismic, Digital 113 et les chambres consulaires ont organisés des conférences et tables rondes thématiques, des rencontres d'affaires et des moments de partage conviviaux autour des technologies numériques et de leurs impacts sur le quotidien de toutes les entreprises.

- **Communication événementielle sur des actions d'animations**

- Le mercredi 5 juin à Saint Chély d'Apcher le Comité Opérationnel pour le Développement de l'Alternance a organisé une journée de rencontres entre les employeurs qui recrutent en alternance et les demandeurs d'emploi. 6 employeurs étaient présents (secteurs de la mécanique, agriculture et hôtellerie restauration, ...). 100 offres disponibles sur l'ensemble du département. Lors de cette journée des entretiens ont été réalisés et devraient aboutir à la signature de contrats. Des périodes de stages vont être mises en place pour confirmer les projets professionnels et favoriser le bon déroulement des futurs contrats.

Lozère Nouvelle du 18 avril 2019.



Pôle emploi Mende

2 octobre 2019

Job dating entreprise Electrique

L'entreprise recrute des Monteurs de Réseaux Aéro / souterrain (pose de câbles électriques sous terre ou en aérien). Les postes sont à pourvoir à Marvejols (1) et Saint Flour (2). 😊

Recrutement le 10/10 à la MSAP de Saint Chély d'Apcher-
Info co à 09h00 suivi d'entretiens individuels



Information collective

Jeudi 10 octobre 2019
9h00

Monteurs réseaux aéro-souterrains h/f

3 postes -Marvejols/St Flour
Présentation de l'Entreprise Electrique
Présentation de la formation
Entretiens individuels de sélection

Maison des Services Au Public Saint Chély d'Apcher

#VersUnMétier



VINCI
l'oe
FORMBPELEC



LA FORMATION

La formation est un levier important du réseau afin de soutenir et développer la mise en œuvre du bouquet de services des Maisons de services au public sur le territoire.

- **Formations délivrées localement par les opérateurs conventionnés**

Les partenaires s'engagent à apporter une actualisation régulière des connaissances du personnel et prévoir des périodes d'immersion afin d'optimiser le partenariat. Cela ne constitue pas la solution à l'ensemble des difficultés d'une personne mais permet d'assurer de l'orientation et de la prise de relais sur la base de l'état des lieux de la situation de la personne.

Ils s'engagent également à apporter une documentation régulièrement actualisée par les partenaires. Cette documentation est mise à disposition des usagers et les formations des partenaires permette de fournir aux usagers une réponse appropriée à leurs demandes.

- **Plateforme de formation en ligne**

Pour consolider la politique publique d'accessibilité des services au public partout et pour tous, le Commissariat général à l'égalité des territoires a confié à la Caisse des dépôts l'animation du réseau des Maisons de services au public.

Dans ce cadre, un plan de formation adapté aux missions exercées par les agents dans les Maisons de service au public a été conçu sur mesure et déployé dans le réseau.

Une plateforme de formation en ligne vient compléter cette offre nationale de formation. Cette plateforme permet d'accéder à différentes ressources pédagogiques, webinaires, documents et exercices, pour accompagner les agents dans leurs pratiques d'accueil et dans leur projet de développement de leur Maison de services au public.

L'ÉVALUATION DE L'OFFRE

A l'échelle nationale, le réseau s'inscrit dans le Baromètre Marianne qui mesure la qualité de l'accueil.



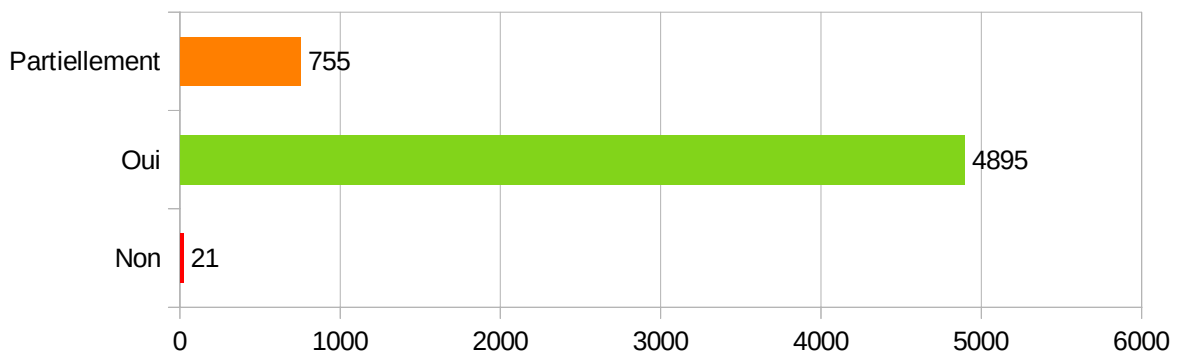
Les résultats du Baromètre Marianne 2019



Ces taux de satisfaction importants constituent la plus grande force du réseau et il convient de le valoriser.

Aussi, au sein de la Maison de services au public de Saint Chély d'Apcher, les agents ont à cœur de satisfaire les usagers qu'ils accueillent.

- **Résolution des demandes usagers**





LES PERSPECTIVES

Les enjeux pour la Maison de services au public en 2020 s'articule sur 2 axes :

- **Pérennisation du dispositif**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les compétences de la Maison de services au public ont été transférées de la Commune de Saint Chély d'Apcher vers la Communauté de communes des « Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac ».

Au 1^{er} janvier 2020, la Maison De Services Au public est labellisée « France Services ».



Une campagne d'information a donc été menée au sein de cette collectivité afin de promouvoir les services au public en milieu rural.

Afin de préparer cette labellisation, les agents ont été formés durant six jours, à la Préfecture de la Lozère, par les opérateurs nationaux France Services (Pôle Emploi, CAF, Assurance Maladie, MSA, DGFIP, CARSAT, La Poste, le Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice).

LE POINT D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE

- **Accompagnement des associations**

La Maison de Services Au Public de Saint Chély d'Apcher intervient également auprès des associations.

Étant point d'appui à la vie associative, la MSAP a proposé aux associations une aide à la constitution des dossiers de demande de subventions dans le cadre du FDVA

le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) a permis de financer 2 nouveaux axes : "le fonctionnement global de l'activité d'une association" et "la mise en œuvre de nouveaux projets ou activités que l'association a initiés, définis et créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population" des associations.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de simplification des procédures et de modernisation des relations entre les associations et les administrations, le télé service « le compte asso » (notamment pour les demandes de subvention en ligne) a été mis à disposition des associations. Celui-ci a permis aux associations, via un compte qui lui est propre, d'effectuer et de suivre leurs demandes de subvention : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Le Point d'Appui à la Vie Associative de Saint Chély d'Apcher a proposé aux associations du territoire un accompagnement dans la saisie des demandes sur « le compte asso ».

Dans ce cadre il a été proposé différentes interventions et accompagnements sur les semaines précédant la clôture des dépôts : LE 7 AVRIL 2019.

Planning :

- Information collective le 21 mars 2019, de 18h à 19h :
 - Présentation du FDVA2
 - Présentation de la plateforme « Le compte asso »

Lieux : Maison de Services Au Public – Rue de l'ancien hôpital – 48200 SAINT CHÉLY D'APCHER

- Formation et création des profils sur « Le compte asso » le 21 mars 2019, de 18h à 19h30 :

Lieux : Médiathèque – Place du Foirail – 48200 SAINT CHÉLY D'APCHER

- Aide à la saisie des demandes le 28 mars 2019, à partir de 18h :
 - Numérisation des pièces à fournir
 - Aide à la saisie